



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ET RAPPORT FINANCIER
ANNUEL

2017



MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL 3

1 PRÉSENTATION DU GROUPE 5

1.1. Profil	6
1.2. Chiffres clés	8
1.3. Histoire	10
1.4. Atouts et stratégie	12
1.5. Description des métiers	14
1.6. Organigramme simplifié	26
1.7. Présentation des marchés et des performances du Groupe	27
1.8. Recherche et développement	36

2 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 39

2.1. Informations sélectionnées	40
2.2. Examen de la situation financière et du résultat	RFA 41
2.3. Trésorerie et capitaux	RFA 53
2.4. Investissements	60
2.5. Perspectives et objectifs	61

3 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES RFA 65

3.1. Informations sociales	66
3.2. Informations environnementales	77
3.3. Informations sociétales	85
3.4. La RSE en chiffres	90
3.5. Méthodologie et périmètre de reporting	93
3.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	93
3.7. Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale [art 227-37-1 du Code de commerce]	96

4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 99

4.1. Renseignements sur la Société	100
4.2. Renseignements sur le capital social	101
4.3. Actionnariat	103
4.4. Évolution du cours	107
4.5. Code de gouvernement d'entreprise de référence	107
4.6. Organes de gouvernance	RFA 108
4.7. Rémunérations et avantages	121
4.8. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	RFA 133

4.9. Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	134
4.10. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	134
4.11. Opérations avec les apparentés	134
4.12. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	135

5 FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE 137

5.1. Facteurs de risques	RFA 138
5.2. Contrôle interne et couverture des risques	RFA 144

6 INFORMATIONS FINANCIÈRES 149

6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017	RFA 150
6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2017	RFA 193
6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	207
6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	207

7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 209

7.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2018	210
7.2. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2018	210

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 215

8.1. Relations actionnaires et documents accessibles au public	216
8.2. Informations sur le document de référence	RFA 216
8.3. Responsables du contrôle des comptes	218
8.4. Informations sur les filiales et participations	218
8.5. Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n° 809/2004	221
8.6. Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion	224
8.7. Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	225

GLOSSAIRE 227

Les éléments du Rapport financier annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017

incluant le Rapport financier annuel



BICENTENAIRE DE L'INVENTION
DU CIMENT ARTIFICIEL PAR LOUIS VICAT

PROFIL **Le Groupe VICAT en 2017**

Animé par des professionnels passionnés, Vicat est un Groupe cimentier présent à l'international qui apporte, par ses matériaux, produits et services, des solutions performantes aux acteurs du marché de la construction.

Vicat enregistre une performance satisfaisante en 2017 dans un environnement très contrasté. Le dynamisme commercial des équipes du Groupe, allié à une bonne maîtrise des coûts a permis de limiter les conséquences des difficultés météorologiques, monétaires et géopolitiques qui ont affecté certains de ses marchés. Le Groupe dispose d'une réserve de croissance organique sur plusieurs de ses marchés clés qui correspond à près du quart de ses capacités installées de production de ciment.

Compte tenu de sa situation financière solide, le groupe Vicat est aujourd'hui bien positionné pour saisir les opportunités de développement et poursuivre sa stratégie de croissance rentable.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Message du Président Directeur Général

“ *En 2017, Vicat a consolidé ses positions.*

En 2017, Vicat a consolidé ses positions et abaissé le niveau de sa dette, en dépit d'une conjoncture rendue difficile en début d'année par de très mauvaises conditions météorologiques et par les turbulences traversées par l'économie égyptienne secouée par la dévaluation de sa monnaie. La rentabilité opérationnelle du Groupe progresse en France, en Asie et aux États-Unis. Le second semestre a été marqué par une reprise dynamique de l'activité du Groupe dont les résultats progressent.

Cette performance est due à l'engagement et à la ténacité des 8 400 collaboratrices et collaborateurs du Groupe dans ses onze pays d'implantation. Je les en remercie chaleureusement !

L'année 2017 a également marqué le bicentenaire de l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat. Cette évocation illustre à la fois l'ancrage de l'entreprise dans l'histoire et sa modernité, exprimée dans les processus de fabrication et les nouveaux usages du ciment et des bétons.

Les nouvelles performances des ciments et les nouvelles fonctionnalités des bétons élaborés dans nos laboratoires ont été démontrées sur de nombreux chantiers remarquables. Celui du pont de Thouaré-sur-Loire, par exemple, où l'ouvrage a été remis en service dans des délais raccourcis et a vu son poids divisé par deux grâce au béton Smart'up, ou encore des chantiers de réfection de pistes d'aviation réalisés en moins de six heures d'interruption du trafic aérien grâce aux qualités techniques du ciment Alpenat.

L'action du Groupe en 2018 s'appuiera sur les mêmes leviers : baisse des prix de revient, élimination graduelle des combustibles fossiles, simplification des process, amélioration des interfaces commerciales et optimisation de la logistique par l'intégration des technologies numériques.

Enfin, la baisse de l'endettement financier du Groupe lui permet d'envisager de nouveaux développements et de renouer, dans les années qui viennent, avec sa stratégie de croissance externe.

Guy Sidos

“ *La baisse de l'endettement financier du Groupe lui permet d'envisager de nouveaux développements et de renouer, dans les années qui viennent, avec sa stratégie de croissance externe.*



Cimenterie de Bharathi Cement dans l'État d'Andhra Pradesh en Inde

PRÉSENTATION DU GROUPE

1

1.1.	Profil	6	1.6.	Organigramme simplifié	26
1.2.	Chiffres clés	8	1.7.	Présentation des marchés et des performances du Groupe	27
1.3.	Histoire	10	1.7.1.	France	30
1.4.	Atouts et stratégie	12	1.7.2.	Europe (hors France)	32
1.4.1.	Les atouts du Groupe	12	1.7.3.	États-Unis	32
1.4.2.	La stratégie de développement par métier	12	1.7.4.	Afrique et Moyen-Orient	33
1.4.3.	La stratégie de développement géographique	14	1.7.5.	Asie	35
1.5.	Description des métiers	14	1.8.	Recherche et développement	36
1.5.1.	Le Ciment	15	1.8.1.	Les procédés	37
1.5.2.	Le Béton prêt à l'emploi (BPE)	20	1.8.2.	Les produits bas carbone	37
1.5.3.	Les Granulats	22	1.8.3.	Les solutions constructives	37
1.5.4.	Les Autres Produits et Services	23	1.8.4.	La politique de partenariats	37
1.5.5.	Implantations et outils industriels	24			

1.1. Profil

Le groupe Vicat dispose d'un véritable savoir-faire dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats, qui trouve son origine dans l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817. Cette tradition d'innovation et d'excellence technique se perpétue depuis deux siècles au travers de recherches, de découvertes et de participations à d'innombrables constructions et ouvrages d'art.

Le Ciment constitue le « cœur de métier » du groupe Vicat : en 1817, Louis Vicat inventait le ciment artificiel et, en 1853, son fils Joseph Vicat construisait la première cimenterie du Groupe. Cette activité représente 49 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2017.

Son expertise industrielle et commerciale et la pérennité de son modèle stratégique, assurée par un actionnariat et une direction familiale présents dans la Société depuis sa fondation, lui permettent de s'affirmer comme un leader régional dans les 11 pays où il est présent, répartis entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Le développement international initié en 1974 avec l'acquisition d'une cimenterie aux États-Unis s'est poursuivi depuis à un rythme rendu possible par une capacité d'autofinancement solide et un endettement maîtrisé. Le Groupe a doublé ses capacités de production ciment

entre 2006 et 2012 avec un développement particulièrement orienté vers les pays émergents. La part du chiffre d'affaires consolidé réalisé hors de France a fortement augmenté passant de 43 % en 2000 à 65 % en 2017 dont 34 % dans les pays émergents.

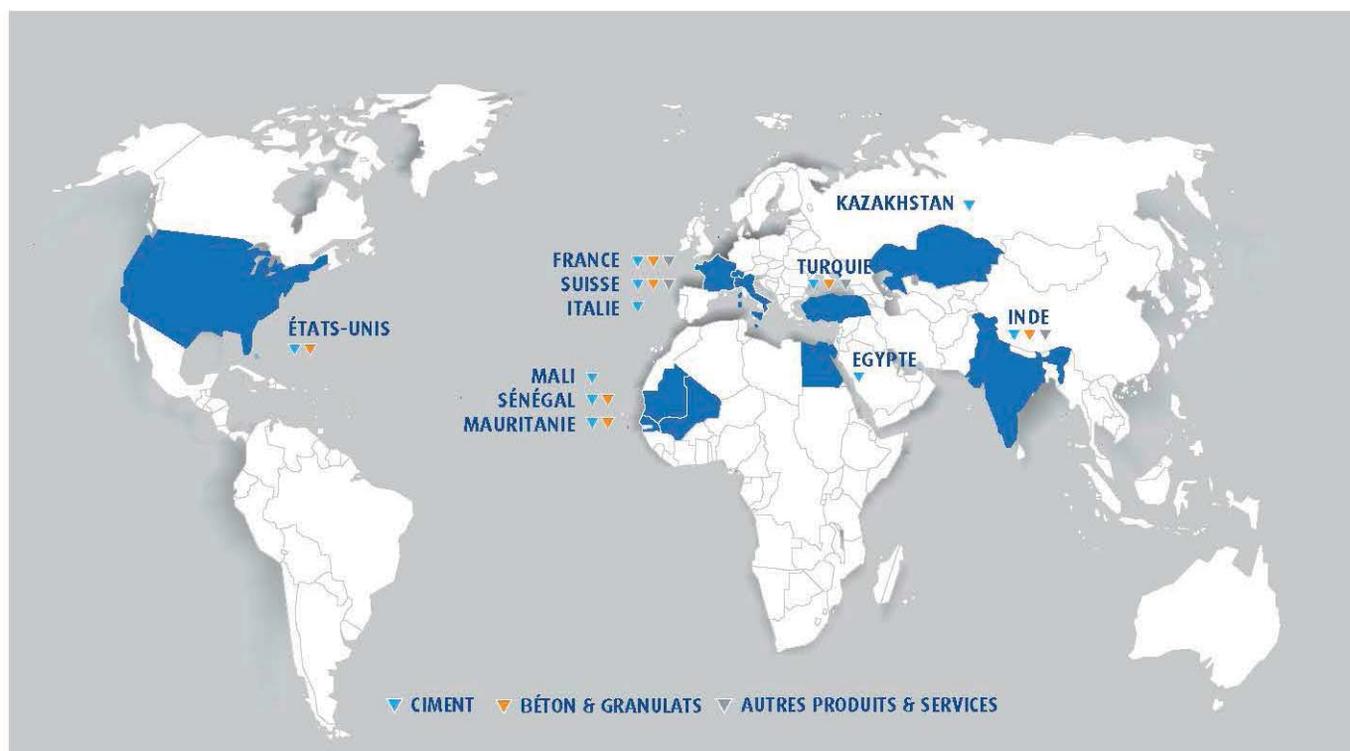
Chaque fois que la situation du marché le justifie, le Groupe développe une stratégie d'intégration verticale dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats ; cette activité représente 39 % du chiffre d'affaires consolidé en 2017.

Le Groupe bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires (préfabrication de produits en béton, chimie du bâtiment, transport, activité papier et sacherie), exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional.

2 563 M€
de chiffre d'affaires

8 346
collaborateurs

3 activités
Ciment, Béton & Granulats,
Autres Produits & Services



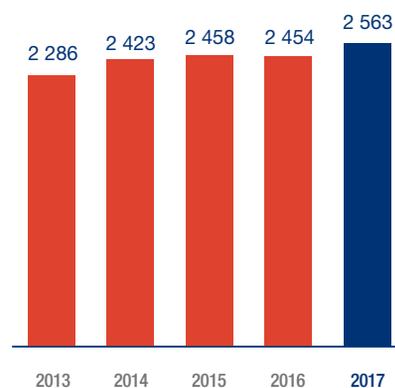
11 pays
d'implantation

22,9
millions de tonnes
de **ciment**

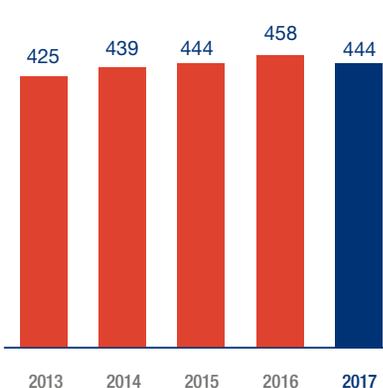
9,7
millions de m³
de **béton**

24,4
millions de tonnes
de **granulats**

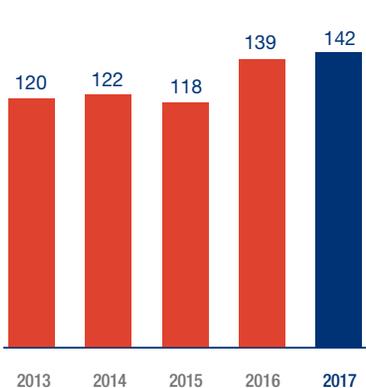
1.2. Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
[en millions d'euros]

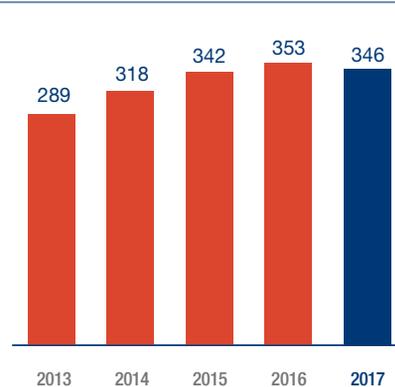
Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 s'établit à 2 563 millions d'euros, en progression de + 4,5 % et de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2016.

EBITDA ^(*)
[en millions d'euros]

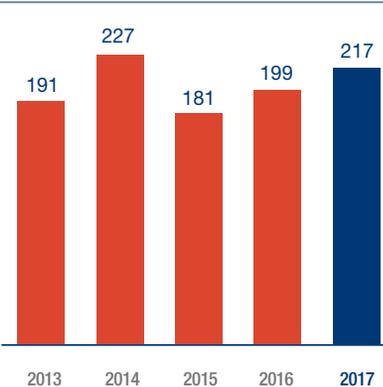
L'EBITDA consolidé du Groupe, à 444 millions d'euros, est en baisse de - 3,0 % par rapport à l'exercice 2016 et de - 3,4 % à périmètre et taux de change constants.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ^(*)
[en millions d'euros]

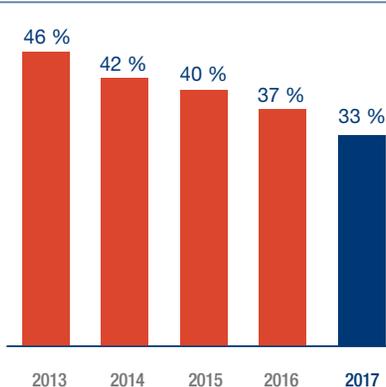
Le résultat net part du Groupe consolidé s'établit à 142 millions d'euros, en hausse de + 2,2 %, par rapport au résultat de 2016, à périmètre et taux de change constants.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ^(*)
[en millions d'euros]

La capacité d'autofinancement s'établit à 346 millions d'euros et a permis de dégager un *cash flow* libre de 179 millions d'euros en 2017.

INVESTISSEMENTS TOTAUX ^(*)
[en millions d'euros]

Les investissements 2017 se sont élevés à 217 millions d'euros, dans la tendance de ces quatre dernières années, conformément à la stratégie du Groupe.

ENDETTEMENT NET / CAPITAUX PROPRES *[en %]*

Le *gearing* ⁽²⁾ s'établit à 32,7 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017, contre 36,9 % au 31 décembre 2016.

(1) EBITDA (*Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

(2) Le *gearing* est un ratio relatif à la structure financière correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés.

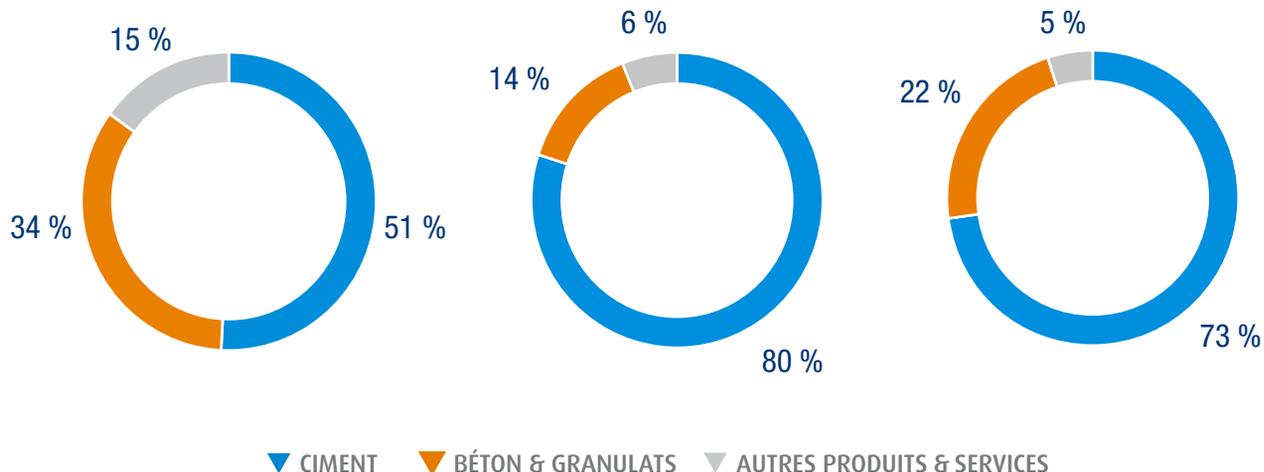
* Les chiffres des années 2013 à 2015 ont été retraités en conformité avec la nouvelle norme comptable appliquée pour la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre. La nature de ces retraitements est présentée dans la note 1.7 des états financiers consolidés.

PAR ACTIVITÉ (2017)

CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL

EBITDA

CAPITAUX NETS INVESTIS

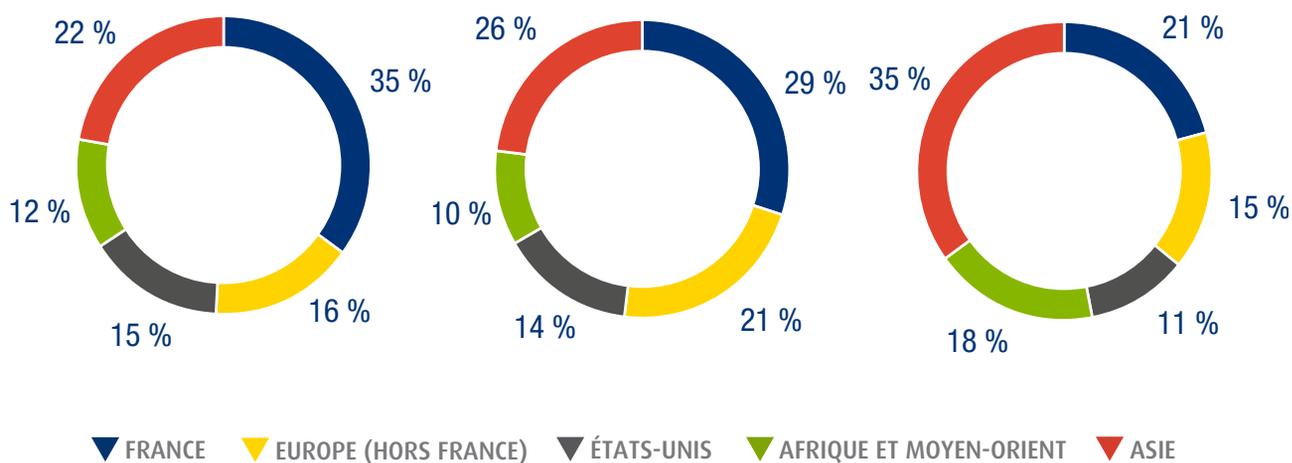


PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (2017)

CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL

EBITDA

CAPITAUX NETS INVESTIS



1.3. Histoire

1817

Louis Vicat inventeur du ciment artificiel

Louis Vicat, ingénieur de Polytechnique et des Ponts et Chaussées, invente en 1817 le ciment artificiel. Le 16 février 1818, cette invention est reconnue par l'Académie des Sciences. Les signataires du rapport sont Messieurs de Prony, Gay-Lussac et Girard, éminents savants de l'époque.

1853

Construction de l'usine de Genevrey, première cimenterie du Groupe

Près de Grenoble, le jeune ingénieur Joseph Vicat entreprend de cuire dans des fours les calcaires argileux qu'il a analysés et qui lui paraissent aptes à la fabrication des ciments artificiels. Les résultats sont satisfaisants. Polytechnicien, comme son père, Joseph Vicat, âgé de 32 ans va lancer la construction d'une usine au Genevrey-de-Vif en Isère.

1875

Construction de l'usine de La Pérelle pour la fabrication du ciment prompt

Après de patientes et minutieuses recherches qui lui permettent de découvrir un banc de « pierre à prompt » dans le massif de la Chartreuse, Joseph Vicat construit une usine à La Pérelle, destinée à la fabrication du ciment naturel prompt.

1922-1929

Construction des usines de Montalieu et de La Grave-de-Peille

Joseph Merceron-Vicat entreprend la construction de l'usine de Montalieu en 1922 et de l'usine de La Grave-de-Peille en 1929. Montalieu va connaître une augmentation continue de ses capacités de production jusqu'à devenir la principale unité du Groupe en Europe. Aujourd'hui, Montalieu fait partie des grandes usines européennes et demeure un des fleurons du Groupe.

1960-1974

Développement de l'activité Ciment en France

André Merceron-Vicat entreprend à la fin des années 1960 et pendant les années 1970 un développement considérable de la Société.

- 1968 Construction de l'usine de Créchy (Allier) ;
- 1969 Acquisition de la cimenterie de Xeulley (Meurthe-et-Moselle) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de Voreppe et Bouvesse (Isère) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de la Porte de France (Saint-Égrève en Isère) ;
- 1972 Acquisition des Ciments de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais) ;
- 1974 Acquisition des Ciments Chiron (Chambéry en Savoie).

La société Vicat devient ainsi le 3^e producteur de ciment en France.

1974

Début de l'internationalisation : le Groupe s'ouvre vers les États-Unis

La Société se tourne ensuite vers l'étranger et acquiert la cimenterie de Ragland en Alabama en 1974.

1984

Jacques Merceron-Vicat est nommé Président Directeur Général du Groupe

1980-1990

Intégration verticale en France avec le développement des activités Béton & Granulats

En France, le développement se poursuit avec l'acquisition du groupe SATM (Transport, Béton & Granulats) et de nombreuses sociétés de béton et granulats pour constituer progressivement un réseau de centrales à béton et de carrières dans les régions Île-de-France, Centre, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1987

Acquisition de l'usine de Lebec (Californie, États-Unis)

À proximité de Los Angeles, cette usine a une capacité de production de 1,3 million de tonnes de ciment.

1991-1994

Acquisitions de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento en Turquie

Par l'acquisition de la cimenterie de Konya à 230 km au sud d'Ankara, 1991 marque l'implantation du Groupe en Turquie, pays au fort potentiel de développement. Elle sera suivie d'une autre acquisition en 1994, celle de la société Bastas Baskent Cimento, située près d'Ankara.

Les capacités de production des sociétés de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento sont aujourd'hui de 4,8 millions de tonnes de ciment et le Groupe a complété ces dispositifs par des activités dans le béton prêt à l'emploi et les granulats.

1999

Acquisition de Sococim Industries au Sénégal

Le Groupe intègre Sococim Industries, société située à Rufisque près de Dakar, s'ouvrant ainsi à un nouveau continent en plein développement. Cette société dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,5 millions de tonnes de ciment.

2001

Acquisition de Vigier en Suisse

Proche des installations en Rhône-Alpes et en Lorraine, le groupe suisse Vigier rejoint le Groupe en 2001. Les différentes activités de Vigier – ciment, béton, granulats, préfabrication – permettent de prolonger en Suisse celles du groupe Vicat.

2003

Acquisition de Cementi Centro Sud en Italie

Début 2003, le Groupe acquiert un centre de broyage et deux terminaux maritimes en Italie.

2003

Acquisition de Sinai Cement Company en Égypte

Le groupe Vicat acquiert une part du capital de Sinai Cement Company dans le cadre d'un partenariat majoritaire dans lequel le Groupe est majoritaire. La cimenterie d'El Arish dans le Sinai dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,6 millions de tonnes de ciment.

2004

Implantation au Mali

Construction d'une station de distribution de ciment à Bamako.

2006

Lancement du plan d'investissement industriel « Performance 2010 »

Cet important programme d'investissements industriels a permis de doubler la capacité de production de ciment entre 2006 et 2012 et de baisser les coûts, notamment énergétiques avec en particulier l'augmentation significative de la part des combustibles de substitution.

2007

Création d'une cimenterie au Kazakhstan

Lancée en 2007, la construction de la cimenterie Jambyl Cement située à Mynaral s'achève en 2010 et permet ainsi de répondre aux besoins du marché kazakh en pleine croissance. L'usine monte en puissance au cours des années suivantes pour atteindre sa capacité de production de plus de 1,4 million de tonnes de ciment.

2008

Implantations en Inde et en Mauritanie

Création d'une joint-venture entre Vicat et le cimentier indien Sagar Cements. La nouvelle société prévoit la construction d'une usine *greenfield* d'une capacité nominale de 2,8 millions de tonnes située à Chatrasala, dans l'État du Karnataka.

Prise de participation majoritaire dans une station de broyage de ciment d'une capacité de 0,5 million de tonnes située à Nouakchott en Mauritanie.

2010

Nouvelle acquisition en Inde

Le Groupe réalise une nouvelle acquisition majeure avec une prise de participation majoritaire dans la société Bharathi Cement implantée dans le sud de l'Inde, dans l'état de l'Andhra Pradesh. Cette société dispose d'une cimenterie dont la capacité a été portée à 5 millions de tonnes.

2013

Achèvement du plan de doublement des capacités du Groupe

Entre 2006 et 2012, le groupe Vicat a doublé ses capacités de production de ciment par la création de nouveaux sites, dits *greenfields*, l'augmentation de capacités des usines existantes, et par des opérations de croissance externe. L'année 2013 marque l'achèvement de cette période et la montée en puissance des nouveaux outils.

2014

Guy Sidos est nommé Président Directeur Général du Groupe

2014

Renforcement en Inde

Rachat de la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de cette société qui a été rebaptisée Kalburgi Cement début 2015.

2017

Célébration du bicentenaire de l'invention du ciment artificiel et création de la Fondation Louis Vicat

1.4. Atouts et stratégie

Le Groupe se concentre de façon prioritaire sur son métier d'expertise historique, le Ciment, puis se développe par intégration verticale sur les marchés du Béton prêt à l'emploi et des Granulats afin de sécuriser son accès aux marchés de consommation du ciment. Il bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires, exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional (par exemple le métier de la préfabrication en Suisse ou du Transport en France).

Le Groupe privilégie un développement maîtrisé dans ses différents métiers, associant de manière équilibrée une croissance interne dynamique, soutenue par l'investissement industriel pour répondre aux besoins des marchés, et une politique de croissance externe sélective pour aborder de nouveaux marchés présentant un potentiel de croissance attractif ou accélérer son intégration verticale.

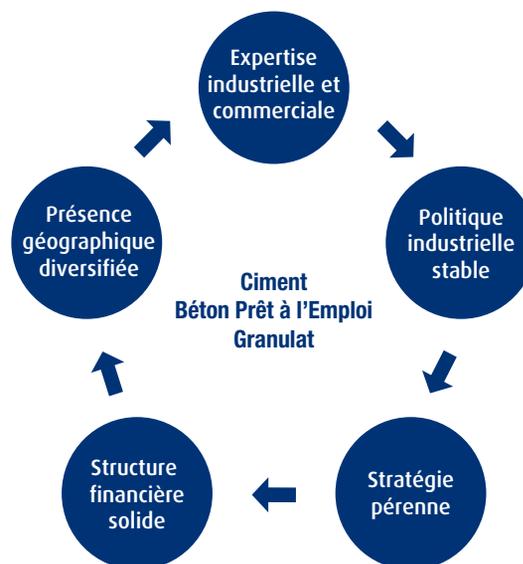
1.4.1. Les atouts du Groupe

Le Groupe a développé au fil des années une expertise reconnue dans ses principaux métiers, avec une approche multilocale ayant conduit à construire des positions régionales fortes et à répartir ses activités de manière équilibrée.

Les principaux atouts du Groupe peuvent être résumés de la manière suivante :

- expertise industrielle et commerciale dans les métiers cœur du Groupe ;
- stratégie pérenne, assurée par un actionariat et un management familial présent depuis plus 160 ans à la tête de la Société et disposant d'une expérience approfondie des métiers ;
- présence géographique diversifiée avec des positions régionales fortes ;
- politique industrielle stable privilégiant la maîtrise foncière à long terme des réserves géologiques, ainsi que le maintien d'un dispositif industriel moderne et performant ;
- structure financière solide et niveau de rentabilité permettant au Groupe de financer ses projets de croissance par ses ressources propres, comme cela a été fait dans le passé, favorable à la création de valeur pour l'actionnaire.

Ces atouts permettent au Groupe de répondre de façon très compétitive à une pression concurrentielle forte sur certains de ses marchés et de se positionner efficacement sur les marchés en croissance soutenue, par une augmentation rapide de ses capacités industrielles de production ou par des opérations de croissance externe. L'entreprise concilie des niveaux de marges opérationnelles élevés et la gestion active des aspects environnementaux.



1.4.2. La stratégie de développement par métier

1.4.2.1. Le Ciment

Le Ciment est le métier principal du Groupe, sur lequel il fonde son développement et sa rentabilité. Le développement de cette activité s'appuie sur trois axes :

- une croissance interne dynamique ;
- une croissance externe ciblée sur des marchés à fort potentiel de développement ;
- et sur la construction de *greenfields*.

L'outil industriel du Groupe est décrit à la section 1.5 du présent document de référence.

(a) Croissance interne soutenue par l'investissement industriel

Sur les marchés où il est présent, le Groupe maintient un effort constant d'investissement industriel visant :

- d'une part, à moderniser son outil de production pour améliorer l'efficacité et la performance économique de ses usines et avoir ainsi la capacité industrielle pour répondre à une situation de concurrence intense ;

- d'autre part, à augmenter ses capacités de production pour accompagner le développement de ses marchés et conforter ou accroître ses positions de leader régional.

En 2013, s'est achevé un programme d'investissements industriels majeur (pour un total de 2,7 milliards d'euros), entamé six ans plus tôt, ayant permis à la fois de moderniser les outils de production et de repositionner les deux tiers des capacités de production du Groupe sur les pays émergents.

Le Groupe entend désormais tirer parti de ses fortes positions de marché, de la qualité de son outil industriel et d'un strict contrôle des coûts afin de progressivement maximiser sa génération de *cash flows* et de réduire son niveau d'endettement, avant d'aborder une nouvelle étape dans sa stratégie de développement international.

La volonté du Groupe est, en outre, d'inscrire le développement industriel de ses activités en général, et de son activité Ciment en particulier, dans une dynamique de gestion active des aspects environnementaux.

(b) Croissance externe

ACQUISITIONS CIBLÉES SUR DE NOUVEAUX MARCHÉS À FORT POTENTIEL

La stratégie du Groupe est de pénétrer de nouveaux marchés par le métier du ciment et ce, de manière très sélective. Dans sa démarche de croissance externe, le Groupe vise ainsi à satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- une localisation à proximité d'un marché important et disposant d'un potentiel de croissance attractif ;
- une maîtrise foncière des réserves géologiques à long terme (objectif de 100 ans pour le ciment) et une sécurisation des autorisations d'exploitation ;
- une contribution nette du projet aux résultats du Groupe à court terme.

L'historique de croissance du Groupe au cours des 40 dernières années illustre la réussite de cette politique.

CONSTRUCTION DE GREENFIELDS

Le Groupe peut par ailleurs saisir des opportunités d'entrée sur de nouveaux marchés en développement, par la construction d'usines nouvelles dites *greenfields*. De tels projets sont examinés de manière très sélective dans le respect des critères de croissance externe du Groupe énoncés précédemment.

À ce titre, le Groupe a mis en service en avril 2011 l'usine de Jambyl Cement sur le site de Mynaral au Kazakhstan et l'usine de Vicat Sagar Cement en Inde dans l'État du Karnataka en fin d'année 2012.

1.4.2.2. Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le Groupe se développe dans le métier du BPE pour renforcer son fonds de commerce cimentier. Ce développement s'opère en fonction de la maturité des marchés et de leur intégration dans cette filière de production industrielle du béton.

L'objectif est de constituer un maillage autour des cimenteries et à proximité des marchés de consommation, soit par la création d'installations industrielles, soit par l'acquisition de certains acteurs de ce marché.

Le Groupe investit dans ce métier avec un objectif d'intégration verticale tout en privilégiant la souplesse et la mobilité de l'outil industriel et en imposant à cette activité de générer une rentabilité propre.

Le développement du Groupe en France, en Suisse, en Turquie et aux États-Unis illustre cette stratégie. Le Groupe est attentif à l'évolution d'autres marchés comme l'Inde, l'Égypte ou le Sénégal pour se développer, le moment venu, sur ce métier lorsque la demande de BPE y sera suffisamment importante.

1.4.2.3. Les Granulats

La présence du Groupe dans le métier des Granulats vise à apporter une réponse globale aux besoins de ses clients en matériaux de construction et à sécuriser les ressources de granulats nécessaires au développement du BPE. Le développement dans ce métier repose sur des acquisitions et des investissements industriels destinés à augmenter la capacité des installations existantes, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles carrières et installations.

Les investissements dans ce métier prennent en compte les critères suivants :

- proximité des marchés finaux et des centrales à béton du Groupe ;
- maîtrise foncière de réserves géologiques importantes (objectif de plus de 30 ans) ;
- rentabilité propre à ce métier.

Ce schéma de développement a déjà été mis en œuvre avec succès en France, en Suisse, en Turquie, en Inde et au Sénégal.

1.4.3. La stratégie de développement géographique

Le Groupe opère dans 11 pays. Il réalise 34,7 % de son chiffre d'affaires consolidé en France, 16,0 % en Europe hors France, 15,3 % aux États-Unis et 34,0 % dans des pays émergents (Inde, Kazakhstan, Égypte, Mali, Mauritanie, Sénégal et Turquie).

La stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays développés, générateurs de *cash flows* plus réguliers, et dans des pays émergents offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché

plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. Dans ce cadre, le Groupe porte un intérêt particulier à des projets de développement dans les pays émergents.

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif industriel Ciment en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il met en avant sa capacité financière ainsi que son expertise industrielle et commerciale pour optimiser la performance économique des positions acquises tout en capitalisant sur l'identité locale des marques rachetées.

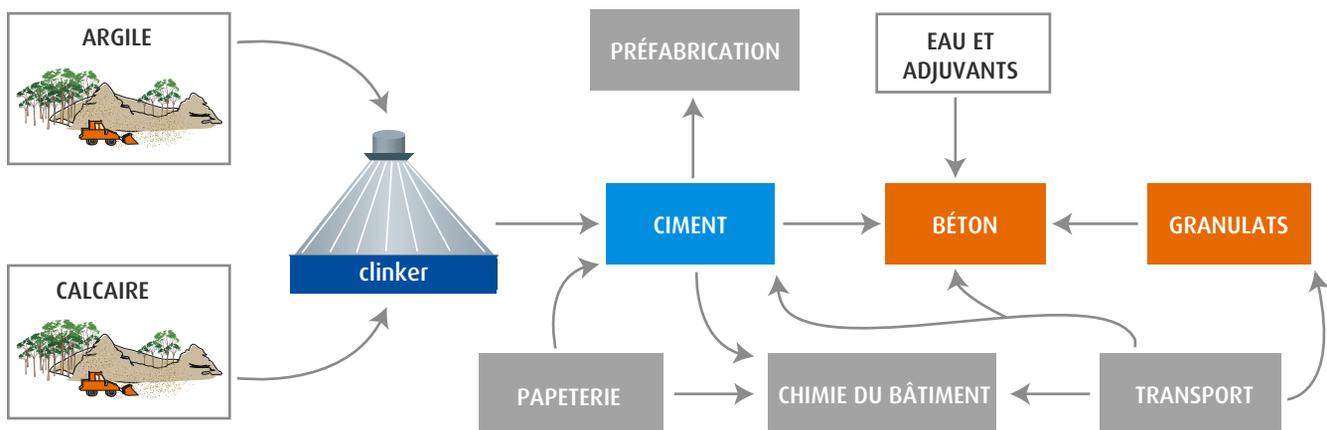
1.5. Description des métiers

Les trois activités du Groupe sont :

- le Ciment ;
- le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ;
- les Autres Produits et Services.

Le schéma qui suit présente l'intégration des activités du Groupe entre elles.

L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ENTRE ELLES



Le ciment : le ciment est un liant hydraulique qui entre dans la composition du béton et dont les matières premières constitutives sont le calcaire et l'argile. Au contact de l'eau, les silicates et aluminates du ciment se réorganisent et forment une structure cristalline, qui confère au béton toute sa résistance (voir le glossaire à la fin du présent document de référence).

Le béton prêt à l'emploi (BPE) : le béton est obtenu par un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants. Selon l'ouvrage auquel il est destiné et l'environnement auquel il sera exposé, le béton est assemblé, dosé et mis en œuvre de façon spécifique, afin de répondre à des exigences très précises de qualité et de performance.

Les granulats : les granulats sont des sables et des graviers naturels utilisés dans la construction d'ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiments. Une grande partie de ces granulats est utilisée dans la fabrication de béton, le reste étant destiné à la construction de voiries. Les produits issus de la récupération et du recyclage des déchets de déconstruction occupent une part croissante d'année en année, conséquence de la volonté du Groupe d'agir en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire.

Les autres produits et services : le Groupe est par ailleurs présent dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux, qui lui permettent de développer des synergies, d'optimiser ses coûts et d'améliorer le service client. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Au 31 décembre 2017, le Groupe employait 8 460 personnes à travers le monde, et réalisait 65 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France.

Le tableau ci-dessous indique l'exercice des trois activités du Groupe dans le monde

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼	▼	
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité en 2017

(en millions d'euros)	2017	%
Ciment	1 245	48,6
Béton & Granulats	988	38,5
Autres Produits et Services	330	12,9
TOTAL	2 563	100,0

La part des métiers cœur du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est restée sensiblement stable en 2017, à plus de 87 % du chiffre d'affaires consolidé.

Ventilation de l'EBITDA par activité en 2017

(en millions d'euros)	2017	%
Ciment	353	79,6
Béton & Granulats	65	14,5
Autres Produits et Services	26	5,9
TOTAL	444	100,0

Cette ventilation doit être appréciée au regard du poids relatif des capitaux employés dans chaque activité, voir section 1.2 « chiffres clés » du présent document de référence.

Voir la section 2.2 du présent document de référence pour l'examen de la situation financière et des résultats.

1.5.1. Le Ciment

La fabrication du ciment a toujours été le principal métier du Groupe depuis la création de la Société en 1853. Le ciment est une poudre fine minérale, principal composant du béton, auquel il confère un certain nombre de propriétés, et notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Au 31 décembre 2017, l'activité Ciment du Groupe à travers le monde comporte 15 cimenteries et cinq stations de broyage de clinker. En outre, le Groupe exploite en France deux usines spécialisées dans le ciment naturel à prise rapide. Les volumes de vente de ciment du Groupe en 2017 (avant éliminations intra-groupe) se sont élevés à 22,9 millions de tonnes (contre 21,9 millions de tonnes en 2016 et 19,8 millions de tonnes en 2015). Ainsi en 2017, cette activité représente 48,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (50,7 % en 2016 et 51,1 % en 2015), et 79,6 % de l'EBITDA du Groupe (83,1 % en 2016 et 80,7 % en 2015).

1.5.1.1. Les produits

Le Groupe fabrique et commercialise différentes catégories de ciments, selon la composition chimique des matières premières, les ajouts éventuels de constituants complémentaires au moment du broyage et la finesse du produit. Chaque gamme de ciment correspond à des applications spécifiques telles que la construction résidentielle, la construction d'ouvrages d'art, les travaux souterrains ou encore la réalisation de bétons soumis à des milieux agressifs.

La répartition entre chaque type d'application sur un marché donné dépend de la maturité et des habitudes de construction du pays. Les cimenteries du Groupe fabriquent des ciments usuels ainsi que des ciments à usage spécifique. Dans les deux cas, ces ciments sont certifiés conformes aux normes actuellement en vigueur dans les différents pays d'implantation, tant en termes de composition que de désignation. Les principales catégories de ciments produites par le Groupe sont présentées et classées ci-dessous selon les normes françaises :

CEM I	Ciments Portland	Ciments les plus couramment utilisés dans la construction résidentielle, pour réaliser des ouvrages classiques en béton armé
CEM II	Ciments Portland composés	
CEM III	Ciments de haut-fourneau	Ciments usuels à faible dégagement de chaleur durant l'hydratation et à faible teneur en sulfates, utilisés dans les travaux souterrains en milieux agressifs ou dans les travaux à la mer
CEM V	Ciments au laitier	
CEM IV	Ciments pouzzolaniques	Ciments usuels utilisant des produits minéraux d'origine volcanique ayant des propriétés hydrauliques.

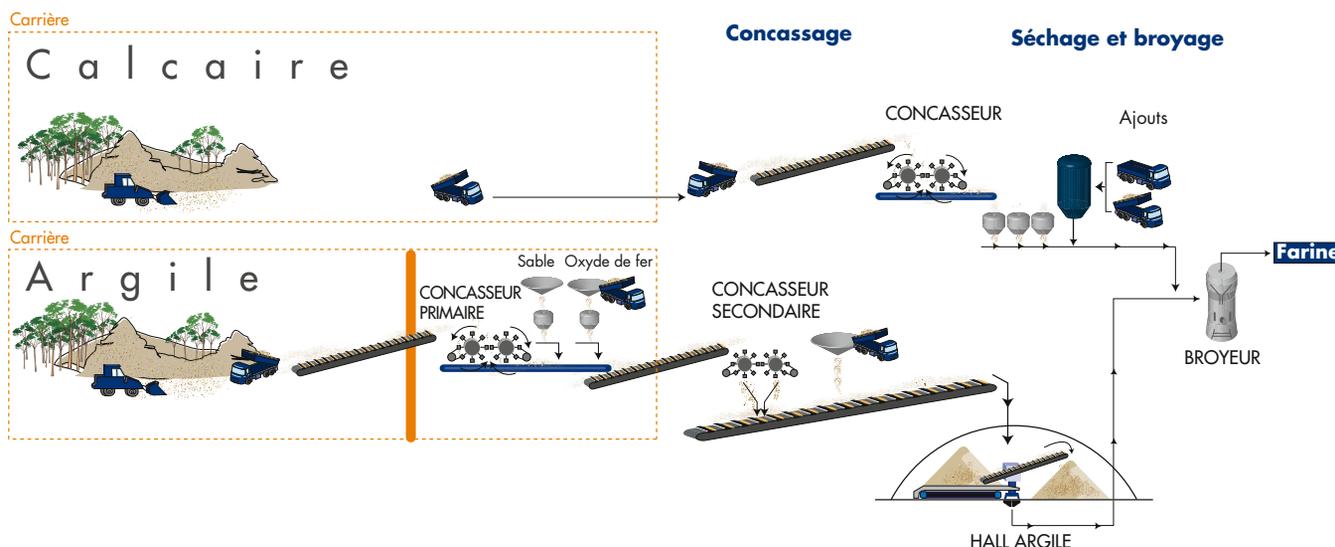
Vient s'ajouter à ces catégories le **ciment prompt naturel** : ciment spécifique à prise et durcissement rapides, dont la résistance, immédiatement supérieure, augmente progressivement au fil du temps. Le Groupe produit depuis 160 ans son ciment prompt à partir d'une pierre alpine naturelle, d'une performance exceptionnelle offrant une résistance immédiate et élevée ainsi qu'un faible retrait. Ce ciment est utilisé pour les travaux de scellement de blocs ou de voies d'eau, ainsi que pour les travaux de réhabilitation de façade.

Tous ces ciments font l'objet de contrôles réguliers et approfondis à chaque étape du processus de fabrication, garantissant ainsi la conformité du produit fini aux normes en vigueur. Par ailleurs, le Groupe mène des programmes de recherche et développement sur les produits et leurs applications, permettant de faire avancer les connaissances de ces produits et d'optimiser leur utilisation (ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document de référence).

1.5.1.2. Les procédés de fabrication

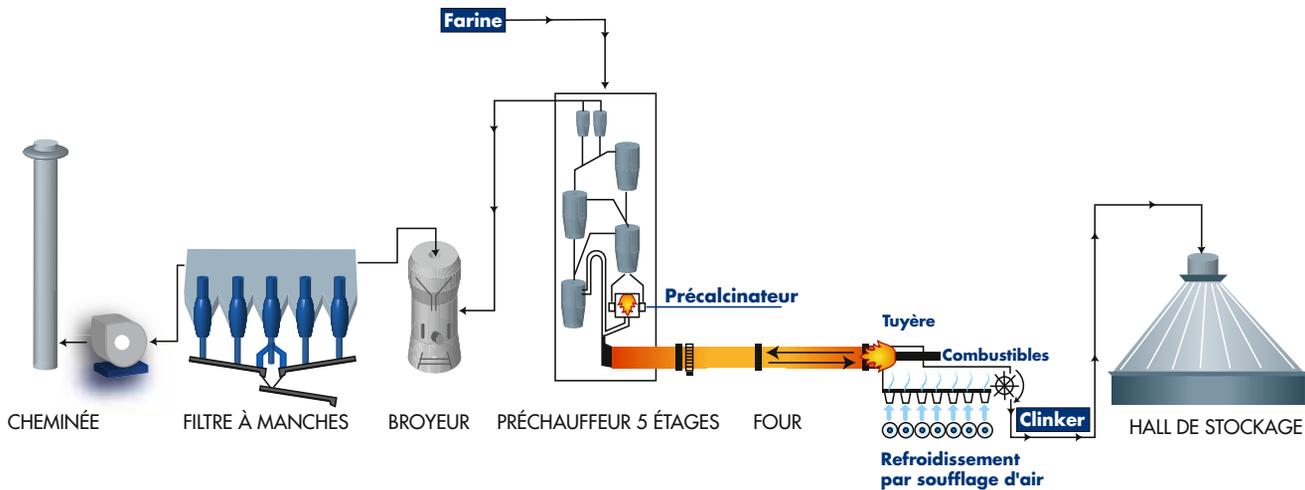
La fabrication du ciment par voie sèche se déroule principalement en quatre étapes :

- l'extraction des matières premières : le calcaire et l'argile sont extraits de carrières situées généralement à proximité de la cimenterie. La roche est abattue à l'explosif. Les rochers et blocs obtenus sont ensuite transportés vers des concasseurs, afin de réduire leur taille et obtenir des cailloux de moins de 6 cm de diamètre ;
- la préparation du cru : les matières extraites des carrières et concassées (calcaire et argile) sont finement broyées jusqu'à l'obtention de farines de roche. Ces farines sont ensuite mélangées dans des proportions définies (environ 80 % de calcaire et 20 % d'argile) avant d'être introduites dans le four. La composition chimique et l'homogénéité de la matière en entrée du four, ainsi que sa régularité dans le temps, sont des éléments fondamentaux dans la conduite du processus de production ;



■ le système du four comprend une tour en cyclones échangeurs de chaleur, où la farine sèche est préalablement chauffée par les gaz d'échappement du four rotatif avant d'y être introduite (phase de précalcination). La farine subit au cours de cette cuisson des réactions chimiques complexes : tout d'abord, le calcaire se décarbonate sous l'action de la chaleur à une température avoisinant les 900 °C et se transforme en chaux, tandis que les argiles se décomposent en

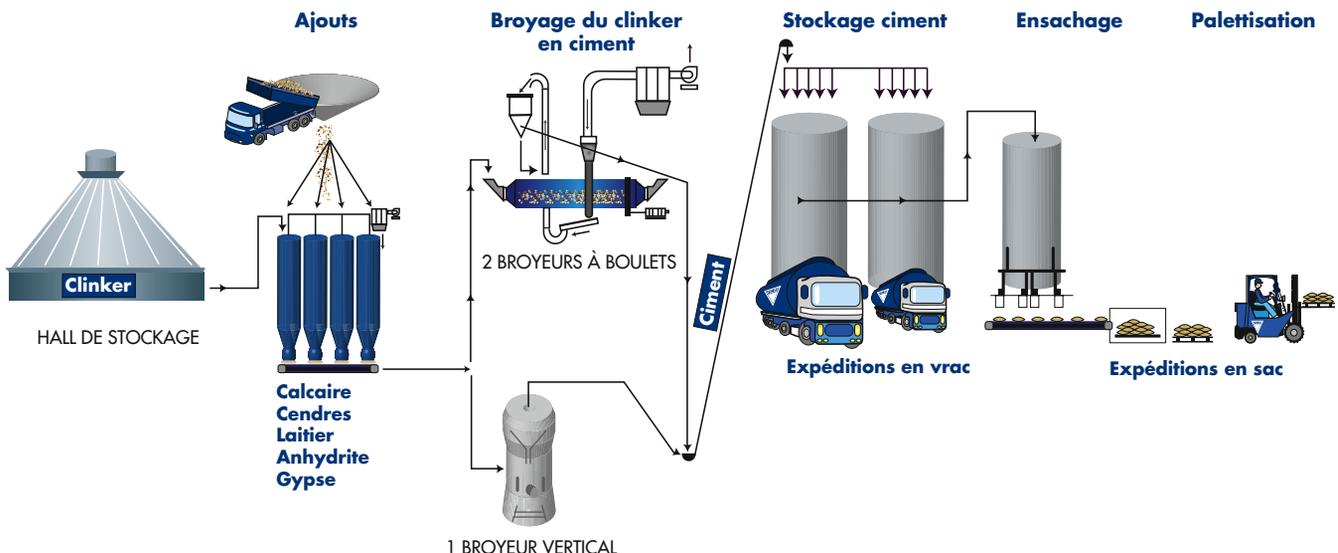
silicates et en aluminates. L'ensemble se recombine ensuite à une température d'environ 1 450 °C en silicates et aluminates de chaux. Ce processus chimique conduit ainsi à l'obtention d'un produit semi-fini appelé clinker, qui possède des propriétés de liant hydraulique. Cette cuisson s'effectue dans des fours rotatifs inclinés garnis de briques réfractaires.



Il existe un commerce mondial important pour le produit semi-fini qu'est le clinker. En effet, ce produit étant plus aisément transportable et stockable, des transferts de clinker des zones surcapacitaires vers les zones sous-capacitaires ou vers les zones ne disposant pas des ressources minérales nécessaires à la fabrication du clinker, se sont développés au cours des années passées. Ceci permet de diminuer le volume du produit transporté par rapport au ciment et ainsi d'abaisser les coûts logistiques. Une fois arrivé sur le marché de consommation, le clinker est livré à des centres de broyage qui réalisent la fin du processus de fabrication du ciment, jusqu'au conditionnement et en assurent la

distribution. Cette méthode est notamment utilisée par le Groupe en Italie et en Mauritanie.

■ le clinker est enfin broyé très finement ; on lui ajoute du filler de calcaire et du gypse afin d'obtenir le ciment artificiel qui pourra être ensuite vendu en sac ou en vrac. Le rajout de filler de calcaire et de gypse sert à réguler le temps de prise du ciment. Selon la qualité de ciment produit, d'autres ajouts peuvent être effectués, tels que des cendres volantes, du laitier de haut-fourneau ou des pouzzolanes naturels ou artificiels.



Il existe trois types de processus de fabrication du ciment, selon le traitement des matières premières avant leur enfournage : la voie sèche, la voie semi-sèche/semi-humide et la voie humide. La technologie utilisée dépend de l'origine des matières premières. L'origine et la nature de l'argile ou du calcaire ainsi que la teneur en eau sont particulièrement importantes. Au cours des dernières décennies, l'industrie du ciment a beaucoup investi dans le passage planifié de la voie humide à la voie sèche, moins consommatrice d'énergie, lorsque les ressources en matières premières l'autorisent. Sur les 21 fours du Groupe actuellement en service, 20 sont des fours à voie sèche.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente plus de 30 % du prix de revient usine du ciment en moyenne pour l'industrie et constitue le premier poste de dépenses, ce pourcentage étant plus faible pour le Groupe. En 2017, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe près de 300 millions d'euros. Le Groupe alloue une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe optimise ses besoins énergétiques en utilisant des déchets comme combustibles de substitution aux combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole). Leur combustion dans un four de cimenterie permet de récupérer et de valoriser l'énergie dégagée. Toutes les usines françaises du Groupe ont obtenu l'accord des autorités de contrôle pour utiliser comme combustibles des déchets non dangereux d'entreprises ou de déchetteries (pneumatiques, farines animales, huiles industrielles, etc.). Le Groupe privilégie des usines multicom bustibles, permettant ainsi de passer d'un combustible à un autre selon leurs niveaux de prix. En 2017, la part des combustibles secondaires au niveau de l'activité cimentière du Groupe s'est élevée en moyenne à 25,2 % (contre 24,6 % en 2016 et 24,6 % en 2015) avec des disparités importantes (de 0 % à 90 %) selon la disponibilité des combustibles dans les pays d'implantation.

Pour davantage d'informations sur les combustibles de substitution, on pourra se référer à la section 1.8 « Recherche et développement » et à la section 3.2.3.3 « Augmenter le taux de remplacement des énergies fossiles par des combustibles de substitution et la part des énergies renouvelables » dans le rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise du présent document de référence.

Le Groupe utilise également des matières de substitution au clinker, issues d'autres procédés industriels, comme les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou les laitiers de hauts-fourneaux (qui sont un sous-produit des aciéries). Leur utilisation dans des proportions définies permet d'améliorer certaines propriétés du ciment mais également de diminuer la quantité de clinker et donc la quantité de combustible fossile nécessaire à sa fabrication. On pourra aussi se reporter à la section 3.2.2.1 « Une gestion durable des ressources naturelles » dans le rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise du présent document de référence.

1.5.1.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe exerce son activité cimentière dans tous les pays où il opère, soit dans 11 pays.

Le Groupe est présent en France avec des positions fortes dans la moitié est du pays et tout particulièrement dans le quart sud-est. Le Groupe a aussi développé de solides positions aux États-Unis dans les États du sud-est (Alabama, Géorgie) et de la Californie, en Suisse dans la moitié ouest et centre du pays, en Turquie en Anatolie centrale, en Égypte, dans la région du Sinaï et du Caire. Par ailleurs, le Groupe estime qu'il se trouve en position de leader au Sénégal et dans les pays limitrophes. Le Groupe dispose également d'un centre de broyage et de terminaux maritimes en Italie. Enfin, les implantations au Kazakhstan et en Inde dans les États du Karnataka et de l'Andhra Pradesh confirment la diversification géographique du Groupe et sa dimension internationale.

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de production de ciment du Groupe en France et à l'étranger :

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
France	4,6 MT	Montalieu (1 four voie sèche)	Principale cimenterie du Groupe en France, sa construction initiale date de 1922.
		La Grave-de-Peille (1 four voie sèche)	Construite en 1929, la cimenterie de La Grave-de-Peille est la deuxième du Groupe en France.
		Créchy (1 four voie sèche)	Construite en 1968. Cette cimenterie est située près de Vichy.
		Xeuilley (1 four voie semi-humide)	Acquise en 1969, pendant la période de restructuration de l'industrie cimentière.
		Saint-Égrève (1 four voie sèche)	Acquise en 1970. Cette usine est située dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes.
États-Unis	2,6 MT	Ragland (1 four voie sèche)	En 1974, l'acquisition de cette cimenterie située dans l'Alabama marque le début du développement du Groupe à l'international.
		Lebec (1 four voie sèche)	En 1987, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de cette usine située à proximité de Los Angeles en Californie.

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
Turquie	4,8 MT	Konya (2 fours voie sèche)	Cette usine, acquise en 1991, est située au sud du plateau anatolien.
		Bastas (2 fours voie sèche)	La cimenterie, acquise en 1994, est située au centre de la Turquie, près de la capitale, Ankara.
Sénégal	3,5 MT	Rufisque (3 fours voie sèche)	En 1999, le Groupe a racheté la société Sococim Industries qui exploite une cimenterie, à proximité de la capitale, Dakar.
Suisse	0,9 MT	Reuchenette (1 four voie sèche)	L'acquisition de Vigier en 2001 a permis au Groupe de compléter ses activités en Europe.
Égypte	3,6 MT	El Arish (2 fours voie sèche)	Début 2003, le Groupe a pris une participation stratégique dans Sinai Cement Company, propriétaire d'une cimenterie construite en 2001 à 40 km du port de El Arish.
Italie	0,5 MT	Oristano (station de broyage)	Acquis en 2003, Cementi Centro Sud est propriétaire d'une station de broyage en Sardaigne et dispose de deux terminaux maritimes à Tarente (sud de la péninsule italienne) et Imperia (près de Gênes).
Mali		Bamako (dépôt)	Après une première implantation en 2004, inauguration en 2006 d'un terminal ferroviaire et d'une unité d'ensachage, opérés par la filiale Ciments et Matériaux du Mali.
Kazakhstan	1,4 MT	Mynaral (1 four voie sèche)	Le Groupe a acquis en 2007 une société de projet ayant pour but la construction d'une cimenterie à 400 km au nord d'Almaty. L'usine a été mise en service opérationnel début avril 2011.
Mauritanie	0,5 MT	Nouakchott (station de broyage)	En 2008, le Groupe a pris le contrôle, à hauteur de 65 %, du capital de la société BSA Ciment SA qui exploite une installation de broyage ciment à proximité de la capitale.
Inde	7,8 MT	Chatrasala (1 four voie sèche)	Kalburgi Cement (antérieurement Vicat Sagar Cement) a construit une usine greenfield dans le nord du Karnataka. Cette usine, d'une capacité de 2,8 millions de tonnes a commencé sa production en fin d'année 2012.
		Kadapa (2 fours voie sèche)	En avril 2010, le Groupe a acquis 51 % de la société Bharathi Cement. Cette société disposait d'une usine de 2,5 millions de tonnes de capacité, qui a été portée à 5 millions de tonnes en fin d'année 2010.

Ce qui représente une capacité de production totale de 30,2 millions de tonnes.

La section 1.7 « Présentation des marchés et des performances du Groupe » vient compléter cette présentation à travers une description par pays.

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. Le coût de construction d'une cimenterie se chiffre entre 200 et 300 millions d'euros en fonction de la nature des travaux, de la capacité de production envisagée et du pays de localisation. Le Groupe veille à maintenir son outil industriel à un haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il a investi de façon continue dans de nouveaux équipements qui lui font bénéficier des dernières technologies éprouvées et reconnues, permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Le Groupe est, dans la plupart des cas, propriétaire des terrains sur lesquels sont construites ses cimenteries. La cimenterie de Lebec bénéficie quant à elle d'un bail accordé en 1966 pour une durée de 99 ans, soit une durée restante de 48 ans. Par ailleurs, à l'exception

de certains matériels roulants (chargeuses, camions, wagons, etc.), les équipements industriels sont généralement détenus en pleine propriété.

Concernant l'exploitation des carrières de calcaire et d'argile, le Groupe assure sa maîtrise foncière en étant soit propriétaire des terrains qu'il exploite, soit en ayant conclu des contrats de forage renouvelables, pour des durées allant de 10 à 30 ans selon les pays, ou enfin en bénéficiant de concessions accordées par les États, qui offrent à la fois la jouissance des terrains et le droit de les exploiter. Ces concessions sont également périodiquement renouvelables.

Le Groupe intègre, dès le début de la phase d'exploitation des carrières, les contraintes de remise en état des sites. Cet aspect est détaillé dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise présenté au chapitre 3 du présent document de référence.

1.5.1.4. Positionnement concurrentiel

Un mouvement de concentration s'est opéré depuis quelques dizaines d'années d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin dans le reste du monde conduisant à l'émergence d'acteurs puissants et globaux. Les années 2015 et 2016 ont été, de ce point de vue, très riches en matière de regroupement d'acteurs. Néanmoins, l'industrie mondiale cimentière est encore fragmentée, le leader mondial détenant en 2016 moins de 7 % de part de marché à l'échelle mondiale ⁽¹⁾.

(1) Source Global Cement Report.

Les marchés sont donc soumis à une forte concurrence et le Groupe se trouve ainsi en compétition à la fois avec des cimentiers nationaux tels qu'Oyak en Turquie, Ciments du Sahel au Sénégal, UltraTech en Inde ou Steppe Cement au Kazakhstan, mais également avec des cimentiers multinationaux tels que LafargeHolcim (Suisse), Cemex (Mexique), ou HeidelbergCement (Allemagne), présents sur plusieurs des marchés du Groupe.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport étant coûteux, le rayon d'action de la plupart des cimenteries ne dépasse généralement pas 300 km par voie terrestre. L'intensité concurrentielle se joue donc principalement au plan régional, avec des cimentiers disposant d'usines dans les zones de chalandise du Groupe. Hormis le cas de cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial et qui peuvent expédier leur ciment à faible coût sur de grandes distances par bateau ou par chemin de fer dans certains pays comme l'Inde ou le Kazakhstan, le marché du ciment reste local.

L'activité est en outre, comme mentionné à la section 2.4 « Investissements », très capitalistique et la construction de nouvelles capacités doit nécessairement s'appuyer sur la maîtrise foncière de réserves de carrières importantes et de qualité, sur l'obtention d'autorisation d'exploitation, sur l'existence de sources d'énergie accessibles ainsi que sur la présence d'un marché de proximité important et en croissance.

Par ailleurs, les acteurs présents sur un marché doivent être en mesure de fournir à leurs clients un service continu, en toutes circonstances, et un produit de qualité constante répondant à leurs attentes ainsi qu'aux normes en vigueur.

1.5.1.5. Les clients

La typologie des clients est similaire dans la plupart des régions du monde où le Groupe est implanté. Les clients sont soit des entreprises chargées de la mise en œuvre telles que des bétonniers, des préfabricants d'éléments en béton, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des autorités locales, des constructeurs de logements ou encore des artisans maçons, soit des intermédiaires tels que des grossistes en matériaux de construction ou la grande distribution. Le poids relatif d'un type de clientèle peut cependant fortement varier d'une implantation à l'autre en fonction de la maturité du marché et des habitudes de mise en œuvre.

Le Groupe offre un très large éventail de bétons, allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux, développés pour des applications spécifiques par son laboratoire de recherche et développement, répondant ainsi aux besoins et contraintes de ses clients ; ainsi le Groupe commercialise en France les bétons suivants :

Flexiperf	Bétons & mortiers fluides	Chape ciment ou anhydrite, béton auto-plaçants (BAP) horizontaux ou verticaux	<i>Flexiperf, c'est une adaptabilité à toutes épreuves pour une qualité sans faille</i>
Stylperf	Bétons de sols décoratifs	Bétons colorés, désactivés, matricés, stabilisés	<i>Stylperf, c'est une multiplicité de textures, d'aspects et de couleurs pour libérer la créativité de nos clients</i>
Defiperf	Bétons spécifiques	Bétons lourds ou légers, projetés, extrudés, immergés, drainants ou isolant structurel	<i>Defiperf, c'est un haut niveau de performance pour couvrir le plus haut degré d'exigence</i>
BVperf	Bétons courants	Bétons de dallage béton à propriété spécifique ou à composition prescrite (BPS ou BCP)	<i>BVperf, c'est l'assurance d'un travail dans les règles de l'art et dans le respect des exigences environnementales</i>

Par ailleurs, la commercialisation du ciment se fait en vrac ou en sac. Selon le niveau de développement du pays d'implantation. Ainsi, la filière du béton prêt à l'emploi étant extrêmement développée aux États-Unis, le Groupe vend essentiellement son ciment en vrac et en grande majorité à des bétonniers. A contrario, le Sénégal ne dispose pas encore d'une filière du béton prêt à l'emploi, et le Groupe y vend son ciment essentiellement en sac à des grossistes et à des détaillants.

1.5.2. Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le béton prêt à l'emploi, dont le ciment est un composant majeur, est un matériau essentiel des projets de construction.

L'intégration du BPE s'est faite dans chacun des pays par l'acquisition ou la création de nombreuses sociétés. Le Groupe a d'abord développé son activité dans le béton prêt à l'emploi en France par des investissements directs au cours des années 1980. Puis le Groupe a poursuivi son objectif d'intégration verticale par des acquisitions sélectives de sociétés, prioritairement dans les zones de chalandise de son activité Ciment, ainsi que par le développement de son outil industriel dans les implantations existantes.

Fin 2017, les sociétés du Groupe exploitaient 248 centrales à béton réparties dans cinq pays, et avaient vendu plus de 9,7 millions de m³ de béton.

1.5.2.1. Les produits

Les principales qualités d'un béton sont la résistance à la compression, la durabilité, les temps de prise, la facilité de pose et la maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction. Les qualités et performances d'un béton ne peuvent être obtenues et garanties que si la formulation physico-chimique du béton, ainsi que son cycle de production sont rigoureusement respectés. Pour qu'un béton soit parfaitement formulé, les différents composants doivent être précisément dosés, dans un ordre et à un rythme déterminés et le malaxage doit être continu et homogène. Ces contraintes de production sont les raisons pour lesquelles un béton fabriqué en centrale est d'une qualité et d'une régularité supérieures à tout béton fabriqué manuellement ou en bétonnière. C'est la raison essentielle du développement du béton prêt à l'emploi, qui permet de garantir le respect des normes inscrites dans les cahiers des charges des travaux de construction.

Les laboratoires de recherche et développement du Groupe conçoivent des bétons innovants offrant des perspectives d'applications nouvelles ou permettant une mise en œuvre facilitée. Ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document de référence.

1.5.2.2. Les procédés de fabrication

Le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau en différentes proportions, dans des centrales de fabrication de béton prêt à l'emploi. Une centrale à béton est composée de silos (ciment, sables et gravillons), de cuves de stockage des différents adjuvants et d'un malaxeur. Aux États-Unis le malaxage du béton se fait le plus souvent dans le camion malaxeur, à la différence des autres pays où cette opération intervient dans la centrale, avant le départ du béton.

Il est possible de faire varier les proportions de ciment et de granulats (sables et gravillons), ajouter des adjuvants chimiques (tels que des plastifiants, des retardateurs ou des accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des dérivés comme les cendres volantes ou le laitier, en vue d'obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut par conséquent une grande expertise technique et un contrôle qualité élaboré pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels les clients du Groupe ont à faire face, tels que le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle.

Les qualités et les performances d'un béton ne peuvent être garanties que si la formulation est très précise et son cycle de production rigoureusement respecté. Le dosage de l'eau en particulier doit être très précis et le malaxage doit être continu et homogène. Pour répondre à toutes ces contraintes, les centrales à béton du Groupe ont été fortement automatisées, afin d'assurer la précision du processus.

Le béton préparé en centrale est chargé par gravité dans un camion malaxeur, également appelé camion toupie, qui livre le béton au client. Selon les pays, le Groupe possède une flotte de camions malaxeurs, ou a recours à des locataires auxquels il sous-traite la livraison du BPE. La logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. Une part significative de béton prêt à l'emploi est acheminée entre le camion malaxeur et le lieu d'utilisation sur le chantier par pompage. Cette fonction est assurée par des camions pompes dont un certain nombre sont possédés ou affrétés directement par le Groupe (notamment en France par sa filiale Delta Pompage).

Les prix des matières premières varient considérablement en fonction des marchés nationaux sur lesquels le Groupe opère. En général, les matières premières représentent environ 70 % du total des coûts de revient du béton livré. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. La livraison constitue la deuxième composante du coût, aux environs de 20 % du coût total. Une grande partie du ciment et des granulats utilisés dans ses centrales à béton est fournie par le Groupe.

En France, l'équipe technico-commerciale de la division BPE du Groupe bénéficie de la collaboration de Sigma Béton, unité essentielle du centre technique Louis Vicat (CTLV) spécialisée dans les secteurs du béton prêt à l'emploi, des granulats et des produits routiers, dotée de la certification ISO 9002 pour la formulation, l'analyse et le contrôle des granulats, du ciment et du béton.

1.5.2.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe a mis en place en France, en Suisse, aux États-Unis, en Turquie et en Mauritanie, une intégration verticale et exerce, dans ces pays, les métiers du ciment et du béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2017, le Groupe exploite 248 centrales à béton situées à proximité des principales cimenteries du Groupe et qui maillent les territoires afin de pouvoir alimenter les chantiers régionaux ainsi que les centres urbains.

- France : 151 centrales à béton ;
- Suisse : 18 centrales à béton ;
- États-Unis : 43 centrales à béton ;
- Turquie : 35 centrales à béton ;
- Mauritanie : 1 centrale à béton.

Ces centrales sont situées à proximité des lieux de consommation du béton dans la mesure où, compte tenu des temps de prise, le béton préparé en centrale doit être livré sur le lieu de mise en œuvre dans un délai maximum d'une heure et demie. Le rayon d'action d'une centrale est généralement compris entre 20 et 30 km, dépendant également des conditions de circulation de la zone.

La plupart des installations de production de béton sont fixes, mais le Groupe exploite également un certain nombre de dispositifs mobiles, installés sur les sites de construction (généralement les plus importants) de ses clients, en fonction de leurs besoins.

1.5.2.4. Positionnement concurrentiel

Les barrières à l'entrée étant peu élevées, le marché du BPE est très atomisé, avec un nombre important d'acteurs, comprenant à la fois des cimentiers et des groupes industriels internationaux, ainsi que des opérateurs indépendants.

1.5.2.5. Les clients

Le béton prêt à l'emploi est vendu principalement à des entrepreneurs de BTP, allant des grands groupes internationaux du bâtiment à des entreprises de construction de maisons individuelles, à des agriculteurs ou à des particuliers. Les centrales à béton servent des commandes de marché de travaux planifiées, ainsi que des demandes de livraisons immédiates sous centrale.

1.5.3. Les Granulats

Les métiers du béton prêt à l'emploi et des granulats sont gérés au sein de la même activité, du fait de la similarité de leurs clientèles et de la logique d'intégration verticale mise en œuvre par le Groupe.

24,4 millions de tonnes de granulats ont été vendues en 2017 à partir des 70 carrières du Groupe.

1.5.3.1. Les produits

Principale matière première consommée dans le monde après l'eau, les granulats (sables et graviers) sont des matériaux naturels utilisés dans la fabrication du béton, de la maçonnerie, de l'asphalte. Ce sont également les matériaux de base pour la construction des routes, des remblais et des constructions.

Il existe deux principales catégories de produits : ceux issus de roches concassées (roches massives) et ceux provenant de sables et graviers naturels (alluvionnaires). Viennent s'y ajouter les matériaux recyclés issus de la démolition dont la part s'accroît chaque année afin d'économiser les ressources naturelles.

La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné. Les produits se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier la granulométrie et la dureté, mais aussi leurs couleurs. Ils sont généralement désignés par leurs diamètres ; minimum et maximum.

- Les roches massives sont extraites des massifs calcaires, granitiques, porphyriques, etc. Les matériaux les plus courants sont les graves (0/100, 0/80, 0/31, 0/20), les coupures (0/4, 4/6, 6/10, 10/14, 10/20), le ballast, les blocs d'enrochement. Ces matériaux sont principalement destinés au terrassement, à la fabrication d'enrobés, de blocs ou parpaings mais aussi, de plus en plus, à l'élaboration du béton prêt à l'emploi (BPE).
- Des anciens dépôts fluviaux ou glaciaires, on extrait les sables et graviers calcaires ou silicocalcaires qui iront alimenter prioritairement les centrales à béton, les usines d'enrobés ou les chantiers du BTP. Les matériaux produits sont des sables, gravillons, graviers roulés ou concassés destinés en grande partie à la préfabrication, au BPE, aux enduits et à l'élaboration d'enrobés.

1.5.3.2. Les procédés de fabrication

Les granulats peuvent provenir de roches massives ou de roches meubles :

- roches massives : la roche est abattue à l'explosif, avant d'être concassée, criblée puis lavée. On utilise des concasseurs pour réduire les blocs de roches en graves de granulométries plus fines. Le traitement est terminé par un criblage qui permet de trier les différentes « coupures » et de recycler les gros éléments. L'exploitation des carrières de roches massives prend en compte, dès le début d'un projet, son intégration dans son environnement pendant l'exploitation et le devenir du site quand la carrière sera terminée ;
- roches meubles : ces roches proviennent de la sédimentation de dépôts fluviaux ou glaciaires. Elles peuvent être exploitées hors d'eau, en gradins de 5 à 8 mètres de hauteur, ou alors en eau en utilisant des dragues ou draguelines. Les graves ainsi extraites sont acheminées vers les installations de traitement par bandes transporteuses ou par dumpers, éventuellement par bateaux si la géographie le permet. Dans certains cas une partie du traitement peut être effectuée directement sur drague. Les produits acheminés sont ensuite lavés, criblés et concassés afin d'obtenir les granulométries souhaitées.

L'eau de lavage est traitée par hydro-cyclonage pour récupérer les éléments fins utilisables. Cette eau est ensuite décantée pour être réutilisée à 100 % dans le process. Les argiles résiduelles peuvent être utilisées pour le réaménagement de la carrière, en talus ou sous-couche agricole. L'aménagement des sites après la vie de la carrière offre une large palette de possibilités : terrain de sport (pelouse, circuit, etc.), plate-forme industrielle, remise en état agricole ou boisée, plantation dans les talus, zones humides, etc. Si des plans d'eau ont été créés, ils pourront être consacrés à la pêche, aux loisirs nautiques ou à un projet écologique.

La production de granulats nécessite des équipements lourds en carrière, tant pour l'exploitation de roches massives que pour celle de roches alluvionnaires. L'abattage et le concassage de roches massives nécessitent l'utilisation de chargeuses, d'engins de transport et de concasseurs. L'extraction de roches alluvionnaires est réalisée à l'aide de dragues. Le transport des granulats sur site de traitement se fait le plus souvent par bandes transporteuses.

1.5.3.3. Implantations et outils industriels

La stratégie du Groupe pour son métier Granulats en France et en Suisse est de se concentrer sur les régions où il dispose déjà d'une présence dans le BPE. Le Groupe acquiert régulièrement des sociétés détenant des carrières de granulats ou lance directement l'implantation de nouveaux sites.

Dans d'autres pays, l'objectif est de compléter l'offre aux clients, en particulier lorsque les besoins locaux ne sont pas suffisamment satisfaits, et que le potentiel de croissance offre des perspectives intéressantes.

Le Groupe exploite 70 carrières de granulats au 31 décembre 2017 :

- France : 40 carrières ;
- Suisse : 20 carrières ;
- Turquie : 7 carrières ;
- Sénégal : 2 carrières ;
- Inde : 1 carrière.

Les extractions sont réalisées sur des terrains dont le Groupe est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits d'exploitation à long terme, et pour lesquels il a obtenu les autorisations administratives nécessaires. De surcroît, le Groupe maintient le niveau de ses réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Enfin, la gestion des carrières intègre les impératifs de réhabilitation des sites, cette politique étant détaillée dans le rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise présenté au chapitre 3.2.2.1. « Une gestion durable des ressources naturelles » du présent document de référence.

Les équipements industriels sont des équipements lourds tels que des chargeuses, des engins de transport, des concasseurs et d'autres matériels comme des dragues. À l'exception de certains matériels roulants faisant l'objet de contrats de location ou de location-financement, ces équipements sont détenus en pleine propriété.

1.5.3.4. Positionnement concurrentiel

Le marché des granulats est dans son ensemble assez atomisé et fragmenté en de nombreux marchés locaux. Les différents acteurs sont des carriers nationaux voire régionaux, des entreprises du secteur du BTP qui se sont intégrées en amont, ainsi que des groupes industriels internationaux de fourniture de matériaux de construction.

Le Groupe privilégie l'exploitation de carrières situées à proximité des marchés de consommation, de manière à disposer de meilleurs coûts de production. L'accès à la clientèle s'en trouve facilité, les frais de transport réduits.

1.5.3.5. Les clients

Les granulats sont vendus par le Groupe pour partie aux sociétés de fabrication de béton prêt à l'emploi, soit en intra-groupe soit en ventes externes. Les autres clients sont des préfabricants d'éléments en béton, des entreprises de travaux publics et de construction de routes, soit pour leurs centrales à enrobés soit pour des matériaux de remblais, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment, mais aussi des agriculteurs ou des particuliers pour des travaux divers.

1.5.4. Les Autres Produits et Services

Le Groupe est présent dans des activités complémentaires en France, en Suisse, en Turquie et en Inde. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Les activités Autres Produits et Services sont présentées à la section 1.7 du présent document de référence.

1.5.5. Implantations et outils industriels

15

Cimenteries

5

Centres
de broyage

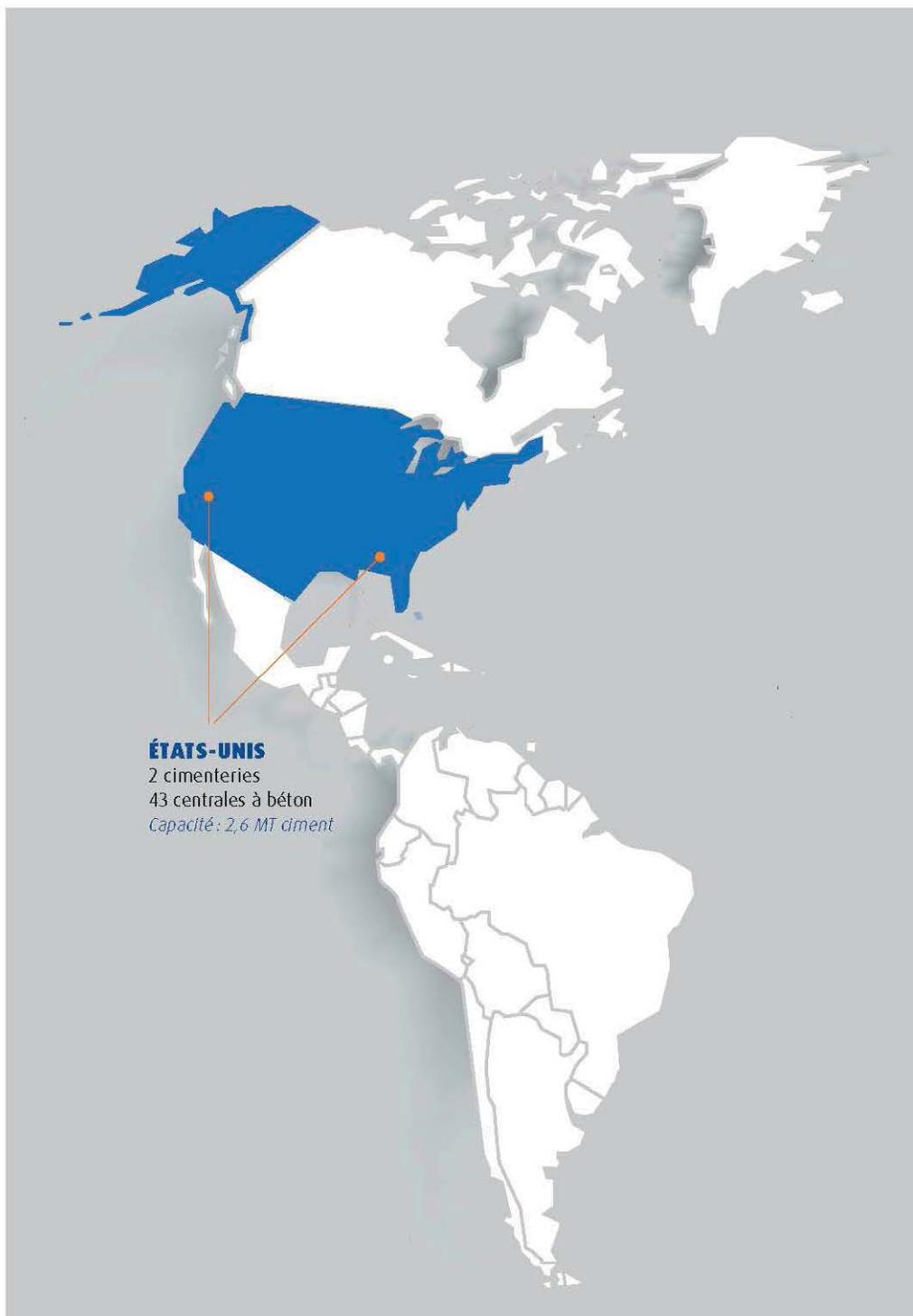
30,2

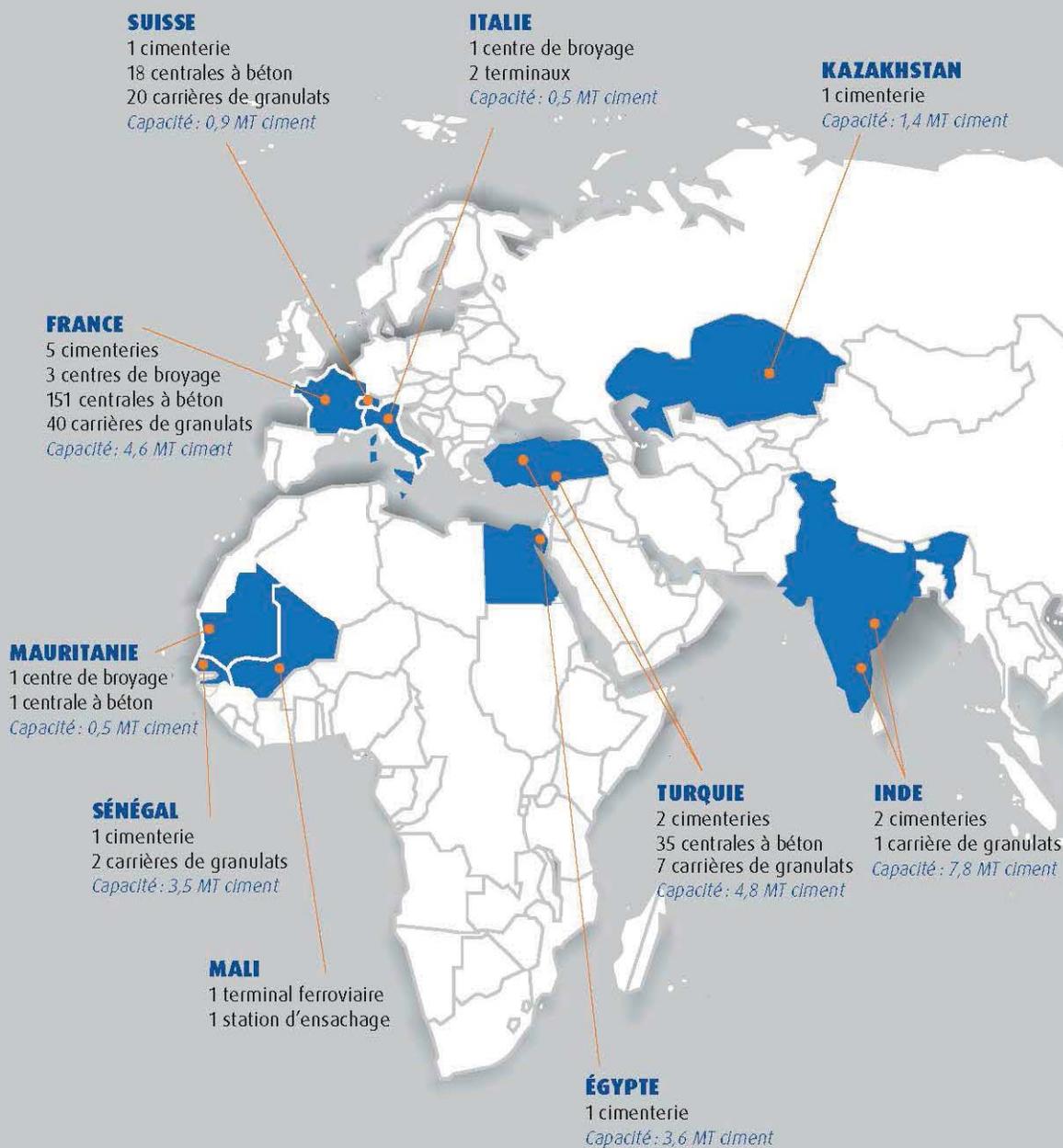
millions de tonnes
de capacité
de ciment

248

Centrales
à béton

70

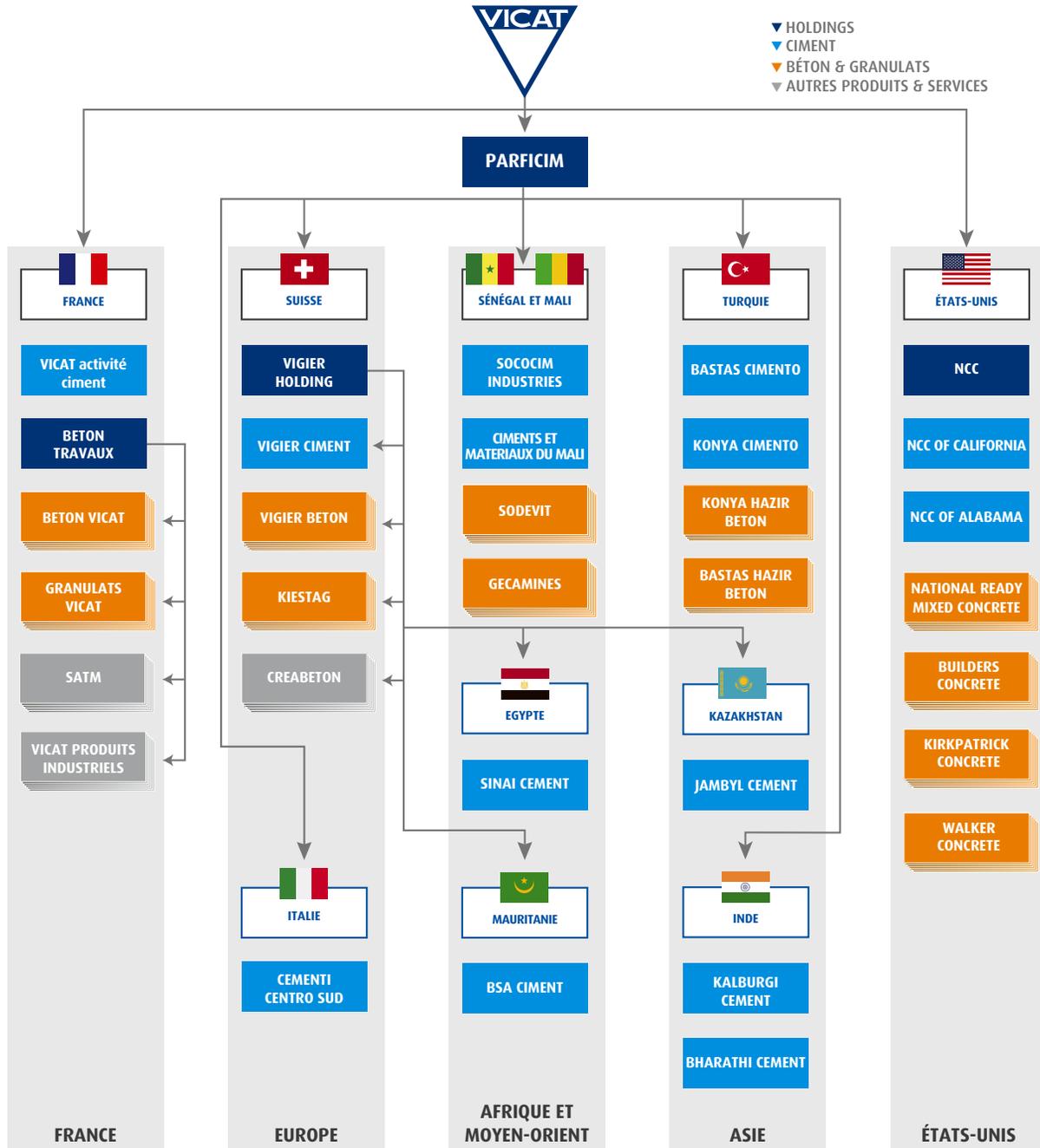
Carrières
de granulats



1.6. Organigramme simplifié

L'organigramme ci-dessous représente de manière résumée les principales sociétés du Groupe (132 sociétés sont consolidées). Seules figurent sur cet organigramme les sociétés les plus significatives ou celles utiles à une bonne compréhension de l'organisation du Groupe.

L'organigramme a été réalisé en mettant en évidence les cinq zones géographiques retenues par le Groupe et permet de visualiser par des codes couleurs l'activité exercée par chaque entité.



Certaines filiales contrôlées directement et indirectement par la Société comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, ou des actionnaires historiques de la Société en question avant son acquisition par le Groupe. La présence de ces minoritaires peut donner lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionnariat de la filiale en question. Toutefois, et sauf exception mentionnée, ces pactes ne prévoient pas d'options d'achat

ou de vente, de modifications dans les remontées financières ou plus généralement de dispositions qui seraient de nature à présenter un impact significatif sur la structure financière du Groupe ou à limiter l'exercice du contrôle majoritaire.

Les informations concernant les principales filiales du Groupe figurent à la section 8.4. « Informations sur les filiales et participations » du présent document de référence.

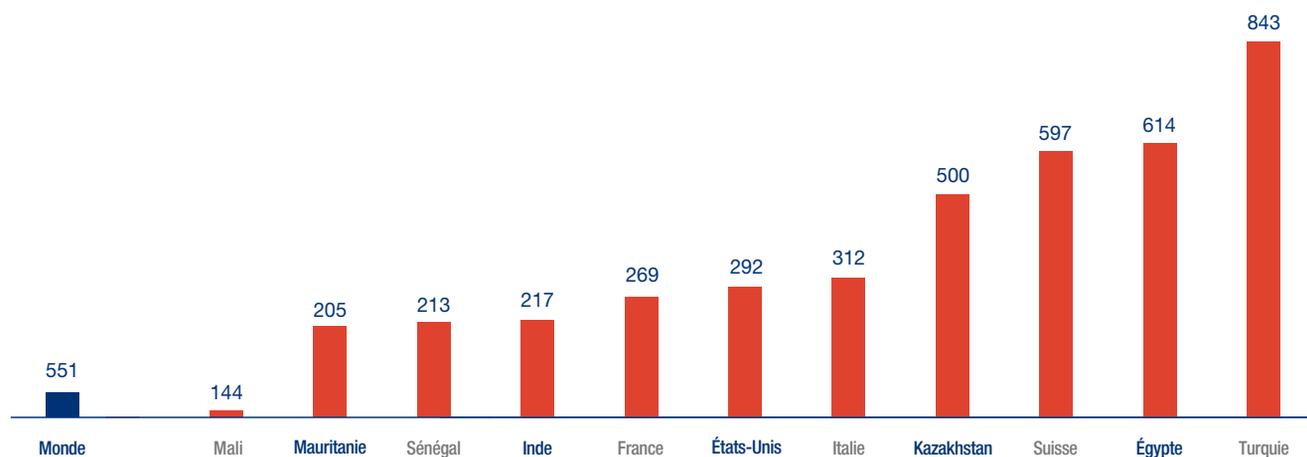
1

1.7. Présentation des marchés et des performances du Groupe

D'un point de vue général, le dynamisme de l'industrie des matériaux de construction sur un marché donné dépend essentiellement de l'évolution démographique de la population considérée, de la croissance économique et de l'évolution de son taux d'urbanisation. Par ailleurs, la culture architecturale et les habitudes de construction locales

ont également une grande influence sur le choix des matériaux de construction, parmi lesquels on trouve principalement le béton, le bois et l'acier. Ce choix est aussi guidé par la disponibilité et le niveau de prix de chacun de ces matériaux au niveau local.

CONSOMMATION ANNUELLE DE CIMENT PAR HABITANT EN 2016 (KG/HABITANT)

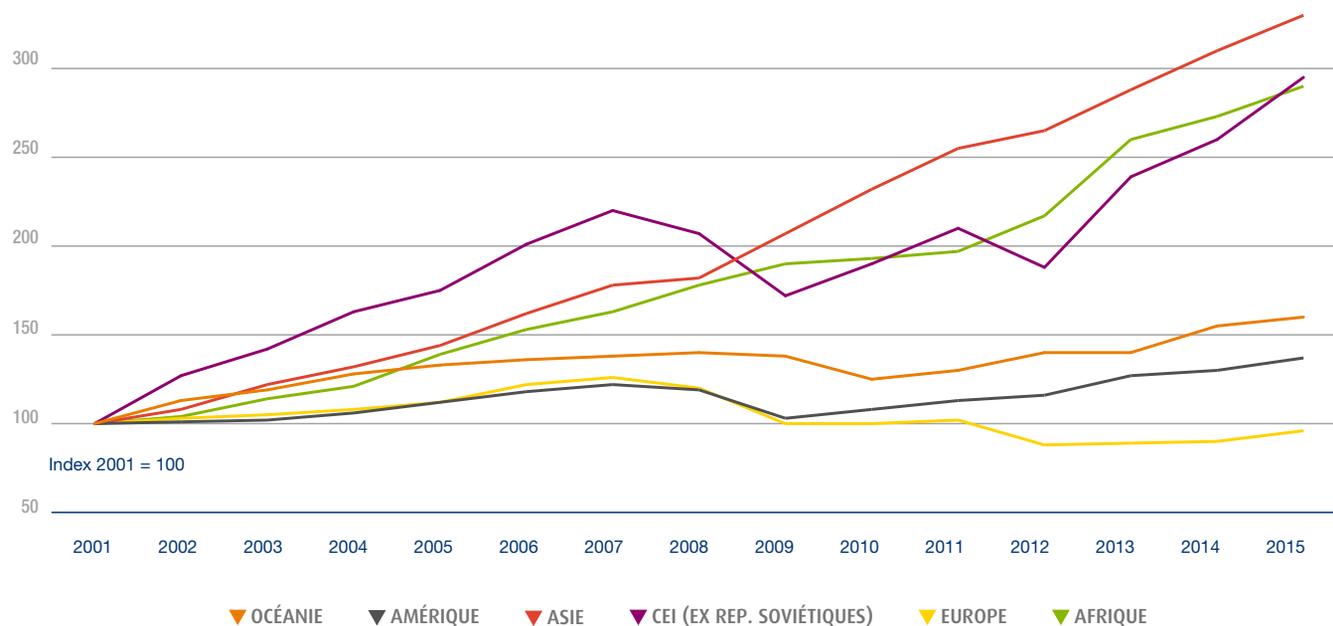


Sources : Global Cement Report, Infociments pour la France, sources internes.

S'agissant du ciment, qui est au cœur des activités du Groupe, le prix de vente sur un marché est essentiellement déterminé par la disponibilité et la facilité d'extraction des matières premières, par le coût de l'énergie thermique et électrique, ainsi que par la disponibilité de personnels

qualifiés pour assurer l'entretien de l'outil industriel. Enfin, l'existence éventuelle de capacités de production excédentaires augmente l'intensité concurrentielle et influe également sur le niveau de prix.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CIMENT ENTRE 2001 ET 2015 PAR GRANDES RÉGIONS



Source : Cembureau.

Les zones ayant bénéficié de la plus forte croissance de leur production de ciment entre 2001 et 2015 sont l'Asie, la CEI (Communauté des États Indépendants, 9 des ex-républiques soviétiques) et l'Afrique.

Ce graphique conforte la justesse de la stratégie de diversification géographique du groupe Vicat qui a précisément investi massivement sur cette période en Inde, au Sénégal, en Égypte et au Kazakhstan.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique en 2017

(en millions d'euros)	2017	%
France	890	34,7
Europe (hors France)	410	16,0
États-Unis	393	15,3
Afrique & Moyen Orient	291	11,4
Asie	579	22,6
TOTAL	2 563	100,0

Après l'importante diversification géographique opérée par le Groupe au cours de ces dernières années, la part du chiffre d'affaires réalisé dans les pays à forte croissance atteint 34 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017.

VOLUMES DE CIMENT VENDUS

Le Groupe possède 15 cimenteries réparties dans huit pays, ainsi que cinq broyeurs à clinker implantés dans trois pays.

(en milliers de tonnes) ⁽¹⁾	2017	2016	2015
France	2 970	2 953	2 786
Suisse	936	924	899
Italie	166	182	175
États-Unis	2 165	2 005	1 933
Sénégal/Mali/Mauritanie	2 834	2 955	2 874
Égypte	2 407	2 624	2 058
Turquie	4 648	4 034	3 686
Inde	5 472	4 835	4 045
Kazakhstan	1 345	1 363	1 336
TOTAL	22 943	21 875	19 792

(1) Volumes de ciment, clinker et ciment à maçonner.

Les ventes de ciment intra-groupe ont représenté en valeur 17,5 % de cette activité dans le Groupe, avec une disparité importante allant de 0 % à 34 % selon les zones d'implantation.

VOLUMES DE BÉTON VENDUS

Le Groupe exploite 248 centrales qui ont produit et vendu 9,7 millions de m³ de béton en 2017.

(en milliers de m ³)	2017	2016	2015
France	3 336	2 888	2 777
Suisse	703	741	744
États-Unis	2 215	2 054	2 152
Turquie	3 429	3 140	2 860
Mauritanie	2	5	2
TOTAL	9 686	8 828	8 535

VOLUMES DE GRANULATS VENDUS

Les 70 carrières de l'activité Granulats du Groupe ont vendu 24,4 millions de tonnes de granulats en 2017.

(en milliers de tonnes)	2017	2016	2015
France	9 842	8 967	8 995
Suisse	2 732	2 971	3 147
Sénégal	3 554	2 862	2 401
Turquie	7 864	6 578	5 592
Inde	415	727	810
TOTAL	24 407	22 105	20 945

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif ciment, en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il cherche à capitaliser sur l'identité locale des marques rachetées.

1.7.1. France



La France est le marché historique du Groupe. Sa présence est assurée au travers de cinq cimenteries situées sur la moitié Est du pays et d'un réseau de centrales à béton et de carrières majoritairement localisées dans les mêmes zones de chalandise,

avec une forte concentration dans le quart sud-est. Par ailleurs, le Groupe dispose en France d'activités complémentaires à ses trois principaux métiers.

Volumes vendus par le Groupe en France

	2017	2016	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	2 970	2 953	+ 0,6 %
Béton (en milliers de m ³)	3 336	2 888	+ 15,5 %
Granulats (en milliers de tonnes)	9 842	8 967	+ 9,8 %

La situation de l'économie française a repris une orientation positive en 2017 et la reprise est sensible. La croissance du PIB devrait avoisiner + 1,9 % en 2017. La zone euro bénéficie d'un environnement porteur avec notamment une reprise de l'économie mondiale.

418 900 logements ont été mis en chantier durant l'année 2017, une progression de + 15,7 % par rapport à l'année 2016. On compte 497 000 logements autorisés durant l'année 2017 soit une hausse de 8,2 % par rapport à 2016 ⁽¹⁾.

En ce qui concerne les travaux publics, l'activité progresse de + 0,8 % par rapport à 2016 ⁽²⁾. Les prises de commandes restent bien orientées (+ 5,5 %) ce qui est de bon augure pour l'évolution de l'activité des prochains mois. Le niveau d'activité demeure encore largement inférieur au niveau de 2008 compte tenu des baisses enregistrées ces dernières années.

1.7.1.1. Ciment

Le marché français du ciment est un marché mature, avec une consommation de l'ordre de 18 millions de tonnes en 2017. Ce volume reste faible en raison d'une conjoncture dégradée depuis bientôt 8 ans. La consommation par habitant s'établit à environ 270 kg de ciment.

(1) Source : Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie.

(2) Source : Fédération Nationale des Travaux Publics.

(3) Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC).

(4) Source : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem).

Entre 2007 et 2015, le marché a baissé en volume de plus de 30 %, soit une décroissance annuelle moyenne de (- 3,3 %) sur la période. L'année 2016 marque la fin de cette décroissance avec une légère reprise de + 1,5 % et est estimée à près de + 3,5 % en 2017 ⁽³⁾.

L'industrie française du ciment est concentrée ; quatre groupes détiennent environ 94 % du marché : il s'agit de LafargeHolcim, Ciments Calcia (HeidelbergCement Group), Vicat et Eqjom (depuis la reprise par CRH des actifs d'Holcim en France).

En 2017 les ventes de Vicat sont stables en volume par rapport à 2016, une légère croissance sur le marché domestique compensant une baisse significative de l'export. La progression des prix moyens de vente souffre d'un mix géographique-produits-conditionnement défavorable.

Il faut noter la progression continue de l'usage des combustibles de substitution (pneumatiques usagés, huiles, solvants...) permettant ainsi de réduire d'autant l'usage des énergies fossiles. Le taux d'utilisation de ces combustibles de substitution a encore progressé de 4 points en 2017 permettant d'atteindre le taux de 53 % chez Vicat en France.

1.7.1.2. Béton prêt à l'emploi & Granulats

En 2017, le marché du béton prêt à l'emploi en France devrait atteindre plus de 38 millions de m³ de béton ⁽⁴⁾, soit une progression d'environ + 5,6 % par rapport à 2016. On compte en France près de 1 900 centrales à béton, et plus de 500 entreprises, réparties sur tout le territoire.

Les 151 centrales à béton du Groupe couvrent 10 des 19 régions françaises, pour la plupart dans la partie est de la France, et ont vendu plus de 3,3 millions de m³ en 2017, soit plus de 8 % du marché national. Après des années de baisse, les prix ont amorcé une remontée au cours de l'année 2017.

Le marché français des granulats s'est élevé à environ 310 millions de tonnes en 2017 ⁽⁴⁾ (hors matériaux recyclés), soit une progression d'environ + 3,5 % par rapport à 2016. Plus de 1 600 entreprises interviennent sur ce marché en France. Le Groupe se positionne parmi les dix premiers producteurs de granulats en France.

Le Groupe dispose d'une soixantaine de 50 sites dont 40 carrières, qui lui ont permis de produire et de commercialiser 9,8 millions de tonnes de granulats en 2017, soit environ 3 % du marché national. Les volumes vendus en 2017 sont en progression de + 9,8 % par rapport à ceux de 2016.

1.7.1.3. Autres Produits & Services

Les Autres Produits & Services regroupent en France des activités complémentaires aux métiers principaux du Groupe tels que les transports et grands travaux, avec en particulier la société SATM, les produits de chimie du bâtiment avec Vicat Produits Industriels et l'activité papier et sacherie avec les Papeteries de Vizille.

Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel par activité

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Transports & Grands Travaux	111,6	103,3	+ 8,1 %
Vicat Produits Industriels	70,1	67,1	+ 4,5 %
Papier	38,2	38,5	- 0,8 %

Transport et Grands Travaux



SATM, à travers ses 15 agences en France, met en œuvre trois modes de transport, par benne, par citerne et par plateau. SATM réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires transport en tant que commissionnaire de transport et est un acteur de premier plan dans ce domaine pour les activités vrac, benne et citerne, ce qui lui confère une très grande flexibilité et adaptabilité au marché. Ainsi, SATM exploite une flotte d'environ 1 000 véhicules, dont la majeure partie appartient à des sous-traitants.

Une grande partie du transport du ciment et des granulats vers les centrales de BPE est assurée par SATM qui réalise ainsi environ la moitié de son chiffre d'affaires dans le Groupe. La complémentarité de cette activité transport avec les métiers du Groupe lui permet ainsi d'optimiser la qualité du service fourni à ses clients. Le chiffre d'affaires de cette activité, en 2017, est en hausse de 5,3 %.

L'activité grands travaux de SATM s'exerce principalement dans le cadre de grands chantiers de construction d'infrastructures tels que les lignes TGV, les projets autoroutiers et les constructions de centrales électriques. SATM intervient sur ces chantiers afin de fournir le BPE au moyen de centrales mobiles destinées aux grands ouvrages. SATM est un véritable partenaire dans le domaine des grands travaux, en France ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires de l'année 2017 est en forte croissance (+ 21 %) par rapport à celui de 2016, année de reprise après un creux conjoncturel. En 2017 SATM a notamment poursuivi le chantier de fourniture de bétons pour la route du littoral à la Réunion et démarré des chantiers en Ile-de-France dans le cadre du Grand Paris.

Chimie du bâtiment



Vicat Produits Industriels (VPI) est un acteur important sur le marché des mortiers industriels pour le bâtiment et le génie civil qui dispose de quatre usines et d'un réseau commercial en France. VPI apporte au Groupe une capacité d'observation du marché des matériaux de construction et donc une connaissance fine des besoins des utilisateurs finaux.

VPI propose une large gamme qui comprend environ 200 produits répondant à un grand nombre de besoins : les enduits de façade, les mortiers et bétons traditionnels, les produits servant à réparer les sols et les murs, les colles pour carrelages, les produits d'isolation thermique. L'évolution et le développement de ces produits et leur adaptation aux besoins des clients sont assurés par l'équipe du laboratoire de recherche de L'Isle-d'Abeau.

Le chiffre d'affaires de l'activité VPI est en hausse de + 4,5 % en 2017, à 70,1 millions d'euros, grâce à un marché qui renoue enfin avec la croissance, en décalage d'une année par rapport à la reprise dans la construction. Les tensions sur les prix sont encore restées vives en 2017 en raison de la pression de concurrents mais VPI a su tirer profit d'une bonne gestion du mix produits-activités. L'activité Génie Civil est en progression notable par rapport à 2016.

Papier et sacherie



Situées dans la région de Grenoble, les Papeteries de Vizille sont présentes sur deux segments : l'impression-écriture et la production de sacs.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des volumes de ventes des Papeteries de Vizille :

	2017	2016	Variation
Impression écriture (en tonnes)	17 141	19 096	- 10,1 %
Sacs (en milliers d'unités)	61 624	59 554	+ 3,5 %

LA PRODUCTION DE PAPIER SPÉCIAUX

L'activité Impression Écriture est concentrée sur la production de papiers de spécialité à forte valeur ajoutée. Ainsi, malgré leur dimension modeste, les Papeteries de Vizille poursuivent leur développement dans différents pays du monde où leur savoir-faire, la qualité et la technicité de leurs produits sont reconnus.

En 2017, le développement des ventes de nouveaux produits s'est poursuivi, ils représentent désormais 71 % des tonnages vendus. Ces produits concernent les marchés de l'emballage alimentaire, de la cuisson, de la haute sécurité et des papiers spéciaux industriels. Ce développement compense en partie la baisse des marchés historiques. Les Papeteries de Vizille ont dû faire face en 2017 à des hausses très marquées des matières premières, sans pouvoir les répercuter en totalité sur ses prix de vente.

La Société réalise 57 % de son chiffre d'affaires 2017 à l'export dans 42 pays ce qui est primordial pour soutenir sa stratégie de positionnement sur des marchés de niche en croissance.

LA PRODUCTION DE SACS PAPIER

La sacherie fournit des sacs en papier de grande contenance aux secteurs agroalimentaire, chimique et de la construction. L'usine a une capacité de production annuelle d'environ 75 millions de sacs, soit approximativement 15 % du marché national. Une partie des sacs vendus par les Papeteries de Vizille est destinée au Groupe.

La Société a poursuivi son développement sur des marchés de niche et à forte croissance comme l'alimentation humaine. Les Papeteries de Vizille industrialisent depuis 2016 un nouveau sac à ouverture facile – Stanpack – breveté et primé au salon de l'emballage de Paris.

Le chiffre d'affaires de l'activité sacs augmente ainsi de 3,5 %.

1.7.2. Europe (hors France)

Volumes vendus par le Groupe en Europe (hors France)

	2017	2016	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	1 102	1 106	- 0,0 %
Béton (en milliers de m ³)	703	741	- 5,2 %
Granulats (en milliers de tonnes)	2 732	2 971	- 8,0 %

1.7.2.1. Suisse



Le Groupe est arrivé sur le marché suisse en 2001 par l'acquisition du Groupe Vigier, déjà intégré verticalement tant par un réseau de centrales à béton et de carrières, que grâce à une activité importante de produits préfabriqués en béton. Il intervient essentiellement sur la partie ouest et centre du pays.

La croissance en Suisse aura été modérée en 2017 avec un taux proche de + 1 %. L'euro s'est renforcé par rapport au franc suisse tout au long de l'année 2017 pour revenir à un niveau proche de celui de 2014 avant l'abandon brutal du taux plancher de 1,20 euro pour un franc suisse.

Ciment

La consommation de ciment en Suisse est proche de 5 millions de tonnes, ce qui représente près de 600 kg de ciment par habitant, un niveau très élevé pour un pays mature. Les livraisons nationales auraient baissé de l'ordre de - 2,8 % en 2017 par rapport à 2016.

Les principaux producteurs sur ce marché sont LafargeHolcim, qui détient près des deux tiers du marché suisse, JuraCim (Groupe CRH) et Vigier, filiale du Groupe. Lafarge Holcim est très présent dans l'est du pays, tandis que JuraCim et Vigier sont implantés dans la partie ouest. Le Groupe est, au travers de sa filiale Vigier, le 3^e cimentier en Suisse.

Vigier Ciment réalise un volume de vente soutenu en 2017 avec 936 milliers de tonnes soit une croissance de + 1,3 % par rapport à 2016. La pression sur les prix exercée par les pays voisins reste forte malgré l'affaiblissement du franc suisse.

Béton prêt à l'emploi & Granulats

Le marché du béton prêt à l'emploi est très développé en Suisse avec un maillage de centrales à béton très dense.

Au travers de Vigier et de ses filiales, le Groupe possède 18 centrales à béton réparties sur la moitié ouest de la Suisse. Ces centrales ont réalisé en 2017 une production de 0,70 million de m³, en baisse de - 5,2 % par rapport à l'année précédente.

Après des années marquées par des grands projets dans le Seeland-Jura, les volumes de ventes se stabilisent à un niveau courant.

Vigier exploite 20 sites de granulats, situés à proximité des centrales à béton. Ces carrières sont généralement de taille plus modeste qu'en

(1) Valeur estimée.

France et sont en priorité destinées à fournir les besoins des centrales à béton. Les ventes de granulats de Vigier ont baissé par rapport à l'année précédente (- 8,0 %), pour atteindre 2,7 millions de tonnes en 2017. L'activité décharge progresse dans ce pays où l'environnement tient une place de premier plan.

Autres Produits & Services



La société Creabéton Matériaux, filiale de Vigier, regroupe les quatre sites de production de l'activité Préfabrication. Ces quatre usines sont approvisionnées en ciment et en granulats par les autres sociétés du Groupe.

Creabéton Matériaux fabrique et commercialise une gamme complète de produits en béton, notamment des produits de jardin (pavés, dalles), des produits d'infrastructure (Deltabloc, cunettes) et des produits sur mesures (éléments architecturaux). Le Groupe Vigier fabrique et commercialise également des traverses de chemin de fer et des bordures de quai en béton, sous la marque Vigier Rail et a acquis un prestataire de solutions techniques détenteur des licences du système de voies sans ballast *Low Vibration Tracks*.

Le chiffre d'affaires de cette activité de Préfabrication béton s'élève à 135 millions d'euros en 2017, contre 121 millions d'euros en 2016, ce qui représente 402 milliers de tonnes de produits béton. La hausse de 12 % du chiffre d'affaires, à tonnage constant, provient pour l'essentiel d'un effet de mix favorable, avec une forte progression des volumes de l'activité rail.

1.7.2.2. Italie



Avec une consommation d'un peu plus de 18 millions de tonnes de ciment en 2017 ⁽¹⁾, l'Italie semble enfin voir la fin d'une crise décennale pendant laquelle les volumes auront chuté de plus de 60 %.

Cementi Centro Sud, filiale du Groupe, exploite un broyeur en Sardaigne et deux terminaux maritimes, l'un près de Gênes et l'autre dans le sud du pays, qui totalisent 0,17 million de tonnes vendues. Si Cementi Centro Sud n'occupe pas une place significative sur le marché italien du ciment, cette implantation constitue, pour le Groupe, une position stratégique d'observation, dans un marché en pleine mutation.

1.7.3. États-Unis

Volumes vendus par le Groupe aux États-Unis

	2017	2016	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	2 165	2 005	+ 8,0 %
Béton (en milliers de m ³)	2 215	2 054	+ 7,8 %

Après une croissance de son PIB de 1,6 % en 2016, les États-Unis devraient enregistrer une croissance d'environ 2,3 % en 2017. Au niveau national, les dépenses de construction sont encore en hausse (+ 3,8 %)

principalement grâce au secteur privé. Les Travaux Publics (- 2,5 %) continuent de souffrir d'un manque de financements.

Le Groupe est présent dans deux régions principales : la Californie et le Sud-Est (principalement Alabama et Géorgie) qui sont des marchés pouvant évoluer à des rythmes très différents.

1.7.3.1. Ciment



Le marché américain du ciment, qui a culminé à plus de 128 millions de tonnes en 2005 et 2006 est tombé jusqu'à

71 millions de tonnes en 2010 mais reprend sa croissance depuis. La consommation domestique est estimée à 97 millions de tonnes en 2017 ⁽¹⁾, ce qui représente une croissance de 2,3 % par rapport à l'année 2016. La consommation par habitant reste modérée (environ 290 kg de ciment par an) en raison, notamment, des habitudes de construction en bois.

L'industrie cimentière américaine fournit, généralement, environ 90 % de la consommation nationale, le solde étant importé, principalement du Canada, d'Asie et du Mexique.

Le tableau ci-dessous présente la consommation de ciment dans les deux régions des États-Unis dans lesquelles le Groupe est implanté ⁽²⁾ :

(en millions de tonnes)	2017	2016	Variation
Sud-Est	10,6	10,5	+ 0,8 %
Californie	10,2	9,3	+ 9,2 %
TOTAL ÉTATS-UNIS	97,2	95,1	+ 2,2 %

Le Groupe exploite deux usines américaines distantes de plus de 3 000 km et qui opèrent donc sur deux marchés indépendants. À cause d'une météorologie très différente, les évolutions de consommation de ciment connaissent des tendances très contrastées sur les marchés, et inverses de celles de l'année précédente : une croissance de 9 % pour la Californie et de 1 % seulement pour le Sud-Est.

Les concurrents du Groupe sur ses deux marchés d'implantation aux États-Unis sont HeidelbergCement, LafargeHolcim, Argos, Cemex, et Buzzi Unicem dans la région Sud-Est, et Cemex, HeidelbergCement, Cal Portland Cement et Mitsubishi en Californie.

Avec une production globale d'environ 2 % du marché national, National Cement Company, filiale du Groupe, serait le 15^e producteur américain ⁽²⁾ au niveau national, et un acteur important dans les deux régions où il est présent.

Les volumes de vente du Groupe en 2017 sont inscrits en hausse de 8 % par rapport à 2016, synthèse de ces deux zones reflétant les spécificités régionales.

(1) Source : United States Geological Survey (USGS).

(2) Source : Global Cement Report.

(3) Nos estimations et National Ready Mix Concrete Association (NRMCA).

1.7.3.2. Béton prêt à l'emploi



Le BPE est très largement répandu aux États-Unis. Le marché américain du béton prêt à l'emploi est estimé à environ 266 millions de m³ pour l'année 2017 ⁽³⁾. Après une chute de plus de 40 % entre 2007 et 2010, le marché a commencé à se redresser en 2011. Avec une progression de 1,6 % environ en 2017, il a désormais repris près de 31 % par rapport à son point bas. Cette moyenne recouvre cependant des situations régionales contrastées comme indiqué pour l'activité Ciment : forte progression en Californie mais très légère dans le sud-est.

Le marché est très concurrentiel, on y trouve à la fois des acteurs importants et fortement intégrés, tels que Cemex ou LafargeHolcim, mais également encore beaucoup de petits producteurs indépendants actifs au plan local.

Le marché du BPE sur lequel le Groupe opère dans la région Sud-Est, soit l'Alabama et la Géorgie, a représenté, en 2017, une production de près de 11,4 millions de m³ en augmentation d'environ 1 % par rapport à 2016 ⁽³⁾. Le marché du BPE en Californie a représenté, en 2017, une production de 28 millions de m³, en hausse d'environ 8 % par rapport à l'année précédente ⁽³⁾.

Le Groupe s'est développé par des acquisitions successives et exploite 43 centrales sur le territoire américain, principalement par les entreprises Kirkpatrick Concrete, National Ready mix, Walker Concrete et Builders Concrete. Elles ont réalisé une production globale de 2,2 millions de m³ en 2017 (dont 73 % en Californie et 27 % dans le Sud-est), en hausse de 7,8 % par rapport à la production globale en 2016. L'évolution des prix a été globalement légèrement favorable.

1.7.4. Afrique et Moyen-Orient

Volumes vendus par le Groupe en Afrique et Moyen-Orient

	2017	2016	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	5 241	5 579	- 6,1 %
Granulats (en milliers de tonnes)	3 554	2 862	+ 24,2 %

1.7.4.1. Sénégal et Mali

Ciment



Présent depuis 1999 au Sénégal avec sa filiale Sococim Industries basée à Rufisque près de Dakar, le Groupe s'est développé ensuite dans l'ensemble de cette région d'Afrique de l'Ouest composée du Mali, de la Gambie, de la Guinée-Conakry, du Burkina Faso et de la

Mauritanie (la « sous-région »). Cet ensemble représente une consommation de l'ordre de 9,9 millions de tonnes de ciment, chiffre en croissance d'environ 5 % en 2017 ⁽¹⁾.

Le Groupe estime que le marché du ciment au Sénégal connaît une croissance moyenne annuelle d'environ 6 % par an depuis 15 ans, chiffre que l'on peut retenir pour estimer celle de 2017. La taille du marché a plus que doublé en 15 ans pour atteindre une consommation annuelle de près de 3,5 millions de tonnes en 2017. La consommation par habitant s'élève à environ 215 kg par an.

Le Groupe est en concurrence au Sénégal avec Ciment du Sahel et, depuis janvier 2015, avec le Groupe nigérian Dangote. Cette pression concurrentielle a entraîné dans un premier temps une baisse des volumes vendus par le Groupe et des prix de vente moyens, mais une reprise partielle ensuite grâce à la qualité de l'offre de Sococim.

L'industrie cimentière sénégalaise, qui bénéficie d'un accès à des ressources de calcaire rares en Afrique de l'Ouest, alimente également les pays limitrophes de la sous-région évoquée ci-dessus qui ne possèdent pas tous de producteur domestique de clinker. Après avoir servi prioritairement le marché national, Sococim Industries approvisionne la sous-région d'Afrique de l'Ouest : selon les années entre 30 et 40 % des volumes produits sont exportés.

Avec des ventes qui s'établissent à 2,6 millions de tonnes, en baisse de 4,3 % par rapport à 2016, Sococim Industries garde sa position de leader avec environ 52 % des parts de marché. Les prix n'ont pas pu progresser en raison de la forte concurrence et de l'application stricte par Sococim de la nouvelle taxe spéciale sur le ciment instaurée par le gouvernement, ce qui n'a pas été le cas de tous les intervenants sur le marché.



Malgré une situation sécuritaire toujours préoccupante, le Mali a connu une nouvelle année de croissance économique, les dernières estimations donnant un taux de plus de +5 % pour 2017. La consommation de ciment s'établit à environ 2,3 millions de tonnes en 2017 ⁽¹⁾ en hausse de l'ordre de 9 %. 0,1 million de

tonnes ont été vendues par Ciments et Matériaux du Mali auxquelles viennent s'ajouter 0,7 million de tonnes de ventes directes réalisées par Sococim Industries, ce qui représente une baisse de - 8 % pour le Groupe qui a mis en œuvre une politique plus sélective afin de soutenir les prix moyens de vente.

Granulats

Le Groupe est présent sur le marché des granulats du Sénégal et des pays limitrophes. Produits par le Groupe dans la partie occidentale du Sénégal (Dakar et Thiès), les granulats concassés (calcaires et basaltes) sont utilisés dans les onze régions du pays et en Gambie voisine.

L'environnement économique du secteur de la construction et des travaux publics a été à nouveau favorable en 2017 avec une forte augmentation de la demande en granulats grâce au Plan Sénégal Émergent et la réalisation de nouvelles voies de communication.

Le Groupe réalise une bonne année avec 3,5 millions de tonnes en 2017 et des volumes vendus en progression de 24,2 % par rapport à 2016.

(1) Estimations internes.

1.7.4.2. Mauritanie



Le taux de croissance de l'économie mauritanienne s'affiche en 2017 à + 3,5 % selon l'estimation de la Banque Mondiale grâce à la stabilisation du prix des matières premières produites (minerai de fer et or).

Pour produire son ciment, BSA Ciment, filiale du Groupe, exerce une activité de broyage à partir de clinker de qualité, importé, pour la fabrication d'un ciment équivalent « prise mer », très demandé sur le marché de la capitale.

La consommation annuelle de ciment en Mauritanie est de 0,9 million de tonnes selon les estimations du Groupe, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Face à cette consommation modeste, l'arrivée de nouveaux acteurs a créé une situation de surcapacité.

Dans ce contexte difficile, BSA Ciment a vu ses ventes stagner à 0,2 million de tonnes.

Le Groupe complète son implantation avec une petite activité de Béton prêt à l'emploi.

1.7.4.3. Égypte



Arrivé sur le marché égyptien en 2003 avec la prise de participation dans Sinaï Cement Company, le Groupe est présent dans le Nord Est du pays.

Avec la stabilisation progressive de la situation politique, la conjoncture économique s'améliore, comme le montrent le retour des investissements étrangers et la reprise progressive du tourisme. Le gouvernement table sur une croissance d'environ 5,3 % à 5,5 % pour l'année fiscale 2017-2018 (juillet 2017 – juin 2018) contre 4,1 % sur l'année fiscale 2016-2017. La dévaluation de la livre égyptienne en 2016 a fait bondir l'inflation et en particulier les prix de l'électricité et des produits pétroliers. Le marché du bâtiment et des travaux publics a sensiblement ralenti, conséquence d'une forte augmentation des prix de l'acier, dont une bonne partie est importée, et du manque de liquidités, particulièrement dans le secteur de la construction résidentielle.

Le marché du ciment a enregistré un net recul depuis le mois de novembre 2016, la consommation est estimée à 53,5 millions de tonnes sur l'année 2017, en baisse de - 5,4 % par rapport à 2016.

L'Égypte compte, à ce jour, 19 sociétés de ciment réparties à travers le pays, parmi lesquelles on retrouve les groupes LafargeHolcim, Cemex et Heidelberg Cement, et surtout l'armée égyptienne, qui contrôle près de 40 % de l'industrie privée du pays. On observe une concentration de cimenteries dans un rayon de 200 km autour de la capitale.

Les ventes de Sinaï Cement Company, se sont établies à 2,4 millions de tonnes, en baisse de - 8,3 % par rapport à 2016.

1.7.5. Asie

Volumes vendus par le Groupe en Asie

	2017	2016	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	11 465	10 231	+ 12,1 %
Béton (en milliers de m ³)	3 429	3 140	+ 9,2 %
Granulats (en milliers de tonnes)	8 279	7 305	+ 13,3 %

1.7.5.1. Turquie

Le Groupe est présent en Turquie depuis plus de vingt-cinq ans à travers ses cimenteries à Konya et près de la capitale, Ankara, et son réseau de centrales à béton et de carrières qui desservent le plateau anatolien et une partie de la zone méditerranéenne.

Pendant cette période, ont pu être observées une forte urbanisation de la Turquie, une croissance démographique et une importante migration de la population rurale qui ont soutenu la demande de construction résidentielle et industrielle ainsi que le développement des infrastructures. Les secteurs de la construction et des matériaux de construction sont tous deux corrélés à cette croissance.

En 2017 la croissance estimée à 6,7 % (contre 3,2 % en 2016) confirme une certaine résilience de l'économie turque, malgré les perturbations économiques mondiales, les effets de change défavorables, les tensions sécuritaires et géopolitiques dans le pays. Le moteur principal de cette croissance est à nouveau la consommation privée, soutenue par les investissements ainsi qu'un effet de base favorable.

La dépréciation de la livre turque mesure à elle seule l'inquiétude des acteurs économiques, et s'est accentuée en 2017 glissant ainsi de près de 20 % par rapport à l'euro.

Cet affaiblissement de la monnaie se reflète dans les taux d'inflation qui restent historiquement élevés notamment en raison du renchérissement des importations d'énergie. En 2017, le taux d'inflation s'établit à près de 12 % contre moins de 9 % en 2016.

Ciment



La consommation annuelle est estimée à 71,8 millions de tonnes en 2017 ⁽¹⁾, en hausse de 4,4 %. La consommation de ciment dépasse 800 kg par an et par habitant, traduisant les efforts d'infrastructure du pays.

Si le secteur cimentier turc demeure largement fragmenté, une concentration semble toutefois se dégager avec l'émergence d'acteurs multinationaux tels que Vicat, HeidelbergCement et Cementir (Italie) et de groupes turcs d'envergure nationale (comme Oyak, Sabanci et Nuh). Les principales zones de consommation de ciment en Turquie sont les zones urbaines de Marmara (Istanbul), d'Anatolie centrale (Ankara) ainsi que les régions touristiques de la Méditerranée (Antalya) et de la mer Égée.

(1) Source : TCMB et estimation interne pour les sociétés non-membres.

(2) Source interne.



La part de marché national du Groupe est de 6,5 % mais avec des positions fortes sur les deux zones où le Groupe est présent. Après un hiver particulièrement rude, la consommation à fin octobre s'affiche en hausse de plus de 9 % sur nos marchés, quand elle est légèrement supérieure à 4 % au niveau national, traduisant ainsi de fortes disparités géographiques, la région Méditerranée restant en baisse notable.

Les prix ont été en hausse progressive depuis le début de l'année permettant d'afficher une progression annuelle sensible sur les zones de marché par rapport à 2016.

Béton prêt à l'emploi & Granulats



Le marché turc du BPE est estimé à environ 115 millions de m³ en 2017 ⁽²⁾, un chiffre en progression de + 5 % par rapport à l'année précédente. Le marché d'Ankara (environ 13 millions de m³) est resté dynamique en 2017, avec une croissance estimée à 6 %. Le marché de Konya et des provinces environnantes (environ 3,5 millions de m³) a affiché une croissance estimée à 16 %.

La pression sur les prix du BPE ne se relâche pas à Konya, le nombre des bétonniers indépendants continuant d'augmenter sur la région.

Le Groupe dispose d'un parc de 35 centrales à béton autour de ses deux cimenteries. En 2017 la production de Bastas Béton et de Konya Béton s'est établie à 3,4 millions de M³, en progression de + 9,2 %.



La position du Groupe en Turquie sur l'activité Granulats est orientée vers la couverture de la zone de chalandise de son activité BPE qui représente 80 % de ses débouchés. Le secteur des granulats suit les évolutions de la demande du béton prêt à l'emploi.

Le marché d'Ankara fait face localement à une pénurie de granulats conformes en spécification aux exigences toujours plus élevées des bétons à produire pour les méga-projets. Cette pénurie ne se traduit pas dans les niveaux de prix de marché, compte tenu de l'intensité concurrentielle.

Les ventes de granulats sont en croissance de 19,6 % en 2017 par rapport à 2016.

1.7.5.2. Kazakhstan



Le Groupe est producteur de ciment au Kazakhstan depuis 2010 avec l'usine de Jambyl Cement démarrée cette année là.

Les principaux marchés de l'usine se trouvent dans les régions d'Almaty et d'Astana, la capitale, et dans une moindre mesure le Sud du pays.

La croissance du PIB pour 2017 au Kazakhstan est estimée à + 3,8 %, principalement portée par l'augmentation de la production de pétrole brut, due notamment au redémarrage du champ pétrolier de Kashagan et des prix favorables du pétrole.

Le secteur du bâtiment a atteint un niveau d'activité important en 2017, compensant le manque de projets d'infrastructures affecté par les difficultés de financement bancaire.

Comme en 2016 Jambyl Cement a vendu près de 1,4 million de tonnes de ciment en 2017 mais les prix ont été en moyenne 11 % plus élevés. Cette stratégie n'a été rendue possible que grâce à une forte capacité de production et de logistique en haute saison qui permettait aux clients de Jambyl Cement d'avoir la certitude d'être approvisionné régulièrement en produits de qualité.

1.7.5.3. Inde



La croissance économique est estimée à 7,1 % pour l'année fiscale 2016/17 et 6,5 % pour 2017/18. La Banque Mondiale estime que la croissance du PIB sera de 7,3 % pour l'année fiscale 2018/19, faisant de l'Inde la 5^e économie mondiale pour la première fois devant la France et le Royaume-Uni.

L'année 2017 n'a pas été très favorable au secteur de la construction et à l'industrie du ciment. La démonétisation des grosses coupures en novembre 2016 avec pour objectif de lutter contre la corruption, le déploiement de la *Good and Service Tax* en milieu d'année créant ainsi un marché unique avec une TVA harmonisée pour tout le pays et enfin l'entrée en application de la *Real Estate Regulation and Development* créant une autorité de réglementation de l'immobilier se sont traduits par une décélération marquée de la croissance de la consommation de ciment. Toutefois, ces mesures devraient avoir rapidement des retombées positives sur le monde des affaires et plus particulièrement sur l'industrie du ciment.

Ciment

Le marché du ciment en Inde est estimé à 297 millions de tonnes en 2017 ⁽¹⁾ faisant de l'Inde le deuxième marché mondial du ciment. Il a connu une hausse moyenne annuelle de 10 % entre 2004 et 2010, mais a vu cette progression ralentir ensuite à 5 % en moyenne. Néanmoins, avec une consommation annuelle par habitant de plus de 200 kg, le marché dispose encore d'un potentiel de croissance très important, eu

égard au besoin d'infrastructure, au dynamisme démographique et à la tendance d'urbanisation.

Le Groupe s'est implanté en Inde en 2008 avec la constitution de la coentreprise Kalburgi Cement et a étendu son dispositif dans ce marché à fort potentiel en 2010 avec l'acquisition de Bharathi Cement. Ainsi, avec 7,8 millions de tonnes de capacité de production ciment, le Groupe dispose d'un potentiel de développement important pour servir les marchés du sud et de l'ouest de l'Inde.

En 2017, on estime, pour les états où le Groupe est présent dans le Sud (Andhra Pradesh, Tamil Nadu, Karnataka, Kerala et Goa) ainsi que dans l'État du Maharashtra, que le marché du ciment représente environ 93,5 millions de tonnes, en croissance de 1,7 % par rapport à 2016. Les prix restent volatils.

Le Groupe commercialise la production de ses deux usines sous la marque Bharathi Cement en s'appuyant sur un réseau important de distributeurs. En 2017, le Groupe a vendu près de 5,5 millions de tonnes de ciment, un chiffre en progression de + 13 %. Au delà de la dynamique commerciale sur les marchés domestiques, le Groupe développe un flux d'export régulier, environ 0,6 million de tonnes en 2017.

Granulats

La société Bharathi Rock Products, exploite une carrière de granulats située à environ 50 kilomètres de Bangalore, dans le Karnataka. Cette Société a vendu 0,4 million de tonnes de granulats en 2017, chiffre en baisse de 43 %. Des renouvellements en cours de licences échues pour l'exploitation des carrières et un secteur moins porteur expliquent cette baisse significative des ventes.

Autres Produits et Services

La société Bharathi Polymers (filiale à 100 % de Bharathi Cement), est située dans l'Andhra Pradesh, dans le district de Kadapa, à environ 60 kilomètres de la cimenterie. En 2017 cette Société a vendu 52,4 millions de sacs en polypropylène, chiffre en progression de + 9,2 % par rapport à l'année précédente à la même période, dont la moitié aux deux sociétés du Groupe en Inde.

1.8. Recherche et développement

Le Groupe concentre ses moyens de recherche pour l'innovation, le développement et le suivi des produits en France, à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon, au centre technique Louis Vicat.

Ce centre, ouvert en 1993, est situé au cœur de la région Rhône-Alpes, à proximité des implantations historiques du Groupe à Grenoble et de sa cimenterie emblématique de Montalieu, en Isère. Une équipe de 90 chercheurs, ingénieurs et techniciens travaille au sein de trois laboratoires :

- le laboratoire matériaux et microstructures qui analyse la matière et formule les nouveaux liants/ciments ;

- le laboratoire Sigma béton qui formule et contrôle les bétons et les granulats ;
- le laboratoire de formulation des produits industriels du bâtiment qui met au point les compositions de produits de second œuvre.

Les principales thématiques de recherche et développement visent à anticiper ou à répondre aux demandes des clients du Groupe dans un marché qui évolue rapidement depuis quelques années et qui est guidé par les enjeux suivants :

- les enjeux environnementaux au niveau de la planète en accélérant les efforts engagés depuis une dizaine d'années par le Groupe sur la réduction de son impact carbone notamment ;

(1) Source Global Cement Report.

- la recyclabilité des matériaux afin de préserver les ressources naturelles ;
- la rénovation des bâtiments afin d'en améliorer la performance thermique et acoustique ;
- la nécessaire plus grande durabilité des ouvrages afin de leur permettre plusieurs usages au cours de leur vie ;
- la prise en compte, très en amont, dans l'élaboration des produits de la pénibilité au travail pour nos propres employés ainsi que pour ceux de nos clients dans la mise en œuvre des solutions.

Dans le cadre de ses recherches, le Groupe procède à des dépôts de brevets pour protéger le développement des produits issus de la Recherche & Développement. Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences ou procédés de fabrication détenus par des tiers pour la réalisation de son activité.

Le montant des frais de recherche et développement s'est élevé pour 2017 à 3 194 milliers d'euros (note 4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.1.1 du présent document de référence).

1.8.1. Les procédés

Les thématiques de recherche sont prises en compte dans les procédés de fabrication.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des cimenteries, la valorisation des terres excavées (dépollution de sols), le recyclage des matériaux déconstruits et le remplacement des combustibles fossiles par des combustibles de substitution s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire. En 2017, l'utilisation de combustibles de substitution a permis d'éviter de consommer l'équivalent de 620 000 tonnes de charbon et de baisser les émissions de CO₂ par l'accroissement de la proportion de combustibles issus de la biomasse. La coopération entre les équipes de la Recherche & Développement et celles des usines a permis cette modification du mix énergétique tout en optimisant la qualité des ciments.

Les développements produits se font suivant le principe d'écoconception incluant en particulier leur valorisation en fin de vie. Le recyclage des produits de la déconstruction est donc naturellement une thématique importante dans les programmes de Recherche et Développement. Vicat est en particulier très impliquée dans les projets nationaux, Recybéton et FastCarb ainsi que dans le projet européen Seramco.

1.8.2. Les produits bas carbone

Depuis une dizaine d'années, les travaux de recherche se sont orientés sur le développement de nouveaux ciments qui, à propriétés mécaniques équivalentes, émettent moins de CO₂. Ce sujet, fondamental pour l'avenir de l'industrie et qui s'inscrit dans l'objectif du Groupe de participer à cet effort collectif en faveur de l'environnement, mobilise des moyens humains importants dans les domaines de la cristallographie, de la thermique et de l'adjuvantation. Des équipements de dernières technologies sont mobilisés pour ces recherches, notamment, diffractomètre, fluorescence X, microscope électronique. Ces recherches ont abouti à la production industrielle d'un nouveau ciment dès 2013, l'ALPENAT UP. Les équipes Recherche & Développement Ciment, Béton et systèmes constructifs, à présent regroupées dans une même Direction de la Recherche & Développement, assistent les

équipes commerciales et nos clients pour la mise sur le marché des nouveaux produits.

1.8.3. Les solutions constructives

De nouveaux bétons sont régulièrement développés pour répondre aux attentes de la clientèle du BTP. Les bétons ont connu plusieurs ruptures technologiques avec les bétons auto-plaçants dont l'hyper fluidité permet d'épouser des formes de coffrages complexes et de réduire la pénibilité lors de la mise en œuvre. La mise au point des bétons à hautes, puis à très hautes performances (BHP et BTHP) et dernièrement des bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP), le SMART UP chez VICAT, a multiplié par dix les montées en résistance du matériau (200 MPa de résistance en compression). Ces bétons répondent aux besoins de réalisation d'ouvrages d'art ou immeubles de grande hauteur toujours plus performants tout en permettant une créativité architecturale quasi illimitée.

Les évolutions de la réglementation thermique à la suite du Grenelle de l'Environnement sont prises en compte. Les recherches visent à déterminer avec précision les apports du béton dans l'élaboration de nouvelles solutions constructives visant l'efficacité énergétique du bâtiment. La détermination de codes de calcul de l'inertie du béton fait ainsi l'objet d'un programme de recherche commun avec l'INES/CEA de Chambéry. Les équipes Recherche et Développement développent des bétons structurels isolants et travaillent également sur l'optimisation du confort acoustique.

Vicat dispose d'une offre destinée à l'éco-construction à base de ciment naturel prompt fabriqué dans le massif de la Chartreuse et de matériaux bio-sourcés comme les bétons de chanvre.

Les capacités d'analyses du centre technique Louis Vicat permettent de diagnostiquer les pathologies des bétons utilisés aux XIX^e et XX^e siècles et de proposer des solutions de traitement. Vicat est membre du Cercle des partenaires du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et participe dans ce cadre à la conduite de programmes de recherche pour la restauration du bâti ancien.

1.8.4. La politique de partenariats

Le centre technique Louis Vicat travaille en collaboration avec plusieurs centres de recherche publics et privés tels que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national de l'énergie solaire de Chambéry (INES) l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), les laboratoires des écoles d'architecture et des universités, les laboratoires de ses clients du BTP, etc. ... Les projets collaboratifs incluent également des partenaires industriels locaux et internationaux.

Le groupe Vicat a été membre fondateur en 2007 du pôle Innovations Constructives dont il assure la présidence. Ce pôle d'excellence, basé en Nord-Isère, regroupe des acteurs locaux de la filière de la construction (industriels, institutionnels, architectes, PME/TPE, artisans, Les Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau, Écoles d'architecture, École nationale des travaux publics de l'État, Centre de Formation des Apprentis du BTP, etc.). Il vise à accélérer la diffusion des innovations dans le secteur de la construction pour répondre principalement aux enjeux de la construction durable.



EPHAD de Givors, Rhône, France

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

2

2.1. Informations sélectionnées	40	2.4. Investissements	60
2.2. Examen de la situation financière et du résultat	41	2.4.1. Investissements réalisés	60
2.2.1. Synthèse	41	2.4.2. Principaux investissements en cours et en projets	61
2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2017 et 2016	45	2.5. Perspectives et objectifs	61
2.2.3. Comparaison des résultats des exercices 2016 et 2015	53	2.5.1. Perspectives d'activité sur les marchés du Groupe	61
2.3. Trésorerie et capitaux	53	2.5.2. Objectifs du Groupe	62
2.3.1. Capitaux	53		
2.3.2. Flux de trésorerie	53		
2.3.3. Endettement	55		
2.3.4. Analyse des engagements hors bilan donnés	59		

2.1. Informations sélectionnées

Éléments du bilan

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité *
Total actif	4 453	4 736 ⁽¹⁾	4 859
Capitaux propres	2 409	2 470	2 530
Dette financière nette (hors option)	787	912	1 018

Éléments du compte de résultat

(en millions d'euros, sauf indication contraire)	2017	2016	2015 retraité *
Chiffre d'affaires consolidé	2 563	2 454	2 458
EBITDA ⁽²⁾	444	458	444
EBIT ⁽³⁾	247	258	246
Résultat financier	(28)	(38)	(48)
Résultat net consolidé	156	165	139
Résultat net part du Groupe	142	139	118
Résultat net par action (en euros)	3,17	3,10	2,63
Dividende par action (en euros)	1,50	1,50	1,50

Investissements

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité *
Investissements industriels	187	136	162
Investissements financiers	29	63	19

Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité *
Capacité d'autofinancement	346	353	342
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	343	386	295
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(187)	(188)	(178)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(129)	(205)	(131)
Cash flow libre	179	254	133

Ratios financiers consolidés

	2017	2016	2015 retraité *
Endettement net/capitaux propres totaux (en %) (gearing)	32,7	36,9	40,3
Endettement net/EBITDA (leverage)	1,77	1,99	2,27
Couverture de frais financiers nets par l'EBITDA	16,1	15,0	12,0
par l'EBIT	8,9	8,5	6,6

Informations sectorielles : chiffres clés par activité

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité *
Ciment			
Chiffre d'affaires consolidé	1 245	1 244	1 256
EBITDA	353	380	357
Capitaux nets investis	2 337	2 490	2 709
Investissements industriels	85	89	121
Béton & Granulats			
Chiffre d'affaires consolidé	988	905	892
EBITDA	65	57	61
Capitaux nets investis	694	722	669
Investissements industriels	91	29	31
Autres Produits & Services			
Chiffre d'affaires consolidé	331	305	310
EBITDA	26	20	25
Capitaux nets investis	170	175	179
Investissements industriels	12	17	10

Indicateurs non financiers

	2017	2016	2015
Volumes vendus			
Ciment (en millions de tonnes)	22,9	21,9	19,8
Béton (en millions de m ³)	9,7	8,8	8,5
Granulats (en millions de tonnes)	24,4	22,1	20,9
Part de combustibles de substitution (activité Ciment)	25,2 %	24,6 %	24,6 %
Effectif ponctuel au 31 décembre	8 460	8 101	7 928

(1) Après reclassement, pour 2016, de la créance d'impôts différés nette globale du groupe d'intégration fiscale, vers l'impôt différé actif à hauteur de 7 millions d'euros, cf. note 25 des États financiers consolidés 2017.

(2) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization : se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(3) Earnings Before Interest and Taxes : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBIT du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT communiquées par d'autres sociétés.

* Les chiffres de 2015 ont été retraités en conformité avec la nouvelle norme comptable appliquée pour la comptabilisation des droits d'émissions de gaz à effet de serre. La nature et les impacts de ces retraitements sont présentés dans les notes 1.7 et 35 des États financiers consolidés de 2016.

2.2. Examen de la situation financière et du résultat

Les investisseurs sont invités à lire les informations financières suivantes avec les sections 2.2.2 « Comparaison des résultats des exercices 2017 et 2016 » et 2.3 « Trésorerie et capitaux », les comptes consolidés annuels audités pour les trois exercices couverts par le présent document de référence et les notes relatives à ces comptes consolidés figurant au chapitre 6 « Informations financières » du présent document de référence ainsi que toute autre information financière contenue dans le présent document de référence.

2.2.1. Synthèse

2.2.1.1. Synthèse des résultats 2017 du Groupe

À la date du présent document de référence, le Groupe opère dans 11 pays et y exerce ses principaux métiers que sont le ciment, le béton prêt à l'emploi et les granulats.

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼	▼	
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		

Les livraisons totales du Groupe dans ces principaux métiers ont représenté, en 2017, 22,9 millions de tonnes de ciment, 9,7 millions de m³ de béton et 24,4 millions de tonnes de granulats. Le Groupe opère, par ailleurs, dans des activités complémentaires aux métiers principaux en France, en Suisse, en Turquie, et en Inde.

Variation du chiffre d'affaires 2016/2017 par métier et zone géographique

	France		Hors de France		Total	
	En millions d'euros	Variation 2017/2016	En millions d'euros	Variation 2017/2016	En millions d'euros	Variation 2017/2016
Ciment	248	+ 2,4 %	996	- 0,5 %	1 244	- 0,0 %
Béton & Granulats	451	+ 21,3 %	537	+ 0,7 %	988	+ 9,2 %
Autres Produits & Services	191	+ 5,6 %	140	+ 13,2 %	331	+ 8,5 %
TOTAL	890	+ 12,0 %	1 673	+ 0,9 %	2 563	+ 4,5 %

Sur l'exercice 2017, le chiffre d'affaires consolidé atteint 2 563 millions d'euros, en croissance de + 4,5 % en base publiée et en progression de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2016.

L'évolution du chiffre d'affaires par région, hors effets de périmètre et de change, traduit au global :

- une solide progression en France dans l'ensemble des activités, soutenue par une augmentation des volumes vendus de ciment sur le marché domestique et des granulats. Hors effet périmètre, les volumes béton sont en retrait sur l'exercice. Quant aux prix de vente, ils s'affichent en légère amélioration dans le ciment et les granulats, et progressent plus sensiblement dans le béton ;
- une activité bien orientée en Asie, soutenue par une forte croissance du chiffre d'affaires en Turquie, en Inde et au Kazakhstan. Les volumes ciment sont en nette progression en Inde et en Turquie, mais reculent très légèrement au Kazakhstan. Quant aux prix de vente, ils augmentent sensiblement au Kazakhstan et en Turquie, et de façon moins marquée en Inde ;
- la poursuite de l'amélioration de l'activité aux États-Unis, soutenue par des volumes ciment et des prix de vente en croissance, en dépit de conditions climatiques particulièrement difficiles au cours de l'exercice, notamment dans le Sud-Est ; et
- enfin, une légère progression du niveau d'activité en Europe (hors France), marquée par une légère amélioration en Suisse dans les activités Ciment et Autres Produits et Services, permettant de compenser les baisses observées dans ce pays dans l'activité Béton et en Italie.

Ces éléments favorables ont permis de compenser :

- une très légère contraction en Afrique de l'Ouest. La baisse de l'activité Ciment au Sénégal, au Mali et en Mauritanie a été presque intégralement compensée par une solide amélioration de l'activité Granulats au Sénégal ;
- une très légère baisse de l'activité en Égypte, la baisse des volumes ayant été presque intégralement compensée par l'amélioration des prix de vente, et ce dans un environnement macro-économique particulièrement affecté par la très forte dévaluation de la livre égyptienne intervenue en novembre 2016.

L'EBITDA consolidé du Groupe recule de - 3,0 %, à 444 millions d'euros, et de - 3,4 % à périmètre et taux de change constants. Sur cette base la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 17,3 % contre 18,7 % en 2016.

En ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires, il est important de noter la très forte saisonnalité qui aura marqué la génération de l'EBITDA au cours de cet exercice. Ainsi, après une baisse de l'EBITDA de - 13,0 % au premier semestre, le second semestre affiche une croissance de l'EBITDA de + 4,5 % à périmètre et change constants.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, la baisse par rapport à 2016 de l'EBITDA à périmètre et change constants résulte :

- d'une très forte dégradation de l'EBITDA généré en Égypte. Suite à la dévaluation intervenue au mois de novembre 2016 qui a divisé par deux la valeur de la livre égyptienne, la très forte inflation des coûts de production n'a pu être que très partiellement compensée par une hausse des prix de vente. Dans ce contexte, l'EBITDA en Égypte est négatif sur l'ensemble de l'exercice ;
- d'une baisse modérée de l'EBITDA en Turquie, affecté par des conditions climatiques particulièrement défavorables, notamment dans la région de Konya en début d'année. La hausse des volumes et des prix de vente dans l'activité Ciment, n'ont pas permis de totalement compenser l'augmentation des coûts de production due pour l'essentiel à la baisse de la livre turque.

Ces facteurs négatifs ont été en partie compensés par :

- une amélioration de l'EBITDA généré en France dans l'activité Ciment et plus particulièrement dans l'activité Béton & Granulats ;
- la poursuite de l'amélioration de l'EBITDA en Inde, soutenue par une nette amélioration des volumes ciment et une très légère amélioration des prix de vente moyens ;
- une progression de l'EBITDA généré au Kazakhstan, sous l'effet d'une augmentation des prix de vente qui a permis de compenser la légère contraction des volumes vendus ;
- la poursuite de l'amélioration de l'EBITDA aux États-Unis en dépit de conditions climatiques particulièrement défavorables en 2017, notamment dans le Sud-Est. L'amélioration des volumes et des prix moyens de vente dans l'activité Ciment a permis de compenser la baisse de l'EBITDA enregistrée dans l'activité Béton ;
- une stabilité de l'EBITDA en Afrique de l'Ouest, soutenue par une forte progression de l'EBITDA généré par les activités Granulats au Sénégal et Ciment en Mauritanie, permettant de compenser le recul de l'EBITDA de l'activité Ciment au Sénégal et au Mali.

L'EBIT consolidé s'établit à 247 millions d'euros en recul de - 4,1 % sur la période, et de - 5,9 % à périmètre et taux de change constants. La marge d'EBIT sur chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 9,6 % en 2017 contre 10,5 % en 2016.

L'amélioration du résultat financier de 9,9 millions d'euros pour s'établir à - 28,2 millions d'euros s'explique essentiellement par :

- la diminution du coût de l'endettement financier net de 2,8 millions d'euros ;

- une amélioration des autres charges et produits financiers provenant principalement d'une amélioration du résultat net de change de + 5,7 millions d'euros ainsi qu'une hausse de l'impact net des ajustements des justes valeurs des instruments dérivés de + 2,2 millions d'euros.

La charge d'impôts diminue de - 13,5 millions d'euros par rapport à 2016, dont - 21,1 millions d'euros au titre des impôts exigibles et de + 7,6 millions d'euros au titre des impôts différés. Cette variation provient notamment :

- du remboursement par l'administration fiscale française d'un montant de 9,9 millions d'euros suite à l'invalidation par le Conseil Constitutionnel de la taxe de 3 % sur la distribution de dividendes ;
- d'une moindre retenue à la source sur dividendes intra-groupe (- 2,3 millions d'euros) ;
- de la diminution de - 6,6 % du résultat courant avant impôt publié ;
- de la diminution du produit net d'impôts différés du fait de l'impact négatif de près de 8 millions d'euros sur les impôts différés actifs liés aux déficits reportables des filiales américaines, résultant de la diminution du taux d'impôt de 35 % à 21 % prévue aux États-Unis.

Le résultat net consolidé s'élève à 155,9 millions d'euros en baisse de - 5,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent en base publiée et de - 7,9 % à périmètre et change constants. La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 6,7 % en 2016.

Il inclut une part Groupe à hauteur de 142,2 millions d'euros en progression par rapport à 2016 de + 2,2 % en base publiée et + 2,0 % à périmètre et taux de change constants.

Le résultat net part du Groupe par action s'établit à 3,17 euros en 2017, contre 3,10 euros en 2016.

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2017 une capacité d'autofinancement de 346,4 millions d'euros contre 352,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, soit une diminution de - 1,8 % en base publiée et de - 3,4 % à périmètre et change constants.

Au 31 décembre 2017, le taux d'endettement financier (*gearing*) représente 32,7 % des capitaux propres consolidés contre 36,9 % au 31 décembre 2016.

2.2.1.2. Éléments ayant un impact sur les résultats

À la date de dépôt du présent document de référence, le Groupe considère que les principaux facteurs ayant une influence significative sur sa performance financière sont les suivants.

Éléments ayant un impact sur le chiffre d'affaires

(A) CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES PAYS D'IMPLANTATION DU GROUPE

Les matériaux produits par le Groupe, que sont le ciment, le béton et les granulats, constituent les composants majeurs des constructions et infrastructures en général.

La demande de ces produits est fonction des conditions économiques spécifiques à chaque pays et marché, qui sont déterminées par le rythme de croissance démographique, le niveau de croissance économique et le niveau d'urbanisation propres à chacun d'eux. Ce sont ces facteurs qui conditionnent le niveau des investissements publics et privés locaux dans les logements et les infrastructures de toutes natures, et dont dépend le volume des ventes réalisées par le Groupe sur chacun des marchés où il opère. Plus généralement, le niveau d'investissements publics et privés dans les logements et les infrastructures est influencé par la situation politique et économique générale de chaque pays.

Les niveaux de prix appliqués sur chaque marché sont déterminés par le coût des facteurs de production des acteurs présents et l'intensité concurrentielle de l'offre disponible sur chacun d'eux.

(B) SAISONNALITÉ

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement une baisse du chiffre d'affaires aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

Le graphique qui suit présente l'évolution du coefficient de saisonnalité mensuel moyen au cours de l'année, calculé à partir de la saisonnalité du chiffre d'affaires constatée au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, pour une moyenne mensuelle égale à 1, l'amplitude de saisonnalité varie de 0,72 en moyenne en janvier à près de 1,16 en moyenne en juin.

SAISONNALITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES VICAT



Les saisonnalités observées sont différentes selon les pays d'implantation. Ainsi, les activités du Groupe au Sénégal, malgré une activité réduite d'août à octobre du fait de l'hivernage, ainsi qu'aux États-Unis, subissent une saisonnalité moins forte que celle constatée en Europe occidentale. Par ailleurs, la Turquie ne connaît pas de baisse de son activité au mois d'août, contrairement à la France et l'Italie. Enfin, en Inde, en raison de la période de mousson, et au Kazakhstan, compte tenu de températures extrêmement basses entre les mois de novembre et février, l'activité du Groupe dans ces régions subit une très forte saisonnalité.

Éléments ayant un impact sur les coûts de production

Les principales composantes du coût de production sont l'énergie, les matières premières, l'entretien, les dotations aux amortissements de l'outil industriel, les frais de transport et les frais de personnel.

C'est dans l'activité Ciment que le poids de l'énergie est le plus important ; il représente globalement plus du tiers du prix de revient du ciment. Le coût de l'énergie comprend, d'une part l'électricité dont le prix dépend notamment des capacités de production disponibles sur chaque marché et, d'autre part les combustibles, dont les prix dépendent des conditions globales de marché pour chaque matière. L'incidence de l'évolution du prix des combustibles varie notamment en fonction du mix des combustibles utilisés, de la performance énergétique de chaque usine, et de la capacité à mettre en œuvre des combustibles de substitution. L'incidence des variations des cours de l'énergie ne se traduit qu'avec retard et de façon amortie dans le compte de résultat, compte tenu des stocks et des contrats d'approvisionnement à terme existants.

Les produits du Groupe étant pondéreux, la part relative au transport peut s'avérer importante. La localisation des usines et leur proximité par rapport aux marchés sont donc déterminantes sur la position concurrentielle et ont une incidence directe sur le niveau des prix de vente net de transport perçu par les sociétés (voir aussi la section 2.2.1.4 « Éléments du compte de résultat » du présent document de référence).

Éléments ayant un impact sur le résultat financier

Le niveau du résultat financier consolidé dépend principalement du niveau d'endettement du Groupe, ainsi que des taux d'intérêt pratiqués et de l'évolution des taux de change des monnaies dans lesquelles le Groupe supporte un endettement ou dispose d'un excédent de trésorerie. La sensibilité à ces variations de taux et de change est limitée par les instruments financiers de couverture utilisés.

Les activités du Groupe sont réalisées par des entités qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie, aussi bien pour les ventes que pour les achats. L'exposition du Groupe au risque de change est de ce fait limitée.

Néanmoins, les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente

à terme de devises. Les financements font le plus souvent l'objet de couvertures de change par les sociétés du Groupe lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Éléments ayant un impact sur l'impôt sur les bénéfices du Groupe

La charge fiscale du Groupe dépend des lois fiscales en vigueur dans chacun des pays où le Groupe est implanté ainsi que des accords dérogatoires dont bénéficient certaines filiales (Kazakhstan, Sénégal).

Au Sénégal, l'État a signé en février 2006, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006, une convention minière avec Sococim Industries lui accordant un statut fiscal dérogatoire du fait de son important programme d'investissements, dont les points principaux sont la suppression de l'impôt sur les sociétés et le plafonnement de la patente et de la taxe foncière pour une durée de 15 ans, la détaxe à l'importation pendant la période d'investissement de quatre ans et une clause de stabilité fiscale.

Au Kazakhstan, Jambyl Cement a bénéficié fin 2008 d'un accord d'exemption d'impôts sur les bénéfices, pour une durée de 10 ans, à compter du démarrage de l'usine, soit décembre 2010.

2.2.1.3. Principales politiques comptables

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2017 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture.

Les comptes consolidés du 31 décembre présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2016. Le Groupe a également appliqué l'amendement à IAS 7, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, visant à donner une information concernant les variations des passifs issus des activités de financement, en identifiant celles issues des flux de trésorerie de celles issues de flux non cash.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi les projets de mise en œuvre des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Reconnaissance du revenu » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que celui relatif à la mise en œuvre d'IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, pour en évaluer les impacts potentiels sur les états financiers du Groupe.

Concernant IFRS 15, un questionnaire d'identification des principales différences entre les principes comptables actuels – IAS 18 – et ceux de la

norme IFRS 15 a été déployé auprès des entités du Groupe afin d'identifier les flux et transactions pouvant être impactés par la mise œuvre de cette nouvelle norme, ainsi que les éventuelles nécessaires modifications à apporter aux schémas comptables. Sur la base de l'exploitation de ces questionnaires et des analyses effectuées, le Groupe a conclu que la mise en œuvre de cette norme n'aura pas, compte tenu de la nature de ses activités, d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Concernant IFRS 9, le Groupe finalise actuellement ses analyses et n'anticipe pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de cette norme.

Concernant IFRS 16, la Société a mis en place les moyens nécessaires (formation, équipe projet, matrice de collecte) pour recenser l'ensemble des contrats de location concernés et chiffrer l'impact estimé de l'application de cette norme. Pour la transition, le Groupe a décidé d'adopter la méthode rétrospective complète lors de la mise en œuvre effective de la norme. Les principaux impacts estimés sur la base de la collecte réalisée à fin décembre 2017 sont présentés dans la note 6 « Contrats de location » des États financiers consolidés au chapitre 6 du présent document de référence.

2.2.1.4. Éléments du compte de résultat

Au-delà des agrégats comptables figurant au compte de résultat, les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour la mesure de la performance financière et industrielle sont l'EBITDA et l'EBIT, qui sont présentés au pied du compte de résultat publié. Ces agrégats sont définis dans la note 1.22 de l'annexe aux comptes consolidés et la rationalisation du passage entre l'excédent brut d'exploitation, l'EBITDA, l'EBIT et le résultat d'exploitation est présentée dans la note 23 des États financiers consolidés au chapitre 6 du présent document de référence.

Les principaux indicateurs, qui feront l'objet de commentaires, ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui comprend principalement les facturations des produits livrés au cours de la période ainsi que celles des services rendus au cours de la période, notamment les transports sur vente refacturés ;
- les indicateurs extra-comptables indiqués ci-dessus.

2.2.1.5. Incidence des modifications de périmètre et des variations de change

Modifications de périmètre

Il n'y a pas eu de variation de périmètre significative au cours de l'exercice 2017. Les états financiers enregistrent cependant l'incidence de plusieurs opérations réalisées en 2016, notamment en France.

Variation de change

Compte tenu de l'implantation internationale des entités du Groupe, celui-ci est tributaire des fluctuations des devises de chacun des pays dans lequel il est implanté par rapport à l'euro (i), ainsi que de celles utilisées par ses filiales pour leurs transactions d'exploitation par rapport aux monnaies fonctionnelles de chacune d'entre elles (ii).

i. À la clôture, les comptes de résultat des filiales sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Les variations d'une période à l'autre des différentes monnaies dans lesquelles le Groupe opère par rapport à l'euro, sont source de variation du chiffre d'affaires et plus généralement des produits et charges exprimées en euros, sans que cette variation ait pour origine une évolution de la performance du Groupe. À des fins de comparaison, le Groupe présente dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés le chiffre d'affaires 2017 recalculé à périmètre et change constants par

rapport à 2016. Par ailleurs, les bilans des filiales sont convertis en euros au cours de clôture. Les variations de ces mêmes monnaies se traduisent par des écarts de conversion inscrits en capitaux propres (voir la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

ii. Les gains ou pertes constatés par les sociétés du Groupe lorsqu'elles effectuent des transactions dans des devises différentes de leurs monnaies de fonctionnement sont enregistrés en différences de change dans le résultat financier.

2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2017 et 2016

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
Chiffre d'affaires consolidé	2 563	2 454	+ 4,5 %	+ 6,4 %
EBITDA	444	458	- 3,0 %	- 3,4 %
Taux de marge (en %)	17,3	18,7		
EBIT	247	258	- 4,1 %	- 5,9 %
Taux de marge (en %)	9,6	10,5		
Résultat net consolidé	156	165	- 5,4 %	- 7,9 %
Taux de marge (en %)	6,1	6,7		
Résultat net part du Groupe	142	139	+ 2,2 %	+ 2,0 %
Capacité d'autofinancement	346	353	- 1,8 %	- 3,4 %

Dans l'ensemble de cette analyse, et sauf indication contraire, toutes les variations sont exprimées à titre consolidé, sur une base annuelle (2017/2016), et à périmètre et taux de change constants.

2.2.2.1. Évolution du chiffre d'affaires consolidé

Sur l'exercice 2017, le chiffre d'affaires consolidé atteint 2 563 millions d'euros, en progression de + 4,5 % en base publiée et de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2016.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé par activité de l'exercice 2017 par rapport à celui de l'exercice 2016 se présente comme suit :

(en millions d'euros sauf %)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et change constants
Ciment	1 245	1 244	+ 0,0 %	+ 6,8 %
Bétons & Granulats	988	905	+ 9,2 %	+ 4,8 %
Autres Produits & Services	331	305	+ 8,5 %	+ 9,3 %
TOTAL	2 563	2 454	+ 4,5 %	+ 6,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Ciment est stable mais affiche une nette progression de 6,8 % à périmètre et taux de change constants. Les volumes s'inscrivent quant à eux en hausse de + 4,9 % sur la période. Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Béton & Granulats est en progression de + 9,2 % et de + 4,8 % à périmètre et change

constants. Les volumes de béton livrés sont en progression de + 9,7 % sur la période et de + 10,4 % dans les granulats. Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Autres Produits & Services est en hausse de + 8,5 % et de + 9,3 % à périmètre et change constants.

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel du Groupe par activité (avant éliminations interactivités) se présente comme suit :

(en pourcentage)	2017	2016
Ciment	51,0	52,9
Béton & Granulats	34,5	32,9
Autres Produits & Services	14,5	14,2
TOTAL	100,0	100,0

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel entre les différentes activités du Groupe fait ressortir une légère baisse de la contribution de l'activité Ciment, qui représente 51,0 % du chiffre d'affaires opérationnel contre 52,9 % au 31 décembre 2016, au profit de l'activité Béton & Granulats qui a représenté 34,5 % du chiffre d'affaires opérationnel contre 32,9 % au 31 décembre 2016. Enfin, l'activité Autres Produits & Services est relativement stable à hauteur de 14,5 % du chiffre d'affaires opérationnel au 31 décembre 2017 contre 14,2 % au 31 décembre 2016.

La part des métiers principaux du Groupe que sont le ciment, le béton et les granulats est stable à près de 86 % du chiffre d'affaires opérationnel avant éliminations.

L'évolution des volumes dans les principaux métiers se présente comme suit :

	2017	2016	Évolution
Ciment (en milliers de tonnes)	22 943	21 875	+ 4,9 %
Béton (en milliers m ²)	9 686	8 828	+ 9,7 %
Granulats (en milliers de tonnes)	24 407	22 105	+ 10,4 %

Évolution du chiffre d'affaires par activité :

- le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Ciment progresse de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants, et reste stable en

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

(en millions d'euros)	2017	%	2016	%	Évolution	
					Publiée	À périmètre et taux de change constants
France	890	34,7	795	32,4	+ 12,0 %	+ 3,4 %
Europe (hors France)	410	16,0	411	16,8	- 0,3 %	+ 1,6 %
États-Unis	393	15,3	363	14,8	+ 8,1 %	+ 10,3 %
Asie	579	22,6	538	21,9	+ 7,7 %	+ 16,1 %
Afrique, Moyen-Orient	291	11,4	346	14,1	- 15,9 %	- 0,4 %
TOTAL	2 563	100,0	2 454	100,0	+ 4,5 %	+ 6,4 %

base publiée (+ 0,2 %). Le chiffre d'affaires consolidé s'affiche quant à lui en hausse de + 6,8 % à périmètre et change constants (stable en base publiée). Cette amélioration de l'activité à périmètre et change constants s'explique par une progression des volumes vendus de + 4,9 %, et notamment en Inde, en Turquie, aux États-Unis, en Suisse et en France, permettant de compenser les baisses observées en Afrique de l'Ouest, en Égypte, au Kazakhstan et en Italie. Les prix moyens de vente s'affichent en hausse sur l'exercice, avec une amélioration sur l'ensemble des zones à l'exception de l'Afrique de l'Ouest et de la Suisse. Il est à noter qu'au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires opérationnel est en progression de + 5,4 % en base publiée et de + 13,5 % à périmètre et change constants ;

- le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Béton & Granulats

est en progression de + 8,6 % en base publiée et de + 4,4 % à périmètre et change constants. Les volumes de béton livrés sont en progression de + 9,7 % sur la période, soutenue par une progression en Turquie, aux États-Unis et en France (qui a bénéficié d'un effet périmètre positif) qui a permis de compenser la baisse enregistrée en Suisse. Les volumes de granulats progressent quant à eux de + 10,4 %, la progression en France, en Turquie et en Afrique de l'Ouest permettant de très largement compenser la baisse observée en Suisse. Quant aux prix de vente moyens, tant dans le béton que dans les granulats, ils s'affichent en progression en France, en Turquie et en Afrique de l'Ouest. Si les prix progressent dans les granulats en Suisse, ils reculent dans le béton. Il est à noter qu'au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires opérationnel progresse sensiblement de + 10,3 % en base publiée et de + 10,0 % à périmètre et change constants ;

- le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Autres Produits & Services

affiche une croissance de + 6,5 % en base publiée et de + 8,7 % à périmètre et change constants. L'activité est en progression dans l'ensemble des zones concernées par cette activité, notamment en Suisse avec un redémarrage dynamique de l'activité traverses ferroviaires. Il est à noter qu'au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires opérationnel progresse de + 14,2 % en base publiée et de 19,0 % à périmètre et change constants.

Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel en 2017 par zone géographique et par activité :

(en millions d'euros)	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Éliminations intersecteurs	Chiffre d'affaires consolidé
France	361	457	256	(184)	890
Europe (hors France)	160	164	136	(49)	410
États-Unis	209	252	-	(67)	393
Asie	513	94	34	(61)	579
Afrique, Moyen-Orient	250	42	-	0	291
CA opérationnel	1 493	1 008	425	(362)	2 563
Éliminations intersecteurs	(248)	(20)	(94)	362	
CA CONSOLIDÉ	1 245	988	331	-	2 563

2.2.2.2. Évolution de la rentabilité opérationnelle

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	2 563	2 454	+ 4,5 %	+ 6,4 %
EBITDA	444	458	- 3,0 %	- 3,4 %
EBIT	247	258	- 4,1 %	- 5,9 %
Résultat d'exploitation	232	256	- 9,5 %	- 11,2 %

L'EBITDA consolidé du Groupe recule de - 3,0 %, à 444,2 millions d'euros, et de - 3,4 % à périmètre et taux de change constants. Sur cette base la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé se réduit à 17,3 % contre 18,7 % en 2016.

L'EBIT consolidé s'établit à 247,2 millions d'euros. Il recule par rapport à l'EBIT 2016 de - 4,1 % sur la période, et de - 5,9 % à périmètre et taux de change constants. La marge d'EBIT se réduit à 9,6 % en 2017 contre 10,5 % en 2016.

Évolution du résultat d'exploitation par zone géographique

COMPTE DE RÉSULTAT FRANCE

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre constant
CA consolidé	890	795	+ 12,0 %	+ 3,4 %
EBITDA	129	115	+ 12,3 %	+ 7,3 %
EBIT	69	59	+ 17,4 %	+ 16,8 %

Le chiffre d'affaires consolidé en France est de 890 millions d'euros, en hausse de + 3,4 % à périmètre constant.

L'EBITDA généré par le Groupe en France affiche une progression de + 7,3 % à périmètre constant à 129 millions d'euros contre 115 millions d'euros en 2016. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé est stable à 14,5 %.

■ **Dans l'activité Ciment**, le chiffre d'affaires opérationnel progresse de + 2,2 % sur l'ensemble de la période (+ 2,4 % en consolidé). Cette progression résulte d'une très légère amélioration des volumes vendus (+ 0,6 %) avec une croissance soutenue sur le marché domestique, en dépit d'une météorologie défavorable en début et

fin d'exercice, qui a permis de compenser la contraction des volumes à l'export. Quant aux prix, ils sont stables sur le marché domestique et en légère progression à l'export.

L'EBITDA progresse de + 1,9 % sur l'ensemble de l'exercice, avec une nette amélioration au cours du second semestre (+ 5,1 % *versus* - 2,5 % au premier semestre). En 2017, la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel est stable par rapport à 2016.

- **L'activité Béton & Granulats** voit son chiffre d'affaires opérationnel progresser de + 2,8 % (+ 3,0 % en consolidé) à périmètre constant sur l'année. Cette performance résulte d'un recul de - 4 % à périmètre constant des volumes de béton et d'une progression des volumes

de granulats de près de 10 %. Les prix progressent nettement dans l'activité béton et sont stables dans les granulats.

Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA généré par cette activité en France a été multiplié par 6 par rapport à 2016, avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel en très forte amélioration.

- **Dans l'activité Autres Produits & Services**, le chiffre d'affaires opérationnel affiche une croissance de + 5,5 % sur l'année (+ 5,6 % en consolidé).

L'EBITDA recule de - 8,7 %, essentiellement dû à l'activité papier, et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel recule de 70 points de base.

COMPTE DE RÉSULTAT EUROPE (HORS FRANCE)

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	410	411	- 0,3 %	+ 1,6 %
EBITDA	95	94	+ 0,3 %	+ 2,2 %
EBIT	62	59	+ 4,6 %	+ 6,6 %

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 en Europe, hors France, recule de - 0,3 % en base publiée mais progresse de + 1,6 % à périmètre et taux de change constants.

L'EBITDA quant à lui est stable (+ 0,3 %) en base publiée et progresse de + 2,2 % à périmètre et taux de change constants. Sur ces bases la marge d'EBITDA s'établit à 23,1 % contre 22,9 % en 2016.

En Suisse, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017 est stable (- 0,1 %) en base publiée. À périmètre et taux de change constants, il progresse de + 1,9 %.

L'EBITDA généré en 2017 est stable en base publiée et progresse de + 1,9 % à périmètre et change constants, traduisant une stabilité de la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé à 23,3 %.

- **Dans l'activité Ciment**, le chiffre d'affaires opérationnel recule de - 2,9 % en base publiée, et de - 1,0 % à périmètre et taux de change constants. Le chiffre d'affaires consolidé est quasi stable en base publiée (- 0,6 %) mais il progresse de + 1,3 % à périmètre et taux de change constants. Les volumes sont en progression de plus de + 1 % sur l'ensemble de l'exercice, permettant de compenser en partie une érosion des prix moyens de vente.

Sur ces bases, l'EBITDA généré sur l'ensemble de l'exercice recule de - 0,9 % à périmètre et change constants. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel est stable sur l'exercice, soutenue par des réductions de coûts.

- **Dans l'activité Béton & Granulats**, le chiffre d'affaires opérationnel recule de - 8,3 % en base publiée et de - 6,5 % à périmètre et taux de change constants. Les volumes reculent de plus de - 5 % dans le béton et de - 8 % dans les granulats. Quant aux prix de vente, ils enregistrent une légère baisse dans le béton, et un repli plus sensible dans les granulats.

Dans ce contexte, l'EBITDA affiche une baisse de - 15,3 % à périmètre et change constants sur l'ensemble de l'exercice, et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel recule de 170 points de base.

- **L'activité Autres Produits et Services** enregistre une nette amélioration de son chiffre d'affaires consolidé de + 14,4 % à périmètre et change constants (+ 12,2 % en base publiée), marquée par la reprise des commandes dans le ferroviaire et les effets positifs de la réorganisation mise en œuvre au début de l'exercice 2017.

Dans ce contexte l'EBITDA est en très forte amélioration de + 91,6 % à périmètre et change constants, avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel en progression de 450 points de base.

- **En Italie**, le chiffre d'affaires consolidé recule de - 6,1 % en raison d'une baisse des volumes de - 9 %, mais dans un contexte de prix mieux orienté.

Grâce à l'amélioration des prix de vente, l'EBITDA affiche une croissance de + 19,8 %, la marge d'EBITDA enregistrant une amélioration sensible de 340 points de base sur l'exercice.

COMPTE DE RÉSULTAT ÉTATS-UNIS

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	393	364	+ 8,1 %	+ 10,3 %
EBITDA	60	59	+ 1,9 %	+ 4,0 %
EBIT	34	33	+ 3,3 %	+ 5,4 %

L'activité aux États-Unis poursuit sa croissance dans un environnement macro-économique bien orienté et favorable au secteur de la construction. En revanche, les ventes ont été sensiblement affectées au cours de l'exercice par une météorologie particulièrement défavorable, en Californie au premier trimestre, puis dans la région du Sud-Est sur les 9 derniers mois de l'année, avec un niveau exceptionnel de précipitations. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe affiche une progression de + 8,1 % en base publiée et de + 10,3 % à périmètre et change constants.

Le Groupe enregistre une progression de son EBITDA de + 1,9 % en base publiée et de + 4,0 % à périmètre et change constants, avec une marge sur le chiffre d'affaires consolidé en retrait de 90 points de base, à 15,3 % contre 16,2 % en 2016.

■ **Dans l'activité Ciment**, le chiffre d'affaires opérationnel affiche une croissance de + 11,6 % à périmètre et change constants (+ 9,3 % en base publiée). Le chiffre d'affaires consolidé progresse quant à lui de + 12,2 % à périmètre et change constants (+ 9,9 % en base publiée). Les volumes vendus sont en croissance de près de + 8 %, soutenus par la forte progression enregistrée en Californie alors qu'ils sont restés stables dans le Sud-Est compte tenu d'une météorologie

particulièrement défavorable au cours de l'exercice. Quant aux prix de vente, ceux-ci progressent de nouveau dans les deux régions.

Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA généré par cette activité au cours de l'exercice est en progression de + 15,6 % à périmètre et change constants, avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel qui progresse de près d'un point de pourcentage.

■ **Dans l'activité Béton**, le chiffre d'affaires consolidé en 2017 progresse de + 9,3 % à périmètre et taux de change constants (+ 7,1 % en base publiée). Les volumes progressent de près de + 8 %, la progression enregistrée en Californie permettant de compenser la légère baisse observée dans le Sud-Est affecté par les très mauvaises conditions climatiques. Les prix de vente sont en progression plus sensible en Californie que dans le Sud-Est, impactés par une pression concurrentielle accrue.

Dans cet environnement, l'EBITDA de l'activité Béton enregistre néanmoins une baisse sensible de - 54,6 % à périmètre et change constants (- 55,5 % en base publiée), compte tenu de l'augmentation des coûts, notamment des matières et du transport, et d'une perte d'efficacité importante liée aux intempéries exceptionnelles enregistrées cette année.

COMPTE DE RÉSULTAT ASIE (TURQUIE, INDE, KAZAKHSTAN)

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	579	538	+ 7,7 %	+ 16,1 %
EBITDA	118	119	- 1,5 %	+ 4,7 %
EBIT	72	74	- 2,9 %	+ 4,3 %

Le chiffre d'affaires s'établit sur l'ensemble de la région à 579 millions d'euros, en progression de + 7,7 % en base publiée et de + 16,1 % à périmètre et taux de change constants.

L'EBITDA généré dans cette région en 2017 progresse de + 4,7 % à périmètre et change constants (- 1,5 % en base publiée).

En Turquie, le chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice s'établit à 216 millions d'euros, en hausse de + 21,4 % à périmètre et taux de change constants, mais en recul de - 1,5 % en base publiée.

L'EBITDA recule de - 3,4 % à périmètre et change constants (- 21,7 % en base publiée), avec un taux de marge qui s'établit à 17,2 % du chiffre d'affaires consolidé contre 21,6 % en 2016.

■ **Dans l'activité Ciment**, le Groupe a enregistré sur l'année une progression de son chiffre d'affaires opérationnel de + 21,2 % à périmètre et taux de change constants (- 1,7 % en base publiée). Le chiffre d'affaires consolidé progresse de + 24,7 % à périmètre et taux de change constants, et de + 1,1 % en base publiée. Cette performance résulte d'une hausse des volumes vendus dans un marché qui est resté bien orienté en dépit d'un environnement politique et géopolitique difficile, et des conditions météorologiques



très défavorables en début d'exercice. Ainsi en 2017, les volumes s'affichent en nette progression. Quant aux prix de vente, la hausse enregistrée sur le second semestre permet d'afficher des prix moyens de vente en augmentation sur l'ensemble de l'exercice.

Compte tenu de la forte progression des coûts de production et de l'impact négatif de la baisse de la livre turque sur certains coûts libellés en devises étrangères, l'EBITDA généré par cette activité recule de - 3,2 % à périmètre et taux de change constants (- 21,5 % en base publiée), avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel en retrait de près de 6 points de pourcentage sur l'exercice.

- Le chiffre d'affaires opérationnel de l'**activité Béton & Granulats** progresse de + 14,3 % à périmètre et taux de change constants (- 7,3 % en base publiée). Le chiffre d'affaires consolidé progresse quant à lui de + 16,7 % à périmètre et taux de change constants (- 5,3 % en base publiée). Cette solide croissance de l'activité s'appuie sur une hausse des volumes de béton de plus de + 9 %, notamment dans la région de Konya, et de granulats de près de + 20 %. Quant aux prix moyens de vente, ils progressent légèrement tant dans le béton que dans les granulats.

Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA généré par cette activité en 2017 enregistre une hausse de + 12,0 % à périmètre et taux de change constants (- 9,1 % en base publiée), avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel stable par rapport à 2016.

En Inde, au cours de l'exercice 2017, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 313 millions d'euros en progression de + 12,5 % à périmètre et taux de change constants, et de + 13,8 % en base publiée. Cette performance se caractérise par une progression des volumes au cours de l'exercice de plus de + 13 % avec près de 5,5 millions de tonnes vendues, et reflète la stratégie mise en place par le Groupe depuis la fin de l'exercice 2015 consistant à saisir les opportunités liées à l'amélioration de l'environnement macro-économique et sectoriel. Quant aux prix moyens de vente, ceux-ci sont en très légère progression sur l'exercice.

Sur l'exercice 2017, l'EBITDA généré par le Groupe en Inde s'affiche en croissance de + 6,0 % à périmètre et taux de change constants (+ 7,3 % en base publiée). La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé recule pour s'établir à 20,9 % contre 22,2 % en 2016.

Le Kazakhstan enregistre un chiffre d'affaires de 51 millions d'euros, soit une progression de + 11,5 % à périmètre et taux de change constants et de + 15,1 % en base publiée. Cette bonne performance opérationnelle s'explique par une nette progression des prix de vente sur l'ensemble de la période qui a permis de compenser une légère érosion des volumes vendus de - 1 %.

Dans ce contexte, l'EBITDA généré sur la période s'améliore de + 31,7 % à périmètre et taux de change constants et de + 36,0 % en base publiée. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé progresse sensiblement et s'établit ainsi à 30,1 % contre 25,4 % en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	291	346	- 15,9 %	- 0,4 %
EBITDA	43	70	- 39,1 %	- 48,7 %
EBIT	11	33	- 67,8 %	- 101,7 %

Dans la région Afrique et Moyen-Orient, le chiffre d'affaires s'établit à 291 millions d'euros en recul de - 15,9 % en base publiée, et quasi stable (- 0,4 %) à périmètre et taux de change constants.

En 2017 l'EBITDA est en forte diminution, à 43 millions d'euros, soit une baisse de - 48,7 % à périmètre et taux de change constants, du fait essentiellement de l'impact très défavorable de la dévaluation sur les coûts de production en Égypte.

En Égypte, le chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice s'établit à 64 millions d'euros, quasi stable (- 0,3 %) à périmètre et taux de change constants, mais en très forte baisse de - 45,3 % en base publiée. Cette évolution à périmètre et change constants s'explique par une baisse des volumes vendus de plus de - 8 %, compte tenu de l'impact de la dévaluation sur l'environnement macro-économique et sectoriel. Ce recul des volumes a été compensé par une solide hausse des prix moyens de vente.

Dans ce contexte, et compte tenu de la très forte hausse des coûts de production liée à la dévaluation de la livre égyptienne intervenue en novembre 2016, le Groupe affiche un EBITDA négatif de - 8,3 millions d'euros, contre un EBITDA positif de + 19,5 millions d'euros en 2016.

Sur la zone **Afrique de l'Ouest**, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 227 millions d'euros, un chiffre quasi stable (- 0,5 %) à périmètre et taux de change constants, et en recul de - 0,9 % en base publiée. Les volumes ciment sont en recul de plus de - 4 % sur l'ensemble de la zone. Quant aux prix de vente, ceux-ci sont en légère baisse au Sénégal et en Mauritanie. En revanche, ils progressent au Mali. Il est à noter qu'au Sénégal, l'activité Granulats est en forte progression de + 37,8 % à périmètre et change constants.

Dans ce contexte, l'EBITDA ressort à 51,0 millions d'euros, soit une progression de + 0,8 % à périmètre et taux de change constants.

Évolution de la rentabilité opérationnelle par métier

Les paragraphes suivants présentent la ventilation du résultat d'exploitation par métier, ainsi qu'une analyse de son évolution entre 2017 et 2016.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ CIMENT

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et change constants
CA opérationnel	1 493	1 490	+ 0,2 %	+ 6,4 %
Éliminations intersecteurs	(248)	(245)		
CA consolidé	1 245	1 244	- 0,0 %	+ 6,8 %
EBITDA	353	380	- 7,2 %	- 6,5 %
EBIT	220	239	- 8,3 %	- 10,1 %

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Ciment progresse de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants, et reste stable en base publiée (+ 0,2 %). Le chiffre d'affaires consolidé s'affiche quant à lui en hausse de + 6,8 % à périmètre et change constants (stable en base publiée).

L'EBITDA s'établit à 353 millions d'euros, en recul de - 6,5 % à périmètre et taux de change constants par rapport à l'EBITDA 2016. Cette évolution tient compte d'une baisse significative de la contribution de l'Égypte, dont l'EBITDA négatif s'élève à - 8 millions d'euros en 2017 (contre un EBITDA positif de près de 20 millions d'euros en 2016). Cette perte s'explique par l'impact très négatif de la dévaluation de novembre 2016 sur les coûts de production. L'EBITDA est par ailleurs en recul,

mais de façon nettement moins marquée, en Turquie, notamment en raison de la hausse des coûts de production liée à la forte baisse de la livre turque au cours de l'exercice, en Afrique de l'Ouest et en Suisse. Les niveaux d'EBITDA générés par la France, les États-Unis, l'Inde, le Kazakhstan et l'Italie sont en progression.

En ce qui concerne **la marge d'EBITDA** sur le chiffre d'affaires opérationnel, elle s'affiche en retrait sur l'exercice, à 23,7 % contre 25,6 % en 2016.

L'EBIT généré en 2017 par cette activité recule de - 10,1 % à périmètre et change constants (- 8,3 % en base publiée), et s'établit à 220 millions d'euros contre 239 millions d'euros en 2016.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI & GRANULATS

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation (périmètre et change constants)	
			Variation	Variation (périmètre et change constants)
CA opérationnel	1 008	928	+ 8,6 %	+ 4,4 %
Éliminations intersecteurs	(20)	(23)		
CA consolidé	988	905	+ 9,2 %	+ 4,8 %
EBITDA	65	57	+ 13,8 %	+ 5,3 %
EBIT	18	16	+ 17,1 %	+ 15,9 %

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Béton & Granulats est en progression de + 8,6 % en base publiée et de + 4,4 % à périmètre et change constants.

Les volumes de béton livrés sont en progression de + 9,7 % sur la période, soutenue par une progression en Turquie, aux États-Unis et en France (qui a bénéficié d'un effet périmètre positif) compensant la baisse enregistrée en Suisse. Les volumes de granulats progressent quant à eux de + 10,4 %, la progression en France, en Turquie et en Afrique de l'Ouest permettant de très largement compenser la baisse observée en Suisse.

Quant aux prix de vente moyens, tant dans le béton que dans les granulats, ils s'affichent en progression en France, en Turquie et en

Afrique de l'Ouest. Si les prix progressent dans les granulats en Suisse, ils reculent dans le béton. Il est à noter qu'au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires opérationnel progresse sensiblement de + 10,3 % en base publiée et de + 10,0 % à périmètre et change constants.

Compte tenu de ces éléments, **l'EBITDA** s'améliore de + 5,3 % à périmètre et taux de change constants. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel s'améliore légèrement à 6,4 % contre 6,1 % en 2016.

L'EBIT enregistre une solide hausse de + 15,9 % à périmètre et taux de change constants, s'établissant à 18 millions d'euros contre 15 millions d'euros en 2016.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ AUTRES PRODUITS & SERVICES

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation	Variation (périmètre et change constants)
CA opérationnel	425	399	+ 6,5 %	+ 8,7 %
Éliminations intersecteurs	(94)	(94)		
CA consolidé	331	305	+ 8,5 %	+ 9,3 %
EBITDA	26	20	+ 28,3 %	+ 29,7 %
EBIT	10	3	+ 211,4 %	+ 214,0 %

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Autres Produits & Services affiche une croissance de + 6,5 % en base publiée et de + 8,7 % à périmètre et change constants. L'activité est en progression dans l'ensemble des zones concernées par cette activité, notamment en Suisse avec un redémarrage dynamique de l'activité traverses ferroviaires.

Sur ces bases, L'EBITDA est en hausse à 26 millions d'euros contre 20 millions d'euros en 2016, la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel s'établissant désormais à 6,2 % contre 5,1 % en 2016.

L'EBIT progresse très sensiblement sur l'exercice, pour s'établir à 10 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2016.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2017	2016	Évolution
Coût de l'endettement financier net	(27,7)	(30,5)	+ 2,8
Autres produits et charges financiers	(0,5)	(7,6)	+ 7,1
Résultat financier	(28,2)	(38,1)	+ 9,9

L'amélioration du résultat financier de 9,9 millions d'euros pour s'établir à - 28,2 millions d'euros s'explique essentiellement par :

- la diminution du coût de l'endettement financier net de 2,8 millions d'euros provenant :
 - d'une diminution en France de - 8 millions d'euros correspondant à la baisse du montant de la dette et du coût de financement (augmentation des billets de trésorerie en substitution au crédit syndiqué plus coûteux) et perception d'intérêts moratoires (4 millions d'euros),
 - d'une augmentation en Turquie de + 3,6 millions d'euros correspondant à la diminution des produits financiers du fait d'une baisse du montant de la trésorerie et de son placement pour l'essentiel en dollars américains,
 - d'une augmentation en Égypte de + 1,2 millions d'euros correspondant à l'augmentation de la dette nette et des taux d'intérêts ;
- une amélioration des autres produits et charges financiers provenant principalement :

- d'une amélioration du résultat net de change de + 5,7 millions d'euros provenant pour moitié du placement de la trésorerie, majoritairement en dollars américains, en Turquie qui compense la baisse des produits financiers dans ce pays,
- ainsi que d'une hausse de l'impact net des ajustements des justes valeurs des instruments dérivés de + 2,2 millions d'euros compensée partiellement par une charge accrue d'actualisation.

ÉVOLUTION DES IMPÔTS

(en millions d'euros)	2017	2016	Évolution
Impôts exigibles	(55,3)	(76,4)	+ 21,1
Impôts différés	2,1	9,7	(7,6)
Total impôts	(53,2)	(66,7)	+ 13,5

La charge d'impôts exigibles diminue de 21,1 millions d'euros par rapport à 2016, en raison notamment :

- du remboursement par l'administration fiscale française d'un montant de 9,9 millions d'euros suite à l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la taxe de 3 % sur la distribution de dividendes ;
- d'une moindre retenue à la source sur dividendes intra-groupe (- 2,3 millions d'euros) ;
- de la diminution de - 6,6 % du résultat courant avant impôt publié.

Le produit net d'impôts différés diminue par rapport à 2016 de 8 millions d'euros du fait principalement de la diminution du taux d'impôt prévue aux États-Unis et de son impact sur les impôts différés actifs liés aux déficits reportables des filiales américaines.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET

Le résultat net consolidé s'élève à 155,9 millions d'euros en baisse de - 5,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent en base publiée et de - 7,9 % à périmètre et taux de change constants. Il inclut une part Groupe à hauteur de 142,2 millions d'euros en progression par rapport à celui de 2016 de + 2,2 % en base publiée et + 2,0 % à périmètre et taux de change constants. La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 6,7 % en 2016.

Le résultat net part du Groupe par action s'établit à 3,17 euros en 2017, contre 3,10 euros en 2016.

2.2.3. Comparaison des résultats des exercices 2016 et 2015

L'analyse comparative des résultats des exercices 2016 et 2015 est présentée dans le document de référence 2016 à la section 2.2.2 pages 44 à 52 et est incorporée par référence au présent document de référence.

2.3. Trésorerie et capitaux

2.3.1. Capitaux

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de quatre euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

Capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capital social	180	180
Primes liées au capital	11	11
Réserves de conversion	(360)	(190)
Réserves consolidées	2 203	2 073
Résultat net	142	139
Capitaux propres – part du Groupe	2 176	2 213
Intérêts minoritaires	233	257
Capitaux propres consolidés	2 410	2 470

Les capitaux propres consolidés diminuent de 60 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 et s'élèvent à 2 410 millions d'euros au 31 décembre 2017 incluant une part Groupe de 2 176 millions d'euros et des intérêts minoritaires de 233 millions d'euros, qui concernent principalement les filiales cimentières en Inde, en Égypte et en Turquie.

Pour une description détaillée des capitaux propres de la Société, il convient de se référer à l'état de variation des capitaux propres

Historique des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité
Capacité d'autofinancement	346	353	342
Variation (hors effets change et périmètre) du BFR ⁽¹⁾	(3)	33	(47)
Flux nets opérationnels	343	386	295
Flux nets d'investissement	(187)	(188)	(178)
Flux nets de financement	(129)	(206)	(131)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(16)	(8)	(3)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	11	(16)	(18)

(1) Besoin en fonds de roulement.

consolidés et à la note 13 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2017 » du présent document de référence.

2.3.2. Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont analysés pour chaque exercice par nature :

- activité opérationnelle ;
- activité d'investissement ;
- activité de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont essentiellement générés par le résultat de la période (à l'exclusion des produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité) ainsi que par la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement sont issus principalement des décaissements effectués pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'autres actifs à long terme, mais aussi pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres d'autres entités et de participations dans des coentreprises. Ils incluent également les prêts consentis à des tiers. Les encaissements liés aux cessions et/ou aux remboursements de ces actifs viennent en déduction de ces décaissements.

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement sont issus des encaissements et décaissements ayant un impact sur le montant des capitaux propres et des capitaux empruntés.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

Analyse de la variation du *cash flow* libre et de l'endettement brut et net

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité
Cash provenant des flux opérationnels	343	386	295
Investissements industriels nets de cessions	(164)	(132)	(162)
CASH FLOW LIBRE	179	254	133

En 2017, le Groupe a généré un *cash flow* libre de 179 millions d'euros en diminution de - 75 millions par rapport à celui de l'exercice 2016. La capacité d'autofinancement nette de la variation du BFR a permis, malgré une augmentation des investissements industriels nets de 32 millions d'euros, de diminuer l'endettement net du Groupe de 125 millions d'euros en 2017. À 787 millions d'euros, l'endettement net, hors options de vente, représente 32,66 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017 et 1,77 fois l'EBITDA consolidé 2017.

2.3.2.1. Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2017 par le Groupe se sont élevés à 343 millions d'euros contre 386 millions d'euros en 2016.

Cette diminution des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles entre 2016 et 2017 provient d'une baisse de la capacité d'autofinancement de 6 millions d'euros et d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement de 37 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en millions d'euros)	BFR au 31 décembre 2015	Variation du BFR Année 2016	Autres variations ⁽¹⁾	BFR au 31 décembre 2016	Variation du BFR Année 2017	Autres variations ⁽¹⁾	BFR au 31 décembre 2017
Stocks	407	11	(32)	386	(12)	(23)	351
Clients	377	3	10	390	38	(20)	408
Fournisseurs	(269)	(30)	(7)	(306)	(21)	16	(311)
Autres créances & dettes	(35)	(17)	(3)	(55)	(2)	1	(56)
BFR	480	(33)	(32)	415	3	(26)	392

(1) Change, périmètre et divers.

2.3.2.2. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	(179)	(139)
Désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles	15	7
Investissements nets en titres de sociétés consolidées	(15)	(26)
Autres investissements financiers nets	(8)	(30)
FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(187)	(188)

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2017 par le Groupe se sont élevés à - 187 millions d'euros contre - 188 millions d'euros en 2016.

2.3.2.2.1. Investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels (179 millions d'euros en 2017 et 139 millions d'euros en 2016) correspondant pour l'essentiel :

- en 2017 à des investissements réalisés en France, aux États-Unis, au Sénégal et en Suisse ;
- en 2016 à des investissements réalisés en France, en Turquie, en Suisse et aux États-Unis.

Pour plus de détail voir la section 2.4 « Investissements » du présent document de référence.

Ces investissements ont été réalisés en 2017 à 45 % dans l'activité Ciment (66 % en 2016), à 48 % dans l'activité Béton & Granulats (22 % en 2016) et les 6 % restants concernent l'activité Autres Produits & Services (12 % en 2016).

Les cessions d'actifs corporels et incorporels ont généré un encaissement global de 15 millions d'euros en 2017 (7 millions d'euros en 2016).

2.3.2.2.2. Investissements nets en titres de sociétés consolidées

Les opérations d'acquisition de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2017 se sont traduites par un décaissement global de - 15 millions d'euros (décaissement global de 26 millions d'euros en 2016).

Les principaux décaissements effectués par le Groupe au cours des exercices 2017 et 2016 l'ont été pour renforcer son maillage dans l'activité Béton & Granulats en France, au travers d'accords de partenariat et/ou de rachats de participation.

2.3.2.2.3. Autres investissements financiers nets

Les autres investissements financiers nets se traduisent par un décaissement net de - 8 millions d'euros en 2017 et de - 30 millions d'euros en 2016.

2.3.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement réalisées en 2017 par le Groupe se sont élevés à - 129 millions d'euros, contre - 206 millions d'euros en 2016.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent principalement :

- les décaissements effectués pour le versement des dividendes aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des sociétés intégrées (- 70 millions d'euros en 2017 contre - 80 millions d'euros en 2016) ;
- le tirage, net des remboursements, des lignes de crédit ou d'emprunts souscrits par le Groupe pour un montant de - 95 millions d'euros en 2017 (- 128 millions d'euros en 2016), incluant le paiement des échéances annuelles relatives aux contrats de location financement ;
- l'encaissement net lié à la cession par la Société de ses propres actions (41 millions d'euros en 2017 incluant la restitution d'impôts de 38,9 millions d'euros encaissée suite à des réclamations sur le traitement fiscal de plus-values de cession de titres Soparfi réalisées par des filiales du Groupe en 2014, et 2 millions d'euros en 2016).

2.3.3. Endettement

2.3.3.1. Politique financière du Groupe

La politique financière du Groupe est déterminée par la Direction générale. Cette politique vise à maintenir une structure financière équilibrée caractérisée par :

- un ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) maîtrisé (voir la section 2.3.3.4 « Endettement net » du présent document de référence) ;
- une bonne liquidité du bilan caractérisée par la disposition d'excédents de trésorerie et de lignes de financement à moyen terme confirmées et disponibles.

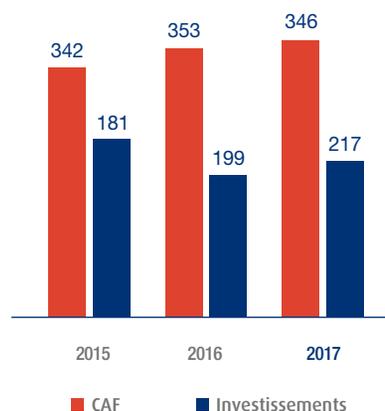
Cette politique doit permettre de financer les investissements industriels par la capacité d'autofinancement (CAF), le surplus de ressources financières disponibles étant utilisé par le Groupe pour se désendetter ou pour financer en totalité ou en partie des opérations de croissance externe.

Pour disposer de ressources supérieures à sa seule capacité d'autofinancement, le Groupe a mis en place des lignes de financement confirmées et des prêts à moyen et à long terme.

Ces financements garantissent au Groupe, outre la liquidité de son bilan, de disposer, même en cas de situations de marchés perturbées, des moyens immédiatement nécessaires à la réalisation d'opérations plus importantes telles que des investissements industriels exceptionnels, des opérations significatives de croissance externe ou d'acquisition de titres Vicat.

Ces lignes sont pour l'essentiel portées par Vicat SA (77 %), mais certaines des filiales étrangères du Groupe disposent également de lignes ou de prêts à moyen et long terme, tirés pour la plupart pour financer leur programme d'investissements. C'est le cas notamment en Égypte, aux États-Unis, en Turquie, en Mauritanie, au Kazakhstan, en Suisse et au Sénégal.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE ENTRE 2015 ET 2017 (en millions d'euros)



Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose des lignes de financements confirmées, utilisées et/ou disponibles suivantes :

Types de ligne au 31 décembre 2017	Emprunteur	Année de mise en place	Devise	Autorisation en millions		Utilisation (million d'euros)	Échéance	Type de taux
				Devises	€			
Placement privé US	Vicat SA	2011	Dollar	450,0	264,1	264,1	2020 et 2022	Taux fixe
Crédit syndiqué	Vicat SA	2014	Euro	480,0	480,0	(1)	2019	Taux variable
Lignes bilatérales bancaires	Vicat SA	2017	Euro	240,0	240,0	(1)	2022	Taux variable
Lignes bilatérales bancaires	Vicat SA	Sans	Euro	11,0	11,0	(1)	Sans	Taux variable
Sous-total lignes bancaires (1)	Vicat SA		Euro	731,0	731,0	555,0		Taux variable
Prêt bancaire	SCC	2015	EGP	18,8	0,9	0,9	2018	Taux variable
Lignes bilatérales bancaires	SCC	2015	EGP	150,0	7,0	3,6	2018	Taux variable
Lignes bilatérales bancaires	Sococim	2017	FCFA	50 000,0	76,2	48,8	2018	Taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Vigier	2015	CHF	200,0	170,9	46,4	2020	Taux variable
Prêt bancaire	Vigier	2009	CHF	9,0	7,7	7,7	2018 à 2020	Taux fixe
Prêt bancaire	Jambyl	2008	Dollar	7,1	6,0	6,0	2018	Taux variable
Lignes bilatérales bancaires	Tamtas	2017	TRY	11,0	2,4	2,4	2018	Taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Bastas	2017	TRY	42,0	9,2	9,2	2018	Taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Cozum	2017	TRY	1,4	0,3	0,3	2018	Taux fixe
Prêt bancaire	NCC	2017	Dollar	10,5	8,8	8,8	2021	Taux fixe
Prêt bancaire	BSA	2017	MRO	2 000,0	4,7	4,7	2019	Taux fixe
TOTAL PRÊTS OU LIGNES BILATÉRALES FILIALES					294,1	138,8		
Juste valeur des dérivés						16,9		
TOTAL MOYEN TERME					1 289,2	974,8		
Autres dettes						77,7		
TOTAL ENDETTEMENT BRUT (2)					1 289,2	1 052,4		

(1) La ligne « Total lignes bancaires » correspond à l'ensemble des lignes de crédit confirmées, pour l'essentiel sur une durée d'un ou cinq ans à l'origine, dont bénéficie la Société et dont le montant autorisé s'élève à 731 millions d'euros. Ces lignes sont utilisées en fonction des besoins de financement de la Société, par tirage de billets et en couverture du risque de liquidité du programme de billets de trésorerie, sachant que le montant total des tirages et des billets émis ne doit pas excéder le total autorisé. Au 31 décembre 2017, les lignes bilatérales bancaires de 240 millions d'euros sont utilisées à hauteur de 240 millions d'euros dont une partie (235 millions d'euros) en couverture des billets de trésorerie. La ligne de crédit syndiqué n'est pas tirée au 31 décembre 2017 et est utilisée à hauteur de 315 millions d'euros en couverture des billets de trésorerie. Compte tenu de la capacité de substitution de ces lignes de crédit entre elles et de la possible réaffectation des tirages sur la ligne la plus longue, cette information est présentée globalement.

(2) Le montant de l'endettement brut utilisé n'inclut pas la dette relative aux options de vente (3,5 millions d'euros).

2.3.3.1.1. Placement privé US

L'emprunt d'un montant de 450 millions de dollars US et de 60 millions d'euros a été souscrit par des investisseurs américains dans le cadre d'un placement privé (PPUS) en 2010. Les maturités à sept ans ont été remboursées en 2017 pour 100 millions de dollars US et 60 millions d'euros. Restent à 10 ans 230 millions de dollars US et à 12 ans 120 millions de dollars US.

Pour éliminer le risque de change sur le principal et les intérêts, cet emprunt a été transformé par un *cross currency swap* en une dette synthétique euro, à taux fixe.

2.3.3.1.2. Lignes bancaires Vicat SA

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Cette ligne de crédit d'une durée de cinq ans, à taux variable, a été placée par la Société auprès d'un syndicat de huit banques internationales avec une échéance initiale en mai 2016. Suite à un amendement signé en juillet 2014, la ligne a été prorogée jusqu'en 2019 auprès d'un syndicat de six banques internationales. Les intérêts sont payables au taux Euribor de la période de tirage. Au 31 décembre 2017, elle n'est pas tirée. Elle est affectée à hauteur de 315 millions d'euros en couverture du risque de liquidité des billets de trésorerie.

Cette ligne a été renouvelée le 25 janvier 2018 par anticipation pour un montant de 550 millions d'euros à taux variable et d'une durée de cinq ans avec deux options d'une année supplémentaire auprès d'un syndicat de cinq banques.

LIGNES BILATÉRALES BANCAIRES

Les lignes bilatérales de Vicat SA, d'un montant de 240 millions d'euros ont été renouvelées en décembre 2017 par la Société auprès de six banques. Les intérêts sont payables au taux Euribor de la période de tirage.

Au 31 décembre 2017, ces lignes sont tirées pour un montant de 5 millions d'euros et sont affectées à hauteur de 235 millions d'euros en couverture du risque de liquidité des billets de trésorerie.

BILLETS DE TRÉSORERIE

La Société dispose d'un programme d'émission de billets de trésorerie passé de 450 millions d'euros à 550 millions d'euros en mai 2017. Au 31 décembre 2017, le montant des billets émis s'élève à 550 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés aux lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

2.3.3.1.3. Lignes bilatérales bancaires des filiales

SÉNÉGAL

Sococim Industries dispose de deux lignes de 15 milliards de francs CFA et d'une de 20 milliards de francs CFA ayant toutes des durées à l'origine de 12 mois. Au 31 décembre 2017, elles sont tirées pour un montant total de 32,0 milliards de francs CFA. Le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est déterminé en commun avec la banque dans la limite d'un plafond maximum fixé pour la durée de validité de la ligne.

KAZAKHSTAN

Jambyl Cement a souscrit en 2008 deux lignes de prêt auprès de la Société Financière Internationale, filiale du groupe Banque Mondiale, à taux variable dollar, respectivement de 50 millions de dollars US amortissable sur sept ans à partir de 2012 et de 110 millions d'US dollars amortissable sur cinq ans à partir de 2011.

Au 31 décembre 2017 ne reste qu'un montant résiduel de la première ligne de 7,1 millions de dollars US payable en 2018.

SUISSE

Vigier a souscrit en fin d'année 2009 un emprunt de 25 millions de francs suisses à taux fixe, amortissable sur 10 ans à partir de 2010. Au 31 décembre 2017, le montant résiduel s'élève à 9 millions de francs suisses.

À la fin de 2015, Vigier a souscrit une ligne de crédit syndiqué de 200 millions de francs suisses auprès de cinq banques à échéance 2020. Les intérêts sont payables au taux Libor franc suisse de la période de tirage.

Au 31 décembre 2017, la ligne est tirée pour un montant de 54,3 millions de francs suisses.

ÉGYPTE

En mars 2015, Sinaï Cement Company a mis en place deux lignes de financement :

- une ligne de 150 millions de livres égyptiennes d'une durée de cinq ans amortissable à partir de juin 2016 tirée pour un montant de 18,8 millions de livres égyptiennes au 31 décembre 2017 ;
- une ligne crédit revolving de 150 millions de livres égyptiennes à échéance 2020 tirée au 31 décembre 2017 pour 77,4 millions de livres égyptiennes.

TURQUIE

En 2017 des lignes de financement ont été mises en place en Turquie pour un montant de 42 millions de livres turques (Bastas Cemento), 11 millions de livres turques (Tamtas) et 1,4 million de livres turques (Cozum). Elles sont tirées en totalité au 31 décembre 2017 et seront remboursées en 2018.

MAURITANIE

Une ligne de crédit moyen terme à taux fixe à échéances 2019 d'un montant de 2 milliards d'Ouguiya Mauritaniens a été mise en place en 2017 sur BSA. Elle est tirée en totalité au 31 décembre 2017.

ÉTATS-UNIS

NCC a souscrit en mars 2017 un crédit moyen terme de 12 millions de dollars US remboursable trimestriellement sur une durée de quatre ans. Au 31 décembre 2017 le montant restant dû est de 10,5 millions de dollars US.

2.3.3.1.4. Couverture par le Groupe du risque de crédit

Au total, le Groupe dispose au 31 décembre 2017 de 332 millions d'euros de lignes confirmées non utilisées.

Le Groupe est exposé de façon générale à un risque de crédit, en cas de défaillance de l'une ou de plusieurs de ses contreparties. Le risque lié aux opérations de financement proprement dites est toutefois limité par leur dispersion et leur répartition sur plusieurs établissements bancaires ou financiers, soit dans le cadre d'une syndication ou d'un placement privé, soit par la mise en place de plusieurs lignes bilatérales. Ce risque est, en outre, réduit par une sélection rigoureuse des contreparties qui sont systématiquement des banques ou établissements financiers de premier plan, choisis en fonction de leur pays d'établissement, de leur notation par les agences spécialisées, de la nature et de l'échéance des opérations effectuées.

Au 31 décembre 2017, au-delà des clauses de défaut croisé prévues dans la plupart des contrats de financement, le PPUS, le crédit syndiqué ainsi que certaines lignes de financement dont bénéficient les filiales contiennent des clauses particulières (*covenants*) pouvant imposer un remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Ces *covenants* portent sur des ratios relatifs à la rentabilité et à la structure financière du Groupe ou des filiales concernées. Compte tenu du nombre réduit de sociétés du Groupe concernées, pour l'essentiel la Société, et du faible niveau de l'endettement net du Groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la liquidité du bilan

et sur la situation financière du Groupe (voir également la note 17 de la section 6.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2017 » du présent document de référence).

2.3.3.2. Endettement brut

Au 31 décembre 2017, l'endettement brut du Groupe, hors options de vente, s'élève à 1 052 millions d'euros contre 1 154 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il se décompose de la manière suivante par nature :

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Emprunts auprès d'investisseurs US	264	399	- 33,8 %
Emprunts auprès des établissements de crédit	725	711	+ 2,0 %
Dette résiduelle sur contrat de location-financement	2	2	- 0,0 %
Autres emprunts et dettes financières	6	7	- 14,3 %
Concours bancaires courants et découverts bancaires	55	35	+ 57,1 %
ENDETTEMENT BRUT	1 052	1 154	- 8,8 %
Dont à moins d'un an	138	231	
Dont à plus d'un an	914	923	

L'endettement financier brut est constitué pour 25 % de son montant par le PPUS, émis en dollars US et en euros et à taux fixe. Après transformation la part dollar de cet emprunt en un emprunt synthétique en euro, l'endettement financier brut est libellé à près de 73 % en euros.

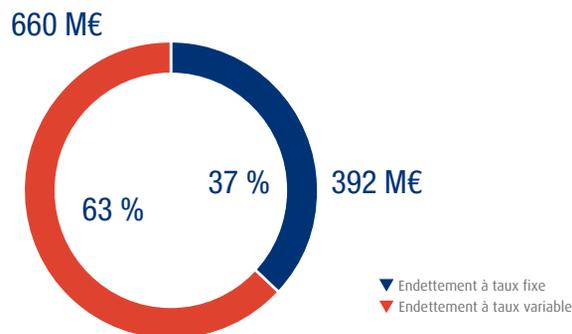
La structure de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2017, par nature de taux et échéance se présente comme suit :

TAUX

Comme présenté à la section 5.1.4.3 « Risques de taux d'intérêt » du présent document de référence, l'endettement financier brut à taux variable représente, au 31 décembre 2017, 660 millions d'euros soit 63 % du total de l'endettement financier brut du Groupe. L'endettement à taux variable est couvert en partie, soit par des excédents de trésorerie libellés dans la même devise, soit par des instruments de dérivés de taux.

Le risque de taux sur la dette à taux variable a été limité par la mise en place de contrats de *caps*, pour Vicat SA à hauteur de 400 millions d'euros à échéance en 2018, 2019 et 2020 et pour NCC à hauteur de 20 millions de dollars US à échéance et 2018.

ENDETTEMENT TAUX FIXE/TAUX VARIABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017 [en millions d'euros]



ÉCHÉANCE

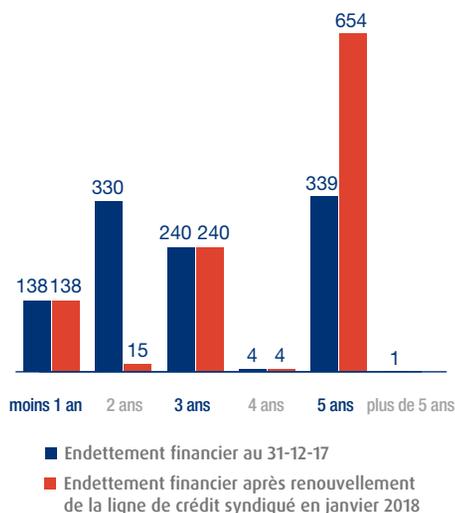
La maturité moyenne au 31 décembre 2017 est légèrement inférieure à trois ans. En tenant compte du renouvellement le 25 janvier 2018 de la ligne de crédit syndiqué, cette maturité passera à quatre ans.

L'échéancier de la dette brute net de l'impact IAS 39 est le suivant :

- l'endettement à moins d'un an correspond notamment aux échéances de remboursement de l'emprunt de Sococim au Sénégal (48,8 millions d'euros), des emprunts de Bastas, Tamtas et Cozum en Turquie (12,0 millions d'euros), de NCC aux États-Unis (2,5 millions d'euros), de Jambyl Cement au Kazakhstan (6,0 millions d'euros), de Sinai Cement Company en Égypte (4,5 millions d'euros), et de Vigier en Suisse (1,9 million d'euros) ;
- l'échéance de 2019 correspond au remboursement du crédit syndiqué de Vicat SA (315,0 millions d'euros), à l'emprunt BSA en Mauritanie (4,7 millions d'euros) à l'échéance de NCC aux États-Unis (2,5 millions d'euros) et de Vigier en Suisse (1,9 million d'euros) ;
- en 2020, les remboursements correspondent pour l'essentiel à l'échéance du PPUS de Vicat SA (173,4 millions d'euros), à l'échéance de NCC aux États-Unis (2,5 millions d'euros) et de Vigier en Suisse (50,7 millions d'euros) ;
- le solde de la dette NCC aux États-Unis représente la quasi-totalité de l'échéance de 2021 ;
- après 2022, les 340,4 millions d'euros (net de l'impact IAS 39 6,5 millions d'euros) ne concernent que Vicat SA et se répartissent pour l'essentiel de la façon suivante :
 - tombée du PPUS (2022), soit 90,7 millions d'euros,
 - échéance des lignes bilatérales pour un montant de 240,0 millions d'euros.

Voir échéancier du 5.1.4.5. du présent document de référence.

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2017 (en millions d'euros)



2.3.3.3. Excédents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités (105 millions d'euros au 31 décembre 2017) et les placements à court terme ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur du principal (160 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La trésorerie est gérée pays par pays, sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, avec des systèmes de centralisation (*cash pooling*) en France, aux États-Unis et en Suisse. L'éventuel excédent est soit placé localement soit le cas échéant replacé auprès du Groupe. Lorsque l'excédent de trésorerie est destiné à être utilisé, à un horizon limité, pour les besoins de financement du pays, cet excédent est placé localement.

2.3.3.4. Endettement net (hors option de vente)

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Endettement brut	1 052	1 154	- 8,8 %
Trésorerie et équivalent de trésorerie	265	243	+ 9,1 %
ENDETTEMENT NET	787	912	- 13,7 %

Le ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) s'élève à 32,7 % à fin 2017 contre 36,9 % au 31 décembre 2016.

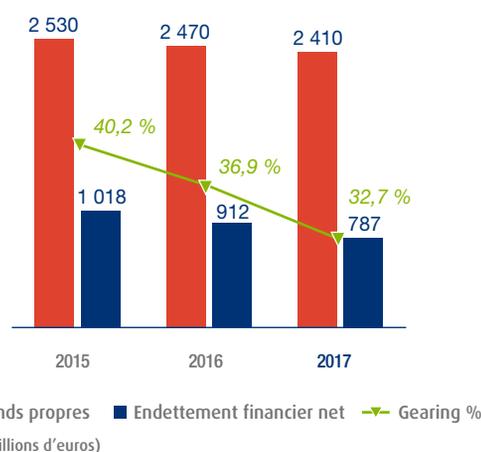
Le ratio endettement financier net/EBITDA (*leverage*) s'élève à 1,77 à fin 2017 contre 1,99 à fin 2016.

Au total, le Groupe dispose d'un montant total de 597 millions d'euros correspondant aux lignes de financement non utilisées (332 millions d'euros) et à la trésorerie disponible (265 millions d'euros) pour financer, au-delà de sa capacité d'autofinancement, sa croissance.

Les ratios de *gearing* et de *leverage* atteints au 31 décembre 2017, après une période d'investissements industriels et financiers soutenus

s'améliorent donnant ainsi au Groupe une structure financière solide et une flexibilité satisfaisante.

Antérieurement, au cours des périodes actives d'acquisitions pour le Groupe, le ratio de *gearing* a été compris entre 50 % et 70 %. Sa moyenne est par ailleurs ressortie, sur les cinq dernières années, à 39,57 %. L'année 2017, s'inscrit donc dans la continuité de la ligne stratégique fixée. L'objectif du Groupe est de réduire son endettement et d'améliorer ces ratios en bénéficiant de la génération du *cash flow* libre du fait de la fin du programme d'investissement industriel de capacité. Ces ratios pourraient néanmoins, remonter, à l'avenir en fonction des opportunités de croissance externe. Ainsi, dans l'hypothèse où une acquisition de taille importante présentant un intérêt stratégique majeur pour le Groupe se présentait, celui-ci pourrait accepter une augmentation significative de ce ratio, tout en se fixant pour objectif de le réduire ensuite à des niveaux voisins de ceux constatés sur la période précédemment évoquée. Dans le contexte actuel de liquidité et de coûts des marchés de financement, une attention toute particulière sera portée à l'utilisation de la trésorerie du Groupe et à l'impact sur son niveau d'endettement.



2.3.4. Analyse des engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements contractuels concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2017 et 2016 :

(en millions d'euros)	2017	2016
Engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations	27,1	21,3
Avals et cautions donnés	-	-
TOTAL	27,1	21,3

Au 31 décembre 2017, les engagements hors bilan donnés par le Groupe s'élèvent à 27,1 millions d'euros (21,3 millions d'euros au 31 décembre 2016) et concernent les obligations contractuelles relatives aux investissements industriels. Ces engagements correspondent essentiellement à des investissements d'amélioration et d'aménagement des installations industrielles en France et dans une moindre mesure en Suisse et en Inde.

2.4. Investissements

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. La construction d'une cimenterie requiert généralement la mise en œuvre de dépenses d'investissement de 200 à 300 millions d'euros. Le Groupe a toujours veillé à maintenir son outil industriel à un très haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il investit de façon continue dans de nouveaux équipements qui lui permettent de bénéficier des dernières technologies éprouvées et permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Les développements qui suivent présentent les principaux investissements réalisés au cours des dernières années et les projets majeurs en cours ou prévus pour les années à venir. Le choix des nouveaux équipements acquis dans le cadre de ce programme intègre la volonté du Groupe de continuer à améliorer la productivité énergétique de ses installations et d'augmenter substantiellement la part des combustibles de substitutions utilisés. Comme indiqué à la section 2.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence, les besoins financiers liés aux investissements industriels sont généralement couverts par les ressources propres du Groupe.

2.4.1. Investissements réalisés

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements réalisés par le Groupe ces trois dernières années par activité :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015 retraité
Ciment	96	118	140
Béton & Granulats	109	61	31
Autres Produits & Services	12	20	10
TOTAL	217	199	181
<i>Dont investissements financiers</i>	29	63	19

2.4.1.1. Principaux investissements réalisés en 2017

Le montant total des investissements industriels réalisés en 2017 s'est élevé à 187 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 29 millions d'euros en 2017. Ils correspondent principalement à de nouvelles acquisitions visant à renforcer la présence du Groupe sur le marché du béton prêt à l'emploi (BPE) en France et à renouveler ses réserves minérales.

Ciment : 85 millions d'euros d'investissements industriels

■ **France** : les investissements ont été axés sur le maintien de l'outil de production aux meilleurs standards de performance économique et environnementale.

■ **États-Unis** : d'une manière générale, les investissements réalisés ont eu pour but d'optimiser les performances industrielles et environnementales des sites de production.

■ **Turquie** : le Groupe a renforcé les réserves minérales de l'usine de Konya. Par ailleurs, les capacités de stockage ciment ont été augmentées pour l'usine de Bastas.

■ **Inde** : les investissements ont principalement porté sur la mise en place d'un nouveau site de stockage et de distribution de ciment pour le marché de Mumbai.

■ **Mali** : au second semestre, le Groupe a démarré la construction d'un broyeur ciment.

Béton & Granulats : 91 millions d'euros d'investissements industriels

■ **France** : les investissements ont porté sur de nouvelles centrales à béton, sur le renouvellement de réserves, et l'acquisition de matériels d'exploitation dans le domaine des granulats.

■ **Sénégal** : le Groupe a acquis de nouvelles réserves de granulats et renforcé ses capacités de production sur les sites existants.

■ **États-Unis** : une nouvelle centrale à béton est en cours de construction en Californie. Le Groupe a également procédé aux rachats de matériels d'exploitation détenus en leasing.

■ **Suisse** : le Groupe a continué sa démarche d'investissements dans les centres de recyclage, les stations de traitement de matières et les décharges.

Autres Produits & Services : 12 millions d'euros d'investissements industriels

Les investissements réalisés ont permis d'optimiser les moyens logistiques des activités françaises. L'amélioration de ces moyens s'est également poursuivie en Suisse sur l'activité Préfabrication.

2.4.1.2. Principaux investissements réalisés en 2016

Le montant total des investissements industriels réalisés en 2016 s'est élevé à 136 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 63 millions d'euros en 2016 et correspondent pour l'essentiel à des acquisitions ciblées visant à améliorer la couverture du marché du béton prêt à l'emploi (BPE) en France et aux sommes supplémentaires consignées dans le cadre du litige subi par Bharathi Cement en Inde (voir section 7.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du document de référence 2016).

Ciment : 89 millions d'euros d'investissements industriels

■ **France** : les investissements ont eu principalement pour but le maintien de l'outil de production aux meilleurs standards de performance économique et environnementale.

■ **Turquie** : l'extension des capacités de production de clinker et de broyage ciment de l'usine de Bastas a été finalisée au courant de l'année 2016.

- **États-Unis** : les investissements réalisés ont permis de renforcer les performances industrielles et environnementales des installations.
- **Égypte** : le Groupe a construit des locaux d'hébergement de son personnel et de ses sous-traitants permettant une amélioration des conditions de sécurité de ses opérations dans le Sinaï.
- **Inde** : les investissements ont principalement porté sur l'amélioration du dispositif logistique des usines.

Béton & Granulats : 29 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont essentiellement consisté à l'optimisation du dispositif industriel ainsi qu'au renouvellement des réserves minérales.
- **Sénégal** : le Groupe a augmenté la capacité de production de ses installations de granulats basaltiques sur le site de Diack.

Autres Produits & Services : les investissements réalisés ont principalement consisté en l'augmentation de capacité et l'amélioration des dispositifs logistiques de l'activité Préfabrication en Suisse.

2.4.2. Principaux investissements en cours et en projets

Le Groupe entend désormais tirer parti de ses fortes positions de marché et de la qualité de son outil industriel pour progressivement maximiser sa génération de *cash flows* libres et réduire son niveau d'endettement. Les investissements viseront à conquérir de nouveaux marchés, à renouveler et optimiser l'outil industriel en

place, à réduire continuellement ses coûts de revient ainsi qu'à consolider les réserves minérales. Des acquisitions ciblées pourront permettre une meilleure couverture des marchés du BPE et des granulats le cas échéant.

Dans ce cadre, le montant global des investissements industriels devrait se situer autour de 200 millions d'euros pour l'année 2018, les principaux projets étant les suivants :

- **France** : les investissements industriels consisteront essentiellement à maintenir l'outil industriel en conformité avec les règles environnementales et optimiser les coûts de revient dans l'ensemble des activités.
- **Afrique de l'Ouest** : construction du broyeur ciment au Mali qui entrera en service début 2019. Au Sénégal, les investissements seront alloués à l'entretien de l'outil industriel, à la réhabilitation environnementale ainsi qu'à l'optimisation des installations électriques.
- **Suisse** : l'outil industriel sera amélioré avec la construction d'un pont roulant dans l'usine. Par ailleurs, plusieurs installations de BPE et de granulats seront renouvelées au cours de l'année.
- **Inde** : les investissements se concentreront sur la mise en place d'infrastructures pour atteindre de nouveaux marchés et améliorer la position concurrentielle du Groupe, notamment par la construction d'un broyeur ciment à Vizag dans l'Andhra Pradesh.
- **Turquie** : les investissements concernent l'optimisation des coûts de revient, ainsi que l'extension des réserves minérales de l'usine de Konya.

2.5. Perspectives et objectifs

Les perspectives présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à la forte volatilité de l'environnement économique, financier et concurrentiel, ainsi qu'à la possible évolution des dispositions réglementaires dans chacun des pays où le Groupe opère.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risques » du présent document de référence pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives mentionnées ci-dessous.

2.5.1. Perspectives d'activité sur les marchés du Groupe

En ce qui concerne chacune des régions, le Groupe souhaite fournir les éléments d'appréciations suivants :

- **en France**, la consommation de ciment devrait poursuivre son redressement dans un contexte macro-économique et sectoriel en

amélioration. Dans cet environnement, les volumes de ciment sur le marché domestique devraient s'afficher en progression avec des prix de vente en légère progression. Dans l'activité Béton & Granulats, les améliorations observées en 2017 devraient se poursuivre en 2018, tant en termes de volumes que de prix ;

- **en Suisse**, dans un environnement macro-économique attendu en très légère progression, et dans un contexte sectoriel toujours compétitif, le Groupe s'attend à une stabilité des volumes et une légère amélioration des prix de vente dans l'activité Ciment. La pression devrait rester visible, mais de façon moins sensible qu'en 2017, dans l'activité Béton & Granulats ;
- **en Italie**, le Groupe poursuivra sa stratégie commerciale sélective dans des conditions de marché qui devraient très progressivement s'améliorer. Dans ce contexte, les prix de vente et les volumes devraient s'afficher en légère progression ;
- **aux États-Unis**, l'amélioration des conditions de marchés devrait se poursuivre en 2018, dans un contexte macro-économique et sectoriel favorable. Ainsi, les volumes et les prix de vente devraient de nouveau progresser ;

- **en Turquie**, la situation internationale et les tensions politiques internes devraient peser sur la situation économique et financière du pays. Néanmoins, le dynamisme du secteur de la construction, notamment dans les infrastructures, devrait se confirmer et soutenir la progression des volumes de ciment en 2018, dans un contexte de prix qui devrait rester favorable ;
- **en Inde**, les effets des réformes entreprises par le gouvernement devraient se matérialiser progressivement et bénéficier à l'ensemble de l'économie. Soutenue par un contexte sectoriel qui devrait bénéficier du lancement de vastes projets d'infrastructures et d'habitations, le Groupe table sur une croissance des volumes de ciment. Dans un contexte concurrentiel toujours tendu, les prix de vente devraient rester très volatils, mais bien orientés sur l'ensemble de l'exercice ;
- **au Kazakhstan**, les investissements publics devraient permettre au marché de poursuivre sa progression, mais dans un contexte concurrentiel légèrement plus difficile qu'en 2017 ;
- **en Égypte**, la dévaluation de la livre égyptienne intervenue au mois de novembre 2016 devrait de nouveau impacter la rentabilité des acteurs cimentiers dans ce pays. Néanmoins, le Groupe s'attend à une amélioration progressive de ses performances financières avec la mise en œuvre de programmes de réductions de coûts, dans un

environnement économique qui devrait se stabiliser, mais dans un contexte sécuritaire toujours très volatil ;

- **en Afrique de l'Ouest**, le marché de la construction est attendu en progression dans un environnement toujours compétitif. Dans ce contexte, le Groupe s'attend à une amélioration des volumes de ciment sur l'ensemble du marché, et des prix de vente mieux orientés.

2.5.2. Objectifs du Groupe

En 2018, le contexte macro-économique devrait être caractérisé par une croissance économique bien orientée, nuancée par des incertitudes politiques sur certains pays émergents et une tendance à l'appréciation de l'euro contre la plupart des devises. Par ailleurs, les prix de l'énergie devraient poursuivre leur remontée. Il devrait en être de même pour les taux d'intérêts américains et, dans une moindre mesure, européens.

Dans ce contexte, le Groupe se fixe ainsi pour principal objectif d'améliorer sa rentabilité opérationnelle en mettant en œuvre une politique commerciale volontariste mais équilibrée, en se focalisant sur la progression des volumes vendus, l'augmentation des prix de vente lorsque le contexte concurrentiel le permet, et enfin, en poursuivant sa politique d'optimisation des coûts de production.



Mise en œuvre de béton prêt à l'emploi avec Delta Pompage, France

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

3

3.1. Informations sociales	66	3.4. La RSE en chiffres	90
3.1.1. Principes généraux	66	3.5. Méthodologie et périmètre de reporting	93
3.1.2. Une entreprise attractive	67	3.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	93
3.2. Informations environnementales	77	Responsabilité de la Société	94
3.2.1. Une démarche de responsabilité environnementale intégrée aux activités	77	Indépendance et contrôle qualité	94
3.2.2. Contribution du groupe Vicat à la transition écologique et au développement de l'économie circulaire	78	Responsabilité de l'organisme tiers indépendant	94
3.2.3. Contribution du groupe Vicat à la transition énergétique et au développement d'une économie sobre en carbone	81	3.7. Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale [art 227-37-1 du Code de commerce]	96
3.3. Informations sociétales	85		
3.3.1. Une démarche RSE ancrée localement	85		
3.3.2. Construction de relations durables avec ses parties prenantes	86		
3.3.3. Exercer sa responsabilité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et prévenir les risques	89		

Le présent rapport établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce a pour objet de décrire les politiques et diligences mises en œuvre par le groupe Vicat dans le cadre de sa démarche RSE et d'en présenter les résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. La méthodologie de l'exercice

LA DÉMARCHE RSE

La démarche RSE du groupe Vicat est intégrée dans la stratégie globale. Elle repose sur un ensemble de bonnes pratiques dans les domaines social, environnemental et sociétal et est déclinée à tous les niveaux dans le cadre de sa stratégie de développement géographique, de ses métiers et de ses produits.

Cette démarche consiste à limiter et à réduire les impacts environnementaux de ses procédés, à développer des produits bas-carbone et des solutions constructives performantes et innovantes et ainsi contribuer aux transitions écologique et énergétique nécessaires à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) comme

LE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE RSE

La démarche RSE est soutenue par la Direction générale de Vicat SA qui inscrit ses politiques et ses actions dans le respect de sa charte éthique (disponible sur le site internet de la Société). Rattachée à la Direction, la Coordination RSE Groupe pilote le reporting RSE pour le Groupe conformément à son référentiel qui prend en compte les spécificités de

de reporting est présentée en fin de ce rapport. Ces informations ont été vérifiées par le cabinet Grant Thornton en qualité d'Organisme Tiers Indépendant qui a délivré l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité des informations figurant en annexe du rapport.

notamment l'ODD n° 9 (« *Industrie, Innovation, et Infrastructures* »), n° 11 (« *Villes et Communautés durables* »), n° 13 (« *Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique* ») et n° 15 (« *Vie terrestre* ») ⁽¹⁾.

Elle concerne chaque collaborateur, premiers ambassadeurs des valeurs portées par le Groupe. Le déploiement de cette démarche auprès de ses territoires d'implantation participe à leur développement socio-économique. Fort de ses pratiques responsables en tant qu'acteur économique incontournable, le groupe Vicat contribue également aux ODD n° 5 et n° 8 (« *Égalité entre les sexes* » et « *Travail décent et croissance économique* »).

chaque activité dans chaque pays d'implantation. L'initiative, la conduite, le suivi et l'animation des actions RSE sont portés par les responsables opérationnels de chaque activité disposant de l'expertise requise et de la connaissance de leurs territoires d'implantation.

3.1. Informations sociales

3.1.1. Principes généraux

3.1.1.1. Valeurs partagées

L'appropriation des valeurs du Groupe par ses collaboratrices et ses collaborateurs est un des facteurs clés de succès. Ces valeurs, qui ont forgé une culture d'entreprise forte, sont au nombre de cinq :

- **vivre ensemble.** Groupe international français, le groupe Vicat a un très fort **ancrage territorial** dans les pays où il est implanté. Il est un partenaire local du développement des territoires. L'emploi local est favorisé et, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la maîtrise de l'impact environnemental de ses actions (matériaux locaux, écoconception, recyclage...) est une priorité ;
- **innover ensemble.** Son **expertise technique**, ses compétences et son savoir-faire permettent au Groupe de viser l'excellence au niveau de la performance de ses matériaux, produits et services ainsi que

dans leur mise en œuvre, au bénéfice de ses clients. Le Groupe anticipe et innove continuellement pour devancer et accompagner les mutations techniques, sociales et environnementales qui impactent ses marchés ;

- **se passionner ensemble.** Depuis l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat, la passion partagée du produit et des métiers de la construction motive chaque collaboratrice et chaque collaborateur dans leurs relations avec les parties prenantes du Groupe ;
- **s'engager ensemble.** Le Groupe cultive un **engagement partenarial** et un esprit de service où la disponibilité, l'écoute, le dialogue et la coopération régissent, au sein de ses équipes, ses relations avec ses clients. Ces échanges favorisent l'efficacité et la réactivité de l'organisation. Partenaires de ses clients, le Groupe s'engage à contribuer à leur développement et à la création de valeur ;

(1) En septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable à New York, les 193 États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme sur quinze ans : l'Agenda 2030 fondé sur les Objectifs de développement durable. Ces objectifs mondiaux, au nombre de 17 visent la lutte contre les inégalités, l'exclusion et les injustices, à faire face au défi climatique et à l'érosion de la biodiversité et à mettre fin à l'extrême pauvreté. Tous les acteurs (État, citoyens, associations, secteur privé, organismes et institutions publics) sont sollicités pour contribuer à la réussite de cet agenda 2030.

■ **avancer ensemble.** Groupe familial fondé il y a plus de 160 ans, toujours attaché à son indépendance et œuvrant à une **pérennité responsable**, la stratégie s'écrit sur le long terme et vise notamment à capitaliser la confiance de ses partenaires privés et publics : clients, fournisseurs, donneurs d'ordre, élus, enseignants-chercheurs, etc.

Ces valeurs sont donc issues d'une philosophie humaniste incarnée par Louis Vicat, qui est à la source même de l'existence du Groupe par l'invention du ciment artificiel en 1817. Fédérés autour de cette histoire, les collaboratrices et les collaborateurs des différents pays ont un sentiment commun d'appartenance au Groupe. Cette culture d'entreprise impose un respect dans les relations avec autrui, une solidarité entre les équipes, un sens de l'exemplarité, une capacité à mobiliser les énergies et une puissance d'action forte sur le terrain pour atteindre les objectifs. Les responsables à tout échelon du groupe Vicat, porteurs de ces valeurs, développent un management direct et de proximité. Ils sont avant tout proches des équipes et des réalités opérationnelles. Ils entretiennent un dialogue ouvert et constant.

3.1.1.2. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail

Tous les pays où le Groupe est implanté sont membres de l'Organisation Internationale du Travail. Le respect des principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration portant sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession font l'objet d'une attention particulière au sein de chaque Société du Groupe.

En France, des formations pour les managers sont régulièrement organisées avec un cabinet juridique spécialisé sur l'actualité du droit du travail, avec un focus sur l'égalité professionnelle, l'éthique, la prévention du harcèlement ou de la discrimination dans l'exercice de leurs responsabilités au quotidien. Au niveau du Groupe, des formations ont été initiées dans le cadre de la loi SAPIN II afin de renforcer la lutte contre la corruption.

Sous l'impulsion de la Direction du Groupe, l'Inde, le Kazakhstan et le Sénégal ont mis en place un Code de conduite en conformité avec les standards de la Banque Mondiale. Très sensible à la protection des enfants en Inde, la Direction du pays fait mener des audits mensuels réguliers et inopinés pour vérifier qu'aucun enfant ne travaille sur ses sites.

Témoins du respect de ces principes, les contrôles menés par les différentes autorités locales n'ont décelé aucun manquement aux règles en vigueur en 2017.

Les sociétés du groupe Vicat sont toutes en conformité avec les lois locales dont elles dépendent sur les sujets suivants : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, respect des procédures d'information et de consultation du personnel.

3.1.2. Une entreprise attractive

3.1.2.1. Gestion de l'emploi

Évolution générale de l'effectif

Au 31 décembre 2017, le Groupe emploie 8 460 salariés répartis en fonction de ses marchés géographiques. Les effectifs sont composés de personnel local. Le recrutement se fait en grande majorité dans les bassins d'emploi où sont présentes ses activités.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ACTIVITÉ ET CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2017

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
Encadrement	934	327	235	1 496
Employés	1 422	879	387	2 688
Ouvriers	1 514	1 923	839	4 276
TOTAL	3 870	3 129	1 461	8 460

La répartition des effectifs par activité suit l'évolution du Groupe dans le développement de ses opérations, notamment dans le ciment en Inde et en Égypte, et dans le béton et les granulats respectivement aux États-Unis et au Sénégal.

En 2017, la part des effectifs de l'activité Ciment reste prépondérante à 45,7 % de l'effectif total (pour 46,5 % au 31 décembre 2016). Cette diminution est relative du fait de la hausse de l'activité Béton & Granulats et ne doit pas masquer le plan d'embauche RSE en Inde (Local Employment Plan) qui vise à offrir aux populations locales défavorisées des postes pérennes et par le recrutement de personnel en Égypte pour sécuriser les opérations.

L'activité Béton & Granulats poursuit sa hausse pour représenter 37 % de l'effectif total au 31 décembre 2017 (pour 33,4 % en 2016). Cette augmentation est due à la reprise économique et au développement de cette activité générant des recrutements dans les pays suivants : personnel d'exploitation pour les granulats au Sénégal, chauffeurs pour le béton aux États-Unis, équipes commerciales et d'exploitation pour la Suisse, et *idem* pour le béton et les granulats en France ; pays qui enregistre aussi des acquisitions en 2017 pour ces mêmes activités.

L'activité Autres Produits & Services diminue de - 10,3 % en ne représentant plus que 17,3 % de l'effectif total au 31 décembre 2017 (pour 20,1 % au 31 décembre 2016). Chaque pays enregistre une baisse de ces effectifs. La diminution est particulièrement marquée en Turquie (- 26,6 % entre 2016 et 2017) du fait d'une restructuration visant à améliorer l'efficacité et en Suisse (- 9,9 % entre 2016 et 2017) du fait de la restructuration de la partie préfabrication, nécessaire dans un contexte concurrentiel rendu très difficile (impact de l'évolution du cours du franc suisse) et du transfert des chauffeurs dans la filiale Vigier Transport, rattachée à l'activité Béton & Granulats.

En 2017, l'effectif Ouvriers continue d'augmenter pour atteindre 50,5 % de l'effectif total (46,4 % en 2016 et 45,6 % en 2015). Les recrutements ont eu lieu sur cette population en Inde (ciment), en Égypte (ciment), aux États-Unis (béton), au Sénégal (granulats), en France (béton & granulats, en raison aussi d'acquisitions de sociétés à population majoritairement ouvrière), en Suisse (béton & granulats).

La part des effectifs Employés diminue à nouveau et se fixe à 31,8 % (35,8 % en 2016 et 36,4 % en 2015).

L'effectif Encadrement reste stable à 17,7 % (17,8 % en 2016).

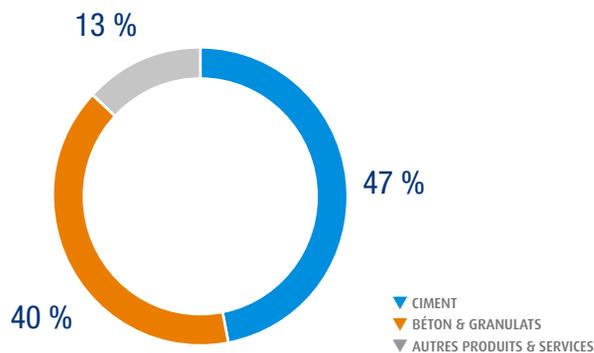
Effectifs moyens du Groupe et variation

(en nombre de salariés)	2017	2016	Variation (%)
Ciment	3 906	3 813	2,4 %
Béton & Granulats	3 308	3 030	9,2 %
Autres Produits & Services	1 132	1 166	- 2,9 %
TOTAL	8 346	8 009	4,2 %

Les évolutions entre 2016 et 2017 de l'effectif moyen respectivement de l'activité Ciment (+ 2,4 %) et de l'activité Autres Produits et Services (- 2,9 %) sont cohérentes avec celles des effectifs de clôture. La diminution des effectifs de l'activité Autres Produits et Services s'est accélérée en fin d'année 2017 ; expliquant la différence de baisse entre les pourcentages des effectifs de clôture et moyens.

Les effectifs moyens de l'activité Béton & Granulats présentent une hausse de + 9,2 % reflétant les recrutements portés par la reprise des marchés et des acquisitions du Groupe.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS EN 2017 (EN %)

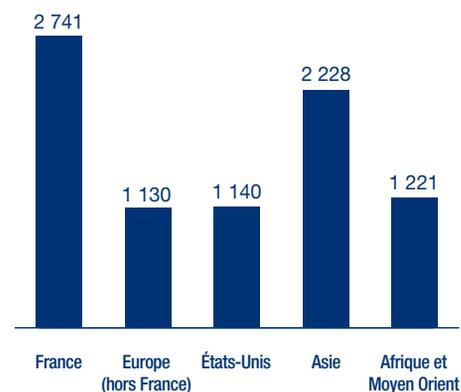


RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2017 par zone géographique

(en nombre de salariés)	2017	2016	Variation (%)
France	2 741	2 423	13,1 %
Europe (hors France)	1 130	1 160	- 2,6 %
États-Unis	1 140	1 092	4,4 %
Asie	2 228	2 272	- 1,9 %
Afrique et Moyen-Orient	1 221	1 154	5,8 %
TOTAL	8 460	8 101	4,4 %

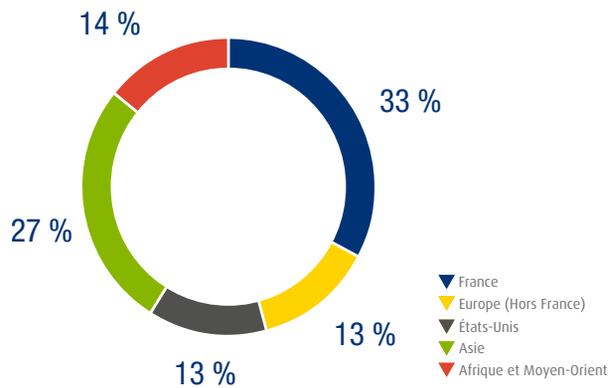
EFFECTIFS PONCTUELS DU GROUPE AU 31/12/2017 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Effectifs moyens du Groupe en 2017 par zone géographique

	2017	2016	Variation (en pourcentage)
France	2 751	2 440	12,7 %
Europe (hors France)	1 075	1 110	- 3,2 %
États-Unis	1 112	1 088	2,2 %
Asie	2 253	2 226	1,2 %
Afrique et Moyen-Orient	1 155	1 145	0,9 %
TOTAL	8 346	8 009	0,4 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE EN 2017 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN %)



L'effectif moyen du Groupe en 2017 passe à 8 346 collaborateurs pour 8 009 en 2016, soit une hausse de + 4,2 %. Cette hausse est le reflet de la croissance du Groupe dans les pays en développement et de la reprise économique dans les pays développés.

La zone Asie voit ainsi ses effectifs moyens augmenter de + 1,2 % en un an (après une hausse de 8,2 % entre 2015 et 2016, et de 6,0 % entre 2014 et 2015). La progression des effectifs moyens en Inde (+ 8,7 % entre 2016 et 2017, après une croissance de 5,3 % entre 2015 et 2016) est due à la continuité des engagements des usines

de Bharathi et de Kalburgi pour l'emploi des populations locales. Entre 2016 et 2017, les effectifs moyens en Turquie diminuent de - 4,0 % du fait de la restructuration de l'activité Autres Produits et Services. La diminution de - 1,5 % entre 2016 et 2017 pour le Kazakhstan est due à la recherche d'une organisation optimale.

Pour la zone Afrique et Moyen-Orient, la hausse de 0,9 % entre 2016 et 2017 est principalement le fruit d'une croissance de + 1,7 % des effectifs en Égypte. La situation des effectifs moyens au Sénégal est contrastée entre 2016 et 2017 : l'effectif moyen du ciment diminue de - 2,8 % (principalement du fait d'une organisation améliorée de la cimenterie à Rufisque) et l'effectif moyen des granulats augmente de + 5,0 % par la reprise de la construction, notamment de grands travaux (nouvel aéroport de Dakar, par exemple).

Aux États-Unis, la croissance de + 2,2 % des effectifs moyens américains entre 2016 et 2017 est due aux recrutements de chauffeurs dans l'activité Béton pour accompagner la reprise du secteur de la construction.

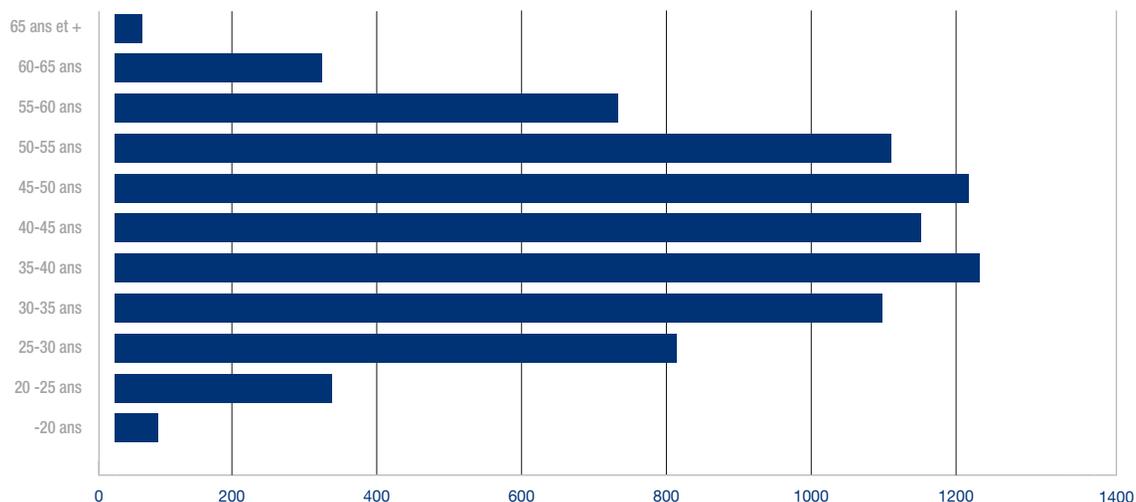
Les effectifs moyens en Suisse connaissent un retrait de - 3,2 % sur la période du fait de l'activité Béton & Granulats (- 4,5 %) de la restructuration de l'activité Autres Produits et Services (partie préfabrication) et du transfert des chauffeurs de cette activité vers l'activité Béton & Granulats (filiale Vigier Transport), - 5,5 %.

Les effectifs moyens en Italie restent stables.

Entre 2016 et 2017, les effectifs moyens en France repartent à la hausse (+ 12,7 %) du fait de la reprise amorcée sur ses marchés et du positionnement du Groupe sur des chantiers d'envergure comme le « Grand Paris », et de l'évolution du périmètre.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DU GROUPE PAR ÂGE ET ÉVOLUTION DE LA SÉNIORITÉ

Pyramide des âges au 31 décembre 2017*



* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Le Groupe présente en 2017, comme en 2016, une pyramide des âges toujours équilibrée.

La population des moins de 35 ans est toujours proportionnellement plus forte au Kazakhstan (50,9 %), en Inde (48,2 %), en Turquie (35,9 %) et en Égypte (24,7 %). Elle reste quasi stable à 26,9 % de l'effectif du Groupe en 2017 (27,5 % en 2016).

La population des plus de 50 ans au sein du Groupe progresse en 2017 pour s'établir à 28,3 % de l'effectif contre 27,4 % en 2016, avec une présence proportionnelle forte en Suisse (42,9 % en 2017), aux États-Unis (42,0 % en 2017) et en France (33,1 % en 2017). Cette évolution est un des reflets de la stabilité des équipes, qui gagnent en ancienneté et en âge, année après année. Elle témoigne aussi de l'absence de politique visant au départ des seniors et de discrimination visant cette population.

Les conséquences des départs en retraite sont anticipées par des recrutements avec des périodes de passage de relais pour une transmission efficace des savoir-faire et des savoir-être entre les générations.

Évolution de la séniorité et de l'âge moyen des effectifs du Groupe*

	Âge moyen		Ancienneté moyenne	
	2017	2016	2017	2016
GROUPE	42,9	43,1	10,0	9,9
dont France	44,1	44,2	13,5	13,6

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

La stabilité cumulée de l'âge moyen au sein du Groupe (43,1 en 2016 vs 42,9 en 2017), et de l'ancienneté moyenne (9,9 en 2016 vs 10,0 en 2017), reflète la stabilité générale des effectifs et illustre la pérennité responsable pour laquelle le Groupe œuvre en matière d'emploi.

Politique de recrutement

La politique des ressources humaines vise à mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives des équipes (dans une vision à court, moyen et long terme) avec la stratégie du Groupe. Cette politique s'inscrit dans le respect et la promotion des valeurs qui fondent la culture du Groupe. La performance des équipes, la parité entre les femmes et les hommes, l'équité et la diversité font donc partie de ses fondamentaux.

La fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs en maintenant un haut niveau d'attractivité pour le Groupe est un de ses axes majeurs.

Dans cet esprit, la promotion interne est privilégiée autant que possible. Elle doit permettre d'offrir à chacun des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions. La mobilité, tant professionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression.

La marque employeur du groupe VICAT, qui reflète sa culture et ses valeurs ainsi que son caractère familial et international, est un élément positif et motivant pour les candidates et les candidats, elle s'appuie aussi très fortement sur sa démarche RSE.

Embauches et départs

Type de mouvements des effectifs au cours de l'exercice 2017

(en nombre de salariés)	Effectif
Effectif au 31 décembre 2016	8 101
Départs naturels	(968)
Départs provoqués	(313)
Variations de périmètre de consolidation	+ 338
Embauches	+ 1 302
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2017	8 460

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2017 passe à 8 460 collaboratrices et collaborateurs contre 8 101 au 31 décembre 2016. Cette hausse de + 4,4 % s'explique par la reprise de la croissance des pays tels que la France, la Suisse, les États-Unis, la poursuite de la politique RSE en Inde génératrice de recrutement et l'acquisition de sociétés dans l'activité Béton & Granulats. Par ailleurs, la France a persévéré dans sa politique de recrutement d'alternants entre 2016 et 2017 pour aboutir à une augmentation de 20 % de leur nombre entre 2016 et 2017.

Les embauches globales du Groupe augmentent de 7,8 % entre 2016 (1 208) et 2017 (1 302), tandis que les sorties globales augmentent de 23,3 % entre 2016 (- 1 039) et 2017 (- 1 281).

Les flux d'entrée, comme ceux de sortie, intègrent par ailleurs un nombre significatif d'emplois liés à la saisonnalité de l'activité, notamment en France et en Turquie, ainsi qu'une rotation habituellement élevée en Turquie, en Inde et au Kazakhstan, qui atteint un taux de 18,1 %, considéré comme un taux faible dans ces pays.

Le taux de sortie du Groupe augmente entre 2016 (12,8 %) et 2017 (15,2 %), reflétant la restructuration de la partie préfabrication (Autres Produits et Service) en Suisse et la baisse des effectifs en Turquie.

Les autres mouvements résultent principalement du remplacement des flux naturels et de l'adaptation des organisations à la conjoncture de chaque marché.

La variation de périmètre de + 338 est le solde net d'opérations d'acquisitions, de cessions et d'échanges d'actifs dans l'activité Béton & Granulats en France afin de renforcer les positions du Groupe sur ses secteurs géographiques de prédilection.

Politique de rémunération

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte la culture, les conditions macro-économiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays.

En France, la société Vicat et ses filiales appliquent le régime légal de participation des salariés ou pour certaines un régime dérogatoire. Les sommes reçues sont placées sur le « Plan d'épargne Groupe (PEG) » et en actions de la société Vicat SA, le cas échéant. Par ailleurs, la société Vicat a mis en place un accord d'intéressement conventionnel. Les sommes perçues à ce titre peuvent être, au choix du salarié, placées en actions de la Société sur le PEG ou sur d'autres supports proposés par un établissement financier de premier plan.

Depuis 2013, un « Plan épargne retraite collective » (PERCO) a été mis en place par la société Vicat SA et ses filiales françaises au profit de leurs collaborateurs. Afin de les accompagner mieux encore dans la préparation de leur retraite, un accord visant à transférer annuellement un nombre de jours définis du compte épargne temps (CET) et de congés payés (sous certaines conditions) sur le PERCO est entré en vigueur en 2015.

La politique de rémunération porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. À titre d'exemple, en 2017, pour aller au-delà de ses objectifs mentionnés dans l'accord Égalité professionnelle en matière de rémunération (validé par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics), la société Vicat a co-initié avec les partenaires sociaux un comparatif détaillé de la rémunération des femmes et des hommes « poste par poste » afin d'identifier d'éventuels écarts et le principe d'un budget spécial rattrapage. Il en ressort que l'écart en nombre et en valeur est proche de 0 %. Les ajustements nécessaires ont été décidés.

SALAIRE MINIMUM

Dans chaque pays où le groupe Vicat est présent, ses sociétés ne versent pas de salaires en dessous du minimum légal local. Si ce seuil légal n'existe pas, les salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les charges de personnel pour le Groupe augmentent de + 14,5 millions d'euros (soit + 3,6 %) pour atteindre 423,9 millions d'euros en 2017 (409,4 millions d'euros en 2016). Ce solde net positif s'explique par :

- la croissance organique qui a concouru à hauteur de + 11,3 millions d'euros à cette hausse globale. La croissance organique recouvre à

la fois l'inflation salariale et la progression nette des effectifs moyens (+ 0,4 %) entre 2016 et 2017. La hausse organique de la plupart des pays a été partiellement compensée par la diminution de la masse salariale suisse (- 2,1 millions d'euros pour une diminution de l'effectif moyen de - 3,2 %) ;

- l'effet périmètre qui a concouru pour près de + 13,4 millions d'euros à cette hausse ;
- les effets de change diminuant ces charges en euros pour - 10,2 millions d'euros, apportés principalement par la Turquie, l'Égypte, la Suisse et les États-Unis.

Hors effet périmètre, la masse salariale française est restée quasi stable entre 2016 et 2017 (+ 0,06 %), comme la masse salariale du Groupe (- 0,08 %).

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2017	2016
Salaires et traitements	310 276	303 153
Charges sociales	109 670	102 243
Participation des salariés (sociétés françaises)	4 047	4 010
Charges de personnel	423 993	409 406
Effectifs moyens des sociétés intégrés	8 346	8 009

3.1.2.2. Organisation du travail

L'organisation du groupe Vicat reflète ses objectifs en matière de performance. La chaîne de commandement est courte et les niveaux hiérarchiques réduits aux besoins opérationnels. Le management est direct et de terrain.

L'organisation du travail est en conformité avec les différentes lois locales portant sur le temps de travail et de repos et la santé et la sécurité ainsi qu'avec les standards du Groupe en la matière. Cette organisation du travail est définie pour délivrer la meilleure performance des équipes au meilleur coût.

Le Groupe est attentif à la qualité des conditions de travail de ses équipes, sur les enjeux de santé et sécurité au travail et sur le bien travailler ensemble, basé sur la culture et les valeurs du Groupe, mettant en avant le respect des uns envers les autres, l'autonomie et la responsabilisation.

L'organisation par équipe relativement réduite et à taille humaine a toujours favorisé au sein du Groupe le recours aux meilleures pratiques comme l'amélioration continue ou « l'entreprise libérée ».

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL**Analyse des effectifs au 31 décembre 2017 par type de contrat/catégorie***

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
SALARIÉS À PLEIN TEMPS	3 830	2 751	1 396	7 977
Encadrement	925	297	227	1 449
Employés	1 398	771	344	2 513
Ouvriers	1 507	1 683	825	4 015
SALARIÉS À TEMPS PARTIEL	37	79	65	181
Encadrement	5	6	8	19
Employés	24	37	43	104
Ouvriers	8	36	14	58
TOTAL	3 867	2 830	1 461	8 158
Salariés à temps partiel (en pourcentage)	1,0 %	2,8 %	4,4 %	2,2 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Le Groupe a peu recours aux emplois à temps partiel. Au 31 décembre 2017, la part des salariés à temps partiel reste faible et stable à 2,2 % de l'effectif (2,3 % en 2016 et 2,4 % en 2015).

Comme en 2016, les activités Autres Produits & Services (4,4 % en 2017) et Béton & Granulats (2,8 % en 2017) utilisent beaucoup plus les temps partiels que l'activité Ciment (1,0 % en 2017).

Seuls les pays suivants ont recours au temps partiel et dans des proportions disparates : Suisse (11,3 %), Italie (4,5 %), France (2,1 %).

LES EMPLOIS POSTÉS

Une partie de ses activités industrielles requiert une organisation avec des emplois postés. Le cadre légal est alors systématiquement respecté. En 2017, l'effectif en emploi posté représente 20,0 % du total des emplois du Groupe, en hausse en comparaison de 2016 (16,8 %), s'expliquant par les équipes de la catégorie Ouvriers plus nombreuses.

ABSENTÉISME

Un autre indicateur de la qualité du climat social est le taux d'absentéisme. L'absentéisme est suivi dans chaque pays afin d'en connaître les raisons et d'apporter des réponses adéquates. En 2017, le groupe Vicat présente une situation maîtrisée sur cet indicateur. Il varie entre 0,3 % et 7,7 %, en fonction des pays. La France est dans la médiane, avec un taux de 4,4 %.

3.1.2.3. Gestion des relations sociales

Le dialogue social est bon dans les différentes sociétés. Le management direct et de proximité, ouvert aux échanges avec le personnel, est un des facteurs clés de succès du dialogue social et de ce bon climat social.

À titre de résultats, en 2017, aucun jour de grève n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe. Aucune d'entre elles n'a été visée par une

plainte ou une condamnation pour harcèlement sexuel ou harcèlement moral, pour discrimination ou pour atteinte à la liberté syndicale. Aucun événement significatif n'est venu perturber le dialogue social ou le climat social, à l'exception de la situation sécuritaire dans l'usine égyptienne du Sinaï.

Au titre de l'année 2017, le périmètre retenu pour l'indicateur « Bilan des accords » se résume à la France. Au total, ce sont 11 accords qui ont été signés sur cette période.

3.1.2.4. Poursuite des progrès en matière de santé et sécurité au travail**Conditions de santé et de sécurité au travail et du « bien travailler ensemble »**

Préserver la santé et garantir la « sécurité physique et mentale » de toutes ses collaboratrices et de tous ses collaborateurs est une vraie priorité du groupe Vicat, pour le bien de ses salariés en premier lieu comme pour l'ensemble des sociétés qui interviennent en sous-traitance. Sur l'ensemble de ses sites, dans toutes les régions du monde, le Groupe travaille sans relâche à l'amélioration des conditions de travail et de vie, respectueuses de l'hygiène, de la santé et de la sécurité, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur. Le Groupe met en œuvre des actions de prévention visant à supprimer ou à réduire les risques, et à diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Conscient que l'amélioration passe par le changement des comportements humains, le Groupe a marqué un tournant dans sa politique en matière de santé-sécurité en adoptant dès 2014 l'objectif unique du « Zéro accident ». Il a ainsi renforcé sa culture santé-sécurité en mettant en avant l'exemplarité, la rigueur et l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. L'efficacité de cette politique s'est traduite dès 2015 par une amélioration très significative de ses

résultats. En 2017, le Groupe consolide ses performances santé-sécurité et poursuit l'amélioration continue, en affichant un taux de fréquence à 8,1 pour 8,5 en 2016.

Les actions en matière de prévention sont suivies dans le cadre de plans pluriannuels. Ils portent sur :

- les efforts de formation, l'organisation de campagnes de sensibilisation et la réalisation de supports de communication associés portant notamment sur l'objectif « Zéro accident » et les moyens pour y parvenir. La formation et la sensibilisation des équipes demeurent un des axes majeurs de la prévention des risques dans le Groupe.

Pour exemple, en 2017, a débuté en France une vaste action de formation, par un organisme spécialisé et reconnu dans ce domaine, de tous les managers, sur des thèmes concrets : minutes sécurité engageante et visites sécurité de terrain. Cette action d'envergure se poursuivra en 2018, dans toutes les activités et dans tous les métiers.

Pour favoriser les réflexions, pour faire prendre conscience, faire évoluer les comportements au quotidien, s'assurer du partage des bonnes pratiques et faire remonter les situations dangereuses sur tous les thèmes en lien avec la santé et la sécurité au travail, des journées sécurité sont organisées dans les régions, des échanges sécurité sont réalisés en début de chaque réunion, et des « minutes sécurité » sont animées chaque semaine par les managers.

Les thèmes abordés portent par exemple sur l'analyse des risques, la consignation des équipements, les déplacements, l'utilisation du téléphone, le travail en hauteur ou le rangement et la propreté des installations.

En 2017, une campagne spécifique de grande ampleur a été initiée en France pour prévenir les pratiques addictives (alcool, drogues et médicaments). Tous les acteurs de l'entreprise sont formés et sensibilisés, les managers, les représentants du personnel et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Cette action continuera d'être déployée en 2018 sur l'ensemble des sites :

- la mise à disposition pour les équipes (salariés comme sous-traitants) d'équipements de protection collective et individuelle adaptés aux risques sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- la mise en conformité des installations au fur et à mesure des évolutions réglementaires et techniques en tenant compte des avis des experts consultés (notamment en collaboration avec les ingénieurs sécurité des assureurs du Groupe). Pour chaque activité, les prescriptions sont consignées dans les « standards sécurité » ;
- l'amélioration en matière de prévention des risques, des interventions des entreprises extérieures pour l'ensemble des activités et des sites.

En France, par l'engagement progressif dans la démarche MASE (Manuel d'amélioration sécurité-santé environnement des entreprises), les entreprises extérieures sont soumises aux mêmes règles concernant les formations, les accueils (notamment des accueils sécurité), les équipements, les techniques et l'organisation.

En 2017, l'usine de Créchy a été certifiée MASE pour la durée maximum autorisée de 3 années, preuve d'un niveau d'excellence. Les autres cimenteries françaises préparent leur certification pour 2018.

Portées par la Direction générale et les managers du Groupe, la mise en œuvre et l'animation de ces plans sont assurées par une équipe de coordinateurs santé sécurité au travail réparti dans tous les pays, pour tous les métiers. Ces plans sont essentiellement déclinés de manière locale et transversale par ses collaboratrices et ses collaborateurs. Un des meilleurs exemples est l'appropriation des « Incontournables », six règles définies par la Direction « sécurité » et déclinées par pays et activité, constituant des repères fondamentaux utilisés quotidiennement sur les sites.

En 2017, la participation systématique des membres de la Direction aux audits sécurité interne croisés témoigne également de la force de son engagement et de sa volonté réitérée d'atteindre l'objectif « zéro accident ». Les audits sont l'occasion d'échanges argumentés sur le terrain entre les équipes pour prévenir et supprimer les risques. Tous les sujets sont passés en revue : matériel, organisation, réglementation et surtout comportement.

L'organisation en matière de Santé et Sécurité au Travail favorise la synergie entre les équipes, les activités et les pays. Le partage des expériences et la mise en commun des bonnes pratiques sont développés et encouragés, notamment par des rencontres et des échanges entre les préventeurs du Groupe. Les analyses d'accidents, les comptes rendus d'audits, les supports de sensibilisation, les outils de communication et tous les documents en matière de prévention, de santé et de sécurité sont mis en commun sur une base de données en réseau accessible aux préventeurs et aux managers.

Chaque année, le 28 avril, le Groupe célèbre la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail. Le principal objectif de cette journée est de promouvoir sur tous les sites, dans toutes les activités et dans tous les pays, une vraie culture de la sécurité et de santé au travail. Ce jour-là, des temps d'échanges et de réflexion rassemblent les équipes autour de thèmes choisis. Après le thème « Performance et Sécurité » en 2016, c'est la valeur « Exemplarité » qui a été au centre des réflexions et des débats le 28 avril 2017. Ces rendez-vous annuels permettent de fédérer les équipes et d'avancer « ensemble » vers l'objectif « zéro accident ».

Tout au long de l'année, des campagnes trimestrielles de sensibilisation sont proposées par la Direction « sécurité » et déployées dans tous les pays. Les supports de minutes sécurité (posters et notices) sont traduits dans toutes les langues, et permettent aux managers de sensibiliser les équipes sur des sujets essentiels comme l'analyse des risques ou la sécurité routière en 2017.

Pour les collaboratrices et les collaborateurs amenés à se déplacer professionnellement à l'étranger et pour les expatriés, le Groupe poursuit son dispositif de formation (modules e-learning rendus obligatoires avant tout départ), d'accompagnement et d'assistance, en collaboration avec la société internationale SOS dont l'expertise est reconnue dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté pour les populations voyageant et travaillant à l'étranger.

En s'engageant durablement pour la santé et la sécurité de ses équipes, le groupe Vicat construit l'avenir.

Accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail

Pour améliorer continuellement la prévention et la sécurité sur les sites, et pour préserver la santé des collaboratrices et des collaborateurs, le Groupe travaille avec tous les acteurs de l'entreprise, et notamment avec les représentants du personnel. Les accords signés traduisent cette volonté commune entre la Direction et les partenaires sociaux en la matière.

Le soutien et la participation active des partenaires sociaux, ainsi que leur adhésion à la démarche santé-sécurité, ont contribué au développement de la culture sécurité et à l'amélioration des performances.

Résultats enregistrés en matière de sécurité au travail

Les principaux indicateurs sécurité du Groupe enregistrés en 2017, notamment le nombre d'accidents avec arrêt et le taux de fréquence, sont en amélioration, et consolident les performances des années antérieures. Le taux de fréquence a encore diminué pour s'établir à 8,1 en 2017 (soit une baisse de 5 % par rapport à 2016). Le nombre d'accidents avec arrêt pour le Groupe a reculé de 20 % en trois ans. Le taux de gravité de 2017 est de 0,31 et en hausse en comparaison du taux de 2016 (0,26). Cette dégradation du taux de gravité est la conséquence de deux événements accidentels survenus en France en début d'année ayant entraîné des arrêts de travail très longs, et d'accidents survenus fin 2016 avec des arrêts se prolongeant en 2017.

En 2017, le Groupe a déploré un accident mortel dont a été victime un collaborateur intervenant pour l'activité Granulats au Sénégal. Une réaction immédiate des équipes locales et du Groupe a permis de soutenir et d'accompagner l'entourage de la victime, et de mettre en œuvre des actions correctives immédiates de manière à éviter qu'un événement similaire ne se reproduise dans cette activité et, plus généralement, dans le Groupe.

L'amélioration du taux de fréquence tient notamment au nombre toujours croissant de sites du Groupe qui en 2017 n'ont aucun accident avec arrêt à déclarer. À titre d'exemple : 7 cimenteries du Groupe n'ont enregistré aucun accident avec arrêt en 2017, dont certaines depuis 2 ou 3 années (Montalieu et Bharathi). En France, l'activité Transport avec SATM, et l'ensemble des carrières cimentières n'ont également enregistré aucun accident avec arrêt. Les activités au Mali, en Italie et au Kazakhstan affichent aussi zéro accident avec arrêt en 2017.

En 2017, plusieurs pays réalisent une remarquable amélioration de leurs performances sécurité : les États-Unis dont le taux de fréquence passe de 8,4 à 4,3 (- 49 %) et la Turquie qui affiche un taux de fréquence à 7,4 pour 11,8 en 2016 (- 37 %).

Pour les salariés du Groupe*	Groupe		
	2017	2016	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés du Groupe	138	144	- 4 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés du Groupe	1	1	%
Nombre de jours perdus pour les salariés du Groupe	5 342	4 363	+ 22 %
Taux de fréquence	8,1	8,5	- 5 %
Taux de gravité	0,31	0,26	+ 20 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Pour les salariés du Groupe	Ciment Groupe		
	2017	2016	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	29	37	- 22 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	0	1	%
Taux de fréquence	3,8	5,0	- 24 %
Taux de gravité	0,16	0,14	+ 14 %

Pour les salariés du Groupe*	Béton & Granulats, Autres Produits & Services Groupe		
	2017	2016	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	109	107	+ 7 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	1	0	%
Taux de fréquence	11,6	11,3	+ 2 %
Taux de gravité	0,44	0,35	+ 26 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

3.1.2.5. Développement des talents et des compétences

En 2017, le plan de formation du Groupe est resté concentré sur la sécurité et la santé au travail, l'environnement, la performance des équipes (management, conduite du changement, éthique et volet anticorruption de la loi Sapin, par exemple), les performances industrielles et les performances commerciales. Ces actions de formation, tournées vers les résultats opérationnels, ont participé de manière efficace aux résultats positifs du Groupe dans ces domaines.

L'ensemble de ces formations ont aussi pour objectif de permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de pouvoir s'adapter aux évolutions constantes de leurs fonctions, de leurs activités et de leurs marchés, et de garantir ainsi leur employabilité.

En France, le Groupe dispose avec l'École du ciment, du béton et des granulats, d'un outil de formation interne hébergé par sa filiale Sigma Béton. Les formations sont élaborées et dispensées en s'appuyant sur les expertises techniques internes.

L'action pluriannuelle sur la prescription et le commercial lancée en 2013 sur des groupes pilotes issus des différentes activités s'est poursuivie avec succès en 2017. De plus pour accompagner la reprise, l'activité Béton a mis en place une formation commerciale destinée à sa force de vente qui s'est traduite par des résultats immédiats dans les performances commerciales.

Indicateurs de la formation*

	2017	2016	Variation (%)
Nombre d'heures de formation	146 048	127 042	15,0 %
Nombre de collaboratrices/ collaborateurs ayant reçu au moins une formation	4 956	4 966	- 0,2 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

La hausse du nombre d'heures de formations témoigne de la volonté du Groupe de développer les compétences et partager les meilleures pratiques déployées dans le cadre de sa démarche RSE intégrée à sa stratégie globale, à court, moyen et long terme.

La quasi-stagnation (- 0,2 %) du nombre de collaboratrices et de collaborateurs ayant reçu au moins une formation entre 2016 et 2017 s'explique logiquement par l'évolution de + 0,4 % de l'effectif moyen du Groupe, pour la partie analysée.

Certains pays, contribuant à améliorer les indicateurs formation 2017, ont maintenu ou augmenté un volume conséquent d'heures de formation et de personnel formé comme :

- l'Égypte qui enregistre + 75,8 % en heures de formation et + 17,1 % le nombre de collaboratrices et de collaborateurs ayant reçu au moins une formation (par une augmentation de la formation Santé et Sécurité au Travail) ;
- le Kazakhstan qui enregistre + 75,0 % en heures de formation (par une augmentation de la formation Santé et Sécurité au Travail) ;
- les États-Unis qui enregistrent + 26,3 % en heures de formation, à lier à l'augmentation de 4,4 % des effectifs globaux et à un turnover toujours assez important notamment dans le béton, nécessitant des formations Santé et Sécurité au Travail pour les nouveaux arrivants ;
- la France qui détient toujours le plus grand nombre d'heures de formation (32,3 % du total du Groupe) et qui a augmenté cet indicateur de 28,4 % entre 2016 et 2017 et de + 14,3 % le nombre

de collaboratrices et de collaborateurs ayant reçu au moins une formation, fruits du plan d'action Challenge 2020 visant à améliorer significativement les résultats de ce pays d'ici 2020.

3.1.2.6. Promotion de l'égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Chaque fois que les conditions le permettent, le groupe Vicat applique une politique volontariste en matière d'emploi de personnes handicapées.

Les sociétés recourent ainsi à l'embauche directe de travailleurs handicapés, en relation avec les organismes de placement spécialisés. En France, le Groupe est accompagné dans sa démarche par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (l'AGEFIPH).

Les aménagements de postes de travail, soit par l'organisation du temps de travail (réduction ou aménagement du temps de travail), soit par l'adaptation du poste de travail (aménagement ergonomique du poste de travail, aménagement du poste en termes de contenu des tâches, formation, etc.), sont aussi étudiés et mis en pratique.

Le développement de la sous-traitance dans des secteurs protégés et adaptés (détachement de travailleurs handicapés au sein des entreprises du Groupe, prestations de service, telles que l'entretien des espaces verts, l'élimination de déchets sélectifs, le courrier, etc.) est une autre solution appliquée.

Le groupe Vicat a continué à s'impliquer dans les dispositifs d'insertion par l'emploi, en coopération avec les services publics compétents et à titre d'exemple celui de l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) dont le rôle est d'accompagner une petite équipe de personnes en situation de handicap pour réaliser la mission que leur a confiée l'établissement des Papeteries de Vizille situé en Isère (France).

En France, les travailleurs handicapés représentent 3,1 % de l'effectif en 2017, en hausse sensible par rapport à 2016 (2,6 %).

Depuis 2014, le Groupe a intégré la société SODICAPEI, spécialisée dans l'exploitation minière et la commercialisation de bauxite, dont l'atelier de conditionnement emploie 10 collaborateurs à handicap.

Cette politique fait écho à l'étranger, notamment en Turquie. Les travailleurs handicapés représentent près de 2,5 % de l'effectif des sociétés turques.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Porté par ses valeurs et sa culture, le groupe Vicat a toujours reconnu l'impact positif des femmes dans l'entreprise. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de la politique des ressources humaines du Groupe.

Par le travail en équipe, le *coaching*, les formations et le partage des meilleures pratiques, les objectifs sont d'identifier les talents féminins,



d'améliorer leur performance, d'accélérer leur maturité de leader, leur prise de conscience de leurs qualités spécifiques, de leur style et de leur rôle de « chef de cordée » (caractéristique forte du *leadership* dans le groupe Vicat), et d'abaisser les obstacles externes et internes à la féminisation des postes clés du Groupe.

Pour accompagner efficacement la féminisation des équipes, le Groupe a rejoint plusieurs réseaux : « Femmes et *Leadership* », « Femmes et Entrepreneuriat » et « Entreprises pour l'Égalité ».

Les exemples de succès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont nombreux.

Très tôt, le Groupe a intégré que l'innovation, pierre angulaire de son histoire et de sa stratégie, passe par la présence de personnel féminin. Les équipes de la R&D et du marketing sont ainsi constituées majoritairement par des femmes (y compris pour les postes de tête).

Les Directeurs opérationnels pilotent la mixité dans les équipes, atout efficace pour accroître les résultats de leurs activités.

La volonté de recruter en interne ou en externe du personnel féminin dans tous les postes, incluant les postes techniques, se traduit par des résultats concrets. Depuis 2012, de nombreux postes clés en France ou à l'étranger ont été pourvus en interne ou en externe par des talents féminins : Directrice R&D Groupe, Directrice Marketing & Prescription France, Chef de département SIRH – Paie – Administration du Personnel France, responsable RH Opérationnelle BPE & Granulats France, DAF adjointe Sococim (une des plus grandes sociétés cimentières d'Afrique de l'Ouest), Directrice Régionale BPE France, Directrice Juridique France, Coordinatrice RSE Groupe, Directrice Performances Cimenterie Peille, etc.

En matière de salaire, le Comité des Rémunérations pour la société Vicat relève pour 2017, comme pour 2016, qu'à qualification égale, les écarts de rémunérations moyennes des cadres supérieurs entre les hommes et les femmes sont très faibles (amplitude d'écart comprise entre - 1,3 % et 0,3 % selon les catégories). Ces résultats illustrent la politique de parité de Vicat, portée par la promotion au mérite.

En fonction de la culture du pays, des mesures adaptées sont mises en place pour garantir l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que le même

traitement en matière de rémunération et de promotion. Ces actions sont menées dans la limite des contraintes imposées par ses activités. En effet, une grande partie des emplois sont difficilement accessibles au personnel féminin, soit par leurs conditions de travail (par exemple, charges lourdes à porter), soit par la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur certains emplois (dans la mécanique, par exemple).

La faible proportion de femmes dans l'effectif salarié tient donc avant tout à la nature des activités et des emplois proposés par le Groupe.

De plus, la Direction de la société Vicat a décidé la mise en place d'un représentant des salariés au Conseil d'Administration dès l'année 2016, alors que la loi ne l'obligeait à le faire qu'à compter de 2018. Compte tenu de la qualité des relations sociales, le mode de désignation par le Comité Central d'Entreprise (CCE) s'est naturellement imposé. Le choix du CCE s'est porté sur une collaboratrice et la Direction a salué cette décision.

Par ses résultats obtenus pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Groupe a maintenu son rang dans le palmarès de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 en atteignant la 28^e place (42^e place en 2016), palmarès qui est élaboré sous l'égide du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. Le Groupe a été distingué par un prix spécial « Innovation » pour avoir nommé en 2017 la plus jeune des administratrices et des administrateurs du SBF 120 (Éléonore SIDOS, 19 ans en 2017). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, le Groupe donne un exemple visant à permettre à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives pour les préparer à prendre dans le futur des postes de Direction d'entreprise.

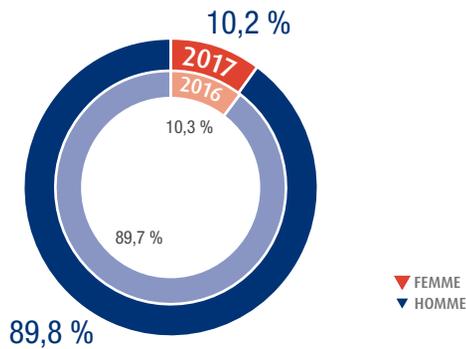
La volonté du Groupe est d'avoir plus de femmes dans ses équipes, en facilitant : leurs accès aux métiers industriels (par exemple, avec un objectif de parité dans les recrutements des postes en alternance) ; leur performance dans leurs responsabilités par des formations, du *coaching* et des aménagements de poste dans une logique de bénéfices partagés pour les femmes et les hommes ; leur développement et leur promotion par l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Analyse de l'effectif au 31 décembre 2017 par sexe/catégorie/âge moyen et ancienneté moyenne*

(en nombre de salariés)	Total	Dont			Âge moyen	Ancienneté moyenne
		Encadrement	Employés	Ouvriers		
Hommes	7 322	1 286	2 038	3 998	42,9	10,0
Femmes	836	191	571	74	42,6	10,2
TOTAL	8 158	1 477	2 609	4 072	42,9	10,0

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

**ANALYSE DE L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2017
PAR SEXE***



Part des femmes en pourcentage de l'effectif Groupe*

	2017	2016
Encadrement	12,9	12,2
Employés	21,9	19,3
Ouvriers	1,8	2,7
TOTAL	10,2	10,3

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Part des femmes en pourcentage de l'effectif France*

	2017	2016
Encadrement	24,2	22,7
Employés	25,0	25,1
Ouvriers	2,4	3,1
TOTAL	18,3	18,1

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

La proportion de femmes employées dans le Groupe est quasi stable entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 (passant de 10,3 % à 10,2 %). Ce résultat s'explique par la hausse de l'effectif ouvrier, quasi exclusivement masculin en Égypte et faiblement féminisé dans les autres pays, qui masque les effets de la volonté du Groupe de voir la proportion s'élever d'année en année.

En France, l'emploi des femmes progresse à 18,3 % en 2017 (18,1 % en 2016). Avec un effectif féminin respectif de 23,0 % et de 18,2 %, le Kazakhstan et l'Italie continuent d'occuper les premières places dans le classement par pourcentage d'emploi des femmes.

Le taux de féminisation de l'encadrement progresse au sein du Groupe (12,9 % en 2017 et 12,2 % en 2016). La France voit sa part féminine dans l'encadrement augmenter également à 24,2 % au 31 décembre 2017 (pour 22,7 % en 2016, 22,8 % en 2015).

3.2. Informations environnementales

3.2.1. Une démarche de responsabilité environnementale intégrée aux activités

3.2.1.1. La « construction durable » au cœur des systèmes décisionnels

La construction durable c'est d'abord une construction inscrite dans l'économie circulaire réduisant sa ponction sur les ressources naturelles et engagée dans le développement de filières de matériaux issus du recyclage. La construction durable c'est aussi une construction respectueuse de la biodiversité. La construction durable c'est enfin une construction bas-carbone fondée sur une amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacité énergétique de ses procédés tournée vers le développement de la substitution et de produits, solutions de construction et de mobilité durables.

La démarche de responsabilité environnementale du groupe Vicat continue d'être portée au plus haut niveau de la hiérarchie dans chacune des branches d'activité et se traduit par une reconnaissance de l'engagement du Groupe en faveur de la construction durable.

En France, lors de la première édition de la Nuit de l'Economie Collaborative & Circulaire en avril 2017, le Groupe s'est vu remettre le prix de la meilleure démarche circulaire dans la catégorie du prix « Grandes Entreprises ».

Le groupe Vicat est également partenaire du *Green Deal* présenté par le Syndicat français de l'industrie cimentière au mois de janvier 2017. Ce partenariat illustre les actions engagées localement par chacune de ses cimenteries françaises (consistant à utiliser des circuits territoriaux courts) pour lever de manière pragmatique des barrières à l'économie circulaire permettront de décliner de manière opérationnelle l'engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation des déchets de bois issus du

bâtiment en cimenterie ; cet engagement, dont la signature effective par les membre du gouvernement français est prévue la première semaine du mois de janvier 2018, est un outil de droit souple innovant pour intégrer des solutions durables aux process industriels et ancrer la consommation énergétique dans l'économie circulaire.

Le respect de cet engagement volontaire pris par le groupe Vicat et les autres parties prenantes devrait leur permettre de concourir à l'atteinte des objectifs gouvernementaux inscrits dans la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte, à savoir réduire de 50 % à l'horizon 2025 les quantités de déchets mis en décharge, augmenter la part d'énergie renouvelable consommée de 23 % à l'horizon 2020 et de 32 % en 2030 et enfin, en augmentant significativement la part d'énergie issue des déchets, assurer l'indépendance énergétique nationale et réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % entre 2012 et 2030.

3.2.1.2. Une organisation opérationnelle au service de la « construction durable »

L'organisation opérationnelle mise en place par le groupe Vicat répond à son souci d'amélioration continue de ses performances industrielles et environnementales dont le lien, entre elles, a toujours été tenu.

Elle lui permet de s'assurer du respect de l'ensemble des règles environnementales qui sont opposables à ses activités. Ces règles sont généralement notifiées aux entités du Groupe par le biais d'autorisations administratives, de permis d'exploitation et/ou de licences locales. Pour satisfaire au niveau d'exigence de chacune de ces réglementations, une veille réglementaire et scientifique est faite à tous les niveaux du management opérationnel, des équipes administratives et financières et des Directions associées. Pour aider ces sites de production à appliquer strictement l'ensemble de ces règles de plus en plus complexes, le groupe Vicat a mis en poste, dans chaque branche d'activité, des experts reconnus en matière de santé, sécurité et d'environnement. Cette veille est la première étape du modèle de construction de son organisation qui est basé sur le principe appelé « Planifier – Agir – Vérifier – Réagir ».

Sur la base de ce socle commun, le groupe Vicat s'attache au bon fonctionnement de ses systèmes de management environnementaux car ils sont destinés à garantir l'implication de tous ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la construction durable. La qualité de son organisation et de ses systèmes de management permet au Groupe d'adhérer à des chartes de bonnes pratiques et de bénéficier de certifications pour certaines de ses unités de production dans les domaines de la sécurité, de la qualité et de l'environnement.

Les systèmes de management de l'Énergie des cimenteries françaises de la Grave de Peille, de Montalieu et de Xeuilley ont été certifiés selon la norme ISO 50001 pendant l'été 2017 dans le cadre de leur démarche initiée il y a moins d'un an. La mise en œuvre de ces systèmes a pour objectif de leur permettre un meilleur suivi de la consommation énergétique de leurs installations, de réagir au plus tôt lors d'une dérive et d'améliorer la performance énergétique. Un plan d'économie des énergies sur 5 ans est associé à la démarche.

Le Groupe s'est toujours attaché à mesurer, évaluer et prévenir ses impacts significatifs sur la base d'indicateurs pertinents comparables aux standards internationaux. L'ensemble de ces indicateurs liés aux consommations d'eau, d'énergie, des rejets de gaz à effet de serre et des déchets sont disponibles sur site car ils sont intégrés comme paramètre de production et de conduite des installations. Ils font l'objet d'un tableau récapitulatif intitulé la RSE en chiffres à la fin du présent chapitre.

L'atteinte des objectifs fixés pour chaque indicateur fait régulièrement l'objet de discussions lors des reporting mensuels ou annuels, mais également en revue de Direction. La vérification de ces indicateurs donne lieu à des audits internes et externes.

Le suivi de ces indicateurs de performance se traduit par l'adoption et la mise à jour des plans d'action du Groupe dans les domaines de la transition écologique et énergétique, leur mise en œuvre tenant compte des impacts spécifiques de chacune des activités et des territoires concernés.

Les moyens tant humains que matériels consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions permettent de maîtriser les émissions en deçà des limites prescrites par les différentes législations. En 2017, le montant des investissements est à 18,1 millions d'euros (vs montant des investissements en 2016 de 17,3 millions d'euros). Le montant des provisions constituées en matière d'environnement est présenté dans les comptes consolidés du Groupe (note 15). Au 31 décembre 2017, elles représentent 48 millions d'euros (contre 48 millions d'euros en 2016).

3.2.2. Contribution du groupe Vicat à la transition écologique et au développement de l'économie circulaire

Fort de son expérience industrielle, le groupe Vicat dispose d'une bonne maîtrise des effets sur l'environnement de ses procédés (extraction, cuisson de la pierre à ciment, fabrication du béton prêt à l'emploi). En déployant un ensemble de bonnes pratiques à chaque étape de ses procédés, de l'approvisionnement à la mise sur le marché de ses produits en passant par la fabrication, la valorisation et le transport, il contribue activement à la transition écologique et au développement sur les territoires qu'il occupe dans une logique d'économie circulaire.

3.2.2.1. Une gestion durable des ressources naturelles

Maîtriser ses consommations

La politique adoptée par le groupe Vicat a toujours été de sélectionner avec soin ses matières premières entrant dans ses procédés en tenant compte de leur disponibilité localement et de préférer, lorsque cela est possible, l'utilisation de matières premières de substitution. Le Groupe joue un rôle déterminant sur ses territoires d'implantation en proposant des solutions innovantes pour pallier à la raréfaction des matières

premières naturelles et à la dégradation de la biodiversité et préserver les écosystèmes associés.

MATIÈRES PREMIÈRES NATURELLES ET VALORISATION MATIÈRE

Les principales matières premières utilisées par le groupe Vicat pour ses activités sont naturelles et donc prélevées dans son environnement immédiat. Cela est vrai tant pour les matières premières minérales utilisées que pour la production de clinker ou de granulats.

Le groupe Vicat tient une comptabilité précise de ses consommations et travaille à les réduire en favorisant l'emploi de matières premières de substitution aussi bien pour la production de clinker (cendres des combustibles, oxydes de calcium, d'alumine ou de fer, apports de silice, valorisation de terres polluées) que pour celle des ciments (sulfo ou phosphogypses, recyclage de déchets minéraux des carrières, cendres, laitiers) ou encore celle des granulats (utilisation des granulats en provenance des retours de béton frais ou de déconstruction).

Les consommations du groupe Vicat en 2017 sont les suivantes :

- **pour la fabrication du clinker**, les consommations de matières premières ressortent à 29,2 millions de tonnes (vs 28,4 millions de tonnes en 2016) dont 4,4 % de matières de substitution (vs 2,7 % en 2016) ;

NB : Cette progression de la part des matières de substitution s'explique d'une part par les premiers résultats des actions engagées par le département en charge du déploiement de la marque Eco-Valorisation pour la valorisation de « terres polluées » et d'autre part par la mise en place d'indicateurs analytiques plus fins pour assurer le suivi des consommations de matières de substitution (création d'une nouvelle ligne pour recenser les cendres de combustibles par exemple).

- **pour la fabrication des ciments**, 4,1 millions de tonnes d'ajouts ont été consommées. Le taux de substitution revient à 26,3 % des ajouts compte tenu d'une moindre disponibilité des laitiers au Kazakhstan. En 2017, le recours aux matières de substitution représente 8,5 % du ciment produit contre 8,2 % en 2016 ;
- **pour la production de granulats**, ce sont près de 20 millions de tonnes de matières premières qui ont été extraites contre 18,4 millions de tonnes en 2016. Le recours au recyclage est en léger repli et représente environ 4 % de la production en France et comme en Suisse.

DÉCHETS ET CYCLE DES MATÉRIAUX

Les activités poursuivies par le groupe Vicat sont très peu génératrices de déchets. Les déchets qu'il produit font majoritairement l'objet d'un recyclage interne dans la fabrication de ses produits. Pour les déchets restants, ils font l'objet d'un traitement approprié en filières dédiées conformément à la réglementation. Conscient de l'enjeu majeur représenté par le traitement des déchets dans le monde, le Groupe est depuis longtemps impliqué dans une politique de valorisation de ces déchets notamment dans ses cimenteries.

En France, le Groupe poursuit le développement de la complémentarité de l'ensemble de ses activités entre elles et ce notamment sous la marque Vicat Eco-Valorisation qui dispose de son propre département opérationnel. Son engagement en faveur d'une économie circulaire peut être illustré en 2017 par le partenariat entériné avec la société SERPOL pour la valorisation des gisements fonciers de la Vallée de la chimie de la Métropole de Lyon. De cette collaboration naîtra une nouvelle plateforme appelée « Terenvie ».

EAU

Le Groupe gère de manière économe l'eau entrant dans ses procédés, en favorisant le recyclage et en s'assurant de rejeter le moins d'eau possible et de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

- **Dans l'activité Ciment**, une partie de l'eau est nécessaire au refroidissement des gaz avant leur traitement par filtration. La majeure partie du besoin en eau sert au refroidissement des paliers des machines tournantes (paliers du four, broyeurs). Le recours à des circuits fermés permet un recyclage de plus de 60 % des besoins globaux.
- **Dans l'activité Béton**, la consommation d'eau par mètre cube de béton produit s'élève à 176 litres/m³ et est parfaitement en ligne avec les bonnes pratiques internationales et très en dessous des 350 litres fixés par la réglementation française comme valeur à ne pas dépasser.
- **Dans l'activité Granulats**, les systèmes de recyclage permettent de récupérer plus de 80 % du besoin total en eau nécessaire au lavage des matériaux. La consommation spécifique par tonne d'agrégat produit est d'environ 200 litres d'eau dans les pays où l'eau est abondante. Compte tenu des restrictions d'eau dans certains pays, ce ratio tombe à 144 l/t pour le Groupe.

Flux « Eau » en 2017 (en m³ et en %)*

	Ciment	Granulats	Béton	Autres produits & Services
Besoin Total en eau (en milliers de m ³)	26 984	17 636	2 067	1 952
Recyclé (en milliers de m ³)	17 450	14 744	467	280
Taux de recyclé (en %)	65	84	23	14
Prélèvements nets (en milliers de m ³)	9 483	2 892	1 600	1 672
Eaux de pluies (en %)	1,9	0	0	0,0
Réseau public (en %)	3,3	11	57	0,0
Forages (en %)	75,3	25	5	0,1
Plans et cours d'eau (en %)	10,2	34	24	0,0
Autres (en %)	9,4	0	14	0,0
Rejets au milieu (en milliers de m ³)	5 651	0	3	1 613
Consommation effective (en milliers de m ³)	3 860	2 892	1 597	58

Préserver la biodiversité et les écosystèmes

Préserver le capital naturel est une priorité pour le groupe Vicat lorsqu'il exploite ses carrières, ses cimenteries ou ses centrales à béton. Ses activités sont menées de telle sorte à concilier la gestion des espaces qu'il réserve à l'usage industriel avec celle des espaces voisins, naturels (protégés ou non) et urbains.

Son engagement reconnu pour la préservation de la biodiversité guide ses développements et, à ce titre, l'année 2017 a été riche en projets innovants.

LA BIODIVERSITÉ EN CARRIÈRE

L'engagement du Groupe en faveur de la protection et de la préservation de la biodiversité est inscrit dans l'histoire de l'exploitation de ses carrières. Si leur exploitation modifie les milieux, elle contribue à la création de nouveaux habitats et favorise l'installation de nombreuses espèces.

A partir de ce constat déjà ancien, le groupe Vicat confie depuis de nombreuses années à un bureau d'études interne le soin d'analyser systématiquement et préalablement à tout projet de carrière ou en carrière l'état initial du milieu et de l'environnement. Chaque projet est présenté en tenant compte des meilleures techniques d'exploitation disponibles et des conditions de remise en état destinées à contribuer, tout au long de leur vie, à la création d'habitats et à l'implantation d'espèces floristiques et faunistiques. Il s'agit de véritables plans de réaménagements se distinguant de la simple obligation de remise en état des carrières. L'ensemble des mesures prises pour gérer la fin de l'exploitation des sites de carrière du Groupe figurent dans un plan de réaménagement souvent annexé au dossier de demande d'exploiter. *In fine*, le choix du type de réaménagement résulte d'un consensus avec l'ensemble des parties prenantes. En 2017, le projet initié, il y a déjà deux ans, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Isère, la commune de Creys-Mépieu et l'association Nature Nord-Isère Lo

Parvi a porté ses fruits en permettant la culture d'orge destinée à la fabrication et la commercialisation de bières artisanales locales par la Brasserie Les Ursulines.

Le 30 mai 2017, Didier Petetin, Directeur Général Délégué du groupe Vicat, signait une convention de partenariat avec l'association naturaliste Nature Nord Isère Lo Parvi. Elle définit les conditions de mise à disposition du site de la carrière cémentière de Mépieu pour l'étude selon des protocoles issus des modèles standardisés mis au point par le Museum National d'Histoire Naturelle de 6 familles animales et des plantes vasculaires identifiées comme excellents indicateurs de la qualité des milieux. Ces travaux de recherche dureront trois ans et donneront lieu à une restitution pour permettre au Groupe, sur la base des nouvelles connaissances acquises, d'améliorer encore ses pratiques.

Les actions du plan d'engagement volontaire du Groupe reconnu au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité en 2015 sont suivies. Le groupe Vicat continue de siéger à l'atelier *Natural Capital Accounting* de la plateforme *Business and Biodiversity* issue de la stratégie européenne pour la biodiversité 2011-2020.

LA BIODIVERSITÉ EN CIMENTERIE

La nouvelle dynamique donnée aux actions du Groupe en matière de biodiversité par le lancement, en 2016, du projet Odysée dédié à la protection des pollinisateurs et des abeilles sauvages est intacte en 2017. En effet, le groupe Vicat a inauguré, sur le site de sa cimenterie de Montalieu-Vercieu, son premier verger conservatoire destiné à conserver et préserver la diversité biologique et génétique du patrimoine fruitier territorial. Il est composé de 71 arbres et de 21 variétés fruitières locales anciennes. Pour ce programme, le groupe Vicat a choisi de collaborer avec l'association des Croqueurs de Pommes.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à ces programmes de conservation des espèces auxquels ils participent. Ils sont également

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

informés des bonnes pratiques sur le sujet et sont incités à nouer des partenariats locaux en faveur de la protection de la biodiversité. Toujours dans une optique de sensibilisation, les gestionnaires de sites ont, par ailleurs, été destinataires du guide pratique « Pour une gestion durable de la biodiversité en cimenterie », publié par le Syndicat français de l'industrie cimentière dans le cadre de son engagement volontaire pour la SNB, en collaboration avec le comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ GRÂCE AU BÉTON

Le matériau béton, principale application du ciment qui en assure la prise, permet de réaliser des aménagements et constructions durables. Présent dans la plupart des ouvrages de génie civil et dans les extensions urbaines, le béton apporte sa contribution à la constitution de trames verte et bleue. Il permet la réalisation d'ouvrages spécifiques destinés à la protection de la faune : crapauducs, passes à poissons. En milieu urbain, le béton est un excellent support pour les murs végétaux, qui peuvent accueillir des communautés végétales, voire animales, et pour les toitures terrasse végétalisées qui permettent la réintroduction de la biodiversité en ville.

Lors du congrès de la Société de l'Industrie Minérale qui s'est tenu à Metz au mois d'octobre 2017, Vicat a présenté la jardinière Odyssee, une démarche expérimentale de biodiversité qui vise à participer à la préservation des pollinisateurs et à étudier la capacité d'accueil des bétons pour leur nidification. Entièrement réalisée en béton fibré à ultra-hautes performances (Vicat Smart up), cette jardinière se compose d'un

bac, de deux structures latérales « ailes de papillons » et de quatre « modules de nidification ».

3.2.3. Contribution du groupe Vicat à la transition énergétique et au développement d'une économie sobre en carbone

3.2.3.1. Mesurer les impacts significatifs de ses activités et produits en matière d'émissions atmosphériques

En mesurant la qualité des rejets de ses cimenteries

Afin de mesurer ses performances dans ce domaine, le groupe Vicat a choisi de se comparer sur les critères pertinents établis par le CSI (*Cement Sustainability Initiative*), composante professionnelle du *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)* et utilisés par la profession, au niveau d'un *benchmark* international, que sont :

- les émissions de CO₂ pour le suivi des gaz à effet de serre ayant un impact potentiel sur le changement climatique ;
- les émissions de poussières qui sont un des principaux indicateurs de bonne marche des fours et un des principaux impacts historiques des cimenteries ;
- les émissions de NO_x (oxydes d'azote) et de SO_x (oxydes de soufre) en tant que rejets ayant un impact sur l'acidification de l'atmosphère.

Pour les rejets de poussières, de NO_x et de SO_x, la situation en 2017 est la suivante :

Émissions par tonne et émissions spécifiques

	Nombre de fours étudiés*	Émissions en (t)		Émissions (g/T de clinker)	
		2017	2016	2017	2016
Poussières	22	1 263	72	100	
SO _x	22	3 849	218	203	
NO _x	22	17 138	972	1 092	

* Le groupe Vicat compte au total 21 fours de ciment artificiel et un four de ciment prompt naturel.

LES POUSSIÈRES

Pour son activité industrielle principale, la production de clinker et de ciment, le groupe Vicat accorde toujours beaucoup d'importance aux installations de filtration des rejets des cheminées qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air.

Le niveau d'évaluation de l'impact intègre les cheminées annexes des lignes de cuisson pour tenir compte des émissions aux cheminées des refroidisseurs et le cas échéant des filtres de *by-pass*. C'est donc le système four qui est considéré dans son ensemble.

Le groupe Vicat présente des niveaux spécifiques de rejets de poussières des fours de cimenterie parmi les plus bas du secteur dans des conditions normales d'activité.

L'installation, en 2017, d'un nouveau filtre à manche à basse consommation dans l'usine de Ragland, en Alabama aux États-Unis répondant aux récentes règles environnementales sur les émissions de particules *Neshap (National emissions standards for hazardous air pollutant)*, contribue à l'amélioration des performances du Groupe.

Par ailleurs, malgré des conditions toujours difficiles en Égypte des travaux de maintenance sur les filtres ont pu être réalisés.

LES SO_x

Pour les SO_x, les principales émissions proviennent des sulfures pyritiques contenus dans le cru. En France, pour converger vers les niveaux d'émissions associés aux meilleures technologies disponibles (NEA-MTD), des installations d'injection d'absorbant ont été réalisées dans les cimenteries de La Pérelle et de Xeuilley. Cependant, les niveaux d'abattement possibles restent limités et une demande de dérogation, soumise à une consultation publique, a été accordée pour la cimenterie de Xeuilley. Des essais ont été faits à Montalieu-Vercieu et au vu des résultats, une demande de dérogation est en cours d'instruction car les émissions de ce four sont essentiellement liées à la présence de soufre dans les couches géologiques du secteur.

LES NO_x

Les émissions de NO_x sont en légère baisse du fait de la mise en service d'installations de DeNox en France et de la contribution de plusieurs fours peu émissifs, en Inde et en Égypte. Ces nouvelles lignes ont été construites avec la technologie ILC (*In Line Calciner*) dans laquelle l'injection des combustibles dans la tour se fait au plus près de l'entrée du four pour bénéficier de conditions réductrices.

En calculant son impact CO₂**Focus sur l'impact CO₂ lié à l'activité cimentière**

Les études sectorielles faites dans l'industrie cimentière montrent que seul le CO₂ est de nature à être pris en considération au titre de la surveillance des gaz à effet de serre. La part des émissions des autres gaz (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés, etc.) est marginale.

En France

Les émissions de CO₂ des usines françaises du Groupe sont soumises à quotas dans le cadre du programme européen ETS (*Exchange Trade System*). Il concerne plus précisément les cinq cimenteries de ciment artificiel, les fours à ciment prompt naturel et son établissement papetier. La mise en œuvre de ce programme et la répartition des quotas alloués se font sur la base de plans de surveillance. Les plans de surveillance établis pour la période 2013-2020 ont été révisés pour les années 2018-2020, et ce, pour répondre aux exigences du règlement européen 601/2012. Cette révision est sans impact sur les quotas déjà obtenus pour cette phase III de l'ETS. Au-delà de l'allocation de quotas, ce système garanti au Groupe un suivi précis de ses émissions de CO₂ qui fait l'objet de travaux de vérification annuels par un Organisme agréé indépendant depuis 2005. À l'issue de ces travaux de vérification, l'Organisme a toujours délivré à Vicat un certificat d'assurance raisonnable sans réserve.

Le Groupe suit également ses émissions de CO₂ lors des déclarations annuelles *via* son organisation professionnelle locale qui renseigne la base de données CO₂ créée dans le cadre du programme *Getting the Numbers Right* des Nations Unies. Les émissions de CO₂ de sa cimenterie en Suisse exploitée par sa filiale Vigier font également l'objet d'un suivi dans un cadre s'inspirant de la réglementation européenne et ce depuis 2013.

Aux États-Unis

Les émissions de CO₂ de ses deux cimenteries à Lebec, en Californie et de Ragland en Alabama sont concernées par des systèmes de surveillance et de reporting établis sur la base du protocole GHG des

Nations Unies. Celles de Lebec sont soumises depuis 2013 à une réglementation spécifique sur les émissions de Gaz à effet de serre appelée AB 32 du *California Air Resources Board* (CARB).

Impact CO₂ du Groupe

Il ressort de l'ensemble de ces suivis (et plus particulièrement du bilan de gaz à effet de serre réalisé par Vicat SA pour ses activités) que l'impact CO₂ du groupe Vicat est essentiellement le fait de son activité Ciment. Ce sont les émissions directes de CO₂ (c'est-à-dire celles issues de la consommation de combustibles fossiles et de la décarbonatation des matières premières) des cimenteries qui constituent le principal indicateur de performance en tant que CO₂ brut.

ÉMISSIONS BRUTES DE CO₂ DES 22 FOURS DE CIMENTERIES DU GROUPE VICAT

En 2017, les émissions spécifiques de CO₂ sont en légère baisse à 826 kg de CO₂ par tonne de clinker.

Le total des émissions directes et indirectes (liées à la production et à la consommation d'électricité) du Groupe ressort à environ 15,8 millions de tonnes de CO₂ auxquelles s'ajoutent 575 milliers de tonnes de CO₂ liées à l'usage de la biomasse (contre 15,7 millions de tonnes de CO₂ en 2016 auxquelles s'ajoutaient 535 milliers de tonnes de CO₂ liées à l'usage de la biomasse).

Émissions directes et indirectes de CO₂ en 2017

(en milliers de tonnes)	CO ₂ total direct et indirect
Ciment (soit 22 fours et 4 centres de broyage)	15 710
Béton & Granulats	94
Autres Produits & Services	8
TOTAL	15 812

NB : Compte tenu de l'importance du parc en pleine propriété pour les livraisons de béton prêt à l'emploi, le périmètre 2017 s'est élargi aux émissions directes des livraisons de béton. Les années 2016 et 2015 ont été réévaluées pour soutenir la comparaison.

Le Groupe poursuit ses efforts pour réduire ses émissions de CO₂ sur la base des actions déjà engagées comme la mise en œuvre du système d'effacement sur l'ensemble de ses cimenteries françaises et sur son centre de broyage ou comme la mise en œuvre des mesures pertinentes pour abaisser le bilan carbone émis à la tonne transportée par la filiale transport française du Groupe. L'année 2017 a été marquée, en France, par la mise au point d'un nouveau camion toupie pour livrer le béton émettant jusqu'à 96 % d'émissions de CO₂ en moins et deux fois moins bruyant qu'un moteur diesel traditionnel.

3.2.3.2. Améliorer l'efficacité et l'efficience énergétique de ses procédés

Le Groupe a intégré dans sa politique générale la minimisation de ses consommations énergétiques. Cela passe par un travail permanent sur les installations de production, de leur conception à leur exploitation.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le Groupe alloue une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique : en utilisant les meilleures technologies pour ses systèmes de cuisson industriels, le Groupe a amélioré les bilans thermiques de ses fours de cimenterie et donc diminué ses émissions de CO₂.

L'ensemble de ces actions concourt aujourd'hui à faire du groupe Vicat, au vu des données disponibles les années passées, l'un des cimenteries les plus performants en termes de consommation spécifique d'énergie thermique et électrique et par conséquent d'émissions spécifiques de CO₂ directe et indirecte dans la production de clinker.

Sur l'année 2017, le bilan thermique ressort à 3 530GJ/tonne, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2016 (3 546 GJ/tonne). En ce qui concerne l'énergie électrique dont la consommation est liée aux besoins de broyage des matières premières ou du clinker, le ratio technique ressort à 102,8kWh/tonne de produit cimentier (agrégat obtenu en faisant la somme du clinker produit et des ajouts au ciment). Ce ratio s'améliore de 0,6 % par rapport à l'année précédente et place le groupe Vicat dans le milieu de la fourchette du *benchmark* international.

La consommation d'électricité pour les sites de production consolidés dans ce rapport (cimenteries, carrières, centrales à béton, papeterie, usines de préfabrication) est de 2 350 GWh soit 8 459 TJ.

Consommation d'électricité des sites de production du Groupe en 2017 (en GWh)

	2017	2016	2015
Ciment	2 231	2 216	2 029
Granulats	47,8	47,9	44,7
Béton	28,5	23,3	25,3
Autres Produits & Services	44,4	44,7	46,0
TOTAL	2 352	2 332	2 146

3.2.3.3. Augmenter le taux de remplacement des énergies fossiles par des combustibles de substitution et la part des énergies renouvelables

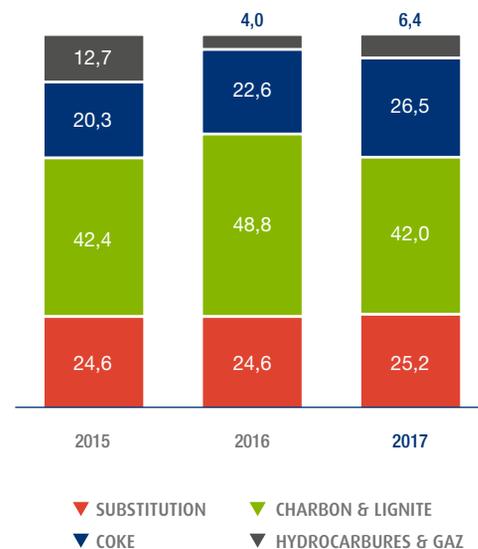
Combustibles de substitution

Le groupe Vicat a, depuis de nombreuses années, adopté une politique ambitieuse d'utilisation de combustibles de substitution aux combustibles fossiles traditionnels. Ces combustibles de substitution sont, par exemple, des combustibles solides de récupération, des pneumatiques, des huiles, des solvants ou d'autres liquides issus de déchets de l'industrie qu'il faut traiter. Le développement de l'usage de déchets broyés à partir de sources de biomasse se poursuit.

La substitution aux combustibles traditionnels représente, outre une économie de prélèvement des ressources naturelles, un important effet de levier pour la diminution des émissions de CO₂.

L'utilisation des combustibles de substitution a représenté, en 2017, une proportion de 25,2 % de la consommation globale de combustibles. La part de biomasse en valeur est en progression de 8,8 % et passe en spécifique (à la tonne clinker) de 8,4 % à 8,9 % de l'énergie thermique. Les usines du Groupe les plus avancées en matière de substitution affichent des taux de substitution supérieurs à 80 % avec 86 % à l'usine de Reuchenette (Suisse) et 83 % à celle de Créchy (France).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES COMBUSTIBLES (ACTIVITÉ CIMENT EN %)



Énergies renouvelables

Le Groupe suit avec attention la transformation des systèmes traditionnels d'approvisionnement en énergie engagée par les pays dans lesquels il opère. Le projet initié au Sénégal pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque destinée à répondre aux besoins propres en

énergie électrique de la cimenterie de Rufisque avance progressivement, pour un engagement effectif dans le courant de l'année 2018. Il poursuit par ailleurs l'exploitation des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de son centre de broyage à Fos sur Mer en France.

3.2.3.4. Développer des produits bas carbone et des solutions constructives innovantes et performantes

La prise en compte des risques financiers liés aux impacts du changement climatique est, sous l'impulsion de la Direction, une question prioritaire pour la Société. Sa démarche résulte d'abord d'une veille active à tous les niveaux du management opérationnel, des équipes administratives et financières et des Directions associées. Cette veille est caractérisée par la constitution de fonds documentaires partagés et alimentés par ces équipes recueillant notamment des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat) d'une part, par la participation de la Société à la 21^e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur le changement climatique adoptée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 d'autre part, mais aussi par l'entretien d'un dialogue avec ses parties prenantes (fournisseurs, investisseurs, riverains des sites industriels, puissance publique, associations, clients, concurrents) autour de cet enjeu sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs.

Pour alimenter sa réflexion relative aux conditions du passage à une économie décarbonée, le groupe Vicat a choisi d'être membre associé du *Shift Project*, groupe de réflexion sur la transition énergétique, composé d'experts et d'acteurs du monde économique international. Au mois de mars, ce Groupe a présenté un Manifeste pour décarboner l'Europe. Ce manifeste appelle les États européens « à lancer dès maintenant les politiques capables d'aboutir en 2050 à des émissions de gaz à effet de serre aussi proches que possible de zéro ».

Enfin, un groupe de travail « CO₂ » a pour mission de piloter la poursuite des actions d'atténuation des effets liés au changement climatique en les structurant et d'aligner les lignes conductrices de la stratégie bas carbone de la Société avec les objectifs internationaux.

Pour mémoire et dans le cadre de sa politique d'excellence industrielle, le Groupe a entrepris depuis 1990, d'abord en France, puis dans tous les pays dans lesquels il opère, de mesurer son impact carbone sur la base des règles fixées pour l'élaboration des bilans d'émission de gaz à effet de serre. Il suit également le développement d'un outil multicritères nommé BETon Impacts Environnementaux (BETie) qui lui permettra de générer des Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires destinées aux utilisateurs de ses produits qui souhaitent évaluer de façon spécifique la qualité environnementale de leurs projets de bâtiments. Le groupe Vicat poursuit sa démarche d'analyse du cycle de vie de ses produits en tenant compte à la fois du CO₂ émis par ses *process* mais aussi de leurs performances énergétiques et de la recarbonatation de ses produits finaux pendant leur utilisation et après usage. Ce phénomène peu connu fait naturellement du béton un matériau puits de carbone. Pour tous ses développements, le Groupe agit sur le principe de l'écoconception.

À noter, par ailleurs, que le Groupe est soumis, sur certains de ses marchés (au sein de l'Union européenne et en Californie) à l'allocation de quotas CO₂ pour son activité cimentière.

Dans ce contexte et sans attendre l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, le Groupe a mobilisé ses Directions et plus particulièrement sa Direction recherche et développement pour définir un plan bas carbone décliné autour d'axes comme :

- la mise sur le marché de produits bas carbone (ciments à ajouts et ciment à clinker bas carbone). A titre d'exemple, le Groupe a récemment mis au point l'*Alpenat Up*, préparé à partir de matières premières naturelles locales, avec moins de calcaire et cuit à plus faible température qu'un ciment classique qui permet une réduction de près de 30 % de gaz à effet de serre. À noter aussi que le Groupe dispose déjà du ciment prompt à faible empreinte carbone ;
- l'amélioration de son efficacité énergétique par des travaux portant notamment sur la valorisation de chaleur dite fatale (chaleur perdue de nos *process* et non valorisée) et le développement de filières biomasse (en substitution d'énergie fossile) ;
- la valorisation de produits et de solutions vertueuses pour la construction de bâtiments neufs et pour la rénovation des logements anciens. A l'occasion du séminaire annuel des Constructeurs et Aménageurs de la Fédération du Bâtiment réuni en novembre 2017 à Rome, le groupe Vicat a été récompensé pour sa capacité à proposer, dans le cadre du challenge Habitat innovant, des solutions aux acteurs de l'acte de construire. A titre d'exemple, on peut citer l'un des six projets desquels il était partenaire et ayant reçu la médaille d'Or dans la Catégorie réalisation remarquable constructeur « Maisons et Résidences Corbioli (01) Maisons Horizon » ;
- la proposition de services nouveaux s'appuyant sur des schémas d'économie circulaire sous la marque Vicat Eco-Valorisation :
 - réduisant l'emploi des ressources minérales et énergétiques,
 - optimisant l'adéquation entre ses produits et leurs applications,
 - exploitant la complémentarité de ses filières ciment, béton et granulats par la création de plateformes multimodales ;
- la réutilisation du CO₂ émis.

La mise en œuvre du plan a permis à la Société d'initier, de manière intégrée, une réflexion liée aux risques présentés par les impacts du changement climatique auxquels le Groupe est exposé sur ses marchés, ses produits et sur ses sites. La Société entend poursuivre sa démarche qui aura pour objectif de renforcer la résilience et l'adaptation du Groupe au changement climatique.

3.2.3.5. S'adapter aux effets du changement climatique

Gérer durablement ses forêts

Gérer durablement ses forêts est un axe de progrès auquel le Groupe s'intéresse de près et ce en sa qualité d'important propriétaire foncier en France notamment. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'Objectif de Développement Durable n° 15 (ODD 15). Sur la base d'inventaires forestiers réalisés par des experts indépendants, le

Groupe a mis en place un plan d'action pour valoriser et entretenir son patrimoine forestier, avoir une gestion durable de ce patrimoine, si possible, et dans le cadre de sa démarche d'économie circulaire de produire du bois-énergie pour les besoins de ses activités et rappeler son ancrage territorial dans le paysage local en soutenant la filière bois (experts et exploitants forestiers).

En 2017, la surface forestière en propriété Vicat SA est estimée à 1 778 hectares et est couverte à hauteur de 55 % par des plans simples de gestion.

Huit plans simples de gestion (PSG) ont été agréés et un neuvième est en cours d'agrément en 2018 ce qui permettra d'attendre un taux de gestion à 70 %.

Les autres propriétés ne font pas partie d'un plan simple de gestion pour des raisons diverses, (exploitation de carrières, servitudes de coupe de bois laissées à un tiers, forêts non soumises à l'obligation de PSG, petites forêts morcelées, ...).

Aussi, une étude a été lancée en 2017 pour estimer les stocks de carbone des forêts sous plan simple de gestion possédées par le Groupe. L'étude est réalisée par le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

Mesures d'adaptation aux effets du dérèglement climatique

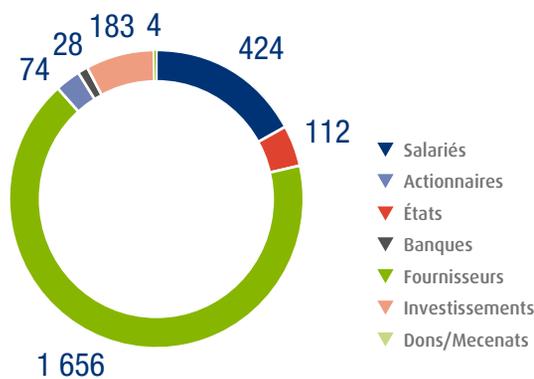
La prise en compte des conséquences liées au changement climatique par le groupe Vicat et notamment après l'observation de l'augmentation des périodes sèches dans ses pays d'implantation, se traduit par des actions concrètes telles que :

- la préparation des pistes autour de l'usine de Lebec en Californie pour qu'elles restent humides au moyen d'une solution innovante ;
- l'appui de la Fondation Sococim au programme de recherche et de reboisement de la zone sahélienne du Sénégal développé par l'Université d'été organisée par l'Unité mixte internationale « Environnement, Santé, Sociétés » en lien avec l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte ;
- le développement d'une gamme de produits de bétons drainants conjuguant résistance mécanique et performances hydrauliques en assurant le stockage temporaire des eaux pluviales et leur restitution progressive au milieu naturel. Ces bétons sont notamment mis en place lors de projets d'aménagements urbains.

3.3. Informations sociétales

En 2017, le groupe Vicat a généré un chiffre d'affaires de 2 563 millions d'euros. Le schéma ci-dessous présente la répartition au profit de ses principales parties prenantes du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017.

PARTAGE DE LA VALEUR DANS LE GROUPE VICAT (en millions d'euros)



Acteur majeur des produits et solutions de la construction dans ses territoires d'implantation, le groupe Vicat contribue à leur développement économique à travers les emplois qu'il génère, les liens qu'il entretient avec ses parties prenantes, la valorisation de son patrimoine industriel, le développement des bonnes pratiques sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs.

3.3.1. Une démarche RSE ancrée localement

Emplois directs et indirects

La nature des activités industrielles du groupe Vicat génère de nombreux emplois aussi bien en amont qu'en aval de ses productions. On estime dans les pays développés qu'il existe un rapport de un à dix entre les emplois directs et les emplois indirects liés à une cimenterie. C'est notamment le cas en France (données publiées par le site internet « Infociments ») où les fournisseurs en amont mais aussi tout le secteur du béton prêt à l'emploi (BPE) et de la préfabrication béton sont liés à l'exploitation d'une cimenterie dans le maillage territorial du Groupe.

À Ragland aux États-Unis dans l'État d'Alabama, l'activité économique du territoire autour de l'usine est essentiellement liée à l'exploitation par le groupe de la cimenterie, principal employeur.

Dans les pays émergents, les effectifs sont souvent plus importants sur les sites de production que dans les pays développés car l'externalisation des fonctions supports (maintenance) y est moindre. Elle suppose en effet un certain niveau de qualification et d'autonomie des sous-traitants.

Au Sénégal, l'exploitation des trois carrières est entièrement sous-traitée à des entreprises locales des régions de Dakar et de Thiès. On estime qu'il existe un rapport de un à cinq entre les emplois directs et les emplois indirects liés à la cimenterie de Rufisque.

Promouvoir les initiatives entrepreneuriales locales

Le groupe Vicat est impliqué dans plusieurs dispositifs de développement économique locaux.

- Cette implication se traduit par l'animation du réseau « Alizé » en Savoie. Ce réseau a le mérite de fédérer de façon originale, grandes, petites entreprises et acteurs publics sur un même projet de développement de l'activité économique et de l'emploi local. Il permet aux représentants impliqués du Groupe, de mettre à disposition des compétences mais aussi de partager des valeurs communes. Le dispositif « Alizé » accompagne, depuis 20 ans, le développement économique des toutes petites et moyennes entreprises savoyardes par l'octroi de prêts à taux zéro et par l'apport en compétences des sociétés partenaires du dispositif. Au 31 octobre 2017, le bilan fait apparaître la création de 17 emplois supplémentaires et au total depuis sa création 161 emplois.
- Au Sénégal, le Groupe a engagé une initiative similaire en soutenant l'ONG ENABLIS Sénégal pour l'encadrement et l'accompagnement des entrepreneurs membres du réseau. Lancée lors du Sommet du G8 de 2002 pour promouvoir l'entrepreneuriat afin de lutter contre la pauvreté, l'ONG Enablis a été créée en 2003 par le philanthrope canadien Charles Sirois, en partenariat avec Accenture, leader mondial dans le domaine du Conseil aux entreprises, et avec le soutien du Ministère canadien des Affaires étrangères, du Commerce international et du Développement. Cette ONG est présente au Sénégal depuis 2014. Sa mission est de stimuler la création de richesses et d'emplois en identifiant et en appuyant des entrepreneurs prometteurs avec un accompagnement sur mesure au sein de son réseau international. Son modèle est basé sur la création et le développement d'un réseau de chefs d'entreprise, au niveau local et international, qui permet à ses membres de créer de la valeur collectivement en partageant leurs connaissances, expériences et expertises. Son succès tient à sa capacité d'intégrer l'écosystème local et à travailler en partenariat avec le secteur privé, les institutions publiques et la société civile, pour

favoriser le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). Ce partenariat plus récent vient en complément de toutes les autres actions d'accompagnement déjà portées par la filiale sénégalaise du groupe Vicat.

3.3.2. Construction de relations durables avec ses parties prenantes

3.3.2.1. Un dialogue constant avec ses parties prenantes

La performance RSE du groupe Vicat est liée à sa capacité à associer ses parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur. En effet, sa démarche n'est l'apanage ni d'experts, ni du management du Groupe mais une question véritablement partagée en interne comme en externe. Par parties prenantes, il faut entendre « l'ensemble des acteurs intéressés par les activités et les décisions » du groupe Vicat.

Depuis de nombreuses années, le Groupe s'efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au niveau local et national et ce dans chacun des pays où il opère. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif avec pour objectif de développer, co-créer des projets ou des partenariats innovants.

Le Groupe s'appuie sur l'ensemble des dispositifs institutionnels pour dialoguer avec les riverains de ses unités de production comme les réunions publiques organisées tout au long de leur exploitation, les commissions de suivi des sites. Lorsque la législation ne le prévoit pas, c'est sur la base du volontariat que ce type de commissions est mis en place comme en Inde où les filiales du Groupe ont établi un « Mécanisme de règlement des griefs » qui réunit deux fois par mois les salariés et les membres du village pour résoudre de manière consensuelle les éventuels problèmes. Toutes les questions soumises à ce mode de règlement sont consignées dans un registre dûment signé par les personnes présentes lors de la séance.

Ce dialogue prend différentes formes et par exemple :

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaboratrices et collaborateurs	Le trait d'union, intranet Ligne d'écoute
Partenaires sociaux	Échanges réguliers avec les organisations représentatives du personnel Accords d'entreprises
Actionnaires, investisseurs et agences de notation	Sites institutionnels et conférences investisseurs Rapport annuel, document de référence Assemblée Générale
Clients	Sites internet enseignes et produits Réseaux sociaux Enquêtes consommateurs
Étudiants et jeunes diplômés	Partenariat avec des écoles Sites internet Participation à des forums
Fournisseurs	Salons professionnels, rapports RSE
Pouvoirs publics et collectivités locales	Partenariats thématiques, participation à des tables rondes et des salons
ONG et associations	Dialogue régulier, concours, actions et partenariats pédagogiques, l'organisation d'événements culturels et d'expositions temporaires

En 2017, les thématiques abordées ont été l'ancrage local et la sauvegarde de l'emploi, la mise en œuvre d'une logique d'économie circulaire et le recyclage, l'innovation au service de la construction durable.

La majorité des actions menées avec ses parties prenantes en 2016 ont été poursuivies en 2017. Sous réserve des contraintes d'exploitation, le Groupe encourage les sites, symbole de son ancrage territorial, à s'ouvrir à ses parties prenantes. En France, l'usine de Montalieu a accueilli plus de 73 visites dans l'année. Ces visites sont souvent l'occasion de présenter les projets du Groupe sur ses territoires d'implantation comme celui lié à l'investissement innovant pour l'installation d'un gazéifieur à la cimenterie de Créchy.

Le Groupe a initié une soirée « Découverte Nature » sur le site de sa carrière française de granulats à Souvigny afin d'inviter au mois de mai les riverains, les élus locaux et ses collaborateurs à découvrir dans le cadre d'activités encadrées la biodiversité présente sur le site.

3.3.2.2. Acteur solidaire et mécénat

Bien que structurée autour d'axes prioritaires comme l'éducation, la culture, l'accomplissement par le sport, la protection de l'environnement, l'approche solidaire du Groupe est locale. Elle compte aussi beaucoup sur l'investissement des salariés qui s'intéressent au portage des projets.

Dans le domaine de l'éducation

L'engagement du groupe Vicat en faveur des communautés présentes sur les territoires d'implantation est axé en priorité au soutien des politiques menées en matière d'éducation.

Cet engagement est décliné localement par la mise en œuvre et le suivi de nombreuses actions qui touchent l'ensemble des niveaux d'enseignement, de la petite école à l'université.

En France, le Groupe est, par exemple, impliqué aux côtés d'Écoles d'architecture et d'ingénieurs soit pour transmettre la connaissance de ses métiers soit pour développer conjointement des projets de recherche et d'innovation. On peut citer notamment ses partenariats avec les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, l'ENTPE Lyon ou encore celui avec l'ESTP à Paris. Le Groupe est également partenaire du Lycée Léonard De Vinci (en Isère).

La majorité des actions engagées auprès des établissements scolaires sont le fruit de partenariats qui s'inscrivent dans la durée. Elles portent sur l'amélioration des conditions d'apprentissage (fourniture de matériaux pour entretenir ou construire les établissements accueillant les élèves), la fourniture de matériel (des outils informatiques au matériel de bureau), l'allocation de bourses au mérite, l'accueil de stagiaires pour leur faire découvrir les métiers du Groupe.

Cette année, la filiale sénégalaise du Groupe a distribué plus de 60 000 articles de fourniture scolaire aux écoles voisines de ses sites de production.

En Inde, le Groupe offre aux femmes illettrées qui le souhaitent et qui n'ont plus la possibilité d'intégrer un cursus scolaire compte tenu de leur âge, une formation continue après leurs heures de travail dans la journée. Ce programme d'alphabétisation concerne principalement

une cinquantaine de femmes venant des deux villages autour de la cimenterie de Kalburgi. Il tend à répondre à leurs attentes en matière d'apprentissage (alphabétisation, formation initiale, développement de compétences professionnelles, etc.).

Aux États-Unis, la filiale National Cement Company of Alabama est historiquement très active pour soutenir et accompagner les établissements scolaires de son territoire. Depuis quinze ans, elle remet chaque année deux bourses au mérite d'une valeur de 1 000 dollars aux lycéens du Lycée de Ragland. Elle est également présente aux côtés de l'une des plus remarquables universités en Alabama le *Birmingham Southern College – The Southern Environmental Center* compte tenu de la qualité de son enseignement dans le domaine de la protection de l'environnement, de ses travaux universitaires et de la qualité des aménagements environnementaux du campus universitaire. Son programme « d'EcoScape » est nationalement reconnu comme un modèle pour la revitalisation urbaine et joue un rôle de sensibilisation important auprès des communautés locales autour de thématiques comme la qualité de l'eau, de l'air et la protection des espèces. Elle travaille également sur un programme innovant intitulé *The Urban Environmental Studies*.

Dans le domaine de la découverte culturelle

Organisée à Astana au Kazakhstan, l'Exposition internationale 2017 s'interrogeait sur les énergies du futur. La France présentait les innovations de ses industriels sur son Pavillon. Sur le thème de la Ville durable, le groupe Vicat (l'un des neuf partenaires hexagonaux) a choisi d'interpeller l'intelligence et le sens des visiteurs à travers le béton, principale application du matériau ciment. 600 000 entrées ont été enregistrées sur le pavillon de juin à septembre.

Le groupe Vicat a organisé l'exposition « 200 ans d'étonnement » consacrée à Louis Vicat, inventeur du ciment artificiel qui a eu lieu pendant les Journées européennes du patrimoine à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Cette exposition a été déclinée localement au profit des parties prenantes à Montalieu, Xeuilley et Peille.

Le Groupe est également partenaire de la série d'événements organisée par l'unité de recherche AE&CC (Labex) de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble regroupés sous le thème « 200 ans de béton ».

Dans le domaine de l'accomplissement par le sport

Le Groupe sponsorise de nombreux clubs sportifs sur ses territoires d'implantation. Le succès emporté par la participation importante des collaborateurs en France au marathon international du Beaujolais en 2016 n'a pas été démenti en 2017 qui a vu son nombre de participants croître encore, tous réunis sous le slogan « Construisons ensemble ». Compte tenu de son ancrage territoire dans le secteur lyonnais et de son attention particulière au développement du sport féminin, le groupe Vicat entretient des liens forts avec l'Olympique lyonnais féminin.

Dans le domaine des actions sanitaires et environnementales

Le Groupe met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux soins de proximité (programmes réguliers de prévention contre le paludisme, ouverture des dispensaires aux populations locales, accès gratuit à certains soins,

transport gratuit par l'ambulance de la cimenterie, contributions aux hôpitaux locaux) et ce notamment dans les pays où les populations sont les plus fragiles.

Face aux enjeux majeurs de santé publique, le Groupe participe à des programmes ambitieux comme celui de la construction de toilettes individuelles intitulé « Swachh Bharatiya » qui s'intègre dans la campagne nationale indienne Swachh Bharat *Mission* et qui sera menée jusqu'en 2019. Le Groupe a créé un centre médico-social au sein du village Chatrasala. En moyenne, le médecin en place accueille 35 patients par jour soit en 2017, l'équivalent de 6 000 consultations.

En Alabama, la filiale National Cement Company soutient, depuis 13 ans, le programme *Magic Moments* qui a pour objet de réaliser les rêves d'enfants hospitalisés atteints de maladie chronique.

En valorisant son patrimoine industriel, bâti et la création architecturale

Soucieux de son empreinte foncière, le groupe Vicat continue le recensement de l'ensemble des surfaces immobilisées pour ses activités (sites industriels, bureaux, carrières, forêts, terrains agricoles) en location ou en propriété.

Le Groupe veille à ce que les sites de ses cimenteries, de ses carrières et de ses centrales à béton soient tenus propres et s'intègrent dans leur paysage. Les cimenteries sont majoritairement entourées par un parc arboré entretenu. Les zones ouvertes à l'extraction et les voies de roulage dans les carrières sont définies en fonction des besoins en matières premières, laissant à la nature les réserves foncières constituées par le Groupe. Les surfaces imperméabilisées sur les sites de centrales à béton sont limitées aux zones de process. Aux abords de ses sites, le Groupe surveille la qualité de l'air ambiant à proximité des usines en complément des mesures visant à la réduction des émissions. En Inde, les fréquentes mesures ponctuelles montrent que les concentrations autour des usines sont huit à dix fois inférieures aux normes locales.

Le groupe Vicat porte une attention toute particulière aux questions du patrimoine bâti et de son avenir au travers des matériaux d'aujourd'hui et des matériaux de demain.

Depuis, sept ans, le Groupe est présent aux côtés de l'association du Geste d'Or, pour accompagner les différents acteurs investis dans la rénovation du patrimoine. L'association organise un concours annuel qui récompense les opérations exemplaires de mises en valeur et de conservation du patrimoine bâti. La remise des prix 2017 s'est effectuée lors du Salon international du patrimoine culturel le 6 novembre. À cette occasion, deux chantiers réalisés en ciment naturel Prompt Vicat ont été récompensés et notamment la restauration du premier pont en béton coulé par Louis Vicat à Grenoble.

3.3.2.3. Partenariats académiques et Fondation d'entreprise Louis Vicat

Partenariats académiques

Face au constat d'une part qu'à l'échelle mondiale, la consommation énergétique finale des bâtiments augmente d'environ 1 % par an et ce depuis 2005 et de 3 % par an pour l'électricité et d'autre part que le

secteur du bâtiment serait responsable d'environ 40 % de l'utilisation des ressources mondiales, le groupe Vicat est présent depuis de nombreuses années dans plusieurs groupes de travail qui s'impliquent sur ces sujets. Il apporte sa contribution par la mise au point de matériaux de construction ou de systèmes constructifs éco-conçus toujours plus performants qui améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures.

Le centre technique Louis Vicat installé en France à l'Isle d'Abeau dans l'Isère regroupe les principaux moyens de recherche du groupe Vicat. Son centre collabore avec plusieurs autres centres de recherche publics et privés (CEA, INES, INPG, laboratoires des Écoles d'architecture et des universités, laboratoires de ses clients du BTP). Il dépose régulièrement des brevets pour faire évoluer les produits du Groupe dans le sens d'une adaptation au besoin d'efficacité énergétique des constructions.

Dans le cadre d'un concours unique en France, lancé au mois de septembre 2017 et intitulé « Comment régénérer la ville ? », le Groupe propose à des équipes étudiantes pluridisciplinaires de développer des projets de réhabilitation urbaine du quartier Mermoz-Sud à Lyon. Il porte comme ambition de devenir un catalyseur de nouvelles méthodes collaboratives et d'être une véritable source d'inspiration et d'enrichissement pour le développement de matériaux toujours plus en adéquation avec les changements sociétaux et environnementaux.

Le groupe Vicat est membre actif du cluster rhônalpin INDURA (Infrastructures durables Rhône-Alpes) qui vise à faire émerger des solutions énergétiquement performantes dans le domaine des infrastructures.

Le groupe Vicat contribue au projet COMEPOS, coordonné par le Commissariat à l'énergie atomique. Il consiste à développer un modèle économique, commercial et juridique viable de la maison individuelle à énergie positive. Ce projet porte sur la réalisation de 24 maisons « démonstrateur » réparties sur toute la France métropolitaine afin de valider leurs performances énergétiques en conditions réelles d'utilisation. Ce projet a pour objectif d'apporter des solutions pour réduire la consommation d'énergie dans le secteur du logement individuel. Démarré en 2013, pour 5 ans, ce projet est dans sa dernière phase d'analyse des retours d'expériences et d'échanges.

L'initiative de sa filiale VPI est à souligner. En France, depuis septembre 2014, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments bénéficient d'aides publiques à condition qu'ils soient réalisés par des entreprises labellisées RGE (reconnu garant de l'environnement). Pour aider ses clients applicateurs à obtenir cette labellisation, VPI a signé un partenariat avec l'Académie de la performance et de l'efficacité énergétique (APee) qui propose des modules de formation.

Depuis 2015, le groupe Vicat est actionnaire de Transpolis SAS. L'objet de cette société, composée d'actionnaires publics et privés, est de bâtir une ville laboratoire dédiée à la mobilité urbaine. À cet effet, elle a acquis un terrain de 80 hectares dans l'Ain, en Auvergne Rhône Alpes. Cette ville laboratoire permettra au Groupe, en collaboration avec d'autres industriels, de tester à l'échelle 1 des solutions constructives adaptées aux questions de mobilité de demain.

En 2017, à l'occasion des manifestations de célébration du bicentenaire de l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat, le groupe Vicat a

participé au symposium scientifique international *The future of cement* qui s'est tenu à l'Unesco à Paris, destiné à permettre aux équipes des centres de recherche universitaires ou industriels, aux professionnels cimentiers et des autres métiers de la construction, d'approfondir leurs connaissances sur les innovations relatives au ciment.

Fondation d'entreprise Louis Vicat

La création de la Fondation d'entreprise Louis Vicat marque une nouvelle étape dans la politique de mécénat du groupe Vicat en France. Celle-ci a trois missions principales : la promotion de la culture scientifique et technique à partir de l'œuvre de Louis Vicat qui inventa le ciment artificiel en 1817, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine et l'éducation et la solidarité. La fondation a engagé la réalisation de son programme pluriannuel. À ce titre, elle accompagne un projet pédagogique du Lycée Louis Vicat de Souillac, établissement secondaire situé dans le département du Lot en France. Elle a également financé la pose et l'éclairage d'une mandorle offerte à l'Université catholique de Lyon, créée par l'artiste rocailleur Marc Colson. Cette œuvre représente Saint Irénée, l'emblème de l'établissement. La Fondation d'entreprise Louis Vicat est partenaire de la Fondation Jacques Rougerie dans le cadre du concours international d'architecture, pour la remise du prix Louis Vicat, « architecture de la Mer », sur le thème des ports du futur remis le 17 janvier 2018 à l'Institut de France. Le concours invite les architectes, designers et ingénieurs audacieux à imaginer des solutions inédites pour relever les défis des changements climatiques en cours.

3.3.3. Exercer sa responsabilité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et prévenir les risques

3.3.3.1. Développer une politique d'achat durable

Promouvoir les bonnes pratiques avec ses fournisseurs

Le Groupe privilégie les achats locaux dans la mesure du possible, afin de limiter l'empreinte environnementale de ses achats tout en valorisant le développement du tissu économique local.

Les contrats, initiés par la Direction achat, intègrent que les cocontractants du Groupe respectent les grands principes du droit international fixés par de l'Organisation Internationale du Travail de non-discrimination, d'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants.

Dans chacun de ses actes d'achat, le Groupe entreprend également une démarche visant à prendre en compte non seulement les facteurs économiques mais aussi les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux. Cette politique est directement déployée par les pôles achats de ses filiales.

Le Groupe s'attache à travailler avec des fournisseurs de premier plan qui ont inévitablement intégré les dimensions de la RSE et les standards mondiaux du développement durable.

L'essor d'une politique achat et l'évolution organisationnelle du Groupe imbriqué dans un ensemble plus vaste d'entreprises dont résultent ses approvisionnements, ses ventes ou encore sa logistique appellent des approches novatrices et un dialogue nécessaire. L'enjeu pour le groupe

Vicat est donc d'aligner RSE et politique d'achats pour en faire un vecteur de la transformation du son système productif. Pour ce faire, le Groupe demande à ses sous-traitants et fournisseurs de s'engager à « respecter les lois et règlements, ainsi que les droits humains tels que les expriment les conventions et normes internationales ».

Le projet de procédure générale achat Groupe, établi dans la continuité des actions menées ci-dessus, est soumis à consultation de l'ensemble des parties prenantes internes.

S'assurer de la loyauté des pratiques et de l'éthique des affaires

Le groupe Vicat procède régulièrement à l'organisation de formations et d'audits dans le domaine de la concurrence. Ces formations sont prioritairement destinées aux Directions opérationnelles ainsi qu'aux cadres commerciaux. Elles sont dispensées par des avocats ou Conseils spécialistes du droit de la concurrence.

3.3.3.2. Prévenir les risques de corruption

Le groupe Vicat a diffusé en 2017 sa charte éthique. Celle-ci présente les valeurs portées par le groupe Vicat, qui ont fait son succès et garanti sa pérennité depuis 1853. Le respect de la personne, de l'environnement et de l'équité a permis à Vicat de mener ses activités avec intégrité, honnêteté et transparence. Cette charte s'inscrit dans la volonté du Groupe de mener ses activités dans le respect de ses partenaires commerciaux, qu'ils soient fournisseurs, prestataires ou clients, de ses collaborateurs, mais aussi des habitants de ses territoires d'implantation.

Cette charte promeut le respect des femmes et des hommes, de la société et de l'environnement. Le groupe Vicat y affirme que le respect des lois et réglementations est une exigence essentielle et incontournable. Il s'engage à faire respecter les principes éthiques énoncés dans cette charte et compte sur le soutien de l'ensemble de ses collaborateurs dans cette démarche. Afin d'être davantage proactif dans ce domaine, le Groupe a créé en début d'année 2017 le poste de *Chief Compliance Officer*.

Parmi les actions menées en 2017, le Groupe a actualisé sa cartographie des risques de corruption, mis en place une ligne d'alerte professionnelle sur son site internet, déployé des formations en présentiel et en e-learning sur la lutte contre la corruption, édité un Code de conduite anti-corruption, renforcé ses contrôles comptables, mis en place une procédure d'évaluation des tiers, défini un régime de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement d'un salarié qui serait reconnu coupable de faits de corruption, ces actions faisant l'objet d'un suivi régulier.

3.3.3.3. Respecter les droits de l'homme

Le Groupe s'assure du respect des règles de droit de ses pays d'implantation conformément aux principes de la charte des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies qui invite les « entreprises à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ». L'ensemble des pays dans lesquels il opère ont ratifié la charte des droits de l'homme de l'ONU.

3.3.3.4. S'assurer de la qualité et de la sécurité de ses produits

La très grande majorité des produits élaborés et commercialisés par le Groupe obéissent à des règles de normalisation locales. Ceux-ci sont contrôlés dans le cadre de procédures internes ou externes et ce, pour toutes les activités.

Au-delà de la certification du béton prêt à l'emploi selon la norme NF EN 206-1, la filiale française du béton prêt à l'emploi du Groupe a

choisi d'intégrer la démarche de certification en vue de l'obtention du label Origine France Garantie. Parmi les critères de ce label, le critère géographique implique une traçabilité de l'ensemble des matériaux entrant dans la composition du béton. Ce label a été attribué à Béton Vicat pour son activité Béton prêt à l'emploi le 13 novembre 2017. Il résulte des travaux d'audit menés par le Bureau Véritas qui ont démontré la conformité des produits fabriqués aux exigences du référentiel « Origine France Garantie ». Sous réserve du respect continu des critères de labellisation, l'attestation est valable jusqu'au 13 novembre 2020.

3.4. La RSE en chiffres

Responsabilité sociale

Thème	Indicateur	Périmètre	2017	2016	2015
Emploi	Effectif au 31 décembre	Groupe	8 460	8 101	7 928
	Effectif moyen par zone géographique	Groupe	8 346	8 009	7 852
		France	2 751	2 440	2 495
		Europe (hors France)	1 075	1 110	1 116
		États-Unis	1 112	1 088	1 069
		Asie	2 253	2 226	2 057
		Afrique et Moyen-Orient	1 155	1 145	1 115
		Effectif moyen par activité	Ciment	3 906	3 813
		Béton & Granulats	3 308	3 030	2 909
	Autres produits & Services	1 132	1 166	1 308	
Évolution de l'effectif salarié ponctuel par type de mouvements	Départs naturels	Groupe	(968)	(705)	(730)
	Départs provoqués	Groupe	(313)	(114)	(353)
	Variation de périmètre de consolidation	Groupe	338	4	0
	Embauches	Groupe	1 302	1 208	1 157
Évolution des charges de personnel au 31 décembre	Salaires et traitements (en milliers d'euros)	Groupe	310 276	303 153	299 613
	Charges sociales (en milliers d'euros)	Groupe	109 670	102 243	104 421
	Participation des salariés (en milliers d'euros)	Sociétés françaises	4 047	4 010	3 361
	Charges de personnel (en milliers d'euros)	Groupe	423 993	409 406	407 395
Santé Sécurité au travail*	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Groupe	138	144	152
	Nombre d'accidents du travail mortels	Groupe	1	1	1
	Taux de fréquence	Groupe	8,1	8,5	9,3
	Taux de gravité	Groupe	0,31	0,26	0,34
Formation*	Nombre total d'heures de formation	Groupe	146 048	127 042	111 086
	Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation (dans l'année)	Groupe	4 956	4 966	5 254
Diversité et Égalité de traitement*	Part des femmes dans l'effectif	Groupe	10,2 %	10,3 %	10,7 %
	Part des travailleurs handicapés	France	3,1 %	2,6 %	2,9 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Responsabilité environnementale

Thème	Indicateur	Périmètre	2017	2016	2015
Matérialité	Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (<i>en million d'euros</i>)	Groupe	48	48	47
	Investissements en matière d'environnement (<i>en million d'euros</i>)	Groupe	18,1	17,3	18,6
Gestion des ressources et économie circulaire					
Matières premières	Quantité de matières naturelles brutes extraites (<i>en million de tonnes</i>)	Groupe	48,0	46,7	43,1
	Part de matières consommées provenant de matières brutes	Groupe	94,7 %	95,0 %	95,9 %
	Part de matières consommées provenant de matières recyclées	Groupe	5,3 %	5,0 %	4,1 %
	Consommation de matières premières pour la fabrication du clinker (<i>en million de tonnes</i>)	Groupe	29,2	28,4	25,9
	Part de matières consommées pour la fabrication du ciment provenant de matières de substitution	Groupe	10,7 %	9,6 %	7,9 %
Économie circulaire	Part des combustibles alternatifs dans le mix énergétique	Ciment	25,2 %	24,6 %	24,6 %
	Part de la biomasse dans le mix énergétique	Ciment	8,9 %	8,3 %	8,7 %
Eau	Besoin total en eau (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	26 984	24 990	24 223
		Béton & Granulats	19 703	17 044	18 712
		Autres Produits & Services	1 952	1 940	1 948
	Taux de recyclé	Ciment	65 %	67 %	63 %
		Béton	23 %	24 %	22 %
		Granulats	84 %	82 %	85 %
		Autres Produits & Services	14 %	14 %	14 %
		Prélèvements nets (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	9 483	8 192
	Consommation effective (<i>en milliers de m³</i>)	Béton & Granulats	4 492	4 125	4 138
		Autres Produits & Services	1 672	1 660	1 668
		Ciment	3 860	3 596	3 116
		Béton & Granulats	4 488	4 113	4 108
		Autres Produits & Services	58	150	212

Thème	Indicateur	Périmètre	2017	2016	2015
Biodiversité	Nombre de sites disposant d'une mesure au moins en faveur de la biodiversité	Groupe	182	182	/
Émissions dans l'air					
Poussières	Émissions de poussières (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	1 263	1 756	1 407
	Émissions spécifiques de poussières (en g/T de clinker)	Ciment	72	100	89
SO ₂	Émissions de SO ₂ (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	3 849	3 545	2 799
	Émissions spécifiques de SO ₂ (en g/T de clinker)	Ciment	218	203	178
NO _x	Émissions de NO _x (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	17 138	19 082	16 185
	Émissions spécifiques de NO _x (en g/T de clinker)	Ciment	972	1 092	1 029
CO ₂	Émissions brutes de CO ₂ des fours (en Kt)	Ciment	14 566	14 525	12 961
	Émissions spécifiques de CO ₂ (en kg/T de clinker)	Ciment	826	832	824
	Émissions directes et indirectes de CO ₂ (en Kt)	Groupe	15 812	15 740	14 020
		Ciment	15 710	15 647	13 929
		Béton & Granulats	93,6	86,7	84,3
Autres Produits & Services	8,2	6,5	6,8		
Consommation d'énergie					
Consommation totale d'électricité (en GWh)	Ciment	Béton & Granulats	76	71	70
		Autres Produits & Services	44	45	46
		Groupe	2 352	2 332	2 139
		Bilan thermique des fours (en GJ/tonne)	Ciment	3 530	3 546
	Ciment	Part du charbon et du lignite dans le mix énergétique	42,0 %	48,8 %	42,5 %
		Part du coke dans le mix énergétique	26,5 %	22,6 %	20,3 %
		Part des hydrocarbures (GAZ) dans le mix énergétique	6,4 %	4,0 %	12,6 %

3.5. Méthodologie et périmètre de reporting

Les données de ce rapport ont été collectées et consolidées sur la base d'un référentiel commun au Groupe intitulé « Protocole de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales » dans sa version V5. Chaque année, la Coordination RSE du groupe Vicat en lien avec la Direction générale soumet le référentiel aux responsables thème pour une évaluation. En 2017, il a été décidé d'affiner encore l'exercice de collecte et donc de ne pas apporter de modifications au référentiel pour permettre à l'ensemble des intervenants de s'assurer de sa parfaite compréhension et application. Ce Protocole définit les règles à appliquer pour la collecte, le contrôle, la consolidation des données RSE en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le reporting RSE couvre le périmètre consolidé, à savoir la société Vicat SA ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les données RSE sont en principe consolidées dès la date d'acquisition du ou des sites jusqu'à leur date de cession. Elles peuvent ne pas l'être à condition de le justifier dans l'hypothèse où elles seraient, au cours de l'exercice, indisponibles ou dépourvues de pertinence eu égard aux activités poursuivies.

Les données environnementales sont collectées par activité et par pays pour être consolidées au niveau du Groupe. Pour l'ensemble des activités, les indicateurs de performance sont définis, par une

fiche spécifique ; le reporting pour l'activité Ciment (émissions) se fait plus spécifiquement sur la base du protocole sectoriel du *Cement Sustainable Initiative* (CSI).

Les données en matière de santé et de sécurité sont collectées par les entités opérationnelles et consolidées par la Direction « sécurité » sous la Direction des ressources humaines. Au titre des indicateurs de performance suivis par le Groupe figurent notamment le taux de fréquence et le taux de gravité. Le premier mesure la fréquence des accidents du travail avec arrêt survenus par rapport au temps de travail de l'effectif salarié total. Il se calcule de la manière suivante : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées. Le taux de gravité permet d'apprécier la gravité des accidents du travail en fonction du nombre de journées perdues par rapport aux heures travaillées. Il se calcule de la manière suivante : (nombre de journées perdues x 1 000)/nombre d'heures travaillées).

Les données sociales sont collectées par entités juridiques puis consolidées par la Direction des ressources humaines sur la base d'un formulaire établi en référence avec les lignes directrices internes qui répondent aux besoins spécifiques de l'obligation de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Le cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC et retenu pour la vérification des informations, effectuée, dans le cadre de ses travaux, une revue du référentiel et des procédures de reporting du groupe Vicat.

3.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Vicat, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la Société et dont un résumé figure dans le chapitre 3.5 intitulé « Méthodologie et périmètre de reporting ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes se sont déroulés entre septembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾, ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre 3.5 intitulé « Méthodologie et périmètre de reporting ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception du nombre de licenciements.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 44 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 19 % et 40 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2018

L'Organisme Tiers indépendant

Grand Thornton, Membre français de Grand Thornton International

Michel Riguelle, Associé

Olivier Bochet, Associé

(1) Informations quantitatives sociales : effectifs et répartition par sexe, âge et zone géographique ; nombre d'embauches ; nombre de départs par catégories ; taux d'absentéisme ; nombre d'heures travaillées ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues ; nombre d'heures de formation ; nombre de travailleurs handicapés.

Informations quantitatives environnementales : émissions de poussières ; émissions de SO₂ ; émissions de NOx ; bilan thermique des fours de cimenteries ; consommation d'électricité des sites de production du Groupe ; besoin total en eau ; rejets au milieu ; consommation d'eau effective ; consommation de matières premières pour la fabrication du clinker ; émissions brutes de CO₂ des fours de cimenteries ; émissions directes et indirectes de CO₂ totales.

Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Prescripteur de solutions constructives et de mobilité durable » ; « Un Groupe promouvant l'inclusion » ; « Aide à l'insertion par l'emploi » ; « Acteur local et solidaire ».

(2) France et USA.

3.7. Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale (art 227-37-1 du Code de commerce)

Comme lors des années précédentes, la société Vicat a mené en 2017 une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle et salariale dans le cadre de sa démarche RSE.

Portée par ses valeurs et sa culture, la société Vicat a toujours reconnu l'importance d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique des ressources humaines. Des mesures adaptées sont mises en place pour garantir l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes.

L'absence de cas de discrimination au détriment des femmes ces sujets illustre l'efficacité des actions entreprises.

La continuité de la politique de parité de VICAT, portée par la promotion au mérite, contribue à garantir l'équité en matière de rémunération.

Ainsi, le Comité des Rémunérations met en exergue dans son rapport 2017 :

« À qualification égale, le comité constate que les écarts de rémunérations moyennes des cadres supérieurs entre les hommes et les femmes sont très faibles [variant entre - 1,3 % et + 0,3 %]. Ces résultats illustrent la politique de parité de Vicat, portée par la promotion au mérite. »

Ces actions sont menées avec la limite des contraintes imposées par les emplois industriels, difficilement accessibles pour le personnel féminin. Le principal obstacle est la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur la plupart des postes industriels (dans la mécanique, par exemple). Ces contraintes expliquent la part des femmes dans les effectifs de la société Vicat : 145 sur un total de 871 (hors mandataires sociaux).

	TOTAL	Encadrement	Employées	Ouvrières
Pourcentage de femmes dans les effectifs au 31 déc. 2017	16,6 %	28,6 %	18,6 %	0,9 %

Malgré ces limitations, des postes de Directeur de site industriel ou d'équipe technique et/ou scientifique sont pourvus régulièrement par des femmes. Il en est de même pour des postes de niveau hiérarchique inférieur (assistante ingénieur instrumentation, assistante travaux neufs, R&D, laboratoire, qualité produits, ingénieur environnement, sécurité, etc.).

Par ailleurs, en 2017, 98,5 % du personnel féminin (hors alternants) est employé en contrat à durée indéterminée, preuve de l'absence continue de précarisation au sein de la Société.

Ces résultats sont aussi le fruit d'un travail commun engagé depuis de nombreuses années entre la Direction, les managers et les partenaires sociaux.

Conformément aux accords portant sur l'Égalité Professionnelle, des objectifs ont été fixés pour garantir une proportion croissante de femmes dans les recrutements, dans les effectifs, dans les stages de formation et pour garantir l'égalité de traitement sur le plan de la rémunération. De même, la société Vicat s'assure d'une égalité de traitement en matière d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes. À titre d'exemple, une revue du plan de formation est effectuée avant validation finale pour s'assurer que le personnel féminin bénéficie de formations qualifiantes afin de développer ses compétences et son employabilité ; et chaque fois que possible, les attirer vers les métiers industriels.

L'ensemble de ces engagements fait l'objet d'un suivi régulier, notamment sur les rémunérations, avec les partenaires sociaux.

Les objectifs définis pour chacun de ces thèmes dans le dernier accord échu en avril 2016 ont été atteints. Un nouvel accord a été signé en avril 2016 pour une durée de trois ans avec des objectifs à nouveau relevés.

Bilan pour 2017 :

Accord tri-annuel	Accord avril 2013 – avril 2016		Réalisé 2017	Accord avril 2016 – avril 2019
Pourcentage de femmes dans l'effectif	Objectif	Résultat début 2016	16,6 %	Objectif
	14 %	15,4 %		18 %
Pourcentage moyen de femmes dans les recrutements	Objectif	Résultat début 2016	35,1 %	Objectif
	17 %	25,5 %		26 %

Pour renforcer la part des femmes dans son effectif, la Société mène une politique volontariste d'alternantes : sur les 20 recrutements d'alternants effectués en 2017, 9 ont été pourvus par des femmes ; portant à 45 % le pourcentage d'alternantes au sein des alternants.

En 2017, pour aller au-delà de ses objectifs mentionnés dans l'accord Égalité Professionnelle en matière de rémunération (validé par les partenaires sociaux et la DIRECCTE), la Société a co-initié avec les partenaires sociaux un comparatif détaillé de la rémunération des femmes et des hommes « poste par poste » afin d'identifier d'éventuels écarts et le principe d'un budget spécial rattrapage. Il en ressort que l'écart en nombre et en valeur est proche de 0 %. Les ajustements nécessaires ont été décidés.

Par ailleurs, la Société vu son rang progresser dans le palmarès 2017 de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 en atteignant la 28^e place (42^e en 2016), palmarès qui est effectué sous l'égide du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. De plus, la Société a été distinguée par un prix spécial « Innovation » pour avoir nommé en 2017 la plus jeune des administratrices et des administrateurs du SBF 120 (Éléonore SIDOS, 19 ans en 2017). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, Vicat donne un exemple visant à permettre à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives pour les préparer à prendre dans le futur des postes de Direction d'entreprise.

Enfin, l'administratrice salariée nommée en 2016 au Conseil d'Administration après avoir été désignée par le CCE n'est toujours pas reconnue comme une femme pour le quota féminin obligatoire de la loi Copé-Zimmermann. Cette situation réglementaire reste incomprise par les partenaires sociaux, les équipes, la Direction et le Conseil d'Administration.



Centrale à béton National Ready Mix, Santa Clarita, Californie, Etats Unis

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4

4.1. Renseignements sur la Société	100		
4.1.1. Renseignements à caractère général sur la Société	100		
4.1.2. Objet social	100		
4.1.3. Assemblées Générales	100		
4.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts	101		
4.2. Renseignements sur le capital social	101		
4.2.1. Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie	101		
4.2.2. Capital autorisé non émis	101		
4.2.3. Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux	101		
4.2.4. Options de souscription et d'achat d'actions	101		
4.2.5. Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	101		
4.2.6. Titres non représentatifs du capital	101		
4.2.7. Actions détenues par la Société ou son propre compte	101		
4.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	102		
4.2.9. Conditions régissant les modifications du capital	102		
4.3. Actionnariat	103		
4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote	103		
4.3.2. Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	103		
4.3.3. Contrôle de la Société	104		
4.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	104		
4.3.5. Franchissement de seuil	104		
4.3.6. Engagements de conservation portant sur les titres de la Société	105		
4.3.7. Dividendes	106		
4.4. Évolution du cours	107		
4.5. Code de gouvernement d'entreprise de référence	107		
4.6. Organes de gouvernance	108		
4.6.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	108		
4.6.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration	116		
4.6.3. Fonctionnement des comités	117		
4.6.4. Fonctionnement des organes de direction	118		
4.6.5. Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119		
4.6.6. Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119		
4.7. Rémunérations et avantages	121		
4.7.1. Rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants – jetons de présence et rémunérations versées au titre des fonctions exercées au sein des comités	121		
4.7.2. Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux	122		
4.7.3. Pensions, retraites et autres avantages	132		
4.8. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	133		
4.8.1. Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2017	133		
4.8.2. Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2016 et 2017	133		
4.9. Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	134		
4.10. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	134		
4.11. Opérations avec les apparentés	134		
4.11.1. Contrats et opérations avec des parties liées	134		
4.11.2. Opérations intra-groupe	134		
4.12. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	135		

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017.

4.1. Renseignements sur la Société

4.1.1. Renseignements à caractère général sur la Société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Vicat.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 057 505 539.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée en 1853 et immatriculée au Registre du Commerce le 1^{er} janvier 1919 pour une durée de 99 ans laquelle a été prorogée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2009 pour une durée de 80 ans jusqu'au 31 décembre 2098.

Siège social

Le siège social de la Société est sis Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense.

Forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration, régie pour son fonctionnement notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et les articles R. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

4.1.2. Objet social

La Société a pour objet :

- l'exploitation des carrières appartenant actuellement à la Société et de toutes celles dont elle pourrait devenir propriétaire ou concessionnaire par la suite ;
- la fabrication, l'achat et la vente des chaux et ciments et tous produits intéressant l'industrie du bâtiment ;
- la fabrication, l'achat et la vente de sacs ou emballages pour liants hydrauliques en quelque matière qu'ils soient et plus généralement,

toute activité s'exerçant dans la branche des industries plastiques et papetières ;

- la production, la distribution des agrégats et de sable ;
- le transport public de marchandises par voie terrestre ainsi que la location de tous véhicules ;
- en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à cette industrie, tant en France qu'à l'étranger.

La Société pourra également s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés françaises et étrangères, dont le commerce ou l'industrie serait similaire ou de nature à favoriser et à développer son propre commerce ou sa propre industrie ; fusionner avec elles, entreprendre toutes industries qui seraient de nature à lui fournir des débouchés et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui pourraient en tout ou partie se rattacher, directement ou indirectement, à son objet ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.

4.1.3. Assemblées Générales

4.1.3.1. Nature des Assemblées Générales [article 23 des statuts]

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice une Assemblée Générale Ordinaire. Des Assemblées Générales, soit Ordinaires réunies extraordinairement, soit Extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

4.1.3.2. Forme et délais de convocation [article 24 des statuts]

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation.

4.1.3.3. Assistance et représentation aux Assemblées Générales [article 25 des statuts]

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de la propriété de ses titres, s'il est justifié, dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de

commerce, au troisième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire inscrit.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La participation aux Assemblées Générales Ordinaires est subordonnée à la justification d'au moins une action.

4.1.3.4. Bureau des Assemblées – Feuille de présence – Ordre du jour [article 27 des statuts]

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président ou, en leur absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président, les deux plus forts actionnaires présents à l'ouverture de la séance, et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le secrétaire est désigné par le bureau.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions légales

peuvent dans les conditions prévues par la loi requérir l'inscription à l'ordre du jour des projets de résolutions.

4.1.3.5. Procès-Verbaux [article 28 des statuts]

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés suivant les prescriptions réglementaires.

4.1.3.6. Quorum et majorité – Compétence [article 29 des statuts]

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

4.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts et les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

4.2. Renseignements sur le capital social

4.2.1. Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie

Le montant du capital social au 31 décembre 2017 s'élève à 179 600 000 euros divisés en 44 900 000 actions au nominal de quatre euros chacune. Les actions de la Société sont entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2017, 3 655 633 actions de la Société, inscrites en compte nominatif pur, font l'objet de nantissements de comptes d'instruments financiers.

4.2.2. Capital autorisé non émis

Néant.

4.2.3. Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux

Néant.

4.2.4. Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

4.2.5. Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le capital social de la Société n'a enregistré aucune évolution au cours des trois derniers exercices.

4.2.6. Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.2.7. Actions détenues par la Société ou son propre compte

À la clôture de l'exercice 2017, après distribution aux salariés de 41 421 actions, la Société détenait 684 904 de ses propres actions, soit 1,53 % du capital social.

4.2.7.1 Descriptif du programme de rachat d'actions 2017

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2017, la Société a acheté en bourse en 2017 (hors contrat de liquidité), sur la base du capital social actuel, 4 959,30 actions (soit 959 actions + 40 003 coupures d'un dixième d'action) de ses propres actions au nominal de quatre euros chacune, au cours moyen de 64,51 euros.

4.2.7.2 Répartition des titres par finalité

Acquisitions en vue d'une attribution des actions au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 4 959,30 actions représentant un prix d'acquisition 319 915,25 euros.

Acquisitions en vue d'une animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF : solde au 31 décembre 2016 de 11 488 actions, acquisition de 337 500 actions et cession de 339 606 actions au cours de l'exercice, soit un solde de 9 382 actions au 31 décembre 2017.

4.2.7.3 Volume des actions utilisées par objectif

Actions destinées à l'attribution au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 75 522 actions.

Animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF : 9 382 actions (voir également note 13 de l'annexe aux comptes consolidés et note 5.1.3 de l'annexe aux comptes sociaux).

Aucun rachat n'a fait l'objet d'une réallocation à d'autres finalités et la Société n'a pas utilisé de produits dérivés pour réaliser son programme de rachat d'actions.

4.2.7.4 Descriptif du projet de programme de rachat d'actions 2018

La sixième résolution, dont les principes sont rappelés ci-dessous, devant être soumise au vote de l'Assemblée Générale en date du 6 avril 2018 est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

La Société pourra acquérir, céder, transférer ou échanger, par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en conformité avec l'évolution du droit positif en vue de (sans ordre de priorité) :

- a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association française des

marchés financiers (Amafi) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1^{er} janvier 2018, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 805 096 actions de quatre euros de nominal représentant un montant maximum de 380 509 600 euros.

En application de cette résolution, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

Cette autorisation serait donnée pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Elle annulerait et remplacerait l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2017.

Conformément à l'article 241-3 III du règlement général de l'AMF, le présent descriptif dispense la Société de procéder à la publication prévue à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF.

4.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

4.2.9. Conditions régissant les modifications du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale n'a accordé aucune délégation au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capitaux.

4.3. Actionnariat

4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisés en 44 900 000 actions de quatre euros chacune, entièrement libérées ; les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

L'évolution de la répartition de l'actionnariat au sein de la Société sur les trois derniers exercices a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social
Famille + Soparfi + Parfininco	27 240 717	60,67	27 247 126	60,68	27 208 358	60,60
Salariés	605 410	1,35	665 110	1,48	722 678	1,61
Public	16 368 969	36,45	16 264 292	36,22	16 206 677	36,10
Autocontrôle	684 904	1,53	723 472	1,61	762 287	1,70
TOTAL	44 900 000	100,00	44 900 000	100,00	44 900 000	100,00

L'état de la participation des salariés visée à l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2017 est le suivant :

- participation des salariés au capital social (Vicat + Filiales) : 605 409,90 actions soit 1,35 % du capital social ;
- personnel de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du PEE : 564 958,90 actions soit 1,26 % du capital social.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire représentant plus de 5 % du capital et des droits de vote.

L'évolution de la répartition des droits de vote au sein de la Société sur les trois derniers exercices, après exclusion des droits de vote attachés aux actions détenues en propre par la Société, a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote
Famille + Soparfi ⁽¹⁾ + Parfininco	54 005 757	73,84	54 093 275	73,80	54 067 371	73,76
Salariés et Public ⁽²⁾	19 130 076	26,16	19 207 074	26,20	19 236 940	26,24
Autocontrôle ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽⁴⁾	73 135 833	100,00	73 300 349	100,00	73 304 311	100,00

1) La société Soparfi est détenue à hauteur de 77,53 % par la société Parfininco, elle-même contrôlée par la Famille Merceron-Vicat, et à hauteur de 22,46 % par les sociétés BCCA et SAPV, filiales à 100 % du groupe Vicat.

(2) En ce qui concerne le suivi des droits de vote, il n'est pas opéré de distinction entre les salariés et le public.

(3) Les actions détenues en propre sont privées de droit de vote.

(4) Le nombre de droits de vote théoriques, c'est-à-dire le nombre de droits de vote attachés aux actions émises y compris les actions d'autocontrôle, s'élève à **74 411 355** au 31 décembre 2017. Il est rappelé que les seuils visés par l'article L. 233-7 du Code de commerce sont calculés sur la base du nombre théorique de droits de vote.

4.3.2. Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions

4.3.2.1. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve des prescriptions légales impératives, il sera fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes

exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Lorsqu'une action est grevée d'usufruit, les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire sont régis par la loi. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des actions.

4.3.2.2. Droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit d'être attaché à toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est reprise dans la feuille de présence arrêtée par le bureau de l'Assemblée.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, auquel cas le droit de vote est réservé à l'usufruitier.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au droit de vote.

4.3.3. Contrôle de la Société

La Société est directement et indirectement, au travers des sociétés holdings Parfinco et Soparfi, contrôlée par la famille Merceron-Vicat, qui détient la majorité du capital et des droits de vote.

4.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à l'enregistrement du présent document de référence, entraîner un changement de son contrôle.

4.3.5. Franchissement de seuil

4.3.5.1. Franchissement de seuils statutaires

Outre les dispositions légales et réglementaires en vigueur s'agissant des déclarations de franchissement de seuils, l'article 7. III des statuts de Vicat prévoit que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

4.3.5.2. Identification des titres au porteur

Outre les dispositions légales, réglementaires et statutaires relatives au franchissement de seuil, les dispositions suivantes s'appliquent (article 7 des statuts) :

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Après avoir suivi la procédure ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire, la Société a la faculté de demander, soit par l'entremise du dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions législatives et réglementaires, l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par

chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue de cette demande, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant 1,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées Générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité des titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès

au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte.

L'inobservation de cette obligation est sanctionnée conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

Il n'a été déclaré aucun franchissement de seuil, à la hausse ou à la baisse, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

4.3.6. Engagements de conservation portant sur les titres de la Société

Six engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51 % du capital social de la Société ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent document de référence, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 885-O bis du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 885-O bis du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
22 nov. 2006	6 ans à compter du 28 nov. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	6 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	6 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
20 déc. 2006	6 ans à compter du 21 déc. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11 déc. 2007	6 ans à compter du 13 déc. 2007	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
03 juillet 2015	2 ans à compter du 09 juillet 2015	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Parfininco Hoparvi SAS

Neuf engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51 % du capital social ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent document de référence, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés des droits de mutation à titre gratuit, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
25 juillet 2005	2 ans à compter du 1 ^{er} août 2005	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11 déc. 2007	2 ans à compter du 13 déc. 2007	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25 mai 2010	2 ans à compter du 25 mai 2010	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25 mai 2010	2 ans à compter du 25 mai 2010	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
28 avril 2011	2 ans à compter du 05 mai 2011	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Soparfi Parfininco
22 mai 2013	2 ans à compter du 22 mai 2013	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
03 juillet 2015	2 ans à compter du 09 juillet 2015	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Parfininco Hoparvi SAS

4.3.7. Dividendes

La Société peut décider de distribuer des dividendes au titre d'un exercice considéré sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au titre des exercices précédents, le montant des dividendes distribués par la Société et les résultats par action ont été les suivants :

	2017 (dividende proposé à l'Assemblée Générale)	2016	2015 retraité
Dividende par action (en euros)	1,50	1,50	1,50
Résultat consolidé par action (en euros)	3,17	3,10	2,63
Taux de distribution	47 %	48 %	57 %

L'objectif de la Société est de distribuer, en numéraire, aux actionnaires, au titre des exercices futurs, un niveau de dividende en ligne avec celui proposé par le Conseil d'Administration au titre des exercices précédents.

Néanmoins, les facteurs dont dépendent la distribution et le montant des dividendes distribués sont les résultats, la situation financière, les

besoins financiers liés aux programmes de développement industriel et financier, les perspectives du Groupe ainsi que tous autres facteurs déterminants tels que l'environnement économique général.

Indépendamment de l'objectif que la Société entend privilégier, elle ne peut garantir qu'à l'avenir des dividendes seront distribués ni le montant de ceux-ci.

4.4. Évolution du cours

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A. Consécutivement à la réunion du Conseil scientifique des indices du 3 mars 2011, la Société est entrée dans la composition du SBF 120 à partir du 21 mars 2011. Par ailleurs, les actions de la Société sont éligibles au service à règlement différé (SRD) depuis le mois de février 2008. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société en 2017, 2016 et 2015 (sur la base des cours de clôture) :

(en euros)	2017	2016	2015
Cours annuel moyen	62,59	55,03	61,18
Plus haut de l'année	70,34	61,06	68,40
Plus bas de l'année	55,05	46,22	53,55
Cours au 31 décembre	65,79	57,66	55,34

4.5. Code de gouvernement d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 2 août 2012, sur proposition de son Président, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlesnext disponible sur le site www.middlesnext.com.

4.6. Organes de gouvernance

4.6.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale

4.6.1.1. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois ou de six ans.

Comme le prévoient les statuts, le mandat des administrateurs se proroge de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'expiration normale de leurs fonctions, et les membres sortants sont rééligibles. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

À la date de dépôt du présent document de référence, la Société comprend onze administrateurs, dont cinq administrateurs indépendants.

4.6.1.2. Présidence du Conseil d'Administration – Direction générale et limitation des pouvoirs

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, par décision du 7 mars 2014, a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

À cette même date, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Guy Sidos en qualité de Président Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte s'étant tenue le 6 mai 2014, et d'autre part nommé Monsieur Jacques Merceron-Vicat en qualité de Président d'Honneur de la Société.

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer jusqu'à cinq Directeurs Généraux Délégués chargés d'assister le Directeur Général.

Par décision du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Didier Petetin en qualité de Directeur Général Délégué en charge des activités en France (hors activité papier) pour la durée du mandat du Président Directeur Général.

Aucune limitation n'a été fixée concernant les pouvoirs du Président Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

4.6.1.3. Membres du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Président Directeur Général

GUY SIDOS

Ingénieur de l'École navale. Il a servi dans la Marine nationale avant de rejoindre le Groupe en 1999.

<p>Âge : 54 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 11 juin 1999</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 06 mai 2015 en qualité d'administrateur ■ 06 mai 2015 en qualité de Président Directeur Général <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 en qualité d'administrateur ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 en qualité de Président Directeur Général. 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général et administrateur de Béton Travaux* ■ Président de Papeteries de Vizille* ■ Président de Parficim* ■ Président du Conseil d'Administration de Vigier Holding AG* ■ Administrateur de Vigier Management* ■ Administrateur de National Cement Company* ■ Représentant permanent de Parficim, administrateur de Sococim Industries* ■ Vice-Président et administrateur de Sinaï Cement Company* ■ Vice-Président et administrateur de Vicat Egypt for Cement Industry* ■ Administrateur de Cementi Centro Sud* ■ Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret AS* ■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret AS* 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS* ■ Administrateur de BCCA* ■ Représentant permanent de Béton Travaux, administrateur de Béton Vicat* ■ Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP* ■ Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited* ■ Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited* ■ Administrateur de BSA Ciment SA* ■ Administrateur unique de Ravlied Holding AG* ■ Membre du Conseil de Surveillance de Jambyl Cement Production Company LLP* ■ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de la fondation d'Entreprise Louis Vicat* <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de IFSTTAR*
--	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

Administrateur et Président d'Honneur de la Société

JACQUES MERCERON-VICAT

Diplômé de l'École spéciale de travaux publics. Il a rejoint le Groupe en 1962.

<p>Âge : 80 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 03 février 1968</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 29 avril 2016 en qualité d'administrateur ■ 06 mai 2014 en qualité de Président d'Honneur <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021 en qualité d'administrateur 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Béton Travaux* ■ Administrateur de BCCA* ■ Administrateur de National Cement Company* ■ Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS* ■ Administrateur de Sococim Industries* ■ Administrateur de Sinaï Cement Company* 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de Vicat Egypt for Cement Industry* ■ Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP* ■ Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited* ■ Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited* ■ Administrateur de BSA Ciment SA* ■ Administrateur de Vigier Holding* ■ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <p>Néant.</p>
--	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

Administrateurs

DELPHINE ANDRÉ

Titulaire d'un Magister de Droit des Affaires, fiscalité et comptabilité, elle a exercé les fonctions de Conseil Juridique et d'avocate jusqu'en 2002, date à partir de laquelle elle occupe les fonctions de Président Directeur Général de la société GCA.

<p>Âge : 51 ans</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 06 mai 2015</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 06 mai 2015 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <p>Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant ACP* ■ Président Anvil Finance* ■ Administrateur Banque de Savoie* ■ Président Charles André* ■ Président FD Immobilier* ■ Président Fimholog* ■ Gérant Fimo CA* 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur GCA Europe* ■ Président GCA Lavage* ■ Président GCA Logistique* ■ Président GCA Logistique Automobile* ■ Administrateur GCA Route France* ■ Administrateur GCATRANS* ■ Vice-Président du Conseil de Surveillance Grand Port Maritime De Marseille* ■ Président Groupement National Des Transports Combines* ■ Gérant HIP* ■ Président 2 HO* ■ Administrateur TA Europe SA* ■ Président TEA Holding*
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

BRUNO SALMON

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris. Il a exercé les fonctions de Directeur France, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Délégué de Cetelem. Après avoir été Directeur Général Délégué et administrateur, il a été Président de BNP Paribas Personal Finance de fin 2008 à septembre 2013.

Il a été Président de l'Association des Sociétés Financières (ASF) de mai 2010 à juin 2013.

<p>Âge : 68 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 15 mai 2009</p> <p>Date de début du mandat actuel : ■ 06 mai 2015</p> <p>Date d'échéance du mandat : ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance ■ Administrateur de laser COFINOGA (Groupe Galeries Lafayette) ■ Administrateur de Banco Cetelem (Espagne) ■ Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie) ■ Administrateur de Banco Cetelem (Portugal) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie) ■ Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Personal Finance (Bulgarie) ■ Président de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) (France) ■ Président de la Fondation Cetelem ■ Vice-Président de l'Association Française des Établissements de Crédit et d'Investissement (AFECEI) ■ Président de l'Étoile (Association de gestion des œuvres sociales de la Compagnie Bancaire) (France) ■ Administrateur de Missioneo* ■ Administrateur de BNP Paribas Personal Finance* ■ Administrateur de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Économique)* ■ Administrateur de YELLOAN (SAS)*
---	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

LOUIS MERCERON-VICAT

Diplômé de l'École des cadres. Il a rejoint le Groupe en 1996.

<p>Âge : 48 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 11 juin 1999</p> <p>Date de début du mandat actuel : ■ 18 avril 2017</p> <p>Date d'échéance du mandat : ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de Béton Travaux* ■ Président du Conseil d'Administration de BCCA* ■ Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi V^e Ticaret AS* 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de National Cement Company* ■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Sococim Industries* ■ Administrateur de Sinai Cement Company* ■ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>
--	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

SOPHIE SIDOS

Elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe jusqu'en 1997.

<p>Âge : 49 ans</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 29 août 2007</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 06 mai 2015 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Béton Travaux* ■ Administrateur de BCCA* ■ Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Administrateur de Sococim Industries* 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Vigier Holding AG* ■ Administrateur remplaçant de Kalburgi Cement Private Limited* ■ Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited* ■ Administrateur de National Cement Company* ■ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi V^e Ticaret AS* ■ Présidente de la fondation d'Entreprise Louis Vicat* <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>
---	--	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

JACQUES LE MERCIER

Diplômé d'Études Supérieures ès Sciences Économiques de la faculté de Paris et titulaire d'un diplôme de l'IAE de l'Université Paris-Dauphine. Il a exercé des fonctions de direction et de présidence au sein d'institutions financières. Il a été Président du directoire de la Banque Rhône-Alpes de 1996 à 2006.

<p>Âge : 73 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 29 août 2007</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 18 avril 2017 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant</p>
--	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

XAVIER CHALANDON

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et titulaire d'une maîtrise de droit. Il a exercé des fonctions de Direction au sein d'institutions financières. Il a été Directeur Général Délégué de la Banque Martin Maurel de 1999 à 2008 et de Directeur Général Délégué de la Financière Martin Maurel jusqu'en 2009. Il exerce la fonction de membre du Comité de Stratégie et du Comité d'Éthique du groupe Siparex.

<p>Âge : 68 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 28 avril 2010</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 29 avril 2016 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel* ■ Représentant permanent de la Banque Martin Maurel chez SI Participations*
---	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

SOPHIE FEGUEUX

Docteur en médecine. Elle exerce les fonctions de médecin hospitalier au sein de l'hôpital Bichat et de Conseillère de santé auprès de Délégué Interministériel à la sécurité routière. Elle a occupé des fonctions au sein de la Direction générale de la santé.

<p>Âge : 58 ans</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 06 mai 2014</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 18 avril 2017 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

ÉLÉONORE SIDOS

Étudiante à HEC et ENSAE

<p>Âge : 20 ans</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 24 février 2017</p> <p>Date de début du mandat actuel : ■ 24 février 2017</p> <p>Date d'échéance du mandat : ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant</p>
--	--	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

EMMANUELLE SALLES

Diplômée d'un DEA en droit de l'environnement de l'Université Jean Moulin (Lyon III) et d'un DESS de Gestion Juridique des risques de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Elle exerce depuis 2006 une activité de Juriste en environnement au sein de la Direction juridique de Vicat.

<p>Âge : 43 ans</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de désignation par le Comité Central d'Entreprise : 12 mai 2016</p> <p>Date de début du mandat actuel : ■ 12 mai 2016</p> <p>Date d'échéance du mandat : ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années : Administrateur de la fondation d'Entreprise Louis Vicat*</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>
---	--	---

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 février 2018, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler pour une durée de six ans, Mademoiselle Éléonore Sidos et pour une durée de trois ans Madame Delphine André en qualité d'administrateurs.

4.6.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants

Expertise de gestion des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qui détiennent une connaissance du secteur d'activité, une connaissance spécifique des métiers, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers. Chaque membre du Conseil d'Administration est sélectionné en fonction de sa disponibilité et de son intégrité.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

À la date de dépôt du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration n'a au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude ;
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

(article L. 225-37 du Code de commerce)

La Société s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration de l'information diffusée, notamment sur son activité et en matière financière se réfère et se conforme, depuis le 2 août 2012, aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour respecter les principes de bonne gouvernance.

Le Conseil d'Administration de la Société mène de façon continue une réflexion sur ses règles de fonctionnement et leur adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Un règlement intérieur ayant notamment pour objet d'organiser les modalités de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des débats internes, ou encore de prévoir les modalités d'exercice par les administrateurs de leur droit de communication ainsi que leurs obligations déontologiques et de confidentialité a été mis en place en août 2013.

De la même manière, le Conseil d'Administration adapte la mission et le fonctionnement de ses comités, notamment du Comité d'Audit conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Compte tenu de son actionnariat majoritairement familial et de sa vision à long terme, la Société souhaite que les fonctions des administrateurs

s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité. Toutefois, afin de permettre une rotation de ses membres et notamment des administrateurs indépendants, la Société a prévu que la durée des fonctions des administrateurs puisse être de trois ans ou de six ans.

À la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration compte parmi ses membres cinq administrateurs indépendants. Sont considérés comme indépendants les administrateurs n'entretenant aucune relation directe ou indirecte ou n'ayant aucun lien d'intérêt particulier avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants. La Société, se référant aux critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, considère comme administrateur indépendant une personne qui n'est pas liée à la Société ou au Groupe par un contrat de travail, par un contrat de prestation de services ou par une situation de subordination ou de dépendance vis-à-vis de la Société, du Groupe, de ses dirigeants ou actionnaires importants ou par un lien familial avec l'actionnaire majoritaire. Les membres indépendants sont : Madame Sophie Fegueux, Monsieur Jacques Le Mercier, Monsieur Bruno Salmon, Monsieur Xavier Chalandon et Madame Delphine André.

À la date du présent document de référence, Mesdames Sophie Sidos, Sophie Fegueux, Delphine André, Emmanuelle Salles et Éléonore Sidos sont membres du Conseil d'Administration, permettant ainsi de se conformer aux objectifs de la loi relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'Administration.

De plus, la Société s'est engagée depuis mai 2015 dans la mise en place d'une évaluation du Conseil d'Administration afin de se conformer aussi aux exigences du Code Middlednext des entreprises.

4.6.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt du présent document de référence, de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont été sélectionnés en tant que tel.

4.6.1.6. Liens familiaux entre les administrateurs et dirigeants

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, est le gendre de Monsieur Jacques Merceron-Vicat, administrateur et Président d'Honneur, l'époux de Madame Sophie Sidos, administrateur, le beau-frère de Monsieur Louis Merceron-Vicat, administrateur et le père de Mademoiselle Éléonore Sidos administrateur.

4.6.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

4.6.2.1. Missions et attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social de la Société, il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la Société. Le Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner et d'approuver, dans le cadre de la politique générale du Groupe définie par la Société Parfininco, holding animatrice, et des décisions stratégiques prises par celle-ci, l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et de ses filiales et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

4.6.2.2. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président Directeur Général aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Toutefois, des administrateurs constituant au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent convoquer le Conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration s'est réuni, quatre fois en 2015, quatre fois en 2016 et quatre fois en 2017.

L'agenda et l'ordre du jour des réunions du Conseil ont été les suivants :

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2017

- Présentation du rapport d'activité ;
- Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2016 ;
- Compte rendu des rapports des comités du Conseil d'Administration (Comité d'Audit et des Rémunérations) ;
- Présentation des objectifs 2017 ;
- Examen des comptes prévisionnels ;
- Affectation du résultat ;

- Programme de rachat d'actions ;
- Délégation de pouvoirs en application du programme de rachat d'actions ;
- Réaffectation des actions détenues en propre ;
- Renouvellement de trois administrateurs ;
- Démission d'un administrateur ;
- Nomination par cooptation d'un administrateur ;
- Modifications des jetons de présence ;
- Modifications des rémunérations des membres des comités du Conseil ;
- Éléments des rémunérations dues par la Société au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué (article L. 225-37-2 du Code de commerce) ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Approbation du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne ;
- Approbation du rapport sur les paiements effectués au profit des États ou territoires dans lesquels le Groupe exerce des activités extractives (article L. 225-102-3 du Code de commerce) ;
- Autorisation d'émettre un emprunt obligataire et délégation de pouvoirs ;
- Politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Autorisation pour émettre une garantie ;
- Création d'une fondation d'entreprise ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte et fixation de l'ordre du jour ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

- Point d'activité du 1^{er} trimestre 2017 ;
- Renouvellement de M. Jacques Le Mercier en qualité de membre des Comités d'Audit et des Rémunérations ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

SÉANCE DU 1^{er} AOÛT 2017

- Rapport d'activité ;
- Analyse et arrêté des comptes sociaux et consolidés à fin juin 2017 ;

- Examen des comptes prévisionnels ;
- *Benchmark* des sociétés cimentières ;
- Compte rendu du Comité d'Audit ;
- Nominations, promotions.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2017

- Présentation de l'activité et du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2017 ainsi que du projet de communiqué de presse ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Chaque administrateur s'était vu adresser, avec sa convocation au Conseil, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

4.6.2.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté lors de sa réunion du 1^{er} août 2013 un règlement intérieur disponible sur le site de la Société : www.vicat.fr applicable à tous les administrateurs actuels ou futurs dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires et de préciser :

- le rôle du Conseil ;
- la composition du Conseil ;
- l'expérience et l'expertise des membres du Conseil – Formation ;
- les critères d'indépendance des administrateurs ;
- le fonctionnement des organes de direction ;
- les modalités de réunion du Conseil d'Administration ;
- l'information des membres du Conseil ;
- la rémunération du Conseil d'Administration ;
- les comités du Conseil ;
- les droits et obligations des administrateurs et conflits d'intérêts ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- les modifications du règlement intérieur.

4.6.3. Fonctionnement des comités

Le Conseil d'Administration est doté d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations. Ils exercent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit est composé de quatre membres dont trois choisis parmi les administrateurs indépendants.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres, tous administrateurs indépendants nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et choisis en fonction de leur compétence.

Les membres des comités peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration, lequel n'a pas à justifier sa décision. Un membre d'un comité peut renoncer à ses fonctions sans avoir à motiver sa décision.

Chaque comité est présidé par un Président nommé par décision du comité prise à la majorité de ses membres. Le Président du comité veille au bon fonctionnement de celui-ci, notamment en ce qui concerne les convocations, la tenue des réunions, l'information du Conseil d'Administration.

Chaque comité désigne un secrétaire choisi parmi les trois membres ou extérieur au comité et au Conseil d'Administration.

4.6.3.1. Composition des comités

À la date du présent document de référence, les comités sont composés des membres suivants :

- Comité d'Audit :
 - Monsieur Jacques Le Mercier, Président du Comité,
 - Monsieur Xavier Chalandon,
 - Madame Delphine André,
 - Mademoiselle Éléonore Sidos.
- Comité des Rémunérations :
 - Monsieur Xavier Chalandon, Président du Comité,
 - Monsieur Bruno Salmon,
 - Monsieur Jacques Le Mercier.

4.6.3.2. Missions des comités

Les comités disposent des attributions suivantes :

■ Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les attributions du Comité d'Audit consistent également à :

- examiner les comptes annuels et semestriels, tant consolidés que sociaux, il porte notamment son attention sur la permanence et la pertinence des méthodes comptables utilisées,
- examiner des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières qui garantissent les informations financières consolidées,
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- émettre des recommandations quant au choix des commissaires aux comptes,
- suivre la mission des commissaires aux comptes et examiner, chaque année, les honoraires des commissaires aux comptes,
- vérifier l'indépendance des commissaires aux comptes,

- valider les services mentionnés à l'article L. 822-11-2,
- établir un compte rendu de ses missions au Conseil d'Administration.

■ Comité des Rémunérations :

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- d'examiner les rémunérations des dirigeants et des salariés (partie fixe, partie variable, avantages de toute nature, etc.) et notamment leur montant et leur répartition,
- d'étudier les plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, le nombre d'options qui pourraient leur être consenties, ainsi que la durée des options et les conditions des prix de souscription ainsi que de toute autre forme d'accès au capital de la Société en faveur des dirigeants et des salariés,
- d'étudier certains avantages notamment en matière de régime de retraite, de régime de prévoyance, d'assurance invalidité, d'assurance décès, de rente éducation, d'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et cadres dirigeants, etc.

4.6.3.3. Modalités de fonctionnement des comités

Comité d'Audit : deux fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration ;

Comité des Rémunérations : une fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.

Les propositions des comités sont adoptées à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Les membres ne peuvent se faire représenter aux séances des comités.

Les délibérations des comités sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial. Chaque comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux. Le Conseil d'Administration peut allouer aux membres des comités une rémunération ou des jetons de présence.

4.6.3.4. Réunions des comités

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois en 2017 avec un taux de participation de 100 % et a procédé à l'examen des points suivants :

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2017

- Calendrier financier ;
- Faits marquants de l'exercice ;
- Présentation des comptes annuels ;
- Nouvelles réglementations :
 - Suivi de la mise en œuvre en cours des IFRS 15 & 16,
 - Guides AMF de l'Information permanente et périodique,
 - Réforme de l'audit et nouvelles obligations,
 - Loi Sapin II.
- Projets informatiques ;
- Audit et contrôle interne ;
- Présentation des travaux d'audit externe par les commissaires aux comptes.

SÉANCE DU 27 JUILLET 2017

- Faits marquants du premier semestre 2017 ;
- Comptes semestriels ;
- Assurances (Stratégie Groupe, risques couverts, mise en œuvre) ;
- Nouvelles réglementations (plans d'actions) ;
- Audit interne ;
- Présentation par les auditeurs de leurs diligences.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2017 avec un taux de participation de 100 % et a procédé à l'examen des points suivants :

SÉANCE DU 27 JANVIER 2017

- Évolution des rémunérations en 2016 par catégories ;
- Examen des *benchmarks* de la rémunération du management opérationnel ;
- Examen de la mise à jour des dispositifs de participation et d'intéressement.

4.6.4. Fonctionnement des organes de direction

Le Président Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À la date du présent document de référence, le Président Directeur Général est assisté par un Directeur Général Délégué et par quatre Directeurs Généraux Adjointes intervenant, sur délégation, dans les domaines suivants :

Directeur Général Délégué :

- France hors activité Papier : Monsieur Didier Petetin.

Autres mandats et fonctions exercés par Monsieur Didier Petetin :

- Président Directeur Général de Béton Vicat
- Président de Granulats Vicat
- Président de SATM
- Président de Vicat France Service Support
- Président de VPI
- Co-Gérant de Béton 74
- Co-Gérant de CEMB
- Administrateur de Monaco Béton

Directeurs Généraux Adjointes :

- États-Unis : Monsieur Éric Holard ;
- Directeur Juridique : Monsieur Philippe Chiorra ;
- Directeur Financier : Monsieur Jean-Pierre Souchet ;
- Ciment France – Italie – Espagne - Direction scientifique et Direction de la performance industrielle : Monsieur Éric Bourdon.

Nom	Âge	Biographie sommaire
Didier Petetin	51 ans	M. Petetin est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2010 après avoir travaillé pour Lafarge.
Éric Holard	57 ans	M. Holard est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et titulaire d'un MBA de HEC. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arc International.
Philippe Chiorra	61 ans	M. Chiorra est titulaire d'un DESS de Conseil Juridique. Il a rejoint le Groupe en 2000, après avoir travaillé pour Chauvin Arnoux.
Jean-Pierre Souchet	65 ans	M. Souchet est titulaire d'une maîtrise d'économie et d'un diplôme d'expert-comptable. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arthur Andersen.
Éric Bourdon	50 ans	M. Bourdon est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2002 après avoir travaillé pour Polysius.

Les Directeurs Généraux Adjointes, ayant des missions opérationnelles, ont la responsabilité de la conduite des activités et des résultats.

4.6.5. Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général ou le Directeur Général Délégué à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

4.6.6. Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

4.6.6.1. Composition du Conseil d'Administration [article 15 des statuts]

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale, sauf les cas légaux de dépassement.

4.6.6.2. Durée des fonctions des administrateurs – Limite d'âge – Renouvellement – Cooptation – administrateur salarié [article 16 des statuts]

- 1) Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ou six ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil peut, dans les conditions fixées par la loi, procéder par cooptation à des nominations à titre provisoire, sous réserve de ratification à la plus prochaine Assemblée.
- 2) Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous, les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale

Ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice au cours duquel la période de trois ou six années a pris fin.

- 3) Lorsqu'un mandat d'administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 75 ans avant l'expiration du délai de trois ou six ans ci-dessus fixé, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cet administrateur atteint l'âge de 75 ans.
- 4) Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'issue de laquelle prend fin le mandat dudit administrateur peut, sur proposition du Conseil d'Administration, le réélire pour une nouvelle période de trois ou six ans, étant précisé cependant qu'à aucun moment le Conseil d'Administration ne pourra comporter plus du tiers de ses membres âgés de plus de 75 ans.
- 5) Tout administrateur doit être actionnaire d'un minimum de dix actions avant l'expiration du délai fixé par la loi et le demeurer pendant la durée de son mandat.
- 6) Le Conseil d'Administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et les modalités de nomination et d'exercice des fonctions sont prévus ci-dessus, un administrateur salarié.

Il est procédé à la désignation par le Comité Central d'Entreprise d'un administrateur salarié pour un mandat d'une durée de six ans renouvelable.

La désignation de l'administrateur salarié par le Comité Central d'Entreprise de la Société est effectuée conformément aux dispositions du Code de commerce applicables en la matière, s'agissant notamment du statut du salarié au moment de sa désignation, de sa formation et des modalités d'exercice de son mandat.

La rupture du contrat de travail met fin au mandat de l'administrateur désigné par le Comité Central d'Entreprise.

En cas de vacance, de décès, de démission, de révocation, de rupture du contrat de travail ou pour tout autre cause que ce soit, il sera procédé à une nouvelle désignation d'un administrateur salarié par le Comité Central d'Entreprise au cours de la réunion qui suivra le constat de vacance du mandat de l'administrateur salarié.

Sous réserve des dispositions du présent article ou des dispositions légales, l'administrateur salarié a le même statut, les mêmes pouvoirs et responsabilités que les autres administrateurs.

Toute suppression du mandat d'administrateur salarié qui pourrait résulter, soit d'une évolution légale ou réglementaire applicable dans ce domaine, soit d'une évolution de la structure des effectifs de la Société sera effective après avoir été actée en Conseil d'Administration à l'expiration du mandat de l'administrateur salarié désigné.

4.6.6.3. Présidence et secrétariat du Conseil d'Administration [article 17 des statuts]

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et, s'il le juge utile, un Vice-Président. Il fixe la durée de leur fonction, laquelle ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, ni le temps à courir depuis leur nomination de Président ou de Vice-Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteindront l'âge de 85 ans.

Sous réserve de ces dispositions, le Président du Conseil d'Administration ou le Vice-Président sont toujours rééligibles. Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

4.6.6.4. Réunion – Convocation – Délibération – Registre des présences [article 18 des statuts]

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

En outre, le Directeur Général ainsi que des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant l'ordre du jour de la séance, le convoquer s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions sont présidées par le Président ou le Vice-Président et, à défaut, par un administrateur désigné en début de séance.

Les délibérations sont prises aux conditions de *quorum* et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

4.6.6.5. Pouvoirs du Conseil d'Administration [article 19 des statuts]

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux qui lui sont conférés par la loi. Le Conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

4.6.6.6. Rémunération du Conseil d'Administration [article 20 des statuts]

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant déterminé par l'Assemblée Générale demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

4.6.6.7. Direction générale [article 21 des statuts]

Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la Direction générale de la Société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Cette option sur les modalités d'exercice de la Direction générale est prise par le Conseil d'Administration pour la durée qu'il détermine. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Direction générale

En fonction de l'option retenue par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction générale de la Société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Directeur Général, personne physique, nommé par le Conseil d'Administration. En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la délibération du Conseil d'Administration qui nomme le Directeur Général doit fixer la durée de son mandat, déterminer sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général, qu'il soit ou non le Président du Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le Conseil d'Administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq, chargées d'assister le Directeur Général et qui prennent le titre de Directeur Général Délégué.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

4.7. Rémunérations et avantages

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale et demeure maintenu sauf décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit ensuite librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

En 2017, le total des jetons de présence s'est élevé à 312 000 euros répartis à parts égales entre les administrateurs (soit 26 000 euros), excepté :

- le Président Directeur Général qui a perçu au titre de l'exercice 2017 le double de la rémunération perçue par chacun des autres membres du Conseil d'Administration (soit 52 000 euros) ;

- Mademoiselle Éléonore Sidos qui a perçu 19 500 euros et Monsieur Pierre Breuil qui a perçu 6 500 euros au prorata du nombre de séances auxquelles ils ont participé.

Par ailleurs, pour l'année 2017, la rémunération supplémentaire allouée à chacun des membres des comités du Conseil d'Administration, s'est élevée à 7 300 euros pour les membres du Comité d'Audit et à 3 700 euros pour les membres du Comité des Rémunérations, au prorata du nombre de séances auxquelles ils ont participé.

4.7.1. Rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants – jetons de présence et rémunérations versées au titre des fonctions exercées au sein des comités

	Montants versés au cours de l'exercice 2017 <i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2016 <i>(en euros)</i>
Jacques Merceron-Vicat <i>Administrateur et Président d'Honneur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Pierre Breuil <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	6 500	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	3 650	7 000
Louis Merceron-Vicat <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Bruno Salmon <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	3 700	3 500

	Montants versés au cours de l'exercice 2017 <i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2016 <i>(en euros)</i>
Sophie Sidos <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Jacques Le Mercier <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	11 000	10 500
Éléonore Sidos <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	19 500	-
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	3 650	-
Xavier Chalandon <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	7 350	3 500
Sophie Fegueux <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
Delphine André <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	7 300	7 000
Emmanuelle Salles <i>Administrateur salarié</i>		
Jetons de présence	26 000	12 500
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
TOTAL	296 650	269 000

4.7.2. Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux

4.7.2.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

	2017	2016
Guy Sidos <i>Président Directeur Général</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	942 948	871 823
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
TOTAL	942 948	871 823

	2017	2016
Didier Petetin <i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	419 122	292 178
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	-
TOTAL	419 122	292 178

Le tableau ci-dessous détaille le montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par la Société, ses filiales ou les sociétés qui la contrôlent, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, c'est-à-dire au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué, au cours des exercices 2016 et 2017.

Il est précisé qu'aucun montant n'est dû aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices 2016 et 2017.

	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Guy Sidos <i>Président Directeur Général</i>				
Rémunérations fixes	-	811 666	-	745 035
Rémunérations variables	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunérations exceptionnelles	n/a	n/a	n/a	n/a
Jetons de présence	-	62 000	-	54 200
Avantages en nature	-	69 282	-	72 588
TOTAL		942 948	-	871 823
Didier Petetin <i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations fixes	-	302 366	-	282 954
Rémunérations variables	-	30 000	n/a	n/a
Rémunérations exceptionnelles	-	64 406	-	n/a
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	22 350	-	9 224
TOTAL		419 122	-	292 178

Les avantages en nature dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux correspondent aux avantages habituels pour ce type de fonction (voiture de fonction, etc.).

Aucun dirigeant mandataire social n'est lié à la Société par un contrat de travail.

Les rémunérations exceptionnelles du Directeur Général Délégué correspondent au solde de tout compte (incluant congés payés, RTT, CET) payé du fait du transfert de la société Béton Travaux à la société Vicat au 1^{er} mars 2017.

4.7.2.2. Rapport sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

Le présent rapport a été préparé et établi par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 13 février 2018, conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100, du Code de commerce.

La loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016 a mis en place de nouvelles dispositions relatives au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (EURONEXT).

Le dispositif mis en place prévoit deux types de vote :

- un premier vote *ex ante*, en application de l'article L. 225-37- 2 du Code de commerce, relatif aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit d'un vote sur la politique de rémunération applicable à chacun des dirigeants mandataires sociaux de la Société qui sera proposé chaque année à l'Assemblée Générale ;
- un second volet *ex post*, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce (al. 10 et 11), qui interviendra l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération (vote *ex ante*), portera sur les montants de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice précédent et visera chaque dirigeant nominativement : il s'agit d'un vote qui conditionnera le versement à Monsieur Guy Sidos et à Monsieur Didier Petetin des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective au titre de l'exercice précédent, lequel sera proposé chaque année à l'Assemblée Générale.

A) Politique de rémunération

Il est demandé d'approuver la politique de rémunération applicable à Monsieur Guy Sidos (9^e résolution) et Monsieur Didier Petetin (10^e résolution).

Dans chaque cas, les principes et les critères arrêtés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 sont présentés dans le présent rapport.

La politique de rémunération est conforme aux principes du Code MIDDLENEXT auquel la société Vicat adhère.

La politique de rémunération de la société Vicat a pour objectif :

- d'accompagner sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes ;
- de s'assurer que les résultats à court terme participent à construire les résultats à moyen et à long terme ;
- de récompenser les résultats économiques et RSE en suscitant un dépassement des performances d'une année sur l'autre et en s'appuyant sur sa culture d'entreprise et ses valeurs ;
- de récompenser les performances individuelles et collectives, et la fidélisation des équipes ;
- de participer activement à la qualité du dialogue social et à la cohésion et l'engagement des équipes ;
- d'être compétitive et performante pour attirer, développer et motiver continuellement ses talents tout en préservant ses équilibres économiques.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE À MONSIEUR GUY SIDOS, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors d'une réunion en date du 13 février 2018, le Conseil d'Administration a arrêté les principaux et critères permettant d'établir les éléments composant la rémunération de Monsieur Guy Sidos.

Aucun changement significatif n'est constaté sur cette politique pour l'exercice 2018 par rapport à celle arrêtée en 2017, à l'exception de :

- la suppression du régime « Rente de conjoint différentielle » rattaché au régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts au 31 décembre 2017,
- la fermeture réglementaire au plus tard le 21 mai 2018 par la transposition de la directive européenne 2014/50/EU du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Une réflexion est en cours pour définir une solution de remplacement.

■ Salaire annuel brut :

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, son évolution (partie Vicat et partie Parfininco) suit l'augmentation générale des salaires de la société Vicat SA.

Au titre de la rémunération du mandat Vicat, un salaire annuel brut est versé par Vicat SA : 680 289 euros en 2018.

Au titre du poste de Directeur Général Délégué de Parfininco, un salaire annuel brut est versé par Parfininco : 39 117 euros en 2018.

Le total de ces deux montants est donc de 719 406 euros, avant augmentation générale et augmentation individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2018.

Le salaire annuel brut est déterminé en fonction de l'expérience, des responsabilités et du *benchmark* à poste équivalent dans le secteur d'activité ou similaire, tout en tenant compte de la culture et des valeurs de l'entreprise.

■ Prime annuelle brute sur performance individuelle :

Son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE du Groupe VICAT au titre de l'exercice concerné.

Son montant ne peut pas excéder 30 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

■ Prime annuelle brute pluriannuelle :

Néant.

■ Prime annuelle brute exceptionnelle :

Son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'exercice concerné pour le Groupe Vicat.

Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées.

Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

■ Avantages en nature :

Les avantages en nature sont composés des éléments suivants : véhicule de fonction, chauffeur, adhésions à divers cercles professionnels.

■ Régime collectif complémentaire santé :

Pour le régime collectif complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Option Complémentaire santé extension « Famille » :

Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.

■ Option Sur-complémentaire santé :

Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.

■ Régime collectif de prévoyance :

Pour le régime collectif de prévoyance, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Régime collectif retraite complémentaire :

Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Régime Retraite supplémentaire :

Monsieur Guy Sidos bénéficie du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances.

Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Guy Sidos devra remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 65 ans,
- terminer son activité professionnelle au sein de la Société,
- avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives,
- avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite.

La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L 351 11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel.

Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues

(incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %.

Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base :

- $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$,
- avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$,
- avec $RS + \text{Total autres retraites} < \text{ou} = 60 \% \times \text{Rémunération de base}$.

■ Indemnité de départ en retraite :

Le montant sera calculé selon la formule suivante :

- après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12,
- après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2,
- après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3,
- après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4,
- après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5,
- après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6.

Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés.

L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.

■ Clause de non-concurrence :

Aucune clause de non concurrence.

■ Stock options :

Aucun plan de *stock options*.

■ Actions gratuites :

Aucun plan d'actions gratuites.

■ Jetons de présence :

- En tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Vicat SA, Monsieur Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration. Le montant global annuel alloué au Conseil d'Administration est déterminé par l'Assemblée Générale.
- En tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Parfinco, Monsieur Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration. Le montant global annuel alloué au Conseil d'Administration est déterminé par l'Assemblée Générale de Parfinco.

Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dûs (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.

Aucune rémunération ou aucun avantage dus ou susceptibles d'être dûs (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE À MONSIEUR DIDIER PETETIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Lors d'une réunion en date du 13 février 2018, le Conseil d'Administration a arrêté les principes et critères permettant d'établir les éléments composant la rémunération de Monsieur Didier Petetin.

Aucun changement significatif n'est constaté sur cette politique pour l'exercice 2018 par rapport à celle arrêtée en 2017, à l'exception de :

- la suppression du régime « Rente de conjoint différentielle » rattaché au régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts au 31 décembre 2017,
- la fermeture réglementaire au plus tard le 21 mai 2018 par la transposition de la directive européenne 2014/50/EU du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Une réflexion est en cours pour définir une solution de remplacement.

■ Salaire annuel brut :

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, son évolution suit l'augmentation générale des salaires de la société Vicat SA.

Le salaire annuel brut est de 300 900 euros, avant augmentation générale et augmentation individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2018.

Le montant total du salaire annuel brut est déterminé en fonction de l'expérience, des responsabilités et du *benchmark* à poste équivalent dans le secteur d'activité ou similaires, tout en tenant compte de la culture et des valeurs de l'entreprise.

■ Prime annuelle brute pluriannuelle :

Néant.

■ Prime annuelle brute sur performance individuelle :

Son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE des sociétés du groupe Vicat en France (hors Papeteries de Vizille) pour l'exercice concerné.

Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

■ Prime annuelle brute exceptionnelle :

Son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'exercice concerné pour les sociétés du groupe Vicat en France (hors Papeteries de Vizille)

Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées.

Son montant ne peut pas excéder 10 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

■ Avantages en nature :

Les avantages en nature sont composés des éléments suivants : véhicule de fonction, adhésion à divers cercles professionnels.

L'Assurance perte emploi est incluse dans les avantages en nature. En l'absence de prise en charge par Pôle Emploi, une assurance privée

Perte d'emploi de type GSC est souscrite par la société Vicat SA au bénéfice de Monsieur Didier Petetin pour couvrir le cas de perte involontaire de son emploi. La garantie de durée d'indemnisation est de 24 mois à compter de la perte son activité. La garantie d'indemnité est de 55 % du revenu net fiscal professionnel.

■ Régime collectif complémentaire santé :

Pour le régime collectif complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Option Complémentaire santé extension « Famille » :

Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.

■ Option Sur-complémentaire santé :

Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et n'a pas contracté cette option.

■ Régime collectif prévoyance :

Pour le régime collectif prévoyance, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Régime collectif retraite complémentaire :

Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 *bis* de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Régime retraite supplémentaire :

Monsieur Didier Petetin bénéficie du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances.

Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Didier Petetin devra remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 65 ans,
- terminer son activité professionnelle au sein de la Société,
- avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives,
- avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite.

La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L 351 11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel.

Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %.

Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base :

- $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$,
- avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$,
- avec $RS + \text{Total autres retraites} < \text{ou} = 60 \% \times \text{Rémunération de base}$.

■ **Indemnité de départ en retraite :**

Le montant sera calculé selon la formule suivante :

- après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12,
- après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2,
- après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3,
- après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4,
- après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5,
- après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6.

Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés.

L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.

■ **Clause de non-concurrence :**

Aucune clause de non-concurrence.

■ **Stock options :**

Aucun plan de *stock options*.

■ **Actions gratuites :**

Aucun plan d'actions gratuites.

■ **Jetons de présence :**

Aucun jeton de présence.

■ **Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dûs (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.**

Aucune rémunération ou aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.

B) Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 18 avril 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, il est vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Guy Sidos (cf. 11^e résolution), Président Directeur Général, et à Monsieur Didier Petetin (cf. 12^e résolution), Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :



Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général		
Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montants	Commentaires
En janvier 2017 et février 2017, l'ensemble des éléments de rémunérations a été versé par Parfininco. À compter de mars 2017, l'ensemble des éléments de rémunération a été versé par Vicat, à l'exception d'une partie du salaire annuel brut versé par Parfininco.		
Salaire annuel brut fixe	711 667 euros	
Avantages en nature	69 282 euros	
Régime collectif complémentaire de santé Vicat	Pour le régime complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947. <ul style="list-style-type: none"> ■ Option Complémentaire santé extension « Famille » : Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option. ■ Option Sur-complémentaire santé : Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option. 	
Régime collectif de prévoyance Vicat	Pour le régime Prévoyance, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.	
Régime collectif retraite complémentaire Vicat	Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Guy SIDOS est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la Société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.	

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général		
Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montants	Commentaires
Régime Retraite supplémentaire article 39 du CGI Vicat		Monsieur Guy Sidos bénéficie du régime de retraite supplémentaire (article 39 du Code général des impôts). Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances. Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Guy Sidos devra remplir les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ être âgé d'au moins 65 ans ; ■ terminer son activité professionnelle au sein de la Société ; ■ avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives ; ■ avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite. La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L 351 11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel. Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %. Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base : $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$ avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors N - 20 = 0 avec RS + Total autres retraites < ou = 60 % x Rémunération de base.
Indemnité de départ en retraite Vicat Parfininco		Le montant sera calculé selon la formule suivante : <ul style="list-style-type: none"> ■ après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12 ; ■ après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2 ; ■ après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3 ; ■ après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4 ; ■ après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5 ; ■ après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6. Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés. L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.
Assurance perte emploi		Aucune assurance perte emploi.
Clause de non-concurrence		Aucune clause de non-concurrence.
Stock options		Aucun plan de <i>stock options</i> .
Actions gratuites		Aucun plan d'actions gratuites.
Jetons de présence		
Vicat	52 000 euros	En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Vicat SA, M. Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration.
Parfininco	10 000 euros	En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Parfininco, M. Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration.
Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.		Aucune Rémunération et aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.
Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ne seront versés en numéraire à M. Guy Sidos que sous réserve de l'adoption de la 11 ^e résolution :		
Prime annuelle brute sur performance individuelle	100 000 euros	Versée sous réserve du vote de la 11 ^e résolution par l'Assemblée Générale, son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE du groupe Vicat pour l'année 2017. Son montant ne peut pas excéder 30 % du salaire annuel brut. Au titre de l'exercice 2017, cette prime représente 14,1 % du salaire annuel brut.
Prime pluriannuelle brute		Aucune prime pluriannuelle brute.

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général

Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Montants	Commentaires
Prime annuelle brute exceptionnelle	Néant Versée sous réserve du vote de la 11 ^e résolution par l'Assemblée Générale, son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'année 2017 pour le groupe Vicat. Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées. Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut.

Comité des Rémunérations

À la demande du Comité des Rémunérations qui s'est réuni le 5 février 2018, la rémunération 2017 du Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos, a été comparée à un *benchmark* (données 2016) effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (MERCER), et à un *benchmark* sur les sociétés du SBF 120 (informations réglementées 2016 fournies par ETHICS&BOARDS) de taille comparable à la société Vicat SA. Ces *benchmarks* n'incluent pas les régimes de retraite supplémentaires.

Le salaire annuel brut du Président Directeur Général est inférieur à la médiane et à la moyenne des salaires annuels bruts des Présidents Directeurs Généraux des sociétés présentes dans les *benchmarks*. La part variable attribuée par Vicat SA est située dans le premier quartile des *benchmarks*. En incluant les avantages en nature octroyés par la Société, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général se situe dans le premier quartile des *benchmarks*.

Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué

Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Montants	Commentaires
En janvier 2017 et février 2017, l'ensemble des éléments de rémunérations a été versé par Béton Travaux. À compter de mars 2017, l'ensemble des éléments de rémunération a été versé par VICAT.	
Salaire annuel brut fixe	302 321 euros
Avantages en nature	22 350 euros
Régime collectif complémentaire de santé Vicat	Pour le régime complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la Société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947. <ul style="list-style-type: none"> ■ Option Complémentaire santé extension « Famille » : Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la Société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option. <ul style="list-style-type: none"> ■ Option Sur-complémentaire santé : Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la Société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.
Régime collectif de prévoyance Vicat	Pour le régime Prévoyance, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la Société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.
Régime collectif retraite complémentaire Vicat	Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la Société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 <i>bis</i> de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.
Régime Retraite supplémentaire article 39 du CGI Vicat	Monsieur Didier Petetin bénéficie du régime de retraite supplémentaire (article 39 du Code général des impôts). Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances. Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Didier Petetin devra remplir les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ être âgé d'au moins 65 ans, ■ terminer son activité professionnelle au sein de la Société, ■ avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives, ■ avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite. La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L 351 11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel. Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %. Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base : $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$, avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$ Avec $RS + \text{Total autres retraites} < \text{ou} = 60 \% \times \text{Rémunération de base}$.

Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué		
Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Montants	Commentaires
Indemnité de départ en retraite Vicat	Le montant sera calculé selon la formule suivante : <ul style="list-style-type: none"> ■ après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12 ; ■ après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2 ; ■ après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3 ; ■ après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4 ; ■ après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5 ; ■ après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6. Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés. L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.	
Clause de non-concurrence	Aucune clause de non-concurrence.	
Stock options	Aucun plan de <i>stock options</i> .	
Actions gratuites	Aucun plan d'actions gratuites.	
Jetons de présence	Aucun jeton de présence.	
Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.	Aucune Rémunération et aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.	
Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ne seront versés en numéraire à M. Didier Petetin que sous réserve de l'adoption de la 12 ^e résolution :		
Prime annuelle brute sur performance individuelle	40 000 euros	Versée sous réserve du vote de la 12 ^e résolution de l'Assemblée Générale, son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE du Groupe VICAT pour l'année 2017. Son montant ne peut pas excéder 30 % du salaire annuel brut. Au titre de l'exercice 2017, cette prime représente 9,9 % du salaire annuel brut.
Prime pluriannuelle brute	Aucune prime pluriannuelle brute.	
Prime annuelle brute exceptionnelle	Néant	Versée sous réserve du vote de la 12 ^e résolution par l'Assemblée Générale, son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'année 2017 pour le Groupe VICAT. Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées. Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut.
Comité des Rémunérations		
<p>À la demande du Comité des Rémunérations qui s'est réuni le 5 février 2018, la rémunération 2017 du Directeur Général Délégué, Monsieur Didier PETETIN, a été comparée à un <i>benchmark</i> (données 2016) effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (MERCER). Ce <i>benchmark</i> n'inclut pas les régimes de retraite supplémentaires.</p> <p>Le salaire annuel brut du Directeur Général Délégué est situé dans le premier quartile des salaires annuels bruts des Directeurs Généraux Délégués des sociétés présentes dans le <i>benchmark</i>. La part variable attribuée est positionnée dans le premier quartile des <i>benchmarks</i>. En incluant les avantages en nature octroyés par la Société, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Délégué s'établit dans le premier quartile du <i>benchmark</i>.</p>		

C) Résolutions sur les rémunérations

Neuvième résolution (Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président Directeur Général à raison de son mandat.

Dixième résolution (Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, Monsieur Didier Petetin).

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat.

Onzième résolution (Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général).

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lui seront versés.

Douzième résolution (Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lui seront versés.

4.7.2.3. Politique de détermination de la rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux

Le Président du Conseil d'Administration a, conformément aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise, veillé au respect des principes suivants :

A) Exhaustivité

La détermination des rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux a été retenue et appréciée globalement pour chacun d'entre eux. Elle intègre :

- une rémunération fixe ;
- des jetons de présence ;
- un régime de retraite sur complémentaire ;
- des avantages en nature.

Il est rappelé qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'une rémunération variable, ni d'options d'actions, ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités de départ.

B) Marché de référence/métier

Les rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux ont été comparées par rapport aux rémunérations publiées par les sociétés et groupes français du même secteur, ainsi que par rapport à des sociétés industrielles pouvant faire l'objet d'une comparaison par leur niveau de chiffre d'affaires ou de résultats. Il en ressort que les rémunérations actuelles sont inférieures aux rémunérations moyennes constatées.

C) Cohérence

La cohérence des rémunérations entre les différents dirigeants non-mandataires sociaux a pu être vérifiée eu égard aux critères suivants :

- expérience professionnelle et formation ;
- ancienneté ;
- niveau de responsabilité.

D) Simplicité et stabilité des règles

L'absence de rémunération variable et d'attribution d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions permet une simplicité et une stabilité des règles d'établissement des rémunérations.

E) Mesure

Les rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux, compte tenu de leurs montants et de leur nature essentiellement fixe, sont compatibles avec l'intérêt général de l'entreprise et sont conformes aux pratiques du marché dans le secteur d'activité.

4.7.3. Pensions, retraites et autres avantages

Il n'existe pas, au sein de la Société, de plan d'attribution d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au profit des dirigeants mandataires sociaux ou des mandataires sociaux, et aucune attribution de titres n'a été consentie aux mandataires susvisés à ce titre.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place pour les mandataires sociaux de la Société et d'autres cadres dirigeants du Groupe un régime de retraite additionnel aux régimes légaux et complémentaires. Le bénéfice des prestations de ce régime surcomplémentaire est attribué, sur décision de la Direction générale, aux cadres dirigeants dont la rémunération

brute est supérieure à quatre fois le plafond de la sécurité sociale. Par ailleurs, pour percevoir ces prestations, les intéressés doivent avoir une ancienneté minimale de vingt ans au sein du Groupe et avoir 65 ans révolus à la date à laquelle ils font valider leurs droits aux régimes de retraite. Le montant de la retraite additionnelle est déterminé en fonction de l'ancienneté à la date de départ et du salaire de référence basé sur les dix meilleures années. Ce montant additionnel ne peut conduire le bénéficiaire à percevoir, toutes pensions de retraite confondues, un montant excédant 60 % du salaire de référence. Une provision est comptabilisée à hauteur de 9 198 milliers d'euros correspondant aux engagements liés au régime de retraite additionnel aux régimes légaux et complémentaires des mandataires sociaux et des autres cadres dirigeants du Groupe susvisés.

Le tableau ci-dessous reprend certains éléments relatifs aux avantages dont ont bénéficié les dirigeants mandataires sociaux en 2017 :

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants et Mandataires sociaux								
Guy Sidos <i>Président Directeur Général</i>		■	■		■			■
Didier Petetin <i>Directeur Général Délégué</i>		■	■		■			■

4.8. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société

4.8.1. Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2017

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage en droits de vote
Jacques Merceron-Vicat	41 483	0,09	82 966	0,11
Soparfi ⁽¹⁾ (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	11 870 143	26,44	23 668 070	32,36
Parfininco (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	13 390 810	29,82	26 706 266	36,52
Hoparvi (Société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	12 476	0,03	12 476	0,02
Guy Sidos	3 479	0,01	6 958	0,01
Louis Merceron-Vicat	6 094	0,01	12 189	0,02
Xavier Chalandon	100	-	200	-
Delphine André	10	-	10	-
Sophie Sidos	1 913	-	3 826	0,01
Jacques Le Mercier	10	-	20	-
Bruno Salmon	62 126	0,14	124 252	0,17
Éléonore Sidos	10	-	20	-
Sophie Fegueux	203	-	406	-
Didier Petetin	8	-	8	-
Emmanuelle Salles	229	-	330	-

(1) Les sociétés BCCA et SAPV, filiales détenues à 100 % par le groupe Vicat, sont actionnaires de Soparfi à hauteur de 22,46 %, représentant 14 554 actions Soparfi.

4.8.2. Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2016 et 2017

	Opérations réalisées en 2017	Opérations réalisées en 2016
Soparfi (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 440 actions	Achat de 49 199 actions
Parfininco (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 2 103 actions	Achat de 37 351 actions
Hoparvi (Société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 0 action	Achat de 986 actions

Par ailleurs, un certain nombre d'engagements de conservation ont été conclus dans le cadre de la « loi Dutreil » par certains mandataires sociaux.

4.9. Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions

La Société n'a pas mis en place de politique d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

4.10. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise

Voir paragraphe "Rapport sur le gouvernement d'entreprise" dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels figurant au chapitre 6.2.3 du présent document de référence.

4.11. Opérations avec les apparentés

4.11.1. Contrats et opérations avec des parties liées

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises associées

(sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les transactions avec les sociétés non consolidées ou mises en équivalence ne sont pas significatives sur les exercices considérés, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2017				Exercice 2016			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	1 825	3 276	3 094	3 435	1 186	2 941	3 720	2 078
Autres parties liées	66	1 430	-	-	67	2 194	6	95
TOTAL	1 891	4 706	3 094	3 435	1 253	5 135	3 726	2 173

4.11.2. Opérations intra-groupe

La politique financière du Groupe conduit à une concentration des lignes de financement sur la société mère.

Par ailleurs, les flux intra-groupe et les marges internes sont éliminés lors des opérations de consolidation du Groupe. Au titre de l'exercice 2017, les cessions de ciment intra-groupe se sont élevées à 259 millions

d'euros, les cessions de granulats à 82 millions d'euros, les prestations de transports à 107 millions, celles liées aux services annexes (analyses, pompages, etc.) à 34 millions et celles liées aux produits et services divers mutualisés à 63 millions d'euros. Sur la même période, les produits financiers intra-groupes se sont élevés à 9 millions d'euros.

4.12. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles ont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagements pris en matière de retraite additionnelle :

Personnes concernées : Guy Sidos, Président Directeur Général et Didier Petetin, Directeur Général Délégué

Nature et objet : il s'agit du régime de retraite sur-complémentaire prévu dans le cadre de l'article 39 du CGI.

Modalités : les engagements pris auprès de CARDIF concernent les mandataires sociaux ainsi que les cadres dont le salaire dépasse 4 fois le plafond de la tranche A. Le montant de la retraite additionnelle est déterminé en fonction de l'ancienneté à la date de départ et du salaire de référence basé sur les dix meilleures années. Ce montant additionnel ne peut conduire le bénéficiaire à percevoir, toutes pensions de retraite confondues, un montant excédant 60 % du salaire de référence.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 février 2018

Chamalières, le 27 février 2018

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Philippe Grandclerc

Associé

Wolff & Associés SAS

Patrick Wolff

Associé



Cimenterie de Montalieu, Isère, France.

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

5

5.1. Facteurs de risques	138	5.2. Contrôle interne et couverture des risques	144
5.1.1. Risques liés aux activités du Groupe	138	5.2.1. Contrôle interne comme outil de prévention des risques	144
5.1.2. Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe	140	5.2.2. Couverture des risques et assurance	145
5.1.3. Risques juridiques	141		
5.1.4. Risques de marché	141		
5.1.5. Risques liés à la Société	143		

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les risques ci-dessous. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. Nous n'avons pas noté d'évolution sensible de ces risques par rapport aux années précédentes. L'attention des investisseurs est toutefois attirée

sur le fait que la liste des risques présentée au chapitre 5 « Facteurs de risques et contrôle interne » n'est pas exhaustive, et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de dépôt du présent document de référence, comme susceptible d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1. Facteurs de risques

5.1.1. Risques liés aux activités du Groupe

5.1.1.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe opère ses différents métiers sur des marchés concurrentiels. Pour les principaux métiers du Groupe, le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats, la concurrence s'exerce principalement à une échelle régionale compte tenu de l'importance relative des frais de transport (surtout en cas de transport routier). L'intensité concurrentielle de chaque marché régional dépend des capacités de production présentes et disponibles. L'aptitude du Groupe à maintenir son chiffre d'affaires et sa marge sur chaque marché dépend donc de sa capacité à répondre au marché avec son outil de production local. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de matériaux (ciment et granulats) sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes (par exemple terminal maritime ou ferroviaire) sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

L'établissement d'une situation de concurrence très intense sur l'un ou plusieurs des marchés où le Groupe est présent est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs, notamment dans un contexte de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. C'est particulièrement le cas de l'activité cimentière, compte tenu du caractère très capitalistique de ce métier et de l'incidence importante d'un écart de volume sur le résultat de cette activité (voir la section 1.4 « Atouts et stratégie du Groupe » et les sections 1.5.1.4, 1.5.2.4 et 1.5.3.4 « Positionnement concurrentiel » du présent document de référence).

5.1.1.2. Sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques

Les activités de production du Groupe, et en particulier l'activité cimentière, consomment une grande quantité d'énergie thermique et électrique, qui représente une part importante des prix de revient.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe s'approvisionne dans chaque pays auprès de producteurs locaux et ne dispose pas toujours de solution de fourniture alternative. Cette situation peut entraîner des ruptures de fourniture d'électricité ou des augmentations de prix. Lorsque le Groupe a considéré que ce risque est significatif, il a mis ou mettra en place des solutions de production autonome.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus et au paragraphe 5.1.1.4 « Disponibilités de certaines matières premières » du présent document de référence, le Groupe estime ne pas se trouver en situation de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Pour son approvisionnement en énergie thermique, le Groupe achète des combustibles fossiles sur les marchés internationaux et est ainsi exposé aux variations de cours de ces matières. Afin de limiter cette exposition, le Groupe a d'une part adapté son outil industriel pour disposer, dans la mesure du possible, d'une faculté de choix du combustible et, procède d'autre part à des achats à terme permettant de lisser les effets des variations des cours des combustibles. Par ailleurs, il développe une politique visant à favoriser l'utilisation de combustibles de substitution qui sont une valorisation de déchets comme développé au paragraphe 3.2.3.3 « Augmenter le taux de remplacement des énergies fossiles par des combustibles de substitution et la part des énergies renouvelables » du chapitre 3 du présent document de référence.

Toutefois, des hausses ou des variations significatives du prix des ressources énergétiques peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.1.3. Risques pays

La stratégie de croissance du Groupe l'amène à saisir des opportunités de développement sur des marchés en croissance. Ainsi, en 2017 environ 34 % du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé sur ces marchés, qualifiés de « pays émergents ». Cette situation expose le Groupe à des risques tels que l'instabilité politique, économique et financière, juridique ou sociale, de corruption, la discrimination ou le non-maintien d'un traitement juste et équitable entre les investisseurs, la sécurité du personnel, les difficultés à recouvrer les créances clients, la fluctuation des taux de change, des taux d'inflation élevés, l'existence de procédures de contrôle des changes, les contrôles à l'exportation, la

fiscalité et les différences d'environnements réglementaires susceptibles d'affecter les marchés sur lesquels le Groupe opère ou encore les nationalisations et expropriations de biens privés qui pourraient affecter les sociétés intervenant sur ces marchés.

Ainsi, l'activité et les résultats du Groupe en Égypte ont continué d'être affectés par les conséquences de la dévaluation de la livre égyptienne et de la situation sécuritaire toujours très volatile pouvant conduire dans certaines circonstances, et notamment lorsque la circulation est interdite dans la zone en raison d'opérations militaires, à des arrêts de l'usine (voir à ce sujet la section 2.2.1.2 « Éléments ayant un impact sur les résultats » du présent document de référence. Concernant les perspectives, voir aussi à la section 2.5 « Perspectives et objectifs » du présent document de référence).

Bien que le Groupe sélectionne ses pays d'implantation avec attention, la réalisation de certains de ces risques pourrait affecter la continuité de ses activités dans les pays concernés et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Risques liés aux équipements industriels

Les usines du Groupe ont été construites en respectant les normes en vigueur et ont été conçues de façon à offrir un degré très important de résistance aux risques naturels tels que le vent, la neige et les risques sismiques. Par ailleurs, le choix des sites des usines tient compte des risques naturels d'inondation et des risques liés aux effets du changement climatique.

Les installations industrielles du Groupe sont équipées de systèmes de pilotage et de surveillance incorporant des automatismes et des logiciels dont le dysfonctionnement technique, accidentel, ou criminel pourrait affecter la marche des usines.

Les équipements industriels lourds sont préservés des conséquences des risques de casse et de bris de machine par des programmes d'entretien permanents et par la gestion d'un stock de pièces de rechange (moteurs, réducteurs, paliers, roulements, etc.) pour les équipements les plus importants et dont le délai de réapprovisionnement est long. Du fait de leur éloignement, qui rallonge ce délai, le Groupe veille à ce que ses usines situées dans des pays émergents appliquent avec beaucoup de rigueur cette politique de constitution d'un stock de pièces de rechange.

Le Groupe ne peut pour autant exclure la survenance de tels événements qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du Groupe résultent de ses activités, lesquelles sont encadrées par des lois et règlements imposant de nombreuses obligations, restrictions et mesures de protection rigoureuses. Le Groupe mène de façon permanente des actions afin de

prévenir et limiter ces risques et notamment autour des axes suivants : l'insertion des carrières dans leur environnement et la préservation de la biodiversité, le choix optimisé des sources d'énergie avec une part croissante accordée aux combustibles de substitution et aux déchets, le contrôle et la réduction des émissions atmosphériques, dont les gaz à effet de serre, la gestion et le recyclage des eaux nécessaires à la production. Ces différentes mesures ainsi que celles liées à la prise en compte du changement climatique sont développées à la section 3.2 « Informations environnementales », du présent document de référence.

Risques liés à des défauts de qualité des produits

Les produits fabriqués par le Groupe font l'objet de contrôles tout au long du processus de production. Par ailleurs, le Groupe procède à la vérification de la conformité des produits aux normes applicables sur les marchés où ils sont commercialisés. Néanmoins, il ne peut exclure que malgré ces contrôles, des dysfonctionnements ou accidents de nature à entraîner un défaut de qualité du produit surviennent.

De tels défauts pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Disponibilités de certaines matières premières

Le Groupe dispose de réserves propres de calcaires, de marnes et de granulats qui sont utilisées dans le cadre de ses activités industrielles. Il achète également sur certains marchés, auprès de fournisseurs extérieurs au Groupe, certaines de ces matières premières ainsi que des compléments tels que le laitier de hauts fourneaux (issu des aciéries), les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou le gypse synthétique.

La garantie des approvisionnements en matériaux des usines du Groupe passe par une gestion rigoureuse des réserves et exploitations des carrières. Une organisation spécifique internalisée et dédiée à ces besoins permet la maîtrise des matières premières en toute confidentialité par le concours des spécialistes et experts géologues, mineurs et environnementalistes.

De la reconnaissance géologique ou géochimique à la détermination des qualités intrinsèques des matériaux, de la modélisation informatique du gisement à la simulation des exploitations et à la réalisation des extractions et réaménagements, le groupe Vicat se réfère aux meilleures techniques disponibles. Ainsi, l'étude et le suivi des gisements permettent d'en suivre les équilibres chimiques et de vérifier en permanence la pérennité à long terme des approvisionnements des usines.

Selon les pays, la maîtrise des terrains passe par l'acquisition ou le contrat d'usage avec les propriétaires qui peuvent être l'État lui-même. Cette étape intervient après la parfaite connaissance du sous-sol réalisée par sondages géophysiques ou destructifs.

Néanmoins, si les carrières exploitées directement par le Groupe ou si les fournisseurs concernés venaient à cesser leurs activités ou étaient amenés à cesser ou réduire la production de ces matières premières, le Groupe serait alors contraint d'assurer son approvisionnement à un

coût qui pourrait s'avérer plus élevé et pourrait ne pas être en mesure de répercuter la totalité de cette hausse des coûts sur les prix ou de rechercher des matières premières de substitution, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.2. Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe

5.1.2.1. Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et travaux d'urbanisation

Les produits et services vendus par le Groupe, et principalement le ciment, le béton et les granulats, sont utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que pour des bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le dynamisme de la demande des produits et services vendus par le Groupe dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché et leurs évolutions et d'éléments économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant) et les taux de croissance respectifs de ces paramètres, mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Un indicateur du degré d'intensité de la consommation fréquemment utilisé est la consommation annuelle de ciment par habitant.

Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Pour limiter le risque de cyclicité sur un marché donné, le Groupe a adopté une stratégie de développement géographique (détaillée en section 1.4.3) visant à conjuguer les investissements dans des pays développés et dans des pays émergents contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique.

Néanmoins, des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sur un marché important du Groupe sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.2.2. Risques liés à la réglementation

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. Il doit se conformer à de nombreuses dispositions législatives

et réglementaires, qui diffèrent selon le pays d'implantation. En particulier, le Groupe est soumis à des réglementations internationales, nationales et locales strictes relatives à l'exploitation de carrières ou de cimenteries. La pérennité de toute exploitation dépend du respect de ces contraintes législatives et réglementaires. À cet égard, le Groupe a développé, dans toutes ses zones d'implantation, un dialogue permanent avec les collectivités locales et les associations de riverains et de protection de l'environnement et mis en place des mesures visant à diminuer les nuisances liées à l'exploitation des carrières afin de limiter les risques de conflit. Toutefois, si le Groupe ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, il pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamné au paiement d'amendes.

La conjoncture économique et politique dans un certain nombre de pays où le Groupe opère peut être un facteur d'augmentation de la pression fiscale. Cette dernière vise à accroître les recettes des États en remettant éventuellement en cause les avantages fiscaux accordés par des conventions minières, et être ainsi source de contentieux potentiels.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir, que ce soit à l'initiative des autorités compétentes, ou par suite d'une action intentée par un tiers ou par des associations locales s'opposant au développement des activités du Groupe. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités (liées par exemple au renforcement des mesures visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre) susceptibles d'augmenter ses dépenses d'investissement (liées par exemple à l'adaptation des modalités d'exploitation de ses carrières ou cimenteries), ou ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités.

Le Groupe ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.2.3. Risques liés à la sensibilité des activités aux conditions météorologiques

L'activité matériaux de construction exercée par le Groupe sur les différents marchés connaît des fluctuations saisonnières qui dépendent à la fois des conditions climatiques et des habitudes de chaque marché. Au-delà de l'incidence habituelle de ces variations saisonnières, qui est décrite à la section 2.2 « Examen de la situation financière et du résultat » du présent document de référence, l'activité du Groupe est susceptible d'être affectée par des aléas climatiques pouvant toucher ses principaux marchés. En effet, la demande de matériaux de construction est directement influencée par les conditions climatiques exceptionnelles (grands froids, pluie ou neige abondante, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur l'utilisation normale des matériaux sur les chantiers, particulièrement au cours des périodes d'activité intenses du secteur de la construction.

Ainsi, la survenance d'une telle situation sur un marché important du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.3. Risques juridiques

Les sociétés du Groupe sont ou sont susceptibles d'être impliquées dans un certain nombre de procédures de nature judiciaire, administrative ou arbitrale dans le cours normal de leurs activités. À titre d'exemple, l'évolution des lois et réglementations ainsi que le développement croissant d'associations locales s'opposant au développement de l'industrie cimentière sont susceptibles de générer des recours et, le cas échéant, des contentieux administratifs.

Par ailleurs, le Groupe est susceptible, notamment dans les pays émergents, d'être confronté à des situations de nature discriminatoire ou d'absence de traitement juste et équitable ou de distorsion de concurrence du fait d'actions ou de l'inaction des autorités étatiques.

Des dommages et intérêts sont ou peuvent être réclamés au Groupe dans le cadre de certaines de ces procédures (voir la section 6.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du présent document de référence). La politique de dotation aux provisions est développée ci-après à la note 1.17 de la section 6.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2017 » du présent document de référence.

5.1.4. Risques de marché

Le Groupe opère dans un cadre international au travers de filiales implantées localement qui comptabilisent à ce titre leurs opérations dans différentes devises étrangères. Le Groupe est en conséquence exposé à des risques de change et à des risques de conversion.

5.1.4.1. Risques de change

L'activité des filiales consistant, pour l'essentiel, à produire et à vendre localement dans leur devise fonctionnelle, le Groupe considère que son exposition actuelle et future au risque de change est globalement faible à ce titre.

Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont le plus souvent couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises.

L'endettement financier brut du Groupe est, pour une part significative, porté par la Société et libellé en euros après transformation dans cette devise des dettes libellées en US dollar par recours à des instruments financiers de couverture (*cross currency swap* ou *forex*). Les financements intra-groupes font l'objet de couvertures par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe reste exposé dans certains pays où il n'y a pas de marché de couverture (devise non convertible) ou pas de marché suffisamment liquide.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises au 31 décembre 2017 lorsque la devise de transaction est différente de la devise fonctionnelle de la filiale. Le risque principal porte sur le franc suisse comme le fait apparaître le tableau qui suit :

(en millions)	US dollar	Euro	CHF
Actifs	44,1	25,1	90,0
Passifs et commandes engagées	(402,8)	(42,9)	(75,6)
Position nette avant gestion	(358,7)	(17,8)	14,4
Couverture	359,9	0,0	(90,0)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	1,2	(17,8)	(75,6)

La position nette « après gestion » en francs suisses correspond pour l'essentiel à l'endettement d'une filiale kazakhe auprès du Groupe non swappé dans la devise fonctionnelle.

Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent des devises fonctionnelles contre l'US dollar s'élève, en contre-valeur euro, à 0,83 million d'euros (dont 0,76 million d'euros pour la dette kazakhe).

Le Groupe ne peut néanmoins exclure qu'une évolution défavorable des taux de change puisse avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.4.2. Risques de conversion

Les comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) exprimés dans leur devise fonctionnelle sont convertis en euros, « la monnaie de présentation », pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe. La fluctuation du cours de change de ces devises contre l'euro se traduit par une variation positive ou négative en contre-valeur euro des comptes de résultat et des bilans des filiales dans les comptes consolidés. L'incidence de la fluctuation des cours de change sur la conversion des comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) sur le bilan et le compte de résultat est développée aux sections 2.2 « Examen de la situation financière et du résultat » et 2.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence.

5.1.4.3. Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition au risque de taux d'intérêt correspond à deux catégories de risques.

Risques de cours, pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe

Lorsque le Groupe contracte une dette à taux fixe, il s'expose à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux fixe, tandis que le produit financier ou la charge financière associé reste inchangé.

Risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont en effet peu d'impact sur la valeur de marché des éléments

d'actif et de passif à taux variable, mais influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux d'intérêt est gérée, d'une part en combinant dettes à taux fixe et dettes à taux variable, et d'autre part en limitant le risque de fluctuation des taux variables par recours à des instruments de couverture (*caps* : plafonds de taux) ainsi que par des excédents de trésorerie à court terme également rémunérés à taux variable. Le Groupe s'abstient de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers. Ce type d'instruments est exclusivement dédié à la réalisation de couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition entre taux fixe et variable par devise de l'exposition nette au risque de taux du Groupe après couverture au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	Euro	US dollar	Autres devises	Total
Dette brute totale	771 982	29 227	251 210	1 052 419
Dette à taux fixe (incluant <i>swaps</i> et <i>CCS</i>)	297 497	8 809	85 885	392 191
Dette à taux variable	474 485	20 418	165 325	660 228
Couverture (<i>Caps</i>)	(400 000)	(16 676)	0	(416 676)
Endettement brut à taux variable non couvert	74 485	3 742	165 325	243 552
Cash et équivalent cash	(28 111)	29 546	(207 707)	(265 364)
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	43 374	(25 804)	(42 382)	(21 812)

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et sur la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôts ⁽¹⁾	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôts ⁽²⁾
Impact d'une variation de + 100 bps de taux d'intérêt	(3 658)	(11 030)
Impact d'une variation de - 100 bps de taux d'intérêt	(1 263)	10 815

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe positif correspond à une baisse de la dette.

Eu égard au niveau actuel des taux Libor US et Euribor €, l'incidence de la baisse de 100 bp des taux d'intérêt constitue une charge car l'incidence de la baisse des taux sur la dette est limitée à un taux égal à 0 %.

5.1.4.4. Risques « actions »

Le Groupe ne possède pas de portefeuille actions, à l'exception d'actions propres, pour l'essentiel acquises en juin 2007 dans le cadre de l'opération de placement par HeidelbergCement de sa participation dans la Société. La situation de ce portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2017 s'établit comme suit :

- nombre d'actions Vicat détenues en portefeuille : 684 904 ;
- pourcentage de capital détenu par la Société : 1,53 % ;

- valeur comptable du portefeuille au coût historique (cours d'achat) : 57 384 milliers d'euros ;

- valeur nette comptable du portefeuille : 45 807 milliers d'euros ;

- valeur de marché du portefeuille : 45 060 milliers d'euros.

Les variations du cours de l'action Vicat en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat social de la Société, qui a fait l'objet au 31 décembre 2017 d'une provision pour dépréciation de titres de 11 577 milliers d'euros, après une reprise de 7 914 milliers d'euros avant effet d'impôt en 2017.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe n'a investi que dans des supports monétaires à court terme (inférieur à trois mois) ne présentant pas de risque de variation de valeur du montant principal investi. Ces placements ont été effectués auprès d'un ensemble diversifié de banques de premier plan. Ces excédents sont libellés en roupie, en livre turque, en livre égyptienne, en franc suisse, en euro et en US dollar.

Certains régimes de retraite à prestations définies, aux États-Unis et en Suisse, sont couverts en tout ou partie par des actifs financiers dédiés, composés pour partie d'actions. Les actifs de couverture étant constitués, pour une part prépondérante, par d'autres types d'actifs financiers que des actions, le risque actions est, à ce titre, considéré comme non significatif.

Une évolution négative des marchés financiers pourrait se traduire, le cas échéant, par la nécessité de compléter le financement, ou le provisionnement de ces régimes, pour répondre aux obligations des sociétés concernées du Groupe.

Une augmentation significative des cotisations versées par le Groupe ou l'augmentation de la provision passée en application de la norme IAS 19 révisée pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Echéancier de la dette au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	N+1						N+5 et + Nominal
	Nominal	Intérêts ⁽¹⁾	N+2 Nominal	N+3 Nominal	N+4 Nominal		
Placement privé US	264 105	0	14 794	0	173 395	0	90 710
Emprunts obligataires							
Emprunts bancaires ⁽²⁾	708 392	79 651	7 079	326 392	56 104	3 515	242 730
Dettes en location financement	2 372	541	126	1 242	284	165	140
Dettes diverses	5 929	3 504	297	1 689	168	187	381
Banques créditrices	54 758	54 758	5 821				
Instruments dérivés	16 863	(195)	(1 618)	201	10 387	0	6 470
TOTAL PASSIF FINANCIER	1 052 419	138 259	26 499	329 524	240 338	3 867	340 431

(1) Les intérêts de la dette de N+1 sont calculés sur la base de l'échéancier connu de la dette au 31 décembre 2017 et des taux d'intérêts à cette date. Le Groupe ne publiant pas de prévisions de résultats ni de cash flow, aucun calcul n'est présenté sur les années ultérieures.

(2) La ligne de crédit syndiqué de 480 millions d'euros à échéance 2019 n'est pas tirée au 31/12/2017, mais est affectée à hauteur de 315 millions d'euros en couverture du risque de liquidité des billets de trésorerie. Cette ligne a été renouvelée par anticipation le 25 janvier 2018 pour un montant de 550 millions d'euros pour une durée initiale de 5 ans.

Le risque de liquidité est ainsi couvert par des excédents de trésorerie et par la disponibilité de lignes de crédit confirmées pour la Société, sur des durées de 1 à 5 ans et non utilisées. L'existence de *covenants* dans certaines de ces lignes de crédit, compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau d'endettement net (au 31 décembre 2017 le *gearing* et le *leverage* du Groupe sont respectivement de 32,7 % et 1,77), et de la liquidité du bilan du Groupe, ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les *covenants* contenus dans les contrats de financement et peut faire face à ses échéances financières au cours des 12 prochains mois.

5.1.5. Risques liés à la Société

5.1.5.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Les succès futurs du Groupe reposent notamment sur l'implication totale de ses principaux dirigeants. L'équipe dirigeante, dont la stabilité peut être constatée sur une longue période, bénéficie d'une grande expérience des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Par ailleurs, la croissance continue du Groupe nécessitera le recrutement de personnel d'encadrement qualifié et mobile à l'international. Si le Groupe venait à perdre plusieurs de ses dirigeants ou qu'il n'était pas en mesure d'attirer des collaborateurs clés, il pourrait rencontrer des difficultés affectant sa compétitivité et sa rentabilité. Ces difficultés pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation

5.1.4.5. Risques de liquidité

À ce jour, le Groupe est exposé à un risque limité de liquidité, qui est présenté à la section 2.3.3.1 « Politique financière du Groupe » du présent document de référence et dans la note 17 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

financière, les résultats et les perspectives du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.5.2. Risques relatifs à l'organisation financière du Groupe

Certaines filiales du Groupe sont situées dans des pays qui peuvent être soumis à des contraintes en matière de contrôle des changes ou de fiscalité, restreignant ou rendant plus coûteuse la distribution de dividendes hors de ces pays. Bien que le Groupe estime que le risque soit limité dans ces pays, il ne peut exclure qu'il se réalise à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.5.3. Risques de dépendance vis-à-vis des clients

Le Groupe exerce à ce jour ses trois activités dans onze pays auprès d'une clientèle variée. En effet, les clients des activités Ciment, Béton & Granulats et Autres Produits et Services sont, sur chacun des marchés où le Groupe opère, des acteurs économiques distincts : principalement des distributeurs et bétonniers pour l'activité Ciment, entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) pour l'activité Béton & Granulats, et variables selon les métiers composant l'activité Autres Produits et Services. Le Groupe n'a pas ailleurs pas de clients globaux présents sur plusieurs de ces marchés. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Au demeurant, certains des premiers clients du Groupe sont des contreparties commerciales importantes, notamment pour l'activité

cimentière, dont la perte serait préjudiciable aux positions du Groupe sur les marchés considérés. Bien que le Groupe estime qu'un tel risque est limité, il ne peut exclure qu'une telle perte se produise sur l'un ou

plusieurs de ses marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité dans le pays concerné, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.2. Contrôle interne et couverture des risques

5.2.1. Contrôle interne comme outil de prévention des risques

La politique de prévention des risques fait partie intégrante de la politique industrielle du Groupe. Elle est du ressort de chacun des responsables opérationnels, par pays ou type de métiers, et repose notamment sur le choix de fournisseurs de premier rang pour les investissements industriels, sur la constitution de stocks de sécurité, sur la mise en place de procédures de suivi et de prévention des risques, et sur une politique de formation.

Le Groupe porte une attention particulière aux questions de contrôle interne dans les pays où il est implanté. Il met ainsi en place des procédures au niveau de chaque filiale opérationnelle pour prendre en compte les spécificités des marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces procédures font l'objet d'examens périodiques par l'Audit interne et les commissaires aux comptes des différentes sociétés du Groupe.

5.2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le code de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Président Directeur Général ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il doit lui permettre également de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est la société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement.

5.2.1.2. Acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur une organisation interne adaptée à chaque activité du Groupe et caractérisée par une forte responsabilisation du management opérationnel par la Direction.

Les principaux acteurs du contrôle interne dans le Groupe sont :

- la Direction financière Groupe, chargée d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe, et de veiller à leur bonne application ;
- le contrôle de gestion rattaché aux directions générales des différentes activités et fonctionnellement à la Direction du contrôle de gestion Groupe dépendant du Président Directeur Général ;
- les contrôleurs financiers détachés par la Direction du Groupe dans chacune des filiales opérationnelles de façon à renforcer le système d'information financière et à permettre ainsi aux responsables du Groupe de contrôler le déroulement des opérations ;
- les différentes directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence ;
- l'Audit Interne rattaché au Président Directeur Général du Groupe.

L'Audit Interne mène ses travaux, conformément à un plan d'audit annuel visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, notamment ceux relatifs à l'information comptable et financière. Les travaux d'audit font l'objet de rapports présentés à la Direction générale et au comité d'Audit. Ils sont composés de rapports synthétiques plus particulièrement destinés aux Dirigeants et de rapports détaillés permettant entre autres de sensibiliser les opérationnels concernés aux éventuels dysfonctionnements constatés et recommandations proposées.

Une démarche de recensement et d'analyse des risques a été réalisée par l'Audit Interne. Après une phase de recensement par entretien avec les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, elle a permis, au terme d'une phase d'analyse menée avec la Direction générale, la réalisation d'une cartographie synthétique des risques du Groupe.

En outre, dans certaines filiales, un ou plusieurs collaborateurs occupent, à temps plein ou à temps partiel, la fonction de responsable du contrôle interne. À ce titre, ils sont chargés de l'évaluation des procédures en place, de leur application. Ils peuvent mener des missions dans d'autres filiales et coordonnent également le suivi des recommandations émises par les auditeurs externes et l'Audit Interne.

Un poste de Chief Compliance Officer, rattaché au Président Directeur Général, a été créé.

5.2.1.3. Description des composantes du contrôle interne

Le Groupe met en œuvre au niveau de ses filiales, des procédures et modes opératoires relatifs notamment à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et prenant en compte les risques inhérents à chacun des métiers et marchés sur lesquels le Groupe est présent, dans le respect des directives et règles communes définies par le Groupe.

Guide du contrôle interne

Un guide du contrôle interne a été diffusé à l'ensemble du management opérationnel et des équipes administratives et financières du Groupe. Il présente les obligations légales et les définitions en matière de contrôle interne et pose les bases et principes à respecter pour assurer les meilleures garanties d'un contrôle interne de qualité.

Outils de traitement de l'information

En termes d'outils de traitement de l'information, le Groupe pilote et contrôle le déroulement de ses activités industrielles (notamment approvisionnements, production, maintenance), commerciales (ventes, expéditions et crédit clients), et les retranscrit en informations comptables à l'aide de progiciels intégrés reconnus comme des standards du marché ou d'applications spécifiques développées par la Direction des systèmes d'information du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a engagé depuis 2009 une modernisation progressive de ses systèmes d'information visant à harmoniser les outils utilisés, renforcer la sécurité et la rapidité du traitement des données et des transactions sur un socle technique uniformisé, développer des pôles d'expertise partagés, et faciliter l'intégration des nouvelles entités. Cette refonte porte d'une part sur les infrastructures techniques, et d'autre part sur les processus transactionnels et les applications supportant ces processus. Elle a conduit le Groupe à mettre en place le progiciel de gestion intégré SAP, initialement en France, pour les activités Ciment et Papier (société Vicat SA), puis en 2015 pour les activités Béton & Granulats. En 2016 et 2017, le Groupe a poursuivi l'amélioration continue de ses systèmes transactionnels et décisionnels, principalement par l'extension fonctionnelle du progiciel SAP. Il est prévu d'étendre en 2018 les périmètres fonctionnels et d'activité.

Système de pilotage

La Société dispose d'un système de pilotage par la Direction générale et les directions fonctionnelles concernées, permettant une prise de décision éclairée et rapide. Ce système comprend :

- des rapports quotidiens de production des usines ;
- des revues d'activité hebdomadaires par les directions opérationnelles (pays ou filiale) ;
- des revues mensuelles opérationnelles et financières (performances usines, tableaux de bord industriels et commerciaux) analysées par le contrôle de gestion Groupe en référence au budget et à l'exercice précédent ;

- des arrêtés mensuels des résultats consolidés décomposés par pays et par branches d'activité, rapprochés du budget ;
- des situations mensuelles consolidées de trésorerie et d'endettement, décomposées par pays et par branches d'activité ;
- des visites régulières du Président Directeur Général dans l'ensemble des filiales au cours desquelles lui sont présentés les résultats et le déroulement des opérations commerciales et industrielles, lui permettant d'évaluer la mise en œuvre des directives, de faciliter les échanges et la prise de décision.

Procédures de lutte contre la corruption

Afin de satisfaire à son éthique et aux obligations prescrites par la loi, le groupe Vicat met en œuvre un programme de lutte contre la corruption comprenant, notamment, un Code de conduite, des procédures de contrôle des activités opérationnelles, une organisation interne destinée à contrôler les politiques et procédures, un dispositif d'alerte interne ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel et des tiers.

5.2.2. Couverture des risques et assurance

Le Groupe dispose de « polices Groupe », souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Ces polices ont vocation à couvrir l'ensemble des filiales du Groupe, sous réserve du respect des législations locales.

Pour améliorer la protection de ses actifs, le Groupe a procédé, avec l'assistance d'assureurs et d'experts, à une analyse des risques et des moyens de prévention. Le Groupe a engagé une politique identique pour les risques liés à la responsabilité civile.

Dommages aux biens

Les actifs du Groupe sont assurés contre les risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels et de bris de machines. La garantie des risques liés aux pertes d'exploitation est souscrite pour l'activité cimentière et papetière. Cette assurance est en ligne avec les pratiques de l'industrie cimentière.

La souscription d'une garantie de 250 millions d'euros par sinistre incluant les pertes d'exploitation, avec les sous-limitations et exclusions traditionnelles du marché, résulte d'une étude des sinistres possibles.

Les grands sites industriels sont soumis à des visites régulières, conduites par des ingénieurs préventionnistes. Cette prévention intervient dès les phases de conception pour la réalisation des nouveaux ateliers stratégiques.

La mise en œuvre de leurs recommandations fait l'objet d'un suivi visant à limiter la probabilité de survenance de sinistres.

L'ensemble du Groupe dispose également de polices d'assurances classiques pour ses parcs de véhicules automoteurs ainsi que pour les transports privés ou publics par voies terrestres, maritimes ou fluviales de ses marchandises ou d'autres biens.

Responsabilité civile

Le plafond de garantie de la police d'assurance de responsabilité civile est de 100 millions d'euros. L'ensemble des filiales du Groupe est assuré par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

Les garanties des polices d'assurances de responsabilité civile générale sont souscrites, tant en France qu'à l'étranger, pour des montants en rapport avec les activités et les considérations économiques locales.

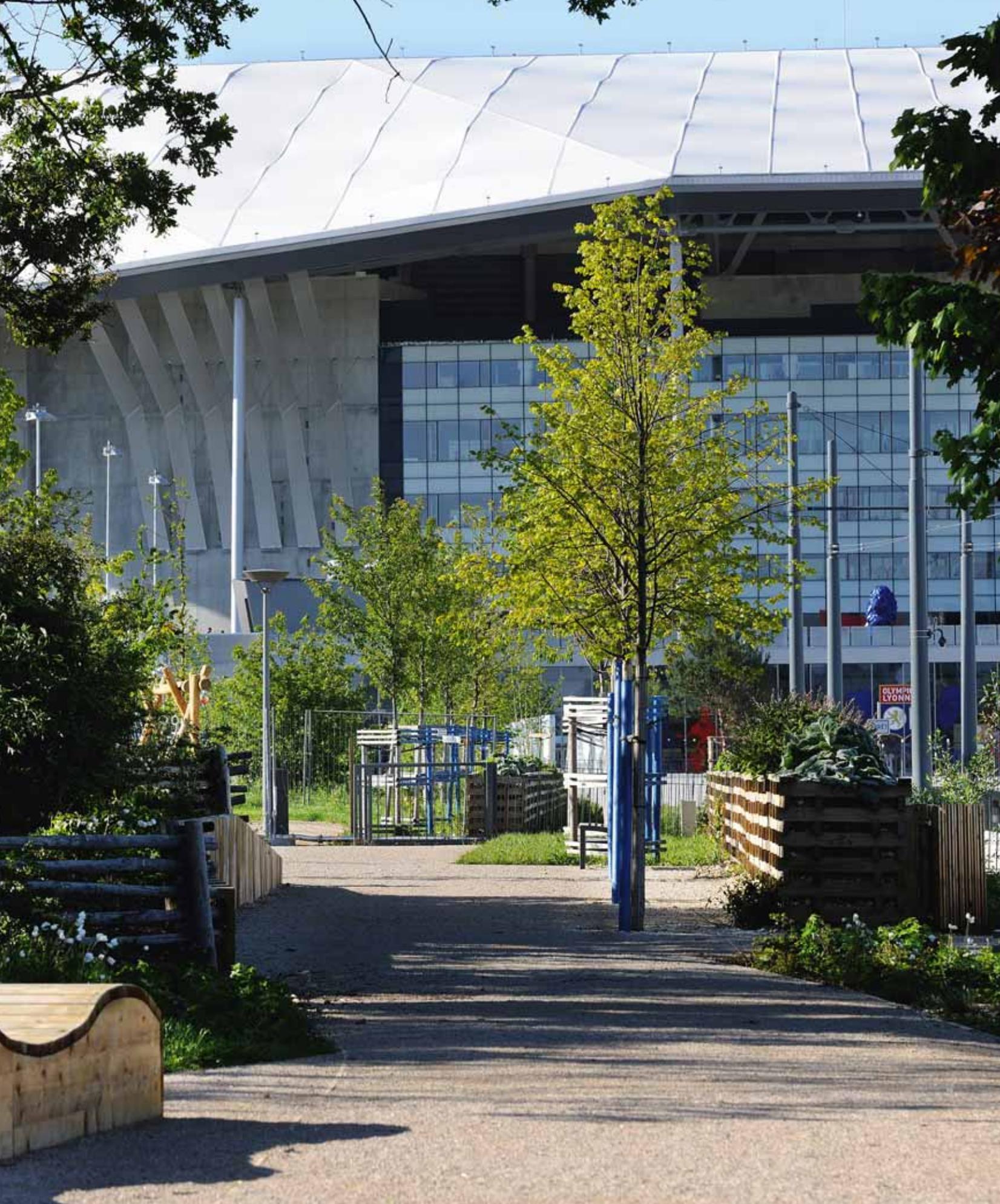
Le risque de responsabilité civile environnementale est pris en compte dans chaque pays.

Les dirigeants et mandataires sociaux du Groupe ainsi que les bénéficiaires de délégations de pouvoirs sont assurés dans le cadre

d'une police responsabilité civile « mandataires sociaux », dont l'objet est de prendre en charge les conséquences pécuniaires des réclamations présentées par un tiers pour des fautes engageant leur responsabilité civile personnelle, individuellement ou collectivement.

En 2017, le coût total des assurances sur les principaux risques gérés via les polices Groupe est de l'ordre de 3,2 pour mille du chiffre d'affaires.

Les éléments précisés ci-dessus sont donnés à titre d'illustration à une période donnée. La politique d'assurance Groupe est susceptible de modification en fonction des conditions du marché de l'assurance, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.



Nouveau stade de l'Olympique Lyonnais, Rhône Alpes, France

INFORMATIONS FINANCIÈRES

6

6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017	150	6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	207
6.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017	150	6.3.1. Contrôle fiscal Sococim Industries	207
6.1.2. Annexe aux comptes consolidés 2017	154	6.3.2. Litige Inde	207
6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188	6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	207
6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2017	193		
6.2.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2017	193		
6.2.2. Annexe au comptes sociaux 2017	195		
6.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	203		

6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017

6.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2017

État de la situation financière consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF			
Actifs non courants			
Goodwill	3	1 006 987	1 048 954
Autres immobilisations incorporelles	4	117 959	106 465
Immobilisations corporelles	5	1 837 759	1 992 508
Immeubles de placement	7	16 240	17 839
Participations dans des entreprises associées	8	40 696	41 070
Actifs d'impôts différés	25	111 860	157 897
Créances et autres actifs financiers non courants	9	77 557	110 941
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 209 058	3 475 674
Actifs courants			
Stocks et en-cours	10	351 303	385 770
Clients et autres débiteurs	11	408 092	389 504
Actifs d'impôts exigibles		45 001	53 447
Autres créances	11	174 251	188 721
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	265 364	242 770
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		1 244 011	1 260 212
TOTAL DE L'ACTIF		4 453 069	4 735 886
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	13	179 600	179 600
Primes		11 207	11 207
Réserves consolidées		1 985 313	2 022 313
Capitaux propres part du Groupe		2 176 120	2 213 120
Intérêts minoritaires		233 442	257 054
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 409 562	2 470 174
Passifs non courants			
Provisions retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	14	115 084	142 353
Autres provisions	15	108 703	107 101
Dettes financières et options de vente	16	928 403	980 017
Impôts différés passifs	25	160 668	204 959
Autres passifs non courants		1 398	2 228
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 314 256	1 436 658
Passifs courants			
Provisions	15	8 738	10 757
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	16	138 499	250 266
Fournisseurs et autres créditeurs		328 450	316 345
Passifs d'impôts exigibles		41 188	46 835
Autres dettes	18	212 376	204 851
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		729 251	829 054
TOTAL DES PASSIFS		2 043 507	2 265 712
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		4 453 069	4 735 886

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	19	2 563 464	2 453 771
Achats consommés		(1 660 025)	(1 554 840)
Valeur ajoutée	1.22	903 439	898 931
Charges de personnel	20	(423 993)	(409 406)
Impôts, taxes et versements assimilés		(58 709)	(56 466)
Excédent brut d'exploitation	1.22 & 23	420 737	433 059
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	21	(200 568)	(198 856)
Autres produits et charges	22	11 423	21 745
Résultat d'exploitation	23	231 592	255 948
Coût de l'endettement financier net	24	(27 665)	(30 475)
Autres produits financiers	24	15 792	12 371
Autres charges financières	24	(16 321)	(20 007)
Résultat financier	24	(28 194)	(38 111)
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	8	5 653	13 695
Résultat avant impôt		209 051	231 532
Impôts sur les résultats	25	(53 200)	(66 727)
Résultat net consolidé		155 851	164 805
Part attribuable aux intérêts minoritaires		13 670	25 740
Part attribuable au Groupe		142 181	139 065
EBITDA	1.22 & 23	444 170	457 813
EBIT	1.22 & 23	247 150	257 832
Capacité d'autofinancement	1.22	346 432	352 942
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>			
Résultat net part du Groupe de base et dilué par action	13	3,17	3,10

État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net consolidé	155 851	164 805
Autres éléments du résultat global		
Éléments non recyclables au compte de résultat :		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	25 685	3 548
Impôt sur les éléments non recyclables	(6 421)	(1 848)
Éléments recyclables au compte de résultat :		
Écarts de conversion	(194 260)	(143 748)
Couverture des flux de trésorerie	(2 346)	(3 082)
Impôt sur les éléments recyclables	841	(194)
Autres éléments du résultat global (après impôt)	(176 501)	(145 324)
RÉSULTAT GLOBAL	(20 650)	19 481
Part attribuable aux intérêts minoritaires	(7 771)	(21 274)
Part attribuable au Groupe	(12 879)	40 755

État des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net consolidé		155 851	164 805
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(5 653)	(13 695)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1 292	4 596
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
■ amortissements et provisions		200 831	208 706
■ impôts différés		(2 092)	(9 707)
■ plus ou moins values de cession		(3 450)	(3 966)
■ gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(1 671)	486
■ autres		1 324	1 717
Capacité d'autofinancement	1.22	346 432	352 942
Variation du besoin en fonds de roulement		(3 434)	33 332
Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles ⁽¹⁾	27	342 998	386 274
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations :			
■ immobilisations corporelles et incorporelles		(179 474)	(139 304)
■ immobilisations financières		(12 324)	(37 582)
Encaissements liés à des cessions d'immobilisations :			
■ immobilisations corporelles et incorporelles		15 529	7 567
■ immobilisations financières		4 126	7 170
Incidence des variations de périmètre		(14 852)	(25 907)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	28	(186 995)	(188 056)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(69 890)	(80 239)
Augmentation/Réduction de capital		(4 665)	-
Émissions d'emprunts		147 586	1 570
Remboursement d'emprunts		(242 723)	(129 405)
Acquisitions d'actions propres		(5 480)	(25 749)
Cession – attribution d'actions propres		46 634	27 935
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(128 538)	(205 888)
Incidence des variations de cours des devises		(16 315)	(8 517)
Variation de la trésorerie		11 150	(16 187)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	29	208 909	225 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	29	220 058	208 909

(1) Dont flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat : (47 299) milliers d'euros en 2017 et (51 432) milliers d'euros en 2016.
Dont flux de trésorerie provenant des intérêts décaissés et encaissés : (22 954) milliers d'euros en 2017 et (28 708) milliers d'euros en 2016.

État de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Auto - contrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1^{er} JANVIER 2016	179 600	11 207	(67 008)	2 207 548	(93 804)	2 237 543	292 160	2 529 703
Résultat annuel				139 065		139 065	25 740	164 805
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾				(2 185)	(96 125)	(98 310)	(47 014)	(145 324)
Résultat global				136 880	(96 125)	40 755	(21 274)	19 481
Dividendes distribués				(66 292)		(66 292)	(13 880)	(80 172)
Variation nette des actions propres			3 399	(1 213)		2 186		2 186
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires								
Augmentation de capital								
Autres variations				(1 072)		(1 072)	48	(1 024)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	179 600	11 207	(63 609)	2 275 851	(189 929)	2 213 120	257 054	2 470 174
Résultat annuel				142 181		142 181	13 670	155 851
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾				15 355	(170 415)	(155 060)	(21 441)	(176 501)
Résultat global				157 536	(170 415)	(12 879)	(7 771)	(20 650)
Dividendes distribués				(66 341)		(66 341)	(7 742)	(74 083)
Variation nette des actions propres			2 895	(496)		2 399		2 399
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires				(2 511)		(2 511)	(633)	(3 144)
Augmentation de capital				2 830		2 830	(7 539)	(4 709)
Autres variations ⁽²⁾				39 502		39 502	73	39 575
AU 31 DÉCEMBRE 2017	179 600	11 207	(60 714)	2 406 371	(360 344)	2 176 120	233 442	2 409 562

(1) *Stock par nature des autres éléments du résultat global :*

Les autres éléments du résultat global comprennent pour l'essentiel les écarts de conversion cumulés à fin décembre 2017 depuis fin 2003. Pour mémoire, en application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition aux IFRS ont été reclassés en report à nouveau à cette date.

(2) *Incluant principalement la restitution d'impôts de 38,9 millions d'euros encaissée suite à des réclamations sur le traitement fiscal de plus-values de cession de titres Soparfi réalisées par des filiales du Groupe en 2014 (cf. note 2).*

Les réserves de conversion Groupe se ventilent comme suit par devises (en milliers d'euros) au 31 décembre 2017 et 2016 :

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dollar :	19 329	63 948
Franc suisse :	156 953	208 982
Livre turque :	(215 010)	(178 330)
Livre égyptienne :	(126 542)	(128 268)
Tengué kazakh :	(73 097)	(85 609)
Ouguiya mauritanien :	(7 495)	(3 262)
Roupie indienne :	(114 482)	(67 390)
	(360 344)	(189 929)

6.1.2. Annexe aux comptes consolidés 2017

NOTE 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	155
NOTE 2	Variations de périmètre et autres faits marquants	162
NOTE 3	<i>Goodwill</i>	163
NOTE 4	Autres immobilisations incorporelles	164
NOTE 5	Immobilisations corporelles	165
NOTE 6	Contrats de location	166
NOTE 7	Immeubles de placement	166
NOTE 8	Participations dans des entreprises associées	167
NOTE 9	Créances et autres actifs non courants	167
NOTE 10	Stocks et en cours	168
NOTE 11	Créances	168
NOTE 12	Trésorerie et équivalents de trésorerie	169
NOTE 13	Capital social	169
NOTE 14	Avantages au personnel	169
NOTE 15	Autres provisions	172
NOTE 16	Dettes financières nettes et options de vente	173
NOTE 17	Instruments financiers	175
NOTE 18	Autres dettes	177
NOTE 19	Chiffre d'affaires	177
NOTE 20	Charges de personnel et effectifs	177
NOTE 21	Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	177
NOTE 22	Autres produits et charges	178
NOTE 23	Indicateurs de performance	178
NOTE 24	Résultat financier	178
NOTE 25	Impôts sur les résultats	178
NOTE 26	Informations sectorielles	181
NOTE 27	Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles	183
NOTE 28	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	183
NOTE 29	Composition de la trésorerie nette	183
NOTE 30	Rémunération des dirigeants	183
NOTE 31	Transactions avec les entreprises liées	184
NOTE 32	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	184
NOTE 33	Évènements postérieurs à la clôture	184
NOTE 34	Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2017	185

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2017 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture.

Les comptes consolidés du 31 décembre présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2016. Le Groupe a également appliqué l'amendement à IAS 7, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, visant à donner une information concernant les variations des passifs issus des activités de financement, en identifiant celles issues des flux de trésorerie de celles issues de flux non cash.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi les projets de mise en œuvre des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Reconnaissance du revenu » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que celui relatif à la mise en œuvre d'IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, pour en évaluer les impacts potentiels sur les états financiers du Groupe.

Concernant IFRS 15, un questionnaire d'identification des principales différences entre les principes comptables actuels - IAS 18 - et ceux de la norme IFRS 15 a été déployé auprès des entités du Groupe afin d'identifier les flux et transactions pouvant être impactés par la mise œuvre de cette nouvelle norme, ainsi que les éventuelles nécessaires modifications à apporter aux schémas comptables. Sur la base de l'exploitation de ces questionnaires et des analyses effectuées, le Groupe a conclu que la mise en œuvre de cette norme n'aura pas, compte tenu de la nature de ses activités, d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Concernant IFRS 9, le Groupe finalise actuellement ses analyses et n'anticipe pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de cette norme.

Concernant IFRS 16, la Société a mis en place les moyens nécessaires (formation, équipe projet, matrice de collecte) pour recenser l'ensemble des contrats de location concernés et chiffrer l'impact estimé de l'application de cette norme. Pour la transition, le Groupe a décidé d'adopter la méthode rétrospective complète lors de la mise en œuvre effective de la norme. Les principaux impacts estimés sur la base de la collecte réalisée à fin décembre 2017 sont présentés dans la note 6 « Contrats de location ».

Ces comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration le 13 février 2018, et seront soumis à l'Assemblée Générale du 6 avril 2018 pour approbation.

1.2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

L'état du résultat global consolidé est présenté par nature en deux tableaux distincts : le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée sont présentés selon la classification actifs courants/actifs non courants et passifs courants/passifs non courants, en fonction de leur exigibilité (correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an).

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à la juste valeur : les instruments financiers dérivés, les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs disponibles à la vente, la part des actifs et passifs faisant l'objet d'une opération de couverture.

Les principes et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

L'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS implique qu'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses soient faites par la Direction du Groupe, ayant une incidence directe sur les états financiers. Ces estimations reposent sur la continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des éléments disponibles à la date de leur réalisation. Elles concernent principalement les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions (notes 1.17 et 15), en particulier celles pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (notes 1.15 et 14) ;
- l'évaluation des options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées (notes 1.16 et 16) ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 1.14 et 17) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs, et en particulier de la probabilité de disposer de bénéfices imposables futurs suffisants pour les imputer (notes 1.20 et 25) ;
- les évaluations retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur (notes 1.4, 1.11 et 3) ;
- la définition du traitement comptable à appliquer en l'absence de norme (notes 1.7 et 10 relatives aux quotas d'émission).

Les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, dès que les circonstances le justifient, à minima à chaque clôture, et les éléments concernés des états financiers sont actualisés en conséquence.

1.3. Principes de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure ou antérieure, selon le cas, à la date d'acquisition ou de cession.

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des sociétés arrêtés au 31 décembre et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les soldes et toutes les transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe Vicat a le pouvoir de contrôle, seul, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Coentreprises et Entreprises associées

Les coentreprises, dont le contrôle est partagé et qui peuvent faire l'objet d'une exploitation en commun par un nombre limité d'actionnaires et les entreprises associées, participations sur lesquelles Vicat exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les *goodwills* dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « titres mis en équivalence ».

La liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2017 figure dans la note 34.

1.4. Regroupement d'entreprises – goodwill

À compter du 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ». Ces normes révisées étant d'application prospective, elles sont sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le *goodwill* représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition. Les *goodwills* issus des regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2004 sont évalués dans la devise de l'entreprise acquise. En application de l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités et les *goodwills* y afférent ont été maintenus pour leur valeur nette figurant au bilan établi selon les principes français au 31 décembre 2003.

En cas d'excédent de la quote-part d'intérêts dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût (« *goodwill* négatif »), la totalité de cet excédent résiduel est constatée dans le résultat de l'exercice d'acquisition, sauf en cas d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une entreprise déjà intégrée globalement, pour lesquels cet excédent est constaté dans les capitaux propres.

Les valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être déterminées de manière définitive dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Ces valeurs peuvent donc faire l'objet d'ajustement lors des clôtures de comptes intervenant durant ce délai.

Les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction significative est traitée séparément et donne lieu à une évaluation des actifs et passifs acquis et à la détermination d'un *goodwill*.

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », d'application obligatoire pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, a introduit principalement les modifications suivantes par rapport à la précédente norme IFRS 3 (avant révision) :

- la détermination du *goodwill* en une seule fois, lors de la prise de contrôle.

Le Groupe a alors le choix, pour chaque regroupement d'entreprise, lors de la prise de contrôle, d'évaluer les intérêts minoritaires :

- soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (option du *goodwill* « partiel »),
- soit à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »).

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter le *goodwill* à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, se traduisant par la constatation d'un *goodwill* dit « complet » ;

- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition, tout ajustement ultérieur survenant au-delà du délai d'affectation de 12 mois à compter de la date d'acquisition étant comptabilisé en résultat ;
- la constatation des coûts liés au regroupement d'entreprise en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- dans le cas des regroupements réalisés par étapes, lors de la prise de contrôle, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Conformément à IAS 36 (cf. note 1.11), les *goodwills* font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation, consistant à comparer leur valeur nette comptable à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque cette dernière s'avère inférieure à la première, une dépréciation correspondant à la perte de valeur ainsi déterminée est constatée.

1.5. Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture de l'exercice et les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture, les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie en appliquant le cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en capitaux propres.

En cas de cession ultérieure, le montant cumulé des écarts de change afférents à l'investissement net cédé libellé en devise étrangère est constaté en résultat. En application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition ont été reclassés en report à nouveau à cette date. Ils ne donneront pas lieu à comptabilisation en résultat en cas de cession ultérieure de ces investissements libellés en devise étrangère.

Les cours utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture		Cours Moyen	
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	2017	2016
USD	1,1993	1,0541	1,1293	1,1066
CHF	1,1702	1,0739	1,1116	1,0902
EGP	21,3378	19,0735	20,1179	11,0412
TRL	4,5464	3,7072	4,1213	3,3428
KZT	398,5600	351,3200	368,5592	380,5355
MRO	425,5217	378,8711	403,6467	385,4958
XOF	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
INR	76,6055	71,5935	73,4980	74,3553

1.6. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, droits et logiciels principalement) sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût comprend le coût d'acquisition ou de production et tous les autres coûts directement attribuables engagés pour l'acquisition ou la production de l'actif et pour sa mise en service.

Les immobilisations à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité (durée n'excédant pas 15 ans pour l'essentiel) selon le mode linéaire.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Les frais de développement répondant aux critères d'activation définis par IAS 38 sont immobilisés.

1.7. Quotas d'émission

Il n'existe pas, à ce jour, dans le référentiel IFRS, de norme ou interprétation traitant spécifiquement des droits d'émission de gaz à effet de serre. À compter du 1^{er} janvier 2016, le Groupe a décidé de retenir la méthode préconisée par l'ANC depuis 2013, compatible avec les normes IFRS en

vigueur (Règlement n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013), qui permet de fournir une information financière plus fiable et pertinente pour refléter le modèle économique des quotas, en supprimant notamment les impacts liés à la volatilité du cours des quotas.

Selon cette méthode, dès lors que les quotas sont destinés à remplir les obligations liées aux émissions (modèle production) :

- les quotas sont comptabilisés en stocks lors de leur acquisition (à titre gratuit ou onéreux). Ils sont sortis au fur et à mesure pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la procédure de restitution, ou à l'occasion de leur cession, et ne sont pas réévalués à la clôture ;
- une dette est comptabilisée à la clôture en cas de déficit de quotas.

Le Groupe n'ayant à aujourd'hui que des quotas alloués gratuitement par l'État dans le cadre des Plans Nationaux d'Affectation des Quotas, l'application de ces règles conduit donc à les enregistrer en stock pour une valeur nulle. Par ailleurs, des excédents étant à ce jour constatés par le Groupe, aucune dette n'est comptabilisée au bilan, et en l'absence de cession, aucun montant n'est comptabilisé au compte de résultat.

1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16. Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant une durée d'utilité différente, ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes en fonction des catégories d'actifs concernés :

	Actifs Ciment	Actifs Béton Granulats
Génie civil	15 à 30 ans	15 ans
Gros matériel	15 à 30 ans	10 à 15 ans
Équipements annexes	8 ans	5 à 10 ans
Électricité	15 ans	5 à 10 ans
Automatismes et instrumentations	5 ans	5 ans

Les terrains de carrière sont amortis en fonction des tonnages extraits dans l'année par comparaison aux réserves totales estimées.

Certains terrains de sociétés françaises acquis avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation, maintenue dans les comptes, dont l'impact sur les postes concernés n'est pas significatif.

Les intérêts d'emprunts supportés pour financer la réalisation des investissements pendant la période précédant leur mise en service sont immobilisés. Sont également capitalisées les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêts et dans la limite de la charge d'intérêts qui aurait été supportée au titre d'un emprunt en monnaie locale.

1.9. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au locataire, sont classés en contrats de location financement conformément à IAS 17. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les biens détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des loyers minimum à la date de début des contrats et amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, avec en contrepartie, la dette afférente au passif.

1.10. Immeubles de placement

Le Groupe comptabilise ses immeubles de placement au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs pratiqués. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (10 à 25 ans). La juste valeur de ses placements immobiliers est déterminée par les services dédiés du Groupe, assistés d'un consultant externe, principalement par référence aux prix du marché observés lors de transactions réalisées sur des biens comparables ou publiés par les chambres des notaires locales. Elle est présentée en annexe à chaque clôture annuelle.

1.11. Dépréciation d'actifs

Conformément à IAS 36, les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéfinie sont revues à chaque clôture annuelle et en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Pour les actifs à durée de vie définie, les valeurs sont revues seulement si des indices de pertes de valeur montrent une dépréciation probable.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une durée de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du *cash flow* opérationnel de la dernière année. Cette durée est en phase avec l'intensité capitalistique des activités du Groupe et la longévité des outils industriels.

Les *cash flows* prévisionnels sont déterminés sur la base des éléments suivants inflatés puis actualisés :

- l'EBITDA issu du Plan Long Terme sur les 5 premières années, puis projeté jusqu'à l'année 10 ;
- les investissements de maintien ; et
- la variation du Besoin en Fonds de Roulement.

Les hypothèses qui servent au calcul des tests de dépréciation émanent des prévisions construites par les opérationnels, au plus près de leur

connaissance du marché, du positionnement commercial des activités et des performances de l'outil industriel. Ces prévisions intègrent l'impact de l'évolution prévisible de la consommation cimentière en fonction des données macro-économiques et sectorielles, des changements susceptibles de modifier la situation concurrentielle, des améliorations techniques apportées au « process » de fabrication ainsi que de l'évolution attendue du coût des principaux facteurs de production contribuant au prix de revient des produits.

Pour les pays soumis à des tensions sociales et sécuritaires, les hypothèses retenues intègrent en outre, sur la base de données récentes et de l'examen des effets de ces tensions sur les conditions actuelles de l'activité, l'amélioration potentielle résultant de la levée progressive et partielle de certaines d'entre elles.

Les flux de trésorerie projetés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) avant impôts, conformément aux prescriptions de la norme IAS 36. Ce dernier est calculé par pays en tenant compte du coût de l'argent sans risque à long terme, du risque de marché pondéré par un facteur de volatilité sectorielle, ainsi que d'une prime pays, reflétant les risques spécifiques du marché sur lequel opère l'UGT concernée.

En effet, lorsque qu'il n'est pas possible d'estimer la valeur d'utilité d'un actif isolé, celle-ci est appréciée au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient (défini par IAS 36 comme étant le plus petit Groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendante), dans la mesure où les installations industrielles, les produits et les marchés constituent un ensemble cohérent. L'analyse a ainsi été menée au niveau de chaque zone géographique/marché/activité, et les UGT ont été déterminées en fonction de l'existence ou non d'une intégration verticale entre les activités du Groupe exercées sur la zone concernée.

La valeur des actifs ainsi testée, à minima annuellement au niveau de chaque UGT, est composée des actifs non courants incorporels et corporels majorée du *goodwill* attribuable aux minoritaires.

Ces tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses retenues pour chaque UGT, principalement en matière :

- de taux d'actualisation, tel que précédemment défini ;
- de taux d'inflation, devant refléter l'évolution des prix de vente et des coûts futurs attendus ;
- de taux de croissance à l'infini.

Des tests de sensibilité à l'augmentation ou la diminution d'un point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus sont réalisés à chaque clôture annuelle afin de mesurer l'incidence sur la valeur des *goodwills* et des autres actifs incorporels et corporels inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, ce taux d'actualisation intègre une prime de risque pays et une prime de risque sectoriel traduisant la cyclicité de certains facteurs inhérents au secteur d'activité, ce qui permet d'appréhender la volatilité de certaines composantes du prix de revient, sensible notamment aux coûts énergétiques.

Les pertes de valeurs constatées sont réversibles et font l'objet d'une reprise en cas de diminution, à l'exception de celles afférentes aux *goodwills*, qui sont définitives.

1.12. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements consolidés des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits fabriqués et les en cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont constituées, le cas échéant, sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables identifiées à la clôture de l'exercice.

1.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme (ayant une échéance inférieure à 3 mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur). Ces derniers sont valorisés à leur valeur de marché à la clôture. La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

1.14. Instruments financiers

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, dans l'une des quatre catégories d'instruments financiers suivantes prévues par la norme IAS 39, en fonction des raisons ayant motivé leur acquisition à l'origine :

- les prêts et créances à long terme, actifs financiers non cotés sur un marché actif, dont le paiement est déterminé ou déterminable ; ils sont évalués au coût amorti ;
- les actifs disponibles à la vente qui intègrent notamment, selon la norme, les titres de participation dans des sociétés non consolidées ; ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée du coût des ventes à la clôture, qui prend en compte les perspectives de rentabilité, les cours de bourse ou les prix de marché ;
- les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le résultat, parce que détenus à des fins de transaction (acquis et détenus en vue d'être revendus à court terme) ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance, qui comprennent les titres cotés sur un marché actif assortis de paiements déterminés et à échéances fixées ; le Groupe ne possède pas de tels actifs à la clôture des exercices présentés.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction. Les actifs financiers font l'objet d'une revue à chaque clôture annuelle afin d'identifier l'existence éventuelle d'un indice de perte de valeur.

Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers évalués au coût amorti. Ils comprennent principalement les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires. Le Groupe n'a pas de passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actions d'autocontrôle

Conformément à IAS 32, les actions propres Vicat sont inscrites en déduction des capitaux propres.

Instruments dérivés et relations de couverture

Le Groupe utilise des instruments de couverture pour réduire son exposition aux variations de taux d'intérêts et de cours de change résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Ces opérations de couverture sont réalisées au moyen d'instruments financiers dérivés. Le Groupe utilise des *swaps* et *caps* de taux d'intérêts pour gérer son exposition aux risques de taux et des contrats de change à terme et *swaps* de devises pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par le Groupe exclusivement à des fins de couverture économique et aucun instrument n'est détenu à des fins spéculatives. Cependant, certains instruments financiers dérivés utilisés ne sont pas, pas encore ou plus éligibles à la comptabilité de couverture à la date de clôture selon les critères de la norme IAS 39.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat dans le résultat financier (« Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers »). Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation suivants :

- la valeur de marché des *swaps* de taux, *swaps* de change et des opérations d'achats/ventes à terme est calculée à partir d'une actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités le cas échéant des intérêts courus non échus ;
- les options de taux sont réévaluées sur la base du modèle Black and Scholes en intégrant les paramètres de marché existants à la clôture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon le type de relation de couverture :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque

particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple vente ou achat attendu, opération future « hautement probable ») et qui affecterait le résultat net présent.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière et la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- en cas de documentation d'une relation de couverture de Juste Valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée en compte de résultat, venant se compenser avec la variation de la juste valeur de l'instrument financier couvert. Le résultat est impacté de la seule part inefficace de la couverture ;
- en cas de documentation d'une relation de couverture de Flux de Trésorerie, la variation de juste valeur du dérivé de couverture est enregistrée initialement en capitaux propres pour la part efficace et directement en compte de résultat pour la part inefficace de la variation. Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont transférées en compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

1.15. Avantages au personnel

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les réglementations, usages et accords contractuels en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés consolidées du Groupe, prévoient différents avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de départ en retraite, compléments de retraite, retraite chapeau pour les dirigeants..., ainsi que d'autres avantages à long terme (couverture de dépenses médicales au bénéfice des retraités,...).

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies, qui comprennent tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux à cotisations définies, constituent un engagement futur pour le Groupe. Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel (évolution des salaires, mortalité, rotation,...) selon la méthode des unités de

crédits projetées, conformément aux usages et aux clauses prévues par les conventions collectives.

Certains régimes de retraite à prestations définies, principalement aux États-Unis et en Suisse sont couverts pour tout ou partie par des actifs dédiés qui sont composés pour l'essentiel d'actions et d'obligations. Les positions nettes des régimes sont intégralement provisionnées dans l'état de la situation financière, après déduction, le cas échéant, de la juste valeur de ces actifs investis, dont le montant peut être ajusté compte tenu du mécanisme de « l'asset ceiling ». En cas d'excédent d'actif (régime sur-financé), celui-ci n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe, et dans la limite du plafond défini par la norme.

Les écarts actuariels résultent du changement d'hypothèses actuarielles et/ou d'écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En application de l'option offerte par IFRS 1, le Groupe avait choisi de mettre à zéro les écarts actuariels liés aux avantages au personnel non encore reconnu dans le bilan de transition par imputation sur les capitaux propres.

1.16. Options de vente consenties sur actions de filiales consolidées

En application des normes IAS 27 et IAS 32, les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont enregistrées dans les passifs financiers pour la valeur actuelle de leur prix d'exercice estimé avec en contrepartie une réduction des intérêts minoritaires correspondants.

Le différentiel entre la valeur de l'option et le montant des intérêts minoritaires est constaté :

- en *goodwill*, pour les options émises avant le 1^{er} janvier 2010 ;
- en diminution des capitaux propres - part du Groupe- pour les options émises après le 1^{er} janvier 2010.

La dette est estimée en fonction des données contractuelles disponibles (prix, formule,...) et tout autre élément pertinent pour son évaluation. Sa valorisation est revue à chaque clôture et les variations ultérieures de la dette sont constatées :

- soit en contrepartie du *goodwill* (options émises avant le 1^{er} janvier 2010) ;
- soit en contrepartie des capitaux propres -part du Groupe- (options émises après le 1^{er} janvier 2010).

Aucun impact n'est enregistré dans le compte de résultat hormis l'impact de l'actualisation annuelle de la dette constatée dans le résultat financier ; le résultat -part du Groupe- reste calculé sur la base du pourcentage détenu dans les filiales concernées, sans prise en compte du pourcentage d'intérêt attaché aux options de vente.

1.17. Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources sans contrepartie attendue après la clôture, pouvant être estimée de manière fiable.

Elles incluent notamment les provisions pour remise en état des sites, constituées au fur et à mesure de l'exploitation des carrières et comprenant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrière.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an, font l'objet d'une actualisation, conformément à IAS 37, lorsque son effet est significatif. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

1.18. Chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est constaté à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises et ristournes commerciales et après déduction des droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité. Il comprend les coûts de transport et de manutention facturés aux clients.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

1.19. Autres produits et charges

Il s'agit de charges et produits qui émanent de l'activité opérationnelle du Groupe, mais qui ne sont pas engagés dans le cadre du processus direct de production ou de l'activité commerciale. Ces charges et produits concernent notamment les indemnités d'assurances, les redevances brevets, les ventes d'excédents de CO2 et certaines charges liées à des sinistres ou litiges.

1.20. Impôts sur le résultat

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporelles identifiées dans les filiales du Groupe entre les valeurs dans l'état de la situation financière consolidé et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles, y compris sur le retraitement des contrats de location financement, sauf si la différence temporelle est générée par un *goodwill*.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif

est constaté s'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés.

1.21. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée dans la note 26 a été définie sur la base des données issues du reporting interne. Cette information est celle utilisée par la Direction générale qui met en œuvre la stratégie définie par le Président du Conseil d'Administration, pour la mesure de la performance économique du Groupe et l'allocation des investissements et ressources aux secteurs et zones géographiques.

Les secteurs opérationnels déterminés en application d'IFRS 8 sont constitués des 3 secteurs dans lesquels le Groupe exerce son activité : le Ciment, le Béton & Granulats et les Autres Produits & Services.

Les indicateurs de gestion présentés ont été adaptés pour être en cohérence avec ceux suivis par la Direction générale tout en respectant les informations requises par IFRS 8 : Chiffre d'affaires opérationnel et consolidé, EBITDA et EBIT (*cf.* § 1.22), Total des actifs non courants, Capitaux nets investis (*cf.* § 26), Investissements industriels, Dotation nette aux amortissements des immobilisations et Effectifs.

Les indicateurs de gestion suivis dans le cadre du reporting interne sont identiques à l'ensemble des secteurs opérationnels et zones géographiques définis ci-dessus et sont déterminés conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

1.22. Indicateurs financiers

La définition des indicateurs de performance financière, utilisés par le Groupe, comme par d'autres acteurs industriels notamment dans le domaine des matériaux de construction, et présentés avec le compte de résultat, est la suivante :

Valeur Ajoutée : elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires

Excédent Brut d'exploitation : il est égal à la valeur ajoutée, diminuée des charges de personnel, des impôts et taxes (hors impôts sur les résultats et impôts différés) et augmenté des subventions d'exploitation.

EBITDA (*Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires,

EBIT (*Earning Before Interest and Tax*) : il se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires.

Capacité d'autofinancement : elle est égale au résultat net avant prise en compte des charges nettes calculées sans impact sur la trésorerie (soit principalement les dotations nettes aux amortissements et provisions, les impôts différés, les résultats de cession et les variations de juste valeur).

1.23. Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement un chiffre d'affaires plus bas aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

NOTE 2 Variations de périmètre et autres faits marquants

Environnement macro-économique et activité

L'économie égyptienne en général et le secteur cimentier en particulier ont été très affectés par la forte dévaluation de la livre égyptienne intervenue en novembre 2016. Les acteurs cimentiers tout comme notre filiale Sinaï Cement Company, ont fait face à une consommation cimentière en baisse d'environ 6 % et à un renchérissement très marqué de leurs coûts de production au cours de l'année 2017. Ainsi, la rentabilité de notre filiale a été fortement affectée par un doublement de ses coûts énergétiques et, compte tenu de sa localisation, par une augmentation significative de ses coûts logistiques. Néanmoins, l'économie égyptienne devrait se stabiliser progressivement avec un ralentissement de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt, l'augmentation des investissements étrangers et la mise en exploitation des nouveaux champs gaziers. En conséquence, le Groupe considère que le marché égyptien de la construction offre un potentiel de développement important pour Sinaï Cement Company et a pris les mesures nécessaires pour renforcer la structure financière de sa filiale.

L'exercice 2017 a par ailleurs été marqué par des conditions climatiques très défavorables dans un certain nombre de pays, et notamment en France, en Suisse, en Turquie et aux États-Unis. Ainsi, les intempéries observées au cours du premier semestre 2017 en France, en Suisse et en Turquie ont entraîné une très forte saisonnalité de l'activité et des résultats du Groupe dans ces pays. Quant aux États-Unis, les très mauvaises conditions climatiques enregistrées sur l'ensemble de l'exercice, notamment dans les États du Sud-Est, ont impacté sensiblement les performances du Groupe dans cette région.

Volatilité des cours de change et impacts sur le compte de résultat

En 2017, outre les conséquences de la dévaluation de la livre égyptienne dont la valeur contre euro a été divisée par deux, le compte de résultat du Groupe a été fortement impacté par le renforcement de l'euro contre la majorité des monnaies étrangères, impact amplifié par la poursuite de la dégradation de la livre turque. Il en résulte sur l'exercice un effet de change négatif de (114,5) millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et négatif de (3,7) millions d'euros sur l'EBITDA. Les capitaux propres consolidés enregistrent, quant à eux, des écarts de conversion négatifs sur l'année 2017 pour un montant net global de (191,5) millions d'euros.

Contrôle fiscal au Sénégal

Au cours du deuxième semestre 2016, Sococim Industries, filiale sénégalaise du Groupe, a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Ce contentieux avec l'administration fiscale sénégalaise a fait l'objet d'un accord transactionnel au cours de l'exercice 2017 qui a clos l'ensemble des procédures de contentieux concernées et qui s'est soldé par une charge nette de (1,5) million d'euros pour la Société.

Un nouveau contrôle fiscal a été ouvert au cours du 4^e trimestre 2017, une notification a été émise à ce titre début février 2018 et fait l'objet de discussions et recours.

Dégrèvements d'impôts/Contribution exceptionnelle

Des réclamations sur le traitement fiscal de plus-values de cession de titres Soparfi réalisées par des filiales du Groupe en 2014 ont connu une issue favorable et ont abouti à des dégrèvements d'imposition d'un montant total de 38,9 millions qui ont été encaissés en janvier 2017. Cette restitution d'impôt a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés du Groupe en 2017, comme l'avaient été les plus-values réalisées lors de la cession de ces titres. Les intérêts moratoires perçus à ce titre (3,2 millions d'euros) ont été comptabilisés dans le résultat financier.

Par ailleurs, suite à l'invalidation par le Conseil Constitutionnel français de la taxe de 3 % sur la distribution de dividendes, Vicat SA a perçu un remboursement par le Trésor Public de 11,1 millions d'euros (dont 9,9 millions d'euros au titre du montant principal comptabilisé en impôts sur les résultats et 1,2 million d'euros au titre des intérêts moratoires comptabilisés dans le résultat financier). En contrepartie Vicat SA a versé une contribution exceptionnelle de (1,7) million d'euros comptabilisée en impôts sur les résultats.

Fiscalité : changement des taux d'impôt et des règles fiscales aux États-Unis et en France

La réforme fiscale américaine adoptée fin 2017 a, entre autre, réduit le taux d'imposition fédéral à compter de 2018 pour le porter de 35 % à 21 % et modifié les durées et bases d'imputation des futurs déficits reportables. Les impôts différés actifs des filiales américaines du Groupe trouvant principalement leur origine dans les déficits reportables ont été ajustés en conséquence, donnant lieu à une charge d'impôts différés au compte de résultat à fin décembre 2017 de près de (8,0) millions d'euros.

Concernant la France, le taux d'impôt sur les sociétés sera réduit progressivement à compter de 2018 de 33,33 % à 25 % à l'horizon 2022. L'impact de ce changement de taux sur le stock net d'impôts différés existant à l'ouverture se traduit par une charge de (1,0) million d'euros comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Activité Papier

Le repositionnement de l'offre de l'activité Papier sur une nouvelle gamme de produits (cuisson, décor, sécurité,...) nécessite des adaptations de l'outil et du processus industriel qui affectent les performances de cette activité. À ce titre, au 31 décembre 2017, il a été procédé à un amortissement accéléré des actifs non indispensables

à l'exploitation à hauteur de 3,5 millions d'euros et à une charge non ordinaire d'ajustement de la valeur des stocks dédiés à hauteur de 3,2 millions d'euros.

Refinancement du Groupe

Vicat SA a renouvelé, par anticipation, en décembre 2017 et en janvier 2018 l'intégralité de ses lignes de financement bancaires pour un montant total de 790 millions d'euros. Les lignes bilatérales ont été renouvelées pour un montant identique soit 240 millions d'euros et pour une durée de 5 ans. Le montant de la ligne de crédit syndiquée a été augmenté à 550 millions d'euros et sa durée est de 5 ans + 1 + 1, Vicat SA disposant de 2 options d'extension d'une année, en fin de 1^{re} et de 2^e année. L'exercice de ces options permet à l'issue de chacune des deux premières années, et sous réserve de l'accord des banques, de conserver la durée initiale de 5 ans. Cette opération a pour conséquence d'améliorer les conditions de financement du Groupe et de rallonger la maturité moyenne de sa dette qui s'établit à près de 4 ans après sa prise en compte.

NOTE 3 Goodwill

La variation des *goodwill*s nets par secteurs d'activité s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total net
AU 31 DÉCEMBRE 2015	733 419	283 245	23 643	1 040 307
Acquisitions/Augmentations		20 422		20 422
Cessions/Diminutions		(300)		(300)
Variations de change	(15 874)	4 386	175	(11 313)
Autres mouvements		1 891	(2 053)	(162)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	717 545	309 644	21 765	1 048 954
Acquisitions/Augmentations	1 754	5 868		7 622
Cessions/Diminutions		(1 240)		(1 240)
Variations de change	(26 529)	(19 558)	(1 622)	(47 709)
Autres mouvements	(432)	(2 292)	2 084	(640)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	692 338	292 422	22 227	1 006 987

Test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition :

Conformément à IFRS 3 et IAS 36, les *goodwill*s font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite dans les notes 1.4 et 1.11.

Les *goodwill*s se répartissent comme suit par UGT :

	<i>Goodwill</i> <i>(en milliers d'euros)</i>		Taux d'actualisation retenu pour les tests de dépréciation (%)		Taux de croissance à l'infini retenu pour les tests de dépréciation (%)		Dépréciation qu'entraînerait une variation de + 1 % du taux d'actualisation		Dépréciation qu'entraînerait une variation de - 1 % du taux de croissance à l'infini	
	déc. 2017	déc. 2016	déc. 2017	déc. 2016	déc. 2017	déc. 2016	déc. 2017	déc. 2016	déc. 2017	déc. 2016
UGT Inde	243 556	259 883	10,63	10,29	6	6	-	-	-	-
UGT Afrique de l'Ouest Ciment	148 547	152 320	10,63	11,29	3 à 5	3	-	-	-	-
UGT France-Italie	209 188	203 446	6,89	6,36	0	0	-	-	-	-
UGT Suisse	137 259	143 167	6,89	6,36	0	0	-	-	-	-
Autres UGT cumulées	268 437	290 138	9,09 à 11,25	9,75 à 11,98	2 à 3	2 à 3	(12 793)	-	(1 428)	-
TOTAL	1 006 987	1 048 954					(12 793)	0	(1 428)	0

Les tests de dépréciation réalisés en 2017 et 2016 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des *goodwill*s.

Les tests de sensibilité à une variation de + 1 % du taux d'actualisation réalisés à la clôture entraînent une valeur recouvrable légèrement inférieure à la valeur nette comptable de deux UGT.

NOTE 4 Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015	74 447	49 064	67 730	5 746	196 987
Acquisitions	1 791	924	176	3 640	6 531
Cessions		(2 066)	(284)		(2 350)
Variations de périmètre	1 502	29			1 531
Variations de change	(7 152)	92	(42)	34	(7 068)
Autres mouvements	(764)	1 967	2 597	(3 139)	661
AU 31 DÉCEMBRE 2016	69 824	50 010	70 177	6 281	196 292
Acquisitions	18 788	2 469	1 292	1 452	24 001
Cessions	(3 441)	(800)	(2)		(4 243)
Variations de périmètre		42			42
Variations de change	(1 959)	(811)	(6 493)	(293)	(9 556)
Autres mouvements	(1 060)	2 501	4 322	(1 312)	4 451
AU 31 DÉCEMBRE 2017	82 152	53 411	69 296	6 128	210 987

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015	(23 668)	(26 584)	(32 276)	0	(82 528)
Augmentation	(2 440)	(4 573)	(3 716)		(10 729)
Diminution		1 789	34		1 823
Variations de périmètre		(29)			(29)
Variations de change	1 620	(83)	302		1 839
Autres mouvements		(244)	41		(203)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	(24 488)	(29 724)	(35 615)	0	(89 827)
Augmentation	(2 282)	(4 891)	(5 115)		(12 288)
Diminution	3 441	522			3 963
Variations de périmètre		(39)			(39)
Variations de change	878	693	3 631		5 202
Autres mouvements	(31)	(3)	(5)		(39)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(22 482)	(33 442)	(37 104)	0	(93 028)
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2016	45 336	20 286	34 562	6 281	106 465
VALEUR NETTE COMPTABLE					
AU 31 DÉCEMBRE 2017	59 670	19 969	32 192	6 128	117 959

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au cours des exercices 2017 et 2016.

Les frais de recherche et développement inscrits en charges en 2017 s'élèvent à 3 194 milliers d'euros (3 804 milliers d'euros en 2016).

NOTE 5 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 201 620	3 058 357	152 666	98 754	4 511 397
Acquisitions	12 136	27 249	4 698	84 062	128 145
Cessions	(3 214)	(26 016)	(8 439)	(10)	(37 679)
Variations de périmètre	1 869	17 547	174	85	19 675
Variations de change	(32 629)	(120 299)	(1 755)	(10 983)	(165 666)
Autres mouvements	17 707	95 521	1 685	(105 577)	9 336
AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 197 489	3 052 359	149 029	66 331	4 465 208
Acquisitions	10 361	42 375	3 795	105 635	162 166
Cessions	(7 166)	(29 283)	(8 156)	(2 190)	(46 795)
Variations de périmètre	1 575	997	102	89	2 763
Variations de change	(69 848)	(196 277)	(8 582)	(5 039)	(279 746)
Autres mouvements	14 468	76 325	(1 993)	(86 005)	2 795
AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 146 879	2 946 496	134 195	78 821	4 306 391

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & Constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015	(492 709)	(1 788 512)	(108 901)	(264)	(2 390 386)
Augmentation	(36 400)	(130 259)	(9 443)		(176 102)
Diminution	2 101	24 307	8 310	104	34 822
Variations de périmètre	1 086	(812)	(67)		207
Variations de change	9 626	52 271	1 535	3	63 435
Autres mouvements	2 839	(7 926)	403	8	(4 676)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	(513 457)	(1 850 931)	(108 163)	(149)	(2 472 700)
Augmentation	(34 926)	(135 639)	(8 606)	(19)	(179 190)
Diminution	4 453	26 575	7 976	138	39 142
Variations de périmètre	(1 250)	(775)	(80)		(2 105)
Variations de change	27 147	115 248	5 942	5	148 342
Autres mouvements	(236)	(5 237)	3 352		(2 121)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(518 269)	(1 850 759)	(99 579)	(25)	(2 468 632)
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2016	684 032	1 201 428	40 866	66 182	1 992 508
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	628 610	1 095 737	34 616	78 796	1 837 759

Les immobilisations corporelles en cours totalisent 72 millions d'euros au 31 décembre 2017 (61 millions d'euros au 31 décembre 2016) et les avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles

représentent 7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 27 millions d'euros au 31 décembre 2017 (21 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le montant global d'intérêts capitalisés en 2017 s'élève à 0,2 million d'euros (0,7 million d'euros en 2016), déterminé sur la base d'un taux d'intérêts appliqué localement variant de 3,95 % à 4,31 % selon les pays concernés.

NOTE 6 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés conformément à IAS 17. Les engagements de location du Groupe concernent principalement du matériel de transport, des biens immobiliers, ainsi que d'autres matériels et équipements.

Contrats de location financement et crédit-bail

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Installations industrielles	140	315
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	236	343
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	376	658

Échéancier des paiements minimaux <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
À moins d'un an	353	606
De 1 à 5 ans	810	530
À plus de 5 ans	0	0
TOTAL	1 163	1 136

Les paiements minimaux au titre des contrats de location financement sont ventilés conformément à IAS 17 entre une charge financière et l'amortissement de la dette.

Contrats de location simple entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Sur la base de la collecte réalisée, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu des contrats de location simple entrant dans le champ d'application d'IFRS 16, s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 (les contrats de courte durée (< 12 mois) et portant sur des actifs de

faible valeur (<5KUSD) étant exclus du champ d'application d'IFRS 16 ne figurent pas dans les montants indiqués ci-après) :

Échéancier des paiements minimaux estimés <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
À moins d'un an	58 613	54 584
De 1 à 5 ans	136 054	137 578
À plus de 5 ans	72 013	76 242
TOTAL	266 680	268 404

Les paiements minimaux au titre des contrats de location simple sont comptabilisés conformément à IAS 17 en charges sur une base linéaire sur la durée des contrats. La charge de loyers comptabilisée en 2017 au titre de ces contrats s'établit à 58 millions d'euros (57 millions d'euros en 2016).

NOTE 7 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Amortissements & Pertes de valeur	Montants nets
AU 31 DÉCEMBRE 2015	40 226	(22 460)	17 766
Acquisitions/Augmentations	875	(836)	39
Cessions/Diminutions	(228)	109	(119)
Variations de change	109	(35)	74
Variations de périmètre et autres	184	(105)	79
AU 31 DÉCEMBRE 2016	41 166	(23 327)	17 839
Acquisitions/Augmentations	454	(1 020)	(566)
Cessions/Diminutions	(102)	58	(44)
Variations de change	(1 016)	331	(685)
Variations de périmètre et autres	(474)	170	(304)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	40 028	(23 788)	16 240
Juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2016			78 765
JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017			77 480

Les produits locatifs des immeubles de placement s'élèvent à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 8 Participations dans des entreprises associées

Variation des participations dans des entreprises associées <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
AU 1^{er} JANVIER	41 070	49 854
Quote-part de résultat des entreprises associées	5 653	13 695
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées	(1 292)	(4 596)
Variations de périmètre	(366)	50
Variations de change et autres	(4 369)	(17 933)
AU 31 DÉCEMBRE	40 696	41 070

NOTE 9 Créances et autres actifs non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Pertes de valeur	Montants nets
AU 31 DÉCEMBRE 2015	124 546	(1 874)	122 672
Acquisitions/Augmentations	14 331	(98)	14 233
Cessions/Diminutions	(9 296)	457	(8 839)
Variations de périmètre	32		32
Variations de change	(6 895)	(8)	(6 903)
Variation constatée en autres éléments du résultat global	8 298		8 298
Autres	(18 552)		(18 552)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	112 464	(1 523)	110 941
Acquisitions/Augmentations	12 145	(4)	12 141
Cessions/Diminutions	(3 673)	49	(3 624)
Variations de périmètre			0
Variations de change	(2 927)	71	(2 856)
Variation constatée en autres éléments du résultat global	(19 343)		(19 343)
Autres	(19 788)	86	(19 702)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	78 878	(1 321)	77 557
dont :			
■ titres de participation	25 637	(471)	25 166
■ titres immobilisés	1 257	(213)	1 044
■ prêts et créances	36 387	(637)	35 750
■ actifs des régimes d'avantages au personnel <i>(cf. note 14)</i>	4 807		4 807
■ instruments financiers <i>(cf. note 17)</i>	10 790		10 790
AU 31 DÉCEMBRE 2017	78 878	(1 321)	77 557

NOTE 10 Stocks et en cours

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Matières premières et consommables	236 029	(17 212)	218 817	247 000	(13 438)	233 562
Encours, produits finis et marchandises	142 189	(9 703)	132 486	161 109	(8 901)	152 208
TOTAL	378 218	(26 915)	351 303	408 109	(22 339)	385 770

Les excédents de quotas de CO2 sont enregistrés en stocks pour une valeur nulle (correspondant à 4 127 milliers de tonnes à fin 2017 et 3 674 milliers de tonnes à fin 2016).

NOTE 11 Créances

	Clients et autres débiteurs	Provisions Clients et autres débiteurs	Clients et autres débiteurs Net	Autres Créances fiscales	Créances sociales	Autres créances ⁽¹⁾	Provisions autres créances	Total Autres Créances Net
<i>(en milliers d'euros)</i>								
AU 31 DÉCEMBRE 2015	399 074	(22 447)	376 627	47 457	3 948	99 960	(640)	150 725
Augmentations		(5 999)	(5 999)			1	(492)	(491)
Diminutions avec utilisation		6 892	6 892				46	46
Variations de change	(9 334)	387	(8 947)	(2 419)	(591)	(6 833)	(42)	(9 885)
Variations de périmètre	23 880	(380)	23 500	747		21 025		21 772
Autres mouvements	(2 384)	(185)	(2 569)	2 585	(1 308)	26 279	(1 002)	26 554
AU 31 DÉCEMBRE 2016	411 236	(21 732)	389 504	48 370	2 049	140 432	(2 130)	188 721
Augmentations		(6 481)	(6 481)			(1)	(90)	(91)
Diminutions avec utilisation		5 905	5 905				121	121
Variations de change	(25 598)	1 329	(24 269)	(1 717)	(178)	(6 494)	153	(8 236)
Variations de périmètre	7 332	(163)	7 169	169		1 777		1 946
Autres mouvements	36 128	136	36 264	11 153	1 568	(19 446)	(1 485)	(8 210)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	429 098	(21 006)	408 092	57 975	3 439	116 268	(3 431)	174 251
Dont échu au 31 décembre 2017 :								
■ depuis moins de 3 mois	118 256	(4 108)	114 148	14 121	1 493	24 930	(2 605)	37 939
■ depuis plus de 3 mois	25 721	(11 084)	14 637	7 690	766	4 011	(294)	12 173
Dont non échu au 31 décembre 2017 :								
■ à moins de un an	281 508	(3 149)	278 359	35 766	737	80 466	(532)	116 437
■ à plus de un an	3 613	(2 665)	948	398	443	6 861	0	7 702

(1) Incluant au 31 décembre 2017, 34 millions d'euros (36 millions d'euros au 31 décembre 2016) faisant l'objet de deux saisies conservatoires sur les comptes d'une société indienne du Groupe, Bharathi Cement, dans le cadre d'une procédure d'enquête diligentée par les autorités administratives et judiciaires sur des faits antérieurs à l'entrée de Vicat à son capital. La seconde saisie conservatoire, d'une valeur de 21 millions d'euros, a fait l'objet d'une inscription par la Direction des enquêtes sur un de ses comptes bancaires au nom de la société. Bien que ces mesures ne soient pas de nature à entraver le fonctionnement de la Société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé. Aucune évolution significative n'a eu lieu en 2017, mais une décision est attendue au cours du 1^{er} semestre 2018.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui en est toujours à la phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation.

NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Disponibilités	105 638	90 033
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme < 3 mois	159 726	152 737
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	265 364	242 770

NOTE 13 Capital social

Le capital social de Vicat est composé de 44 900 000 actions ordinaires de 4 euros entièrement libérées dont 684 904 actions détenues en propre au 31 décembre 2017 (723 471 au 31 décembre 2016) acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires, et dans le cadre de la cession par Heidelberg Cement de sa participation de 35 % dans Vicat en 2007.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix, à l'exception des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, à qui est attribué un droit de vote double.

Le dividende versé au cours de l'exercice 2017 au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 1,50 euro par action soit au total 67 350 milliers d'euros, identique au dividende de 1,50 euro par action versé en 2016 au titre de l'exercice 2015 soit au total 67 350 milliers d'euros. Le dividende proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1,50 euro par action, soit au total 67 350 milliers d'euros.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action et s'obtient en divisant le résultat net part

du Groupe par le nombre d'actions ordinaires moyen pondéré de Vicat en circulation sur l'exercice.

Depuis le 4 janvier 2010, et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, Vicat a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 à Natixis Securities.

Pour sa mise en œuvre, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité : 20 000 titres Vicat et 3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, les moyens suivants figurent au compte de liquidité : 9 382 titres Vicat et 3 436 milliers d'euros.

NOTE 14 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Régimes de retraites et indemnités de fin de carrière (IFC)	57 568	76 441
Autres avantages postérieurs à l'emploi	57 516	65 912
Total provisions retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	115 084	142 353
Actifs des régimes (note 9)	(4 807)	-
PASSIF NET	110 277	142 353

Principaux régimes du Groupe : Les principaux régimes à prestations définies du Groupe se trouvent en Suisse, aux États-Unis et en France. Ils sont, pour la plupart, préfinancés à travers la souscription de contrats d'assurance ou l'affiliation à un fonds de pension. Les modalités de financement sont conformes aux législations locales, notamment sur les niveaux de financement minimum des droits passés. Étant donné la matérialité des engagements, le Groupe procède chaque année à une mise à jour des évaluations actuarielles afin de refléter le coût de ces dispositifs.

Passif net comptabilisé au bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
Valeur actualisée des obligations financées	443 993	56 597	500 590	488 296	65 912	554 208
Juste valeur des actifs des régimes	(396 639)		(396 639)	(411 855)		(411 855)
Situation nette	47 354	56 597	103 951	76 441	65 912	142 353
Limitation de reconnaissance des actifs de couverture	6 326		6 326			0
PASSIF NET	53 680	56 597	110 277	76 441	65 912	142 353

Composante de la charge annuelle nette

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(12 468)	(1 540)	(14 008)	(13 416)	(1 361)	(14 777)
Coût financier	(5 491)	(2 688)	(8 179)	(7 245)	(2 702)	(9 947)
Produit d'intérêts sur actifs	3 765		3 765	4 908		4 908
Coût des services passés reconnus			0			0
Réductions et liquidation	(61)		(61)	(534)		(534)
TOTAL (CHARGE) AVEC IMPACT COMPTE DE RÉSULTAT	(14 255)	(4 228)	(18 483)	(16 287)	(4 063)	(20 350)
Écarts actuariels sur actifs de couverture	20 684		20 684	11 009	(107)	10 902
Écarts d'expérience	(71)	4 721	4 650	975	5 745	6 720
Écarts d'hypothèses démographiques	(6)		(6)	2 493	2 527	5 020
Écarts d'hypothèses financières	2 649	(2 288)	361	(16 209)	(3 003)	(19 212)
TOTAL (CHARGE) AVEC IMPACT AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	23 256	2 433	25 689	(1 732)	5 162	3 430
TOTAL (CHARGE) DE L'EXERCICE	9 001	(1 795)	7 206	(18 019)	1 099	(16 920)

Variation des actifs financiers de couverture des régimes

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 1^{er} JANVIER	411 521	334	411 855	393 009	271	393 280
Produit d'intérêts sur actifs	3 743	22	3 765	4 888	20	4 908
Cotisations payées	18 055	86	18 141	9 064	51	9 115
Différences de conversion	(36 508)	(25)	(36 533)	4 681	3	4 684
Prestations payées	(27 910)	(23)	(27 933)	(11 144)	(19)	(11 163)
Variation de périmètre et autres			0	121	8	129
Gains et pertes actuariels	27 336	8	27 344	10 902		10 902
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	396 237	402	396 639	411 521	334	411 855

Analyse des actifs de couverture par nature et pays au 31 décembre 2017

Répartition des actifs de couverture	France	Suisse	États-Unis	Inde	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2,1 %	2,6 %		2,1 %
Instruments de capitaux propres		27,9 %	63,4 %		31,6 %
Instruments de dettes		28,8 %	26,5 %		28,5 %
Biens immobiliers		25,7 %			22,9 %
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	82,4 %			100,0 %	0,3 %
Autres	17,6 %	15,5 %	7,4 %		14,6 %
TOTAL	100,0 %				
ACTIFS DE COUVERTURE (en milliers d'euros)	471	352 933	42 636	599	396 639

Variation du passif net

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
(en milliers d'euros)						
PASSIF NET AU 1^{er} JANVIER	76 441	65 912	142 353	68 201	66 528	134 729
Charge de l'exercice	(5 411)	(1 795)	(7 206)	18 019	(1 099)	16 920
Cotisations payées	(9 272)		(9 272)	(7 233)		(7 233)
Différences de conversion	(6 116)	(5 669)	(11 785)	(1 017)	2 030	1 013
Prestations payées par l'employeur	(2 041)	(1 851)	(3 892)	(1 593)	(1 842)	(3 435)
Variation de périmètre	139		139	359		359
Autres	(60)		(60)	(295)	295	0
PASSIF NET AU 31 DÉCEMBRE	53 680	56 597	110 277	76 441	65 912	142 353

Principales hypothèses actuarielles	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie et Inde	Afrique de l'Ouest et Moyen-Orient
Taux d'actualisation					
2017	1,5 %	0,7 % à 1,5 %	3,8 %	6,9 % à 9,4 %	5,0 % à 13,0 %
2016	1,3 %	0,6 % à 1,3 %	4,0 %	6,8 % à 10,0 %	4,75 % à 13,0 %
Taux d'évolution des coûts médicaux					
2017			5,5 %		
2016			5,8 %		

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation sont déterminés conformément aux principes édictés par la norme IAS 19 Révisée, par référence à un taux de marché à la date de clôture, fondé sur le rendement des obligations privées de

première catégorie émises au sein de la zone monétaire concernée. Ils sont déterminés sur la base de courbes de taux élaborées par des experts externes à partir de panels d'obligations publiques notées AA.

Lorsque le marché des obligations privées d'une zone n'est pas suffisamment liquide, la norme IAS 19 Révisée préconise d'utiliser comme référence les obligations d'état.

Dans tous les cas les indices de référence utilisés sont de durée comparable à celle des engagements.

Analyses de sensibilité

Les principaux facteurs de volatilité du bilan sont le taux d'actualisation et le taux d'évolution des coûts médicaux.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2017 correspondant à une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation est de respectivement - 30,0 et + 32,0 millions d'euros.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2017 correspondant à une variation de +/- 1 % du taux d'évolution des coûts médicaux est de respectivement 19,5 et 2,3 millions d'euros.

Duration moyenne des régimes

La durée moyenne de l'ensemble des régimes est de 12,4 ans.

Le montant des cotisations qu'il est prévu de verser aux régimes au cours du prochain exercice s'élève à 13,2 millions d'euros.

NOTE 15 Autres provisions

(en milliers d'euros)	Reconstitution des sites	Démolitions	Autres risques ⁽¹⁾	Autres charges	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015	47 005	1 414	26 575	34 149	109 142
Augmentations	3 261	79	6 718	10 971	21 029
Diminutions avec utilisation	(2 930)	(3)	(5 024)	(352)	(8 309)
Diminutions sans utilisation			(717)	(183)	(900)
Variations de change	304	14	(1 962)	(1 394)	(3 038)
Variations de périmètre			54		54
Autres mouvements			9	(129)	(120)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	47 640	1 504	25 653	43 062	117 858
Augmentations	3 889	171	6 865	1 295	12 220
Diminutions avec utilisation	(2 623)		(4 177)	(1 079)	(7 879)
Diminutions sans utilisation			(864)	(75)	(939)
Variations de change	(2 826)	(132)	(1 948)	(261)	(5 167)
Variations de périmètre	1 347				1 347
Autres mouvements	165		(70)	(94)	1
AU 31 DÉCEMBRE 2017	47 592	1 543	25 459	42 848	117 441
dont à moins d'un an	100	0	7 111	1 527	8 738
dont à plus d'un an	47 492	1 543	18 348	41 321	108 703

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat 2017 (en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation
Résultat d'exploitation :	10 459	(932)
Résultat hors exploitation :	1 762	(7)

(1) Les autres risques incluent au 31 décembre 2017 :

- un montant de 2,1 millions d'euros (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspondant à l'évaluation actuelle des coûts bruts attendus en réparation d'un sinistre survenu en 2006 suite à des livraisons de mélanges à béton et de béton effectuées en 2004 et présentant un taux de sulfate supérieur aux normes en vigueur. Ce montant correspond à l'estimation actuelle de la quote-part de responsabilité du Groupe dans la réparation des sinistres avérés avant indemnisation résiduelle à recevoir des assurances constatée pour 1,8 million d'euros à l'actif non courant du bilan au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 (note 9) ;
- un montant de 10,1 millions d'euros (11,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspondant au montant estimé de la franchise concernant des sinistres survenus aux États-Unis à la clôture dans le cadre d'accidents du travail, et qui devra être prise en charge par le Groupe ;
- le solde résiduel des autres provisions pour risques s'élevant à 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (12,0 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspond au cumul des autres provisions qui, prises individuellement, ne sont pas matérielles.

NOTE 16 Dettes financières nettes et options de vente

Les passifs financiers se ventilent comme suit au 31 décembre 2017 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes financières à plus d'un an	924 941	976 660
Options de vente à plus d'un an	3 462	3 357
Dettes financières et options de vente à plus d'un an	928 403	980 017
Instruments financiers actif à plus d'an ⁽¹⁾	(10 790)	(53 005)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À PLUS D'UN AN	917 613	927 012
Dettes financières à moins d'un an	138 499	250 266
Options de vente à moins d'un an	0	0
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	138 499	250 266
Instruments financiers actif à moins d'an ⁽¹⁾	(232)	(19 466)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À MOINS D'UN AN	138 267	230 800
Total des dettes financières nets d'instruments financiers actif ⁽¹⁾	1 052 418	1 154 455
Total des options de vente	3 462	3 357
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF	1 055 880	1 157 812

(1) Au 31 décembre 2017, les instruments financiers actifs (11,0 millions d'euros) sont présentés dans les actifs non courants (cf. note 9) pour la part supérieure à 1 an (10,8 millions d'euros) et dans les autres créances pour la part inférieure à un an (0,2 million d'euros). Ils représentaient 72,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La variation par nature des dettes financières nettes et options de vente s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières et options de vente > 1 an	Instruments financiers actifs > 1 an	Dettes financières et options de vente < 1 an	Instruments financiers actifs < 1 an	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 225 391	(64 050)	114 884	(115)	1 276 110
Émissions	1 027		542		1 569
Remboursements	(95 687)		(33 718)		(129 405)
Variations de change	(11 430)		(17 527)		(28 957)
Variations de périmètre	9 053		4 622		13 675
Autres mouvements ⁽¹⁾	(148 337)	11 045	181 463	(19 351)	24 820
AU 31 DÉCEMBRE 2016	980 017	(53 005)	250 266	(19 466)	1 157 812
Émissions	106 218		41 369		147 587
Remboursements	(83 425)		(159 298)		(242 723)
Variations de change	(9 428)		(5 994)		(15 422)
Variations de périmètre	(488)		726		238
Autres mouvements ⁽¹⁾	(64 491)	42 215	11 430	19 234	8 388
AU 31 DÉCEMBRE 2017	928 403	(10 790)	138 499	(232)	1 055 880

(1) Correspondant pour l'essentiel au reclassement à moins d'un an de la dette classée à plus d'un an l'exercice précédent, ainsi qu'aux variations des découverts et concours bancaires courants.

16.1. Dettes financières

Répartition des dettes financières par catégorie et échéances

31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	989 360	79 456	326 593	239 886	3 515	339 012	898
<i>Dont instruments financiers Actif</i>	(11 022)	(232)		(8 995)		(1 795)	
<i>Dont instruments financiers Passif</i>	1 295	96	201	998			
Emprunts et dettes financières divers	5 929	3 504	1 689	168	187	168	213
Dettes sur immobilisations en location financement	2 372	541	1 242	284	165	140	
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	54 757	54 757					
DETTES FINANCIÈRES	1 052 418	138 258	329 524	240 338	3 867	339 320	1 111
<i>Dont billets de trésorerie</i>	<i>550 000</i>		<i>310 000</i>			<i>240 000</i>	

Les dettes financières à moins d'un an sont principalement composées des lignes bilatérales de Sococim Industries au Sénégal, de NCC aux États-Unis, de Tamtas, Cozum et Bastas Cimento en Turquie, d'une tranche des emprunts de Jambyl Cement au Kazakhstan, de Sinai Cement Company en Égypte et de Vigier Holding en Suisse ainsi que des soldes créditeurs de banque.

31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 110 509	190 749	21 895	470 295	323 642	3 031	100 897
<i>Dont instruments financiers Actif</i>	(72 471)	(19 466)			(36 823)		(16 182)
<i>Dont instruments financiers Passif</i>	2 904	1 235	238	241	1 190		
Emprunts et dettes financières divers	6 952	4 621	1 046	170	168	187	760
Dettes sur immobilisations en location financement	2 371	807	1 090	221	149	70	34
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	34 623	34 623					
DETTES FINANCIÈRES	1 154 455	230 800	24 031	470 686	323 959	3 288	101 691
<i>Dont billets de trésorerie</i>	<i>450 000</i>			<i>450 000</i>			

Caractéristiques des emprunts et dettes financières (devises et taux)

Selon la devise (après swaps de devises)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Euros	771 979	877 976
Dollars américains	29 228	56 812
Livres turques	12 023	1 093
Francs CFA	59 382	36 638
Francs suisses	143 390	148 324
Ouguiya mauritanien	6 754	-
Livres égyptiennes	27 607	19 752
Roupie indienne	2 055	13 860
Tengué kazakh	-	-
TOTAL	1 052 418	1 154 455

Selon le taux

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Taux fixe	392 191	477 845
Taux variable	660 227	676 610
TOTAL	1 052 418	1 154 455

Le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2017 est de 3,19 %. Il était de 3,37 % à fin décembre 2016.

16.2. Les options de vente consenties aux minoritaires sur actions de filiales consolidées

Des accords ont été conclus par le passé entre Vicat et la Société Financière Internationale, afin d'organiser leurs relations au sein de la société Mynaral Tas, au titre desquels le Groupe a consenti une option de vente à son partenaire sur sa participation dans Mynaral Tas.

L'option de vente consentie à la Société Financière Internationale était exerçable au plus tôt en décembre 2013. La comptabilisation de cette option a donné lieu à la constatation d'une dette à plus d'un an de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (3,4 millions d'euros 31 décembre 2016). Cette dette correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option consentie à la Société Financière Internationale.

NOTE 17 Instruments financiers

Risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements intragroupes font l'objet, lorsque cela est possible, de couvertures de change par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2017 :

(en millions d'euros)	USD	EUR	CHF
Actifs	44	25	90
Passifs et commandes engagées	(403)	(43)	(76)
Position nette avant gestion	(359)	(18)	14
Couvertures	360	0	(90)
Position nette après gestion	1	(18)	(76)

La position nette « après gestion » en franc suisse correspond pour l'essentiel à l'endettement d'une filiale kazakhe auprès du Groupe, non swappé dans la devise fonctionnelle, en l'absence d'un marché de couverture suffisamment structuré et liquide (75,5 millions de francs suisses).

Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent des devises fonctionnelles contre l'US dollar s'élève, en contrevalet euros, à 0,83 million d'euros (dont 0,76 million d'euros pour la dette kazakhe).

Par ailleurs, les montants en principal et en intérêts, dus au titre de l'emprunt émis initialement par le Groupe en US dollars (350 millions d'US dollars pour Vicat) a été converti en euros au moyen de *Cross Currency Swaps*, intégrés dans le portefeuille présenté ci-après cf (a) du texte tableau en page suivante.

Risque de taux

L'endettement à taux variable est couvert au moyen de *caps* sur des durées d'origine de 3, 4 et 5 ans.

Le groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition correspond aux risques de cours pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe, et aux risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôt ⁽¹⁾	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt ⁽²⁾
Impact d'une variation de + 100bps de taux d'intérêt	(3 658)	(11 030)
Impact d'une variation de - 100bps de taux d'intérêt	(1 263)	10 815

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 332 millions d'euros au 31 décembre 2017 (359 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le Groupe dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le montant des billets émis s'élève à 550 millions d'euros. Les billets de trésorerie

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés est le suivant à fin décembre 2017 :

(en milliers de devises)	Valeur nominale (devises)	Valeur nominale (euro)	Valeur de marché (euro)	Maturité résiduelle		
				< 1 an (euro)	1 - 5 ans (euro)	> 5 ans (euro)
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ^(a)						
Instruments composés						
■ Cross Currency Swap TF \$/TF €	350 000 \$	291 837	10 790 ⁽¹⁾		10 790	
AUTRES DÉRIVÉS						
Instruments de taux d'intérêt						
■ Caps Euro	400 000 €	400 000	(1 236)	(37)	(1 199)	
■ Caps Dollar	20 000 \$	16 676	(59)	(59)		
INSTRUMENTS DE CHANGE ^(a)						
Couverture du risque de change sur financements intra-groupe						
■ VAT \$	17 000 \$	14 175	71	71		
■ VAT CHF	90 000 CHF	76 910	161	161		
TOTAL			9 727			

(1) En contrepartie, l'écart de valeur entre les dettes au cours de couverture et leurs coûts amortis ressort à 27,7 millions d'euros.

Conformément à IFRS 13, les risques de contrepartie ont fait l'objet d'une estimation. Sont principalement concernés les instruments dérivés (*cross currency swaps*) visant à éliminer le risque de change sur les dettes contractées en US dollars qui n'est pas la monnaie

qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2017 à celui des billets émis, soit 550 millions d'euros.

Certains contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (covenants) imposant notamment le respect de ratios financiers, déclarés tous les semestres, et pouvant conduire à une demande de remboursement anticipé (clause d'accélération) en cas de non-respect. Ces covenants portent notamment sur des ratios relatifs à la rentabilité (*leverage* correspondant à l'endettement net/EBITDA consolidé) et à la structure financière (*gearing* correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés) du Groupe ou des filiales concernées. Pour les besoins du calcul des covenants, l'endettement net est déterminé hors options de vente accordées aux minoritaires. Par ailleurs, la marge appliquée à certains financements est fonction du niveau atteint sur l'un de ces ratios.

Compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau de *gearing* (32,66 %) et de *leverage* (1,77), et de la liquidité du bilan du Groupe, l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les covenants contenus dans les contrats de financement.

estimé en retenant une exposition au défaut calculée selon la méthode des « add-ons forfaitaires », une perte en cas de défaut de 40 % et une probabilité de défaut déterminée à partir des ratings des banques ou de celui estimé du Groupe. L'impact sur la juste valeur n'est pas matériel et n'a pas été intégré à la valeur de marché des instruments financiers telle que présentée ci-dessus.

En application d'IFRS 7, la répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidé selon leur niveau hiérarchique de juste valeur est la suivante au 31 décembre 2017 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	
Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif	0,0	
Niveau 2 : valorisation s'appuyant sur des données de marché observables	9,7	Voir ci-dessus
Niveau 3 : valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables	25,2	Note 9

NOTE 18 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes sociales	63 363	64 164
Dettes fiscales	39 330	34 971
Autres dettes et comptes de régularisation	109 683	105 716
TOTAL	212 376	204 851

NOTE 19 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2017	2016
Ventes de biens	2 239 957	2 165 170
Ventes de services	323 507	288 601
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 563 464	2 453 771

Évolution du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2017	Variations de périmètre	Variations de change	2017 Périmètre et change constants	2016
Chiffre d'affaires	2 563 464	67 930	(114 529)	2 610 063	2 453 771

NOTE 20 Charges de personnel et effectifs

(en milliers d'euros)	2017	2016
Salaires et traitements	310 276	303 153
Charges sociales	109 670	102 243
Participation des salariés (sociétés françaises)	4 047	4 010
CHARGES DE PERSONNEL	423 993	409 406
Effectifs moyens des sociétés intégrées	8 346	8 009

La participation des salariés des sociétés françaises est attribuée, au choix du salarié, en espèces ou en actions Vicat.

Le cours d'attribution de la participation est déterminé en fonction de la moyenne des 10 cotations comprises entre les 5 jours précédents et les 5 jours suivants la publication des résultats.

NOTE 21 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(188 043)	(187 569)
Dotations nettes aux provisions	(3 469)	(7 456)
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs	(5 508)	(4 956)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS ORDINAIRES	(197 020)	(199 981)
Autres dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires ⁽¹⁾	(3 548)	1 125
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(200 568)	(198 856)

(1) incluant au 31 décembre 2017 :

- une reprise nette de 0,3 million d'euros (0 million d'euros au 31 décembre 2016) liée à la mise à jour de la quote-part estimée de responsabilité du Groupe au-delà de l'indemnisation des assureurs dans le sinistre survenu en 2006 tel que décrit dans la note 15 ;
- une dotation non ordinaire aux amortissements de certains actifs de l'activité Papier à hauteur de (3,5) millions d'euros (cf. note 2).

NOTE 22 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat sur cessions d'actifs	3 420	4 099
Produits des immeubles de placement	3 750	3 688
Autres	16 263	16 967
Autres produits et charges ordinaires	23 433	24 754
Autres produits et charges non ordinaires ⁽¹⁾	(12 010)	(3 009)
TOTAL	11 423	21 745

(1) incluant au 31 décembre 2017 :

- une charge de 0,3 million d'euros (0,3 million d'euros au 31 décembre 2016) comptabilisée par le Groupe, correspondant aux dossiers constatés en charge en 2017 dans le cadre du sinistre survenu en 2006 tel que décrit dans la note 15 ;
- une charge non ordinaire de (3,2) millions d'euros correspondant à un ajustement de la valeur de certains stocks de l'activité Papier (cf. note 2),
- une charge de (1,5) million d'euros correspondant au solde de l'accord transactionnel qui a clôturé l'ensemble des procédures afférentes au contrôle fiscal de notre filiale Sococim Industries au Sénégal,
- une charge de (1,4) million d'euros correspondant aux droits d'enregistrement de la fusion opérée entre Kalburgi Cement et Gulbarga Power Private Limited (GPPL)

NOTE 23 Indicateurs de performance

La rationalisation du passage entre l'Excédent Brut d'Exploitation, l'EBITDA, l'EBIT et le Résultat d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Excédent brut d'exploitation	420 737	433 059
Autres produits et charges ordinaires	23 433	24 754
EBITDA	444 170	457 813
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	(197 020)	(199 981)
EBIT	247 150	257 832
Autres produits et charges non ordinaires	(12 010)	(3 009)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires	(3 548)	1 125
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	231 592	255 948

NOTE 24 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	17 127	13 467
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	(44 792)	(43 942)
Coût de l'endettement financier net	(27 665)	(30 475)
Dividendes	2 522	1 792
Gains de change	11 403	10 159
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	1 671	
Résultat sur cessions de titres	29	
Reprises financières de provisions	140	420
Autres produits	27	
Autres produits financiers	15 792	12 371
Pertes de change	(9 557)	(14 047)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers		(486)
Dotations financières aux provisions	(4)	
Résultat sur cession de titres		(132)
Charge d'actualisation	(6 760)	(5 287)
Autres charges		(55)
Autres charges financières	(16 321)	(20 007)
RÉSULTAT FINANCIER	(28 194)	(38 111)

NOTE 25 Impôts sur les résultats

Composante de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts exigibles	(55 292)	(76 434)
Impôts différés	2 092	9 707
TOTAL	(53 200)	(66 727)

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net des sociétés intégrées	150 197	151 108
Impôts sur les résultats	53 200	66 727
Résultat avant impôt	203 397	217 835
Taux d'impôt théorique	34,4 %	34,4 %
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	(70 030)	(75 001)
<i>Rapprochement :</i>		
Écarts de taux France/Juridictions étrangères ⁽¹⁾	9 876	12 687
Opérations imposées à taux spécifique	4 876	721
Changement de taux ⁽²⁾	(7 633)	4 810
Différences permanentes	(2 178)	158
Crédits d'impôts	577	273
Autres	11 312	(10 375)
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	(53 200)	(66 727)

(1) Les écarts de taux France/Juridictions étrangères concernent principalement la Suisse, la Turquie et l'Égypte.

(2) En 2017, concerne principalement le changement de taux fédéral des USA de 35 % à 21 % à l'horizon de 2018, l'impact sur le stock des impôts différés se chiffrant à près de (8) millions d'euros.

En 2016, concerne principalement la France (+ 2,8 millions d'euros) dont le taux d'impôt différé est passé de 34,43 % à 28,92 % suite à la réforme 2016 du taux d'imposition qui abaisse progressivement ce taux pour le ramener à 28,92 %, pour toutes les sociétés à l'horizon du 1^{er} janvier 2020, et l'Égypte (+ 1,6 million d'euros) dont le taux d'imposition est passé de 25 % à 22,50 % en 2016.

Variation des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés Actifs		Impôts différés Passifs	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016 ⁽¹⁾	31 décembre 2017	31 décembre 2016 ⁽¹⁾
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 1^{er} JANVIER	157 897	150 292	204 959	220 665
Charge/Produit de l'exercice	(27 769)	(7 238)	(29 861)	(16 945)
Impôts différés imputés en autres éléments du résultat global	(2 106)	(61)	4 205	1 954
Variations de conversion et autres	(16 197)	14 650	(18 635)	(956)
Variations de périmètre	35	254	0	241
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE	111 860	157 897	160 668	204 959

(1) Après reclassement en 2016, de la créance d'impôts différés nette globale du Groupe d'intégration fiscale dont Vicat SA est la tête et antérieurement déduite de l'impôt différé passif, vers l'impôt différé actif pour 6 979 milliers d'euros.

Décomposition de la (charge)/produit d'impôts différés nets par principale catégorie de différence temporelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Immobilisations et locations financement	18 174	5 980
Instruments financiers	(178)	151
Pensions et autres avantages assimilés	(16 717)	(1 218)
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées & autres PRC	(816)	7 592
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(4 683)	(4 813)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(4 220)	7 692
■ <i>dont au résultat net consolidé</i>	<i>2 092</i>	<i>9 707</i>
■ <i>dont en autres éléments du résultat global</i>	<i>(6 312)</i>	<i>(2 015)</i>

Origine des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Immobilisations et locations financement	100 790	131 650
Instruments financiers	(3 950)	(4 109)
Pensions	(19 944)	(48 866)
Provisions pour risques et charges, provisions réglementées	855	4 334
Amortissements dérogatoires	78 656	81 251
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(107 599)	(117 198)
Passifs d'impôts différés nets	48 808	47 062
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	(111 860)	(157 897)
Impôts différés passifs	160 668	204 959
SOLDE NET	48 808	47 062

(1) Les impôts différés actifs trouvent principalement leur origine dans les déficits reportables de filiales situées aux États-Unis et en Inde dont la prescription s'étale de 2024 à 2037.

Impôts différés actifs non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2017, du fait de leur imputation prévue au cours de la période d'exonération dont bénéficient les entités concernées ou du fait de leur récupération non probable, s'élèvent à 8,3 millions d'euros (18,3 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ils concernent principalement une entité bénéficiant d'un régime d'exonération fiscale. La diminution par rapport à 2016 s'explique par l'activation des déficits d'une entité fusionnée en 2017 et qui bénéficiait jusqu'à fin 2016 d'un régime d'exonération fiscale.

Contrôle fiscal au Sénégal

Au cours du deuxième semestre 2016, Sococim Industries, filiale sénégalaise du Groupe, a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Ce contentieux avec l'administration fiscale sénégalaise a fait l'objet d'un accord transactionnel au cours de l'exercice 2017 qui a clos l'ensemble des procédures de contentieux y afférentes et qui s'est soldé par une charge nette de (1,5) million d'euros pour la Société.

Un nouveau contrôle fiscal a été ouvert au cours du 4^e trimestre 2017, une notification a été émise à ce titre début février 2018 et fait l'objet de discussions et recours.

NOTE 26 Informations sectorielles

a) Informations par secteur

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires opérationnel	1 492 561	1 008 067	424 836	2 925 464
Éliminations intersecteurs	(247 924)	(19 841)	(94 235)	(362 000)
Chiffre d'affaires consolidé	1 244 637	988 226	330 601	2 563 464
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	353 366	64 522	26 282	444 170
EBIT (cf. 1.22 & 23)	219 532	18 001	9 617	247 150
Bilan				
Total des actifs non courants	2 303 382	750 975	154 700	3 209 057
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	2 337 168	694 154	170 087	3 201 409
Autres informations				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	85 035	90 753	11 590	187 378
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(131 258)	(42 900)	(13 885)	(188 043)
Effectif moyen	3 906	3 308	1 132	8 346

31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires opérationnel	1 489 540	928 350	398 727	2 816 617
Éliminations inter-secteurs	(245 449)	(23 454)	(93 943)	(362 846)
Chiffre d'affaires consolidé	1 244 091	904 896	304 784	2 453 771
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	380 334	56 994	20 484	457 812
EBIT (cf. 1.22 & 23)	239 101	15 642	3 089	257 832
Bilan				
Total des actifs non courants	2 579 101	723 197	166 397	3 468 695
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	2 489 799	722 143	175 381	3 387 323
Autres informations				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	89 259	29 414	16 877	135 550
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(137 714)	(36 684)	(13 171)	(187 569)
Effectif moyen	3 703	3 030	1 276	8 009

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

b) Informations par zones géographiques

L'information relative aux zones géographiques est présentée selon l'implantation géographique des entités concernées.

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie, Kazakhstan et Inde	Afrique de l'Ouest et Moyen-Orient	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires opérationnel	906 773	410 524	392 904	579 096	293 521	2 582 818
Éliminations inter-pays	(16 355)	(449)	0	(29)	(2 521)	(19 354)
Chiffre d'affaires consolidé	890 418	410 075	392 904	579 067	291 000	2 563 464
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	129 218	94 618	60 004	117 621	42 709	444 170
EBIT (cf. 1.22 & 23)	69 091	61 922	33 833	71 584	10 720	247 150
Bilan						
Total des actifs non courants	672 398	533 807	422 164	1 009 801	570 887	3 209 057
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	686 803	484 598	346 755	1 093 699	589 554	3 201 409
Autres informations						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	59 161	21 377	33 978	32 695	40 167	187 378
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(56 955)	(28 842)	(27 708)	(44 884)	(29 654)	(188 043)
Effectif moyen	2 751	1 075	1 112	2 253	1 155	8 346

31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie, Kazakhstan et Inde	Afrique de l'Ouest et Moyen-Orient	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires opérationnel	813 960	411 585	363 456	538 400	349 489	2 476 890
Éliminations inter-pays	(18 691)	(402)	0	(752)	(3 274)	(23 119)
Chiffre d'affaires consolidé	795 269	411 183	363 456	537 648	346 215	2 453 771
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	115 048	94 315	58 880	119 436	70 133	457 812
EBIT (cf. 1.22 & 23)	58 826	59 214	32 763	73 745	33 284	257 832
Bilan						
Total des actifs non courants	688 490	576 223	515 096	1 107 344	581 542	3 468 695
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	678 832	517 240	393 230	1 189 602	608 419	3 387 323
Autres informations						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	33 417	20 630	20 111	35 881	25 511	135 550
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(52 677)	(30 000)	(26 292)	(44 367)	(34 233)	(187 569)
Effectif moyen	2 440	1 110	1 088	2 226	1 145	8 009

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

c) Informations relatives aux principaux clients

Le Groupe n'est pas dépendant de ses principaux clients et aucun d'entre eux ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

NOTE 27 Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2017 par le Groupe se sont élevés à 343 millions d'euros contre 386 millions d'euros en 2016.

Cette diminution des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles entre 2016 et 2017 provient d'une baisse de la capacité d'autofinancement de 6 millions d'euros et d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement de 37 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	BFR au 31 déc. 2015	Variation du BFR année 2016	Autres Variations ⁽¹⁾	BFR au 31 déc. 2016	Variation du BFR année 2017	Autres Variations ⁽¹⁾	BFR au 31 déc. 2017
Stocks	407 192	11 075	(32 497)	385 770	(11 292)	(23 175)	351 303
Autres éléments de BFR	72 933	(44 407)	908	29 434	14 726	(3 193)	40 967
BFR	480 125	(33 332)	(31 589)	415 204	3 434	(26 368)	392 270

(1) Change, périmètre et divers.

NOTE 28 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2017 par le Groupe se sont élevés à - 187 millions d'euros contre - 188 millions d'euros en 2016.

Acquisitions d'investissements incorporels et corporels

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels (179 millions d'euros en 2017 et 139 millions d'euros en 2016) correspondant pour l'essentiel :

- en 2017 à des investissements réalisés en France, aux États-Unis, au Sénégal et en Suisse ;
- en 2016 à des investissements réalisés en France, en Turquie, en Suisse et aux États-Unis.

Acquisitions/cessions de titres consolidés

Les opérations d'acquisition/cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2017 se sont traduites par un décaissement global de - 15 millions d'euros (décaissement global de - 26 millions d'euros en 2016).

Les principaux décaissements effectués par le Groupe au cours des exercices 2017 et 2016 l'ont été pour renforcer son maillage dans l'activité Béton & Granulats en France, au travers d'accords de partenariat et/ou de rachats de participation.

NOTE 29 Composition de la trésorerie nette

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(en milliers d'euros)	Net	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 12)	265 364	242 770
Découverts bancaires	(45 306)	(33 861)
TRÉSORERIE NETTE	220 058	208 909

NOTE 30 Rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 225.102-1 du Code de commerce et en application de la norme IAS 24, nous vous informons que les rémunérations brutes totales versées à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2017 ont été les suivantes : G. Sidos : 880 948 euros et D. Petetin : 419 122 euros.

Ces sommes correspondent à l'ensemble des rémunérations versées, tant par la société Vicat SA que par des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Par ailleurs, aucune attribution ou option d'attribution de titres n'ont été consenties aux mandataires susvisés en dehors, le cas échéant, du bénéfice des régimes collectifs légaux ou conventionnels de participation et d'intéressement.

Enfin, les deux mandataires susvisés bénéficient en outre d'un régime de retraite sur complémentaire dans le cadre de l'article 39 du CGI. Les engagements correspondants (2 465 milliers d'euros en 2017 et 2 195 milliers d'euros en 2016) ont fait l'objet de provisions dans les comptes au même titre que l'ensemble des engagements postérieurs à l'emploi à fin 2017 (note 1.15).

NOTE 31 Transactions avec les entreprises liées

Outre les informations requises pour les parties liées au titre des principaux dirigeants, décrites dans la note 30, les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées et les coentreprises dans lesquelles Vicat détient directement

ou indirectement une participation, et des entités qui détiennent une participation dans Vicat.

Ces transactions ne sont pas significatives sur l'exercice 2017, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2017 et 2016 est la suivante par nature de partie liée :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	1 825	3 276	3 094	3 435	1 186	2 941	3 720	2 078
Autres parties liées	66	1 430	0	0	67	2 194	6	95
TOTAL	1 891	4 706	3 094	3 435	1 253	5 135	3 726	2 173

NOTE 32 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes des

exercices 2017 et 2016 de la société Vicat S.A. et de ses filiales consolidées par intégration sont les suivants :

(en milliers d'euros)	KPMG Audit				Wolff & associés				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 055	1 168	52 %	54 %	379	389	18 %	18 %	605	615	30 %	28 %
■ VICAT SA	240	235	55 %	54 %	200	199	45 %	46 %			0 %	0 %
■ Filiales intégrées globalement	815	933	51 %	54 %	179	190	11 %	11 %	605	615	38 %	35 %
Services autres que la certification des comptes	4	14	20 %	38 %			-	-	16	23	80 %	62 %
■ VICAT SA	4		100 %	-			-	-			-	-
■ Filiales intégrées globalement		14		38 %			-	-	16	23	80 %	62 %
SOUS TOTAL AUDIT	1 059	1 182	51 %	54 %	379	389	18 %	18 %	621	638	30 %	29 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres			-	-			-	-			-	-
SOUS TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0	0	-	-	0	0	-	-	0	0	-	-
TOTAL	1 059	1 182	51 %	54 %	379	389	18 %	18 %	621	638	30 %	29 %

NOTE 33 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre.

NOTE 34 Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2017

Intégration globale : France

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre	31 décembre
			2017	2016
			% d'intérêt	
VICAT	FRANCE	PARIS LA DÉFENSE	-	-
ANNECY BÉTON CARRIÈRES	FRANCE	CRAN GEVRIER	49,97	49,97
LES ATELIERS DU GRANIER	FRANCE	PONTCHARRA	99,98	99,98
BÉTON CHATILLONNAIS	FRANCE	CHATILLON SUR CHALARONNE	(1)	99,98
BÉTON CONTRÔLE COTE D'AZUR	FRANCE	NICE	99,97	99,97
LES BÉTONS DU GOLFE	FRANCE	PUGET SUR ARGENS	(1)	99,98
LES BÉTONS DU RHÔNE	FRANCE	SAINT LAURENT DE MURE	(1)	99,98
BÉTON VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,97	99,97
BÉTON TRAVAUX	FRANCE	PARIS LA DÉFENSE	99,98	99,98
CARRIÈRE DE BELLECOMBES	FRANCE	BELLECOMBE EN BAUGES	49,95	49,95
DELTA POMPAGE	FRANCE	CHAMBÉRY	99,98	99,98
ÉTABLISSEMENT ANTOINE FOURNIER	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	(1)	99,98
GRANULATS VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
PARFICIM	FRANCE	PARIS LA DÉFENSE	100,00	100,00
SATMA	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	100,00	100,00
SATM	FRANCE	CHAMBÉRY	99,98	99,98
SIGMA BÉTON	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
VICAT PRODUITS INDUSTRIELS	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98

(1) Entités fusionnées en 2017.

Intégration globale : Étranger

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre	31 décembre
			2017	2016
			% d'intérêt	
SINAI CEMENT COMPANY	ÉGYPTE	LE CAIRE	56,94	56,94
JAMBYL CEMENT PRODUCTION COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	90,00	90,00
MYNARAL TAS COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	90,00	90,00
BUILDERS CONCRETE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
KIRKPATRICK	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF ALABAMA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY INC	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF CALIFORNIA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
VIKING READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre	31 décembre
			2017	2016
			% d'intérêt	
WALKER CONCRETE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	GEORGIA	100,00	100,00
CEMENTI CENTRO SUD Spa	ITALIE	GENOVA	100,00	100,00
CIMENTS & MATÉRIAUX DU MALI	MALI	BAMAKO	94,90	94,90
GECAMINES	SÉNÉGAL	THIES	70,00	70,00
POSTOUDIOKOUL	SÉNÉGAL	RUFISQUE (DAKAR)	100,00	100,00
SOCOCIM INDUSTRIES	SÉNÉGAL	RUFISQUE (DAKAR)	99,89	99,89
SODEVIT	SÉNÉGAL	BANDIA	100,00	100,00
ALTOLA AG	SUISSE	OLTEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
KIESWERK AEBISHOLZ AG	SUISSE	AEBISHOLZ (SOLEURE)	100,00	100,00
BÉTON AG BASEL	SUISSE	BALE (BALE)	100,00	100,00
BÉTON AG INTERLAKEN	SUISSE	INTERLAKEN (BERN)	75,42	75,42
BETONPUMPEN OBERLAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	82,46	82,46
CREABETON MATERIAUX SA	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
EMME KIES + BETON AG	SUISSE	LÜTZELFLÜH (BERN)	66,67	66,67
FRISCHBETON AG ZUCHWIL	SUISSE	ZUCHWIL (SOLOTHURN)	88,94	88,94
FRISCHBETON LANGENTHAL AG	SUISSE	LANGENTHAL (BERN)	78,67	78,67
FRISCHBETON THUN	SUISSE	THOUNE (BERN)	53,48	53,48
KIESTAG STEINIGAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	98,55	98,55
KIESWERK NEUENDORF	SUISSE	NEUENDORF (SOLEURE)	50,00	100,00
SABLES + GRAVIERS TUFFIERE SA	SUISSE	HAUTERIVE (FRIBOURG)	50,00	50,00
SHB STEINBRUCH + HARTSCHOTTER BLAUSEE MITHOLZ AG	SUISSE	FRUTIGEN (BERN)	98,55	98,55
SOLOTHURNER ENTSORGUNGS GESELLSCHAFT	SUISSE	FLUMENTHAL (SOLOTHURN)	100,00	100,00
SONNEVILLE AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
STEINBRUCH VORBERG AG	SUISSE	BIEL (BERN)	60,00	60,00
VIGIER BÉTON JURA SA	SUISSE	BELPRAHON (BERN)	81,42	81,42
VIGIER BÉTON KIES SEELAND AG	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
VIGIER BÉTON MITTELLAND AG	SUISSE	FELDBRUNNEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER BÉTON ROMANDIE SA	SUISSE	ST . URSEN (FRIBOURG)	100,00	100,00
VIGIER BÉTON SEELAND JURA AG	SUISSE	SAFNERN (BERN)	90,47	90,47
VIGIER CEMENT AG	SUISSE	PERY (BERN)	100,00	100,00
VIGIER HOLDING AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER MANAGEMENT AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER RAIL	SUISSE	MÜNTSCHEMIER (BERN)	100,00	100,00

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre 2017	31 décembre 2016
			% d'intérêt	
VIGIER TRANSPORT AG (ex-GRANDY)	SUISSE	LANGENDORF (SOLEURE)	100,00	100,00
VITRANS AG	SUISSE	PERY (BERN)	100,00	100,00
BASTAS BASKENT CIMENTO	TURQUIE	ANKARA	91,58	91,58
BASTAS HAZIR BETON	TURQUIE	ANKARA	91,58	91,58
KONYA CIMENTO	TURQUIE	KONYA	83,08	83,08
KONYA HAZIR BÉTON	TURQUIE	KONYA	83,08	83,08
TAMTAS	TURQUIE	ANKARA	100,00	100,00
BSA CIMENT SA	MAURITANIE	NOUAKCHOTT	100,00	64,91
BHARATHI CEMENT	INDE	HYDERABAD	51,02	51,02
KALBURGI CEMENT	INDE	HYDERABAD	99,98	99,98

Mise en équivalence : France

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre 2017	31 décembre 2016
			% d'intérêt	
CARRIÈRES BRESSE BOURGOGNE	FRANCE	EPERVANS	33,27	33,27
DRAGAGES ET CARRIÈRES	FRANCE	EPERVANS	49,98	49,98
SABLIÈRES DU CENTRE	FRANCE	LES MARTRES D'ARTIERE	49,99	49,99

Mise en équivalence : Étranger

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre 2017	31 décembre 2016
			% d'intérêt	
HYDROELECTRA	SUISSE	AU (ST. GALLEN)	50,00	50,00
SILO TRANSPORT AG	SUISSE	BERN (BERN)	50,00	50,00
SINAI WHITE CEMENT	ÉGYPTE	LE CAIRE	14,46	14,46

6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vicat SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)

Description du risque identifié

Les écarts d'acquisition (*goodwill*), les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017 de respectivement 1 007 millions d'euros, 118 millions d'euros et 1 838 millions d'euros et représentent au total un montant important du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes 1 « Regroupement d'entreprises » – *goodwill*, 1.6 « Autres immobilisations incorporelles », 1.8 « Immobilisations corporelles ».

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les *goodwill* ainsi que sur les autres actifs non financiers à chaque clôture annuelle et en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.11. Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe, qui correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendante.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée

selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une période de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du *cash-flow* opérationnel de la dernière année.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part du Groupe pour les apprécier. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future de la consommation cimentière et du coût des principaux facteurs de production.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour procéder aux tests de valeur et apprécié la permanence de la méthode.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction du degré de risque plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues par le Groupe au titre, notamment, des prévisions de résultat (par comparaison avec les données budgétaires d'une part et avec les performances historiques réalisées d'autre part), des taux de croissance appliqués et des taux d'actualisation retenus.

Pour une sélection d'unité génératrice de trésorerie, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des pays concernés, et de données externes relatives aux marchés en fonction de leur disponibilité.

Nous avons également porté une attention particulière à la détermination du flux normatif. Ce flux correspond à un flux de trésorerie projeté au-delà du Plan Long Terme établi par le Groupe et susceptible d'être reproduit à l'infini, afin de permettre de calculer la valeur dite terminale, entrant dans l'estimation de la valeur d'utilité des actifs. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe concernant les tests de dépréciation des actifs et avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'analyse de sensibilité.

Impôts différés actifs sur pertes reportables

Description du risque identifié

Un montant de 111,9 millions d'euros est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des impôts différés actifs au 31 décembre 2017. Ce solde est notamment composé de montants d'impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables de la société américaine National Cement Company et ses filiales intégrées fiscalement et la société indienne Kalburgi Cement.

Comme indiqué en note 1.20, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels il pourra imputer les actifs d'impôts considérés.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs de ces sociétés au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par le Groupe à cet égard. Le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose notamment sur la capacité des sociétés à réaliser les bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts concernés.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à apprécier la probabilité que la Société puisse utiliser dans le futur ces pertes fiscales reportables, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale et qui pourront être imputés sur les pertes fiscales reportables existantes avant leur expiration ; et
- de la capacité de ces entités et de leurs filiales à dégager des profits taxables futurs permettant d'utiliser les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la méthodologie retenue par le Groupe pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, soit par des impôts différés passifs soit par des profits taxables futurs.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement des prévisions de résultat fiscal à 5 ans sur la base duquel le Groupe évalue la probabilité qu'il recouvre ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure de développement des résultats fiscaux futurs qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- analysant la cohérence des prévisions de résultat fiscal avec le Plan à Long Terme ;
- analysant les durées de report des déficits au regard de la législation fiscale en vigueur en Inde et aux États-Unis ;
- évaluant la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions de résultat fiscal avec celles retenues pour l'évaluation des flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs long-terme des unités génératrices de trésorerie aux États-Unis et en Inde ;
- réalisant un examen critique des hypothèses utilisées par la Direction pour établir les projections de résultats, notamment en regardant leur cohérence par rapport aux données économiques du secteur dans lequel les sociétés opèrent et les informations recueillies lors nos entretiens avec les membres de la Direction.

Litiges et provisions

Description du risque identifié

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment relatifs à un litige concernant une procédure en cours en Inde à l'encontre du partenaire du Groupe dans la société Bharathi Cement.

Comme indiqué en note 1.17, le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Comme indiqué en notes 11 « Créances », dans le cadre d'investigations menées par le CBI (Central Bureau of Investigation) à l'encontre d'un partenaire du Groupe dans la société Bharathi Cement, celle-ci a fait l'objet courant 2015 et 2016 de procédures donnant lieu à des saisies conservatoires par la Direction des enquêtes. Ces saisies conservatoires s'élèvent à environ 34 millions d'euros au 31 décembre 2017 (36 millions d'euros au 31 décembre 2016) ; la deuxième saisie conservatoire d'une valeur de 21 millions d'euros a fait l'objet d'une inscription de cette somme par la Direction des enquêtes sur un de ses comptes bancaires au nom de la Société.

La Société exerce des recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes. Le passif éventuel au titre de ce litige dont le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité n'a pas fait l'objet d'enregistrement d'une provision dans les comptes de la Société.

L'identification des risques et litiges, l'évaluation des provisions correspondantes et l'adéquation des informations données dans les annexes aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction juridique du Groupe, les Directions des principales filiales et avons procédé à une revue critique des estimations du Groupe au regard de la documentation consultée, des avis des conseils externes des sociétés du Groupe et des informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites.

Concernant en particulier le litige en Inde lié à la procédure d'enquête du CBI, nous avons :

- pris connaissance des notes d'analyse internes relatives à la probabilité et l'incidence possible de ce litige, en examinant les éléments de procédures ainsi que les avis juridiques rendus par les cabinets d'avocats choisis par le Groupe ;
- exercé notamment notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par le Groupe pour évaluer ce risque et son évolution dans le temps.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été respectivement nommés commissaires aux comptes de la société Vicat SA par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG Audit et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007 pour le cabinet Wolff & Associés SAS.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG est dans la 35^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Wolff & Associés dans la 10^e année depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 février 2018

Chamalières, le 13 février 2018

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Philippe Grandclerc

Associé

Wolff & Associés SAS

Patrick Wolff

Associé

6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2017

6.2.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2017

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires net	406 781	394 713
Production de l'exercice	406 843	397 240
Consommations de l'exercice	(232 572)	(222 250)
Valeur ajoutée	174 271	174 990
Charges de personnel	(67 864)	(66 730)
Impôts taxes et versements assimilés	(16 619)	(15 567)
Transfert de charges et subventions	2 130	1 207
Excédent brut d'exploitation	91 918	93 900
Autres produits et charges	2 713	3 660
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(28 526)	(27 416)
Résultat d'exploitation	66 105	70 144
Charges et produits financiers	78 184	80 287
Résultat courant	144 289	150 431
Charges et produits exceptionnels	163	(2 654)
Participation des salariés	(2 515)	(2 524)
Impôts sur les bénéfices	(3 405)	(8 720)
Résultat de l'exercice	138 532	136 533
Capacité d'autofinancement	152 288	163 403

Bilan au 31 décembre

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Valeurs brutes	45 808	43 751
Amortissements & dépréciations	(27 490)	(23 394)
Valeurs nettes	18 318	20 357
Immobilisations corporelles		
Valeurs brutes	881 109	863 236
Amortissements & dépréciations	(649 458)	(625 234)
Valeurs nettes	231 651	238 002
Immobilisations financières		
Titres	1 864 387	1 740 467
Prêts et divers	43 894	40 900
Total immobilisations financières	1 908 281	1 781 367
Actif circulant		
Stocks	85 253	87 684
Clients et autres créances	461 433	562 590
Valeurs mobilières de placement	5 051	2 932
Disponibilités	6 690	2 912
Charges constatées d'avance	995	519
Total actifs circulant	559 422	656 637
Charges à répartir	1 083	1 666
Écart de conversion actif		
TOTAL DE L'ACTIF	2 718 755	2 698 029
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	179 600	179 600
Réserves, primes et provisions	1 122 966	1 063 389
Écart de réévaluation	11 007	11 067
Report à nouveau	226 010	221 063
Résultat	138 532	136 533
Total capitaux propres	1 678 115	1 611 652
Provisions		
Pour risques	1 224	1 167
Pour charges	43 802	44 353
Total provisions pour risques et charges	45 026	45 520
Dettes		
Emprunts	820 864	864 236
Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banques	0	14 722
Fournisseurs et dettes divers	174 750	161 899
Produits constatés d'avance		
Total dettes	995 614	1 040 857
Écart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	2 718 755	2 698 029

6.2.2. Annexe au comptes sociaux 2017

NOTE 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	195
NOTE 2	Faits caractéristiques de l'exercice et changement de méthode comptable	196
NOTE 3	Événements postérieurs à la clôture	196
NOTE 4	Éléments concernant l'activité de l'exercice	196
NOTE 5	Analyse des comptes	196
NOTE 6	Répartition de l'impôt sur les bénéfices et des contributions additionnelles	200
NOTE 7	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	200
NOTE 8	Situation fiscale différée	201
NOTE 9	Engagements hors bilan	201
NOTE 10	Rémunérations, effectifs et CICE	201

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût historique diminué des amortissements. Le fonds commercial, intégralement amorti, est constitué de valeurs reçues en apport antérieurement à l'exercice 1986.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, en appliquant l'approche par composants prévue par le règlement CRC 2002-10. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations selon le mode linéaire. Les amortissements résultant des durées d'usage sont constatés par dotation aux provisions réglementées.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des cours de bourse s'ils sont significatifs ou des prix de marché. Les participations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent dans les autres immobilisations financières. Ceux destinés à l'attribution des salariés dans le cadre de la participation et de l'intéressement sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les résultats des cessions des titres auto-détenus contribuent au résultat de l'exercice. À la clôture de l'exercice les titres auto-détenus sont évalués sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Les variations du cours de l'action en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat.

Les terrains de carrière, conformément au règlement ANC 2014-05, ont fait l'objet d'une comptabilisation distincte pour le gisement et le tréfonds :

- le gisement, constitué de matériaux à extraire destinés à être incorporés dans un processus de production a été reclassé en stocks ;
- le tréfonds, part résiduelle des terrains est comptabilisé en immobilisations corporelles. Il ne fera pas l'objet d'amortissements mais sera déprécié en cas de perte de valeur.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits finis et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondées sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont pratiquées tant sur les stocks que sur les créances pour prendre en compte les pertes probables pouvant apparaître à la clôture de l'exercice.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les frais d'émission des emprunts ont été étalés sur la durée des emprunts.

La différence résultant de l'évaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « Écart de conversion » pour la partie éventuellement non couverte. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

NOTE 2 Faits caractéristiques de l'exercice et changement de méthode comptable

Suite à l'invalidation par le Conseil Constitutionnel de la taxe de 3 % sur les distributions de dividendes la Société a perçu un remboursement par le Trésor public de la somme de 11 114 milliers d'euros (principal et intérêts moratoires compris) ; en contrepartie, la Société a été assujettie au versement d'une contribution exceptionnelle de 1 652 milliers d'euros.

Le repositionnement commercial de l'activité Papier de Vizille sur de nouveaux produits plus porteurs (cuisson, décor, sécurité...) nécessite un temps d'adaptation industrielle qui affecte les performances de l'activité. Dans ce contexte, un ajustement exceptionnel de la valeur des actifs employés a été effectué avec un amortissement exceptionnel de la valeur de certains actifs pour 3 473 milliers d'euros et une charge exceptionnelle des stocks pour 3 236 milliers d'euros entraînant une charge globale de 6 709 milliers d'euros.

Vicat a renouvelé, par anticipation, en décembre 2017 et en janvier 2018 l'intégralité de ses lignes de financement bancaires pour un montant total de 790 millions d'euros. Les lignes bilatérales ont été renouvelées pour un montant identique soit 240 millions d'euros et pour une durée de cinq ans. Le montant de la ligne de crédit syndiquée a été augmenté à 550 millions d'euros et sa durée est de cinq ans + 1+ 1.

Vicat disposant de 2 options d'extension d'une année, en fin de 1^{er} et de 2^e année. L'exercice de ces options permet à l'issue de chacune des deux premières années, et sous réserve de l'accord des banques, de conserver la durée initiale de cinq ans. Cette opération a pour conséquence d'améliorer ses conditions de financement et de rallonger la maturité moyenne de sa dette qui ressort, pro forma, au 31 décembre 2017 à 4,6 ans.

NOTE 3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique postérieur à la clôture.

NOTE 4 Éléments concernant l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires net par secteurs d'activités s'élève à :

(en milliers d'euros)	Total
Ciment	372 654
Papier	34 127
TOTAL	406 781

NOTE 5 Analyse des comptes

5.1 Actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	43 751	2 250	707	514	45 808
Terrains et aménagements	73 017	290	203	155	73 259
Constructions et aménagements	183 029	1 214	40	1 105	185 308
Installations techniques, matériel & outillage industriels	589 398	7 100	127	2 224	598 595
Autres immobilisations corporelles	12 199	318	342	400	12 575
Immobilisations corporelles en cours	5 583	10 121		(4 398)	11 306
Avances et acomptes	9				9
TOTAUX	906 986	21 293	1 419	0	926 860

Les principaux mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles concernent :

- le gazéifieur à Créchy pour 3 446 milliers d'euros ;
- le projet d'installation SNCR pour abattement des NOX à Peille pour 757 milliers d'euros ;

- l'électrofiltre du four de St Egrève pour 623 milliers d'euros ;
- le renouvellement de la solution de stockage/sauvegarde informatique pour 668 milliers d'euros ;
- l'évolution du système SAP et notamment mise en œuvre du module vente pour l'activité Ciment, pour 733 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Amortissements à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds	23 394	4 525	429		27 490
Terrains et aménagements	12 213	661	84		12 790
Constructions & aménagements	134 088	4 845	40		138 893
Installations techniques, matériel & outillage industriels	468 322	18 255	127		486 450
Autres immobilisations corporelles	10 245	1 056	341		10 960
TOTAUX	648 262	29 342	1 021	0	676 583

5.1.1. Immobilisations incorporelles

Le reliquat des quotas alloués par l'État, dans le cadre du Plan national d'affectation des quotas (PNAQ II), période de 2008/2012, s'élève à 1 528 milliers de tonnes. Dans le cadre de la phase III (2013/2020), l'excédent de quotas s'élève à fin 2017 à 2 402 milliers de tonnes.

Conformément au règlement ANC 2013-03 art. 1, les quotas ayant été attribués gratuitement n'ont donné lieu à aucune comptabilisation tant à l'actif qu'au passif.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges sur l'exercice et éligibles au CIR s'élèvent à 3 194 milliers d'euros. Ils se décomposent en 1 798 milliers d'euros concernant les dépenses internes (dotations aux amortissements, frais de personnels et de fonctionnement) et 1 396 milliers d'euros concernant des opérations confiées à des organismes extérieurs.

5.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées d'installations industrielles en phase de montage.

Les investissements industriels ont été amortis comme suit :

■ constructions et génie civil des installations industrielles :	15 à 30 ans ;
■ installations industrielles :	5 à 15 ans ;
■ matériel roulant :	5 à 8 ans ;
■ matériels divers :	5 ans ;
■ matériels informatiques :	3 ans.

5.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières brutes ont augmenté de 118 844 milliers d'euros principalement par suite :

■ de la variation des titres (principalement augmentation de capital de filiales)	+ 123 985 ;
■ de la variation des autres immobilisations financières :	- 5 166 ;
■ de la variation des prêts accordés à nos filiales	+ 25.
	<hr/>
	118 844

Au titre du contrat de liquidité confié à Natixis, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la clôture de l'exercice :

- 9 382 titres pour une valeur nette de 628 milliers d'euros ;
- 3 436 milliers d'euros de liquidités.

Dans le cadre de ce contrat, 337 500 actions ont été acquises au cours de l'exercice pour un montant de 21 026 milliers d'euros et 339 606 titres cédés pour un montant de 21 037 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières intégraient 609 382 actions auto-détenues, à ce montant s'ajoutent 75 522 actions auto-détenues classées en valeurs mobilières de placement.

Les prêts et autres immobilisations financières bruts s'élèvent à 54 326 milliers d'euros et ont une échéance à plus d'un an.

5.2. Capitaux propres

5.2.1. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de 4 euros de nominal dont détenues par :

■ public	36,45 % ;
■ actionnaires salariés *	1,35 % ;
■ famille, Parfininco et Soparfi	60,67 % ;
■ Vicat	1,53 %.

* Au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

5.2.2. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2017	2016
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 611 653	1 547 837
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	1 678 114	1 611 653
Variation	66 461	63 816
Analyse des variations		
Résultat de l'exercice	138 532	136 533
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	(66 340)	(66 286)
Écart de réévaluation	(61)	(73)
Provisions réglementées	(5 670)	(6 358)
TOTAL	66 461	63 816

(1) Sous déduction des dividendes sur actions propres.

5.2.3. Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour hausse des prix	4 229	473	485	4 217
Amortissements dérogatoires	85 251	4 026	9 683	79 594
Provision spéciale de réévaluation	2 361	/		2 361
TOTAL	91 841	4 499	10 168	86 172

L'échéancier de reprise se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	Reprise à 1 an au plus	Reprise à plus d'1 an
Provision pour hausse des prix	4 217	2 648	1 569
Amortissements dérogatoires	79 594	/	79 594
Provision spéciale de réévaluation	2 361	/	2 361
TOTAL	86 172	2 648	83 524

5.3. Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution de carrières	4 863	402	317	/	4 948
Provisions pour litiges	129	128	130	/	127
Autres provisions pour risques et charges	40 527	61	637	/	39 951
TOTAL	45 519	591	1 084	/	45 026

Les provisions qui s'élèvent à 45 millions d'euros couvrent :

- les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrières à hauteur de 4,9 millions d'euros. Ces provisions sont constituées, pour chacune des carrières, en fonction des tonnages extraits rapportés au gisement potentiel, et par référence aux coûts estimés des travaux en fin d'exploitation ;
- les autres provisions pour risques et charges qui incluent principalement une provision de 38 000 milliers d'euros pour impôt à restituer aux filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale. Montant en diminution de 0,5 million d'euros par rapport à 2016, l'augmentation de la provision résultant des déficits constatés dans l'exercice étant compensée par la diminution du taux d'IS de 34,43 % à 28,93 %.

5.4. Dettes financières

Au cours de l'exercice 2017, les dettes financières à moyen et long terme, les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ont diminué de 58 094 milliers d'euros.

5.4.1. Échéancier

(en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	819 105	0	819 105	0
Emprunts et dettes financières divers	1 759	1 495	264	0
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0	0	0

(1) Dont billets de trésorerie 550 000 550 000

5.4.2. Autres informations

La Société dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 176 millions d'euros au 31 décembre 2017 (266 millions d'euros au 31 décembre 2016).

La Société dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le montant des billets émis s'élève à 550 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme.

Les contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers. L'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière de la Société.

5.4.3. Couverture des risques

Risque de change

Les montants en principal et en intérêts dus au titre des emprunts émis initialement en dollars US ont été convertis en euros au moyen de *cross currency swaps*.

Risque de taux

L'endettement à taux variable (556 millions d'euros) est couvert au moyen d'instruments financiers (*caps*) sur des durées d'origine de trois à cinq ans pour un montant de 400 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Risque de liquidité

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2017 à celui des billets émis soit 550 millions d'euros.

5.4.4. Instruments financiers

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2017 s'analysent comme suit :

Nature <i>en milliers d'unités monétaires</i>	Valeur nominale <i>(devise)</i>	Valeur nominale <i>(euro)</i>	Juste valeur <i>(euros)</i>
Ventes à terme d'USD	17 000 USD	14 175	71
Ventes à terme CHF	90 000 CHF	76 910	161
Caps de taux	400 000 EUR	400 000	(1 236)
Cross Currency Swaps	350 000 USD	291 837	10 790 ⁽¹⁾

(1) Parallèlement la dette augmente de 27 732 milliers d'euros.

5.5. Échéance des créances et dettes d'exploitation

L'ensemble des créances et des dettes d'exploitation ont une échéance à un an au plus.

5.6. Délais de paiement clients et fournisseurs

CLIENTS	Article D. 4411-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) : Tranches de retard de paiement :						
Nombre de factures concernées	108	257	73	34	232	596
Montant total des factures concernées HT	1 059 861	4 845 737	754 537	279 718	2 268 628	8 148 619
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice TTC	0,38 %	1,72 %	0,27 %	0,10 %	0,80 %	2,90 %
(B) : Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			10			
Montant total des factures exclues			426 612			
(C) : Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L. 441-6 ou L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements						-Délais contractuels consentis à l'ouverture de compte client

FOURNISSEURS	Article D. 4411-1°: factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) : Tranches de retard de paiement :						
Nombre de factures concernées	3 254	125	60	37	212	435
Montant total des factures concernées TTC	16 781 133	495 278	129 192	- 34 013	581 672	1 172 128
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	5,97 %	0,18 %	0,05 %	- 0,01 %	0,21 %	0,42 %
(B) : Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			48			
Montant total des factures exclues TTC			130 236			

Dans sa méthodologie, la Société a exclu les dettes et les créances intra-groupe, celles-ci étant considérées par définition comme ne présentant aucun retard.

5.7. Autres éléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les autres éléments d'information sont donnés dans les tableaux ci-après :

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées	Dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations	1 860 898	
Créances clients et comptes rattachés	24 592	14 204
Autres créances	296 026	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 646	
Autres dettes	71 380	

Les transactions avec les entreprises liées sont effectuées aux conditions normales du marché.

Éléments du compte de résultat	Entreprises liées
Charges financières	330
Produits financiers hors dividendes	6 401

Les transactions réalisées avec les entreprises associées et les parties liées ne sont pas visées par le Règlement 2010-02 de l'Autorité des normes comptables.

Charges à payer <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 495
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 355
Dettes fiscales et sociales	15 636
Autres dettes	608
TOTAL	40 094

Charges constatées d'avance <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Charges d'exploitation	807
Charges financières	188
TOTAL	995

Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées d'actions Vicat détenues dans le cadre de l'attribution aux salariés de la participation, de l'intéressement et de l'arbitrage à hauteur de 75 522 titres pour une valeur nette de 6 112 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2017 qui s'élève à 66,88 euros.

Résultat financier

Le résultat financier a enregistré une reprise nette aux provisions pour dépréciation des titres auto détenus de 7 914 milliers d'euros (contre une reprise de 1 999 milliers d'euros en 2016).

NOTE 6 Répartition de l'impôt sur les bénéficiaires et des contributions additionnelles

Répartition <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt sur les sociétés	Contribution sociale	Résultat net après impôt
Résultat courant	144 289	(22 294)	(5 646)	116 349
Résultat exceptionnel (et participation des salariés)	(2 352)	19 426	5 109	22 183
Résultat comptable	141 937	(2 868)	(537)	138 532

NOTE 7 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Montants
Résultat de l'exercice			138 532
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾			1 113
Contribution exceptionnelle			1 652
Contribution sociale			640
Résultat avant impôt			141 937
Variation amortissements dérogatoires	4 026	(9 683)	(5 657)
Variation de la provision spéciale de réévaluation	/	/	/
Variation provisions pour hausse de prix	473	(485)	(12)
SOUS TOTAL	4 499	(10 168)	(5 669)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)			136 268

(1) Le montant de l'IS inclut la charge afférente au résultat fiscal de l'exercice sous déduction des crédits d'impôt, du reversement de la taxe de 3 % sur les dividendes et de l'impact du régime d'intégration fiscale.

La société Vicat a opté pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de Groupe. Cette option concerne 17 sociétés. Aux termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration bénéficie à la société tête de Groupe, nonobstant

les déficits à restituer aux filiales pour lesquels une provision est constituée (cf. note 5.3). Pour l'exercice 2017, cette économie s'élève à 8 050 milliers d'euros.

Le montant des charges visées aux articles 223 *quater* et 39.4 du Code général des impôts s'est élevé à 48 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

NOTE 8 Situation fiscale différée

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions pour hausse de prix	1 452
Amortissements dérogatoires	27 404
Total accroissements	28 856
Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement dont participation des salariés : 866	1 084
Total allègements	1 084
Situation fiscale différée nette	27 772

NOTE 9 Engagements hors bilan

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Engagements de départs en retraite ⁽¹⁾	18 783
Cautions et garanties	11 152
TOTAL	29 935

(1) Dont 9 198 milliers d'euros au titre du régime de retraite sur complémentaire souscrit au profit des dirigeants dans le cadre de l'article 39 du CGI.

Vicat a consenti une option de vente aux actionnaires minoritaires de sa filiale Mynaral Tas Company LLP. Cette option, exerçable au plus tôt en décembre 2013 est évaluée à 3 462 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Lignes de crédit confirmées ⁽¹⁾	731 000
Autres engagements reçus	
TOTAL	731 000

(1) Dont 550 000 milliers d'euros affectés à la couverture du programme d'émission des billets de trésorerie.

Les engagements liés aux départs en retraite sont calculés conformément aux clauses prévues par les conventions collectives. Ils font l'objet d'un calcul actuariel selon la méthode des unités de crédits projetées qui intègre des hypothèses de rotation du personnel, d'espérance de vie et de niveau de rémunération future. Les engagements sont évalués, charges sociales incluses, au prorata des années de service des salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,50 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 3,50 % ;
- taux d'inflation : 1,75 %.

NOTE 10 Rémunérations, effectifs et CICE

Rémunération des dirigeants <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Rémunérations allouées :	
■ aux administrateurs es qualités	312
■ aux membres de la Direction	2 346

Effectif	Moyen	Au 31 déc. 2017
Cadres	232	243
Agents de maîtrise, techniciens, employés	395	398
Ouvriers	238	232
TOTAL SOCIÉTÉ	865	873
<i>Dont papier.</i>	163	161

CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le CICE a été comptabilisé dans les comptes individuels au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64. Le produit à recevoir constaté au 31 décembre 2017 s'élève à 1 147 milliers d'euros.

L'utilisation du CICE a été affectée à l'acquisition d'immobilisations.

Tableau des filiales et participations

Société ou groupes des sociétés Exercice 2017 <i>(en milliers d'unités monétaires : euros, USD, FCFA)</i>	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats		Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société Vicat au cours de l'exercice	Observations
	Capital	des résultats		brute	nette						
Filiales & participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital de Vicat											
1) Filiales <i>(50 % au moins du capital détenu par la Société)</i>											
Béton Travaux 38081 L'Isle-d'Abeau Cedex	27 997	264 499	99,97	88 869	88 869	122 734		81	42 295	29 739	
National Cement Company Los Angeles USA	280 521 ⁽¹⁾	107 612 ⁽¹⁾	97,85	229 581	229 581	14 193		519 765 ⁽¹⁾	16 562 ⁽¹⁾		
Parficim 92095 Paris-La Défense	70 288	1 591 771	100,00	1 423 624	1 423 624	80 995			101 729	56 299	
Satma 38081 L'Isle-d'Abeau Cedex	3 841	5 391	100,00	7 613	7 613			12 924	1 026	1 320	
Cap Vrats 13270 FOS-SUR-MER	20 540	13 558	100,00	53 404	53 404			5 464	2 102		
Sodicapei 34560 VILLEVEYRAC	169	474	58,47	10 990	10 990	1 485		1 869	(420)		
2) Participations <i>(10 à 50 % du capital détenu par la Société)</i>											
Société des Ciments d'Abidjan Côte d'Ivoire	2 000 000 ⁽²⁾	47 047 705 ⁽²⁾	17,14	1 596	1 596			66 203 824 ⁽²⁾	8 741 406 ⁽²⁾	1 787	Chiffres 2016
Autres filiales & participations											
Filiales françaises (ensemble)				1 783	1 719	0				35	
Filiales étrangères (ensemble)				47 074	47 074	12 103					
TOTAL				1 864 534	1 864 470	231 510				89 180	

(1) Chiffres présentés en USD.

(2) Chiffres présentés en FCFA.

6.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vicat SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 1 864 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note I de l'annexe, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des cours de bourse s'ils sont significatifs ou des prix de marché.

L'estimation de la valeur de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques liées à ces participations constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que les estimations de la Direction sont fondées sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés la sous-tendant et, selon les titres concernés, à :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures permettant d'analyser la cohérence d'ensemble des comptes,
 - apprécier la permanence des hypothèses retenues par la Direction lors des précédentes évaluations sous-tendant la valorisation des participations et l'absence de facteurs conjoncturels ou structurels susceptibles de remettre en cause ces dernières à la date d'arrêté des comptes,
 - apprécier si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation permettant de justifier et de comprendre les raisons de ces ajustements ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis par leur Direction générale pour chacune de ces activités et approuvés, le cas échéant, par le Conseil d'Administration,
 - apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec notre connaissance de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes,
 - comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés,
 - vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation de l'évaluation des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres de participation au regard des analyses effectuées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été respectivement nommés commissaires aux comptes de la société Vicat SA par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG Audit et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007 pour le cabinet Wolff & Associés S.A.S.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG est dans la 35^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Wolff & Associés dans la 10^e année depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 février 2018

Chamalières, le 13 février 2018

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Philippe Grandclerc

Associé

Wolff & Associés SAS

Patrick Wolff

Associé

6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe est impliqué dans certains différends, procédures administratives judiciaires ou arbitrales dans le cadre de la marche ordinaire de son activité. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Les principaux différends et procédures administratives, judiciaires ou arbitrales en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous.

6.3.1. Contrôle fiscal Sococim Industries

Au cours du deuxième semestre 2016, Sococim Industries, filiale sénégalaise du Groupe, a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Après exercice des voies de recours administratives et judiciaires adéquates, le différend a été réglé de manière transactionnelle au troisième trimestre 2017, il en résulte une charge de 1,5 million d'euros sur l'exercice 2017.

6.3.2. Litige Inde

Le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement, Y.S. Jaganmohan Reddy, fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de 2013 quatorze procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement, le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement. Les faits incriminés sont antérieurs à l'entrée de Vicat au capital de la société.

La procédure se poursuit et a donné lieu, en février 2015, à une saisie conservatoire par « l'Enforcement Directorate » à hauteur de 950 millions de Roupies (environ 13 millions d'euros) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. Suite à cette saisie les sommes concernées ont été reclassées de trésorerie à « autres actifs immobilisés courant ».

Une nouvelle saisie conservatoire de 1 530 millions de Roupies (environ 21 millions d'euros) a été réalisée le 29 juin 2016 dans le cadre du procès-verbal relatif à la concession minière. Suite à cette saisie, les sommes concernées ont été reclassées de trésorerie à « autres actifs immobilisés courant ».

Bien que cette mesure ne soit pas de nature à entraver le fonctionnement de la Société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes. Aucune décision majeure n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé. Une décision sur la validité des saisies conservatoires est attendue au cours du 1^{er} semestre 2018. Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui en est toujours à la phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune décision.

6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a eu, à la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2017.



Tour Incity, Lyon, France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7

- 7.1. **Ordre du jour de l'Assemblée
Générale Ordinaire
du 6 avril 2018** 210
- 7.2. **Projet de résolutions
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 6 avril 2018** 210

7.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2018

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et fixation du dividende ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur ses propres actions ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Eléonore Sidos ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Delphine André ;
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général ;
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
- Questions diverses.

7.2. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2018

Première résolution (*Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2017*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat bénéficiaire de cet exercice à 138 531 898 euros.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat consolidé du Groupe de cet exercice 155 851 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 142 181 milliers d'euros.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

■ bénéfice de l'exercice 2017	138 531 898 €
■ report à nouveau antérieur	226 009 985 €
TOTAL	364 541 883 €

Affectation

■ dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	67 350 000 €
■ dotation aux autres réserves	67 191 883 €
■ report à nouveau	230 000 000 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2017, à une somme brute (hors prélèvements) de 1,50 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 24 avril 2018, au siège social et au guichet des banques, dans le cadre des dispositions relatives à la dématérialisation des valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués par action, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants, à nombre d'actions comparables :

Exercice	Dividende distribué
2014	1,50 €
2015	1,50 €
2016	1,50 €

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

Quatrième résolution (Quitus donné au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cinquième résolution (Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

Sixième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le rapport annuel, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;

- (d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1^{er} janvier 2018, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 805 096 actions de 4 euros de nominal représentant un montant maximum de 380 509 600 euros.

En application de cette décision, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente résolution à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2017, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Eléonore Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Eléonore Sidos pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Delphine André*)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Delphine André pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Neuvième résolution (*Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président Directeur Général à raison de son mandat.

Dixième résolution (*Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, Monsieur Didier Petetin*)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat.

Onzième résolution (*Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lui seront versés.

Douzième résolution (*Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lui seront versés.

Treizième résolution (*Pouvoirs*)

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



Camion toupie Oxygène, sans rejet CO₂,

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8

8.1. Relations actionnaires et documents accessibles au public	216	8.5. Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n° 809/2004	221
8.1.1. Rencontres	216		
8.1.2. Documents accessibles au public	216		
8.1.3. Contact actionnaires	216		
8.2. Informations sur le document de référence	216	8.6. Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion	224
8.2.1. Remarque générale	216		
8.2.2. Informations historiques incluses par référence	217		
8.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	217	8.7. Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	225
8.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence	217		
8.3. Responsables du contrôle des comptes	218		
8.3.1. Commissaires aux comptes titulaires	218		
8.3.2. Commissaires aux comptes suppléants	218		
8.3.3. Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	218		
8.4. Informations sur les filiales et participations	218		
Sociétés holding	219		
Principales filiales françaises	219		
Principales filiales étrangères	220		



8.1. Relations actionnaires et documents accessibles au public

Au-delà des réunions organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de l'Assemblée Générale des actionnaires, la Société s'engage à informer au quotidien ses actionnaires institutionnels et individuels, avec la plus grande réactivité. La personnalisation des échanges, afin de répondre aux besoins spécifiques des différents types d'actionnaires et des analystes financiers, se fait dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. Les communiqués de la Société et les états financiers consolidés sur la Société sont accessibles sur le site internet de la Société (www.vicat.fr). L'information réglementée est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Les documents de référence sont accessibles sur le site de cette dernière (www.amf-france.org). Une copie peut être obtenue au siège de la Société, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, France. Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

8.1.1. Rencontres

La Société a poursuivi en 2017 ses efforts de communication en facilitant les contacts entre les investisseurs, les analystes financiers et la Société. Ainsi, au cours de l'exercice 2017 le groupe Vicat a réalisé plus d'une dizaine de roadshows en Europe et en Amérique du Nord, et a participé à 7 conférences organisées par des établissements bancaires spécialisés dans l'intermédiation.

8.1.2. Documents accessibles au public

Toutes les actualités financières, y compris l'agenda financier 2017 et 2018, tous les documents d'information publiés par la Société, et le cours de bourse sont accessibles sur le site internet www.vicat.fr, rubrique « Investisseurs ».

Les documents légaux sont consultables au siège social de la Société, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris-La Défense, France. La Société diffuse par voie électronique l'information réglementée par le biais d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et met en ligne sur son site internet l'information réglementée dès sa diffusion, en langue française et anglaise. Par ailleurs, à l'occasion de la publication des résultats annuels et de son Assemblée Générale (convocation et compte rendu), le groupe Vicat a diffusé en 2017 un avis financier dans Les Échos et Investir. Enfin, à l'occasion de chacune des publications financières, le Groupe organise une conférence téléphonique accessible à tous et dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Société, www.vicat.fr, environ une semaine avant l'événement.

8.1.3. Contact actionnaires

Stéphane Bisseuil

Directeur Communication Financière et des Relations Investisseurs

Tél. : + 33 1 58 86 86 14

Fax : + 33 1 58 86 87 88

E-mail : relations.investisseurs@vicat.fr

8.2. Informations sur le document de référence

8.2.1. Remarque générale

La société Vicat, société anonyme de droit français au capital social de 179 600 000 euros, dont le siège social est situé Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 057 505 539 est dénommée la « Société » dans le présent document de référence. Le « Groupe » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société et ses filiales et participations telles que figurant dans l'organigramme présenté à la section 1.6 « Organigramme simplifié » du présent document de référence.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent document de référence, notamment à la section 1.5 « Description des métiers » du présent document de référence, sont extraites des comptes consolidés du Groupe, établis en normes IFRS. Les données chiffrées ayant fait l'objet d'arrondis, les montants indiqués comme étant des

totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document de référence peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

Le présent document de référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectifs tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées

notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 5.1 « Facteurs de risques » du présent document de référence est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document de référence visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 5.1 « Facteurs de risques » du présent document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques, décrits par ordre d'importance décroissant au chapitre 5.1 « Facteurs de risques » du présent document de référence, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent document de référence contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Compte tenu des changements qui peuvent marquer le secteur d'activité du Groupe en France et dans le monde, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent document de référence et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées.

Le présent document de référence tient lieu de rapport financier annuel et comporte les informations requises au titre de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Pour en faciliter la lecture, une table de concordance figure à la section 8.6 du présent document de référence.

8.2.2. Informations historiques incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence 2017 :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 217 du document de référence 2016, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers

le 18 mars 2017 sous le numéro D.17.0129, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2016 figurant en pages 44 à 60 de ce document de référence ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 197 du document de référence 2015, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mars 2016 sous le numéro D. 16.0163, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2015 figurant en pages 42 à 57 de ce document de référence.

8.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général.

8.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion (les éléments du rapport de gestion sont définis à la section 8.6 du présent document de référence) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les états financiers consolidés présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant à la section 6.1.3 du présent document de référence. »

Le 1^{er} mars 2018

Guy Sidos

Président Directeur Général

8.3. Responsables du contrôle des comptes

8.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Philippe Grandclerc.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Wolff & Associés SAS

Centre Beaulieu, 19 boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Représenté par Monsieur Patrick Wolff.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

8.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

Constantin Associés

185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Jean-Paul Séguret.

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 1995.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Exponens Conseil et Expertise

11 avenue d'Eprémessnil, 78401 Chatou

Représenté par Monsieur Frédéric Lafay.

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Mixte statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

8.3.3. Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

8.4. Informations sur les filiales et participations

Les principales filiales du Groupe ont été déterminées sur la base de leur contribution à des agrégats financiers (chiffre d'affaires de chaque entité, part dans l'EBITDA consolidé, valeur des immobilisations incorporelles et corporelles pour chaque entité, capitaux propres consolidés – part du Groupe) de telle manière que le cumul des indicateurs retenus pour ces filiales représente près de 90 % du total consolidé du Groupe. À cette liste, ont été rajoutées les principales holdings du Groupe.

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer la méthode de consolidation à utiliser pour intégrer la filiale dans le périmètre de consolidation. Le pourcentage d'intérêt permet de répartir les capitaux propres et les résultats entre la part Groupe et celle des autres actionnaires.

Les filiales consolidées du Groupe sont réparties dans les différents pays de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

Pays	Nombre de sociétés
France	44
Europe hors France	34
États-Unis	17
Afrique, Moyen-Orient	23
Asie	14
TOTAL	132

Les principales filiales sont décrites ci-dessous.

Sociétés holding

Parficim

Constituée le 7 juin 1974, Parficim est une société par actions simplifiée au capital de 67 728 368 euros dont le siège social est situé à Paris La Défense (92095), Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304828379. Parficim, société holding, a pour objet l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et immobiliers.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 100 % du capital social de Parficim.

Béton Travaux

Constituée le 27 mars 1965, Béton Travaux est une société anonyme au capital de 27 996 544 euros dont le siège social est situé à Paris La Défense (92095), Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 070503198. Béton Travaux a pour objet la détention de participations et la gestion de sociétés de production, de transport et de commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à leur fabrication.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 99,98 % du capital social de Béton Travaux (autres : 0,02 %).

National Cement Company, Inc.

Constituée le 17 avril 1974, National Cement Company, Inc. est une société à responsabilité limitée de droit américain au capital de 280 520 000 dollars américains, dont le siège social est situé 15821 Ventura Blvd, Suite 475, Encino, CA 91436-4778 (États-Unis), immatriculée dans l'État du Delaware sous le numéro 63-0664316 et a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises et en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 97,85 % du capital social de National Cement Company, Inc., et la société Parficim en détient 2,15 %.

Vigier Holding

Constituée le 25 août 1884, Vigier Holding est une société anonyme de droit suisse au capital de 1 452 000 CHF dont le siège social est situé à Wylihof 1, Deitingen, 4542 Luterbach (Suisse), immatriculée à Soleure sous le numéro CH-251.3.000.003. Vigier Holding a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises, actes de commerce et secteurs des services industriels de tous types, en particulier dans la branche ciment et béton

prêt à l'emploi. La Société peut prendre des participations dans d'autres entreprises, acquérir, tenir et céder des terrains.

Au 31 décembre 2017, la société Parficim détient 100 % du capital social de Vigier Holding.

Principales filiales françaises

Béton Vicat

Constituée le 7 janvier 1977, Béton Vicat anciennement dénommée Béton Rhône-Alpes est une société anonyme au capital de 10 800 352 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 309918464. Béton Vicat a pour objet la production, le transport et le commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à sa fabrication. Béton Vicat a absorbé BGIE en 2013.

Au 31 décembre 2017, la société Béton Travaux détient 99,98 % du capital social de Béton Vicat.

Granulats Vicat

Constituée le 1^{er} janvier 1942, Granulats Vicat, anciennement dénommée Granulats Rhône-Alpes, est une société par actions simplifiée au capital de 5 601 488 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 768200255. Granulats Vicat a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce concernant la vente de matériaux de construction, le transport public de marchandises et la location de véhicules par voie terrestre, aérienne, maritime ou fluviale.

Au 31 décembre 2017, la société Béton Travaux détient 87,24 % du capital social de Granulats Vicat, la société Béton Vicat détient 9,16 % et la société BCCA détient 3,59 %.

SATM

Constituée le 16 novembre 2015 (en reprenant le fonds de commerce de la société historique SATM créée en 1958), SATM est une société par actions simplifiée au capital de 1 255 680 euros dont le siège social est situé à Chambéry (73000), 1327 avenue de la Houille-Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 814723441. SATM a pour objet l'achat, la vente, l'usage, la location et l'exploitation de tout matériel à usage de transport ou à tous autres usages et toutes opérations de transport et de commission de transport notamment : transports routiers, services de transports publics, de marchandises en toutes zones et tous pays, groupage de marchandises, affrètement de camions, et toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.



Au 31 décembre 2017, la société Béton Travaux détient 100 % du capital social de SATM.

Vicat Produits Industriels – VPI

Constituée le 1^{er} mai 1957, VPI est une société par actions simplifiée au capital de 3 221 776 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 655780559. VPI a pour objet la fabrication et la mise en œuvre de tous produits et articles de revêtement, d'étanchéité, d'isolation et de tous adjuvants et autres, ainsi que toutes opérations de représentation ou de courtage à l'occasion de ces produits et travaux.

Au 31 décembre 2017, la société Béton Travaux détient 100 % du capital social de VPI.

Principales filiales étrangères

Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 26 juillet 1967, Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 131 559 120 YTL dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Ankara sous le numéro 16577 et a pour objet la production et la vente de ciment et de chaux.

Au 31 décembre 2017, la société Parficim détient 87,90 % du capital social de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., la société Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 3,7 % (autres : 8,4 %).

Konya Cimento Sanayi A.S.

Constituée le 11 décembre 1954, Konya est une société anonyme de droit turc au capital de 4 873 440 YTL dont le siège social est situé à Horozluhan Mahallesi Ankara Caddesi no 195, 42300 Selçuklu, Konya (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce de Konya sous le numéro 2317 et a pour objet la production et la commercialisation de différents types de ciments et bétons. Les titres de la Société sont admis à la bourse des valeurs mobilières d'Istanbul (IMBK).

Au 31 décembre 2017, la société Parficim détient 77,92 % du capital social de Konya, la société Béton Travaux détient 0,99 %, la société SATM détient 0,99 %, la société SATMA détient 0,99 %, la société Noramco détient 0,99 %, la société Konya Cimento Ticaret détient 1,46 %. Le reste des actions, représentant 16,66 % du capital, est détenu par environ 2 500 actionnaires, aucun ne détenant plus de 1 % du capital de la Société.

Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 20 décembre 1990, Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 19 425 000 YTL, dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.

km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Elmadag sous le numéro 488 et a pour objet la production et la commercialisation de béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2017, la société Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 99,99 % du capital social de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. (autres : 0,01 %).

Sococim Industries

Constituée le 7 août 1978, Sococim Industries est une société anonyme de droit sénégalais au capital de 4 666 552 110 FCFA, dont le siège social est situé km 33, Ancienne Route de Thiès, Dakar (Sénégal), immatriculée à Dakar sous le numéro 78 B 104 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et généralement, de tous produits, matières, biens, objets et services concernant le bâtiment.

Au 31 décembre 2017, la société Postoudiokoul détient 55,56 % du capital social de Sococim Industries et la société Parficim détient 44,33 % du capital social de Sococim Industries (autres : 0,11 %). Par ailleurs, la société Parficim détient 100 % de la société Postoudiokoul.

Sinaï Cement Company

Constituée le 27 décembre 1997, Sinaï Cement Company est une société anonyme de droit égyptien au capital de 700 millions EGP, dont le siège social est situé 29A Sama Tower, Ring Road Katameya, 11439 Le Caire (Égypte), immatriculée à Giza sous le numéro 118456 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation de ciments, de sacs et de matériaux de construction.

Cementi Centro Sud

Constituée le 5 septembre 2001, Cementi Centro Sud S.p.a. est une société de droit italien au capital de 3 434 013 euros, dont le siège social est situé Corte Lambruschini – Torre A, Piazza Borgo Pila, 40/57 F-G – 16129 Gênes (Italie), immatriculée à Gênes sous le numéro 02154090985 et a pour objet l'activité de gestion de terminaux portuaires, de production, d'importation et d'exportation de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2017, la société Parficim détient 100 % du capital social de Cementi Centro Sud S.p.a.

Bharathi Cement Corporation Private Limited

Constituée le 12 mai 1999, Bharathi Cement Corporation Private Limited est une société de droit indien, au capital de 792 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, door no 8-2-626, road n 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Andhra Pradesh, Inde, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Andhra Pradesh sous le numéro U26942AP1999PTC031682, a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2017, la société Parficim détient 51,02 % du capital.

Kalburgi Limited

Constituée le 22 juillet 2008, Kalburgi Limited (anciennement Vicat Sagar Cement Private Limited) est une société de droit indien, au capital de 5 459 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, road n° 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Telengana, Inde, immatriculée dans l'État de l'Andhra Pradesh sous le numéro U26941TG2008FTC060595 et a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2017, la société Parcifim détient 99,98 % du capital.

Mynaral Tas Company LLP

Constituée le 27 mars 2007, Mynaral Tas Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 20 258 454 800 Tenge, dont le siège social est situé à Mynaral village, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast,

080618, Republic of Kazakhstan immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 84559-1919-TOO, et a pour objet l'exploitation d'une carrière.

Au 31 décembre 2017, la Société (via Parcifim et Vigier Holding) détient 90 % du capital (10 % sont détenus par International Finance Company).

Jambyl Cement Production Company LLP

Constituée le 5 août 2008, Jambyl Cement Production Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 16 729 195 512 Tenge, dont le siège social est situé Cement plant, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618 Republic of Kazakhstan, immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 10544-1919-TOO. Elle a pour objet l'exploitation d'une cimenterie.

Au 31 décembre 2017, la Société (via Parcifim, Vigier Holding et Mynaral Tas) détient 100 % du capital.

8.5. Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n° 809/2004

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
1. Personne responsable du DDR		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	8.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	217
1.2. Attestation de la personne responsable du document	8.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence	217
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	8.3. Responsables du contrôle des comptes	218
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	Sans objet	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	1.2. Chiffres clés ; 2.1. Informations financières sélectionnées	8 ; 40
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	Sans objet	
4. Facteurs de risques		
	5.1. Facteurs de risques	138
5. Informations concernant la Société		
5.1. Histoire et évolution de la Société	1.3. Histoire ; 4.1. Renseignements sur la Société	10 ; 100
5.2. Investissements	2.4. Investissements	60
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1.1. Profil ; 1.5. Description des métiers	6 ; 14
6.2. Principaux marchés	1.7. Présentation des marchés	27
6.3. Événements exceptionnels	Sans objet	
6.4. Dépendance de l'émetteur	5.1. Facteurs de risques	138
6.5. Position concurrentielle	1.5. Description des métiers ; 1.7. Présentation des marchés	14 ; 27



Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
7. Organigramme		
7.1. Description du Groupe	1.6. Organigramme simplifié	26
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	8.4. Informations sur les filiales et participations	218
8. Propriétés, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.5.1.3. Implantations et outils industriels	18
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation de ces immobilisations corporelles	3.2. Une responsabilité environnementale au service de la « construction durable »	77
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	2.2.1. Synthèse	41
9.2. Résultat d'exploitation	2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2017 et 2016	45
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux propres	2.3.1. Capitaux	53
10.2. Flux de trésorerie	2.3.2. Flux de trésorerie	53
10.3. Endettement	2.3.3. Endettement	55
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	2.3. Trésorerie et capitaux ; 5.1.4. Risques de marché	53 ; 141
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	2.3.3. Endettement	55
11. Recherche et développement, brevets et licences	1.8. Recherche et développement	36
12. Informations sur les tendances	2.5. Perspectives et objectifs	61
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de Direction générale		
14.1. Information sur les organes d'administration et de direction	4.6.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	108
	4.6.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	115
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	4.6.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	115
15 Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4.7. Rémunérations et avantages	121
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.7.3. Pensions, retraites et autres avantages 6.1.2. Note 30 de l'annexe aux comptes consolidés	133 183
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.6.1.3. Membres du Conseil d'Administration	109
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la Direction de la Société	4.6.5. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119
16.3. Informations sur les comités du Conseil	4.6.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités	117
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.6.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	115
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés et répartition par type d'activité	3.1.2.1. Gestion de l'Emploi	67
17.2. Participations et <i>stock options</i>	3.1.2.1. Politique de rémunérations	71

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
	4.7.2. Rémunération des mandataires sociaux	122
	4.8.1. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	134
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.3.1. Répartition du capital	103
18. Principaux actionnaires		
18.1. Répartition du capital	4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote	103
	4.3.5. Franchissement de seuil	104
18.2. Droits de vote	4.3.2. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	103
18.3. Informations sur le contrôle du capital	4.3.3. Contrôle de la Société	104
18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	4.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	104
19. Opérations avec des apparentées		
	4.11. Opérations avec les apparentés	135
20. Informations financières		
20.1. Informations financières historiques	6.1. États financiers consolidés au 31 décembre 2017	150
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	Sans objet	
20.3. États financiers annuels	6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2017	193
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188
20.5. Date des dernières informations financières historiques annuelles	6.1. États financiers consolidés au 31 décembre 2017	150
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet	
20.7. Politique de distribution des dividendes	4.3.7. Dividendes	106
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	207
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	207
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	4.2. Renseignements sur le capital social	101
21.2. Actes constitutifs et statuts	4.6.6. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119
	4.1.3. Assemblées Générales	100
	4.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires	100
	4.1.2. Objet social	100
	4.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	102
	4.2.9. Conditions régissant les modifications du capital	102
	4.3.2. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	103
	4.3.5. Franchissement de seuil	104
22. Contrats importants		
	Sans objet	
23. Informations provenant de tiers		
	Sans objet	
24. Documents accessibles au public		
	8.1.2. Documents accessibles au public	216
25. Informations sur les participations		
	8.4. Informations sur les filiales et participations	218
	6.1.2 Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés	185

8.6. Table de concordance du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Afin d'en faciliter la lecture, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations devant figurer dans le rapport financier annuel, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rubriques du rapport financier, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise	Document de référence	Page(s)
Rapport financier annuel		
Attestation du responsable	8.2.3.	217
Comptes sociaux	6.2.	193
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	6.2.3.	203
Comptes consolidés	6.1.	150
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.3.	188
Rapport de gestion		
■ Analyse de l'activité, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe	2.2.2. et 2.3.	45
■ Description des principaux risques et incertitudes, notamment :	5.1.	138
• les risques financiers liés aux effets du changement climatique	3.2. et 5.1.	77 et 138
• les risques de taux, de change et sur actions	5.1.4.	141
■ Description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	5.2.	144
■ Informations relatives aux questions liées à l'environnement	3.2. et 3.4.	77 et 90
■ Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.	65
■ Informations relatives aux activités de recherche et développement	1.8.	36
■ Informations relatives aux questions liées au personnel	3.1. et 3.4.	66 et 90
■ Informations relatives aux programmes de rachat d'actions	4.2.7.	101
■ Actionnariat de la Société	4.3.	103
■ Indication des franchissements des seuils et répartition du capital	4.3.5.	104
■ Tendances et objectifs	2.5.	61
■ Participation des salariés au capital social	4.3.1. et 6.2.2.	103 et 195
■ Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	4.7.	121
■ Dividendes des trois derniers exercices	4.3.7.	106
■ Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	4.6.1.	108
■ Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	4.8.	134
■ Dépenses réintégrées au titre de l'article 39.4 (amortissements excédentaires)	6.2.2.	195
■ Délai de règlement des clients et des fournisseurs	6.2.2.	195
■ Rapport sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	3.	65
■ Honoraires des commissaires aux comptes	6.1.2.	154
Rapport sur le gouvernement d'entreprise		
• Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	4.6.1.	108
• Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	4.8.	134
• Délégations de pouvoirs	4.6.	108
• Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	4.7.	121
• Actionnariat de la Société	4.3.	103
• Référence à code de gouvernement d'entreprise	4.6.1.	108
Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise	6.2.3.	203

8.7. Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales

Entre le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et les informations du document de référence.

Informations sociales

Informations requises par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Document de référence	Pages
Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.1.2.1.	67
	3.1.2.6.	75
Embauches et licenciements	3.1.2.1.	70
Rémunérations et leur évolution	3.1.2.1.	71
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	3.1.2.2.	71
Absentéisme	3.1.2.2.	72
Relations sociales		
Procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	3.1.2.4.	72
Bilan des accords collectifs	3.1.2.4.	72
Santé et sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	3.1.2.4.	72
Accords signés avec les syndicats ou les représentants de personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.1.2.4.	74
Fréquence et gravité des accidents du travail et maladies professionnelles	3.2.2.4.	74
Formation		
Politique en matière de formation	3.1.2.5.	74
Nombre total d'heures de formation	3.1.2.5.	74
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.1.2.5.	74
Égalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.1.2.6.	75
Politique de lutte contre les discriminations	3.1.2.6.	75
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales		
Liberté d'association & droit de négociation collective	3.1.1.2.	67
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.1.2.6.	75
Élimination du travail forcé ou obligatoire	3.1.1.2.	67
Abolition effective du travail des enfants	3.1.1.2.	67

Informations environnementales

Informations requises par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Document de référence	Pages
Politique générale en matière environnementale		
Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales & démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	3.2.1.	77
Formation et Information des salariés sur la protection de l'environnement	3.2.1.	77
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.2.1.	77
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	3.2.1.	77
Pollution et gestion des déchets		
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation : Air/Sol/Eau	3.2.3.	81
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.2.2.	78
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.2.1.	77
Utilisation durable des ressources		
Consommation d'eau & approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.2.2.	79
Consommation de matières premières & mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	3.2.2.	78
Consommation d'énergie & mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.2.3.	83
Utilisation des sols	3.2.2.	78
Changements climatiques		
Rejets de gaz à effet de serre	3.2.3.	81
Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.2.3.	81
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.2.2.	80

Informations sociétales

Informations requises par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Document de référence	Pages
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société		
Impact en matière d'emploi et de développement régional	3.3.2.	86
Impact sur les populations riveraines ou locales	3.3.2.	86
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations		
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	3.3.2.	86
Partenariat ou mécénat en général	3.3.2.	87
Sous-traitance et fournisseurs		
Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat avec sous-traitants et fournisseurs	3.3.3.	89
Importance de la sous-traitance	3.3.3.	89
Loyauté des pratiques		
Actions engagées pour prévenir la corruption	3.3.3.	89
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.1.3.	89
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.3.3.	89

GLOSSAIRE

Adjuvant	Produit chimique incorporé à faible dose (moins de 5 % de la masse du ciment) dans le béton ou le mortier afin de modifier certaines de ses propriétés. L'incorporation se fait soit avant, soit pendant le mélange, soit au cours de l'opération de malaxage.
Agrégat	Fragment généralement de roche, utilisé comme granulats d'un béton ou d'un mortier. Le terme granulats est mieux adapté. Voir : « Granulats ».
Ajout	Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
Argile	Sédiment compact et imperméable devenant plastique, malléable et plus ou moins thixotrope en présence d'eau. Selon sa finesse, elle présente des caractéristiques physico-chimiques variables. De composition à base de silico-aluminates, l'argile est présente dans les matières premières de la fabrication des ciments et de la chaux hydraulique. Elle est présente en plus ou moins grande quantité dans les marnes. Voir : « Marne ».
Béton	Matériau de construction formé par un mélange de ciment, de granulats et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants, des ajouts et des additions. Ce mélange, qui est mis en place sur le chantier ou en usine à l'état plastique, peut adopter des formes très diverses parce qu'il est moulable ; il durcit progressivement pour former finalement un monolithe. Selon sa formulation, sa mise en œuvre et ses traitements de surface, ses performances et son aspect peuvent considérablement varier.
Béton frais	Béton dans la phase qui suit le malaxage et précède la prise, c'est-à-dire dans un état plastique qui permet son transport et sa mise en place. On apprécie l'ouvrabilité d'un béton durant cette phase de sa fabrication, en soumettant un échantillon à un essai d'affaissement au cône d'Abrams.
Béton prêt à l'emploi (BPE)	Béton fabriqué dans une installation extérieure au site de construction ou sur le chantier de construction, mélangé dans un malaxeur, livré par le producteur à l'utilisateur, à l'état frais et prêt à l'emploi.
BHP	Abréviation pour « béton à hautes performances ». Ce béton, rendu par sa formulation particulièrement compacte donc de faible porosité, présente une résistance mécanique supérieure à 50 MPa et une durabilité beaucoup plus élevée que celles des bétons courants.
Béton fibré à ultra hautes performances (BFUP)	L'addition de fibres métalliques confère à ce béton un comportement ductile en flexion traction. Il se distingue des bétons à hautes performances (BHP) par la possibilité de s'affranchir des armatures traditionnelles, par une résistance en compression supérieure à 130 MPa et une résistance en traction directe supérieure à 10 MPa.
Bilan thermique	Expression de la mesure des échanges calorifiques entre un milieu clos et l'extérieur. Plus spécifiquement pour les fours de cimenterie, le bilan thermique évalue les apports de chaleur et les compare aux besoins liés aux transformations physico-chimiques et aux pertes thermiques.
Broyage	Réduction en poudre ou en très fines particules. Un broyage peut être fait par concassage (minéraux), par écrasement (colorants, ciment) ou par émiettage (ordures). En cimenterie, les ateliers de broyage sont très généralement composés d'un appareil de broyage, d'un séparateur qui permet de renvoyer au broyeur les matériaux trop gros et d'un ensemble de dépoussiérage de la ventilation.
Broyeur	Appareil de broyage. En cimenterie il peut être soit à boulets, soit à galets, soit à rouleaux.
Calcaire	Roche sédimentaire contenant essentiellement du carbonate de calcium (CaCO ₃). La calcite est la forme cristalline la plus stable et la plus fréquente. Les dolomies constituent une classe distincte : ce sont des carbonates mixtes (calcium et magnésium). Le calcaire est l'une des matières premières de base du clinker ; il apporte la chaux nécessaire à la formation des silicates et des aluminates. La teneur en magnésium des calcaires utilisés doit rester limitée à quelques pourcents afin d'éviter à la cuisson la formation de magnésium non combiné susceptible de provoquer à moyen ou long terme des gonflements du béton.
Calcination	Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
Camion malaxeur	Véhicule permettant le transport du béton frais du site de production au lieu d'utilisation. Aussi appelé malaxeur porté ou toupie.

Carrière	Chantier d'exploitation de matériaux soumis au régime des Installations classées pour la Protection de l'Environnement. Ces exploitations sont généralement à ciel ouvert, exception faite des carrières souterraines de Chartreuse d'où est extraite la pierre à cuire pour la fabrication du ciment prompt naturel. Les carrières produisent les matières premières naturelles nécessaires au cru de cimenterie ou à la fabrication de granulats qui entrent dans la composition du béton prêt à l'emploi ou de matériaux de terrassement. L'exploitation des carrières s'effectue généralement à l'explosif lorsqu'il s'agit d'un gisement de roche massive. L'extraction des matériaux meubles et alluvionnaires, qu'ils soient en eau ou hors d'eau, est réalisée par des engins mécaniques. L'exploitation des carrières s'effectue dans le plus strict respect de l'environnement conformément à un arrêté préfectoral qui clôture une instruction administrative basée sur de nombreuses études dont notamment une étude d'impact. Dans la mesure du possible, le réaménagement concerté avec l'administration et la collectivité est coordonné à l'exploitation, il s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des fronts.
CEM	Cette désignation caractérise un ciment conforme à la norme européenne EN 197-1. Les ciments « CEM » sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.
CEM I	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment Portland », c'est-à-dire un ciment composé d'un minimum de 95 % de clinker. Certains ciments CEM I sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, trois catégories sont distinguées : <ul style="list-style-type: none"> ■ CEM I SR0 : ciment dont le C3A du clinker = 0 % ; ■ CEM I SR3 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 3 % ; ■ CEM I SR5 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 5 %.
CEM II	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise des ciments dont les plus courants sont le « ciment Portland composé » (la lettre « M » complète alors la désignation du ciment), le « ciment Portland au Calcaire » (la lettre « L » complète alors la désignation du ciment), le « ciment Portland au Laitier » (la lettre « S » complète alors la désignation du ciment) ou le « ciment Portland à la fumée de silice » (la lettre « D » complète alors la désignation du ciment). Un ciment CEM II a une teneur en clinker : soit de 80 à 94 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/A » ; soit de 65 à 79 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/B ».
CEM III	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment de haut fourneau » constitué de clinker et de laitier de haut fourneau, dans les proportions alternatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ 35 à 64 % de clinker et 36 à 65 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/A ; ■ 20 à 34 % de clinker et 66 à 80 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/B ; ■ 5 à 19 % de clinker et 81 à 95 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/C. Les ciments CEM III/B et CEM III/C sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, ils sont notés CEM III/B-SR ou CEM III/C-SR.
CEM IV	Désigne le « ciment pouzzolanique ».
CEM V	Désigne le « ciment composé ».
Cendres volantes	Sous-produit de la combustion du charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.
Centrale à béton	Équipement fixe de production industrielle de béton prêt à l'emploi (BPE).
Chape	Ouvrage en mortier de ciment, coulé en faible épaisseur (3 à 5 cm) sur un plancher en béton afin d'en assurer la planéité.
Chaux	Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux. On distingue les chaux aériennes, dont le durcissement s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air, et les chaux hydrauliques, dont la prise s'effectue par mélange avec de l'eau.
Ciment	Liant hydraulique, c'est-à-dire une poudre fine qui, gâchée avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit par suite de réactions avec l'eau. Après durcissement, cette pâte conserve sa résistance et sa stabilité même sous l'eau.
Ciment Portland	Ciment de type CEM I, CEM II, CEM III, CEM IV, CEM V, fabriqué à base de clinker Portland et d'un régulateur de prise, voire d'autres constituants. Ciment conforme à la norme NF EN 197-1.
Ciment prompt naturel	Ciment à prise et durcissement rapides, constitué uniquement du clinker pour ciment prompt naturel, moulu, ne nécessitant pas l'ajout d'un régulateur de prise.
Clinker Portland	Constituant de base d'un ciment Portland, composé à partir de quatre éléments minéraux majeurs : calcaire, silice, alumine et oxyde de fer. Il est obtenu par cuisson à haute température en four de cimenterie (1 450 °C).
Clinker sulfoalumineux	Constituant de base d'un ciment sulfoalumineux, constitué par des matières premières qui contiennent essentiellement les oxydes suivants : CaO, Al ₂ O ₃ , SiO ₂ , Fe ₂ O ₃ , SO ₃ , et d'autres éléments mineurs. Ce clinker est obtenu par cuisson à une température d'environ 1 300°C.
Clinker pour ciment prompt naturel	Le clinker pour ciment prompt naturel résulte exclusivement de la cuisson à température modérée (1 000°C à 1 200°C) d'un calcaire argileux de composition régulière, extrait de bancs homogènes.
Clinkérisation	Transformation des matières premières (calcaire, silice, alumine et oxyde de fer) en clinker, s'opérant à une température de 1 450°C, pour un clinker Portland.

Combustible de substitution	Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole). Aussi appelé « combustible secondaire ».
Concassage	Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.
Concasseur	Engin de concassage, utilisé surtout en carrière. Les concasseurs peuvent être à mâchoires (à mouvement alternatif, principe du casse-noix), à marteaux, pour des matériaux plus tendres ou giratoires, par broyage entre des cônes verticaux inversés (cas des gravillons).
Cru	Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.
Décarbonatation	Réaction de libération du CO ₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950°C). La chaux (CaO) restante se combine ensuite aux silicates et aluminates pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.
Diffraction X (analyse par)	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition minéralogique des ciments, des clinkers ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant rencontre les éléments constituant l'échantillon qui provoquent la dispersion du rayon lumineux dans des directions spécifiques. L'analyse du diffractogramme permet de déterminer les minéraux composant l'échantillon et leurs concentrations.
Enduit	Revêtement superficiel (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser. On distingue les enduits traditionnels (qui nécessitent trois couches), les bicouches et enfin les monocouches (à base de mortiers industriels et appliqués en deux passes).
Ensacheuse	Dispositif automatisé de mise en sacs. En cimenterie, sa capacité peut atteindre 5 000 sacs/heure. L'ensemble en rotation est muni de becs (8 à 16) et est alimenté en sacs vides par des bras ou par projection depuis une ou deux stations périphériques. Le silo central alimente les becs montés sur bascules de pesée. L'extraction automatique s'effectue au cours de la rotation ; les sacs sont repris par des bandes qui alimentent le dispositif de palettisation.
Farine	Nom donné à la matière première du four de cimenterie après broyage (la grosseur des grains correspond à celle de la farine du boulanger).
Fluorescence X (analyse par)	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition chimique des ciments ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant permet d'exciter les éléments constituant l'échantillon. Par fluorescence X, les atomes excités réémettent à des longueurs d'ondes caractéristiques ; la mesure de leur intensité permet d'en obtenir la concentration.
Formulation	Opération consistant à définir le dosage – en poids plutôt qu'en volume – des divers constituants d'un béton, afin de satisfaire aux exigences de résistance et d'aspect souhaitées.
Fumées de silice	Les fumées de silice sont un coproduit de l'industrie du silicium et de ses alliages. Elles sont obtenues par condensation de gaz SiO ou par oxydation de Si métal à la surface des fours d'électrometallurgie dont les fumées sont captées et filtrées. Ces microsiles sont généralement densifiées afin de faciliter les opérations de stockage et de manutention. La fumée de silice se présente sous la forme de billes élémentaires sphériques de silice amorphe (SiO ₂) dont le diamètre varie entre 0,1 et 0,5 µm. Leur teneur en silice varie de 70 à 98 % selon l'unité de production et l'alliage élaboré. Dans les bétons, les fumées de silice interviennent selon deux mécanismes : <ul style="list-style-type: none"> ■ par un effet granulaire lié à la forme et à l'extrême finesse de la poudre ; ■ par réaction pouzzolanique due à la haute teneur en silice amorphe.
Granulat	Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. On distingue les granulats naturels issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique et les granulats artificiels lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais. Les granulats naturels peuvent être roulés, de forme arrondie d'origine alluvionnaire ou concassés, de forme angulaire, issus de roches de carrière. La nature des liaisons entre les granulats et la pâte de ciment influence fortement la résistance du béton.
Granulat concassé	Granulat issu du concassage de roches.
Granulat roulé	Granulat d'origine alluvionnaire constitué de grains de forme arrondie.
Granulométrie	(a) Mesure de la granularité d'un granulat, c'est-à-dire de l'échelonnement des dimensions des grains qu'il contient, par passage de celui-ci à travers une série de tamis à mailles carrées dont les dimensions sont normalisées. (b) Granulométrie ou analyse granulométrique : c'est la mesure de la proportion des diverses tailles granulaires des grains d'une poudre, d'un sable ou d'agrégats.
Gravillon	Granulat de diamètre compris entre 1 et 63 mm.

Greenfield	Un projet de construction d'usine <i>greenfield</i> est un projet par lequel le Groupe entreprend la construction d'une cimenterie sur un site n'ayant pas préalablement d'activité cimenterie. Le projet consiste généralement, après s'être assuré de l'existence et de l'accessibilité de réserve naturelle nécessaires à la fabrication du ciment en qualité et quantité suffisante, à concevoir et mettre en œuvre les différents composants du <i>process</i> industriel et commercial. Par opposition, un projet est dit <i>brownfield</i> si une activité cimenterie préexiste sur le site.
Gypse	Sulfate de calcium naturel ou sous-produit issu des industries de fabrication d'acide phosphorique ou d'acide citrique. Il est ajouté au ciment comme régulateur de prise.
Homogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un mélange intime des composants de la farine avant cuisson. Elle peut être effectuée en discontinu par lots ou en continu. On peut utiliser des moyens de brassage mécaniques et/ou pneumatiques.
Hydratation (des ciments)	Phénomène chimique par lequel un ciment fixe l'eau de gâchage et enclenche les processus de prise puis de durcissement. Cette réaction s'accompagne d'un dégagement de chaleur plus ou moins important selon le type de ciment.
Laitier de hauts fourneaux	Sous-produit de la fabrication de la fonte, issu des hauts fourneaux des industries métallurgiques. Il possède des caractéristiques hydrauliques analogues à celles du clinker, et entre à ce titre dans la composition de certains ciments.
Liant	Matière ayant la propriété de passer – dans certaines conditions (en présence d'eau de gâchage pour les liants hydrauliques) – de l'état plastique à l'état solide ; elle est donc utilisée pour assembler entre eux des matériaux inertes. Constituant du béton qui, à la suite du processus de prise, assure la cohésion des <i>granulats</i> .
Maniabilité	État définissant l'aptitude d'un mortier ou d'un béton à être transporté, manipulé et mis en œuvre ; il est caractérisé par la consistance et la plasticité du matériau. Voir : « Ouvrabilité ».
Marne	Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10 %, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication du ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
Mortier	Mélange de ciment, de sable et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Il se distingue du béton par son absence de gravillons. Préparés sur le chantier – à partir de mortier industriel sec prédosé ou en dosant et mélangeant tous les constituants – ou livrés sur place depuis une centrale, les mortiers sont utilisés pour la réalisation de joints, d'enduits, de chapes et pour divers travaux de scellement, reprise et bouchage.
Norme	Document qui précise un ensemble de spécifications, techniques ou autres, établi en collaboration avec les parties concernées (représentants des fabricants, des utilisateurs, des consommateurs, des pouvoirs publics, et des organismes spécialisés tels que le CSTB). Les normes ne sont rendues obligatoires que par des arrêtés ministériels. Elles peuvent être de divers types : normes d'essai, de performance, de sécurité, de terminologie. Une norme ISO est une norme élaborée et/ou adoptée par l'Organisation internationale de normalisation. Une norme EN est une norme adoptée par le Comité européen de normalisation. Une norme référencée NF EN ISO + n° reproduit intégralement la norme européenne, qui reproduit elle-même la norme internationale de même numéro.
Pompage	Procédé d'acheminement du béton, poussé depuis une trémie d'alimentation vers le lieu de coulage, à travers des tubes. Il permet de parcourir des distances horizontales pouvant atteindre 400 m (voire 1,5 km) et des distances verticales de 100 m (voire 300 m).
Pouzzolane	Produit d'origine volcanique composé de silice, alumine et oxyde de fer qui sous forme de poudre fine est susceptible de se combiner à la chaux pour former des composés stables ayant des propriétés hydrauliques (durcissement sous l'eau). Par extension, désigne les matériaux naturels ou artificiels ayant la même propriété. Les pouzzolanes sont des constituants de certains types de ciments.
Précalcinateur	Chambre de combustion disposée en pied de la tour de préchauffage, alimentée en combustibles de tous types et en air de combustion chaud (750 à 900 °C) provenant du refroidissement du clinker. Le précalcinateur peut apporter jusqu'à 55 % de la chaleur nécessaire à la bonne marche du four. Voir : « Préchauffeur ».
Précalcination	Système permettant d'entamer la combustion avant l'entrée dans le four, et de réduire ainsi la quantité d'énergie nécessaire dans le four.
Préchauffeur	Tour constituée d'une succession d'étages de cyclones. À chaque étage, la farine moins chaude arrivant de l'étage supérieur est réchauffée au contact des gaz plus chauds sortant de l'étage inférieur. Le mélange gaz-farine est ensuite décanté dans le cyclone. La farine réchauffée descend alors vers l'étage inférieur pour se réchauffer un peu plus. Les gaz refroidis montent à l'étage supérieur pour continuer à réchauffer la farine. Au pied du préchauffeur, la farine rentre dans le four rotatif. Les préchauffeurs peuvent comporter également un précalcinateur.
Préfabrication	Réalisation de composants de construction hors de leur emplacement définitif, en usine ou sur un site à proximité de l'ouvrage. On peut préfabriquer en béton de nombreux composants de structure poteaux, poutres, panneaux porteurs, ou d'enveloppe, panneaux de façade, bardages, ainsi que des éléments standardisés blocs, poutrelles, prédalles, dalles alvéolées, tuiles et enfin des pièces de voirie, d'assainissement ou de mobilier urbain.

Préhomogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un prémélange des matières premières concassées avant broyage. Elle peut être effectuée en discontinu par lot (constitution d'un tas pendant quelques jours alors qu'un second est en reprise) ou en continu dans des halls circulaires (rotation simultanée et décalée du déchargement sur le tas et de la reprise).
Prise	Début du développement de la résistance du béton, du mortier ou de la pâte de ciment. Elle est caractérisée par l'essai de prise (NF P 15-431, NF EN 196-3).
Refroidisseur	Appareil situé en sortie d'un four de cimenterie destiné à refroidir le clinker de 1 400°C à la température ambiante. Les refroidisseurs à grilles et plaques perforées sont les plus répandus ; les refroidisseurs anciens sont constitués d'une série de rangs de plaques mobiles qui poussent le clinker vers l'extrémité de sortie (disposition en un lit de matière de 60 à 90 cm d'épaisseur). Un soufflage d'air, de bas en haut, au travers des plaques assure le refroidissement : en sortie du lit de clinker, une partie de l'air le plus chaud (l'air secondaire) remonte dans le four pour alimenter la combustion, l'air en excès ressort à l'arrière de l'appareil. Dans les refroidisseurs modernes, toutes les plaques sont fixes. Elles sont protégées du clinker chaud par un lit de clinker froid. Le déplacement du clinker vers la sortie est assuré par divers dispositifs du genre « râteau » ou « fond mouvant ».
Régulateur de prise	Composant du ciment destiné à freiner les réactions d'hydratation. Il s'agit le plus souvent de gypse et de sulfate de calcium.
Résistance d'un béton	Ensemble des caractéristiques de comportement sous les sollicitations de compression, traction et flexion. En France, elle est conventionnellement vérifiée pour les ouvrages en béton 28 jours après leur mise en place. Aux États-Unis, ce délai est de 56 jours.
Sable	Granulat de diamètre inférieur à 6,3 mm.
Silo	Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.), en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction. Voir : « Trémie ».
Temps de prise (mesure)	Le temps de prise des ciments est déterminé par l'observation de la pénétration d'une aiguille dans une pâte de ciment de consistance normalisée (pâte « normale ») et ceci jusqu'à une profondeur spécifiée (NF EN 196-3). Le dispositif, dit « appareil de Vicat », permet de relever le temps qui sépare le début de la mise en contact de l'eau et du ciment et le début de la prise (enfoncement de l'aiguille Vicat jusqu'à 4 mm du fond) ainsi que la fin de prise (enfoncement quasi nul).
Thermie (th)	Unité de quantité de chaleur. 1 th = 1 000 kcal = 1 000 000 cal. Cette unité est remplacée par l'unité d'énergie le joule (J) : 1 th = 4,1855 MJ (4 185 500 J). La consommation spécifique des fours de cimenterie s'évalue : soit en thermies par tonne de clinker (anciennes unités) ; soit en gigajoules par tonne de clinker (nouvelles unités). Exemple : un four consomme 850 thermies par tonne de clinker ; soit l'équivalent de 3 558 mégajoules par tonne produite.
Toupie	Voir « Camion malaxeur ».
Trémie	Dispositif tronconique de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sable, granulats, ciment), en acier ou en béton. En partie inférieure, une trémie se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité.
Type de ciment	Élément d'une classification normalisée selon la nature des constituants d'un ciment. On distingue cinq types. Voir « CEM I », « CEM II », « CEM III », « CEM IV », « CEM V ». À cette désignation est associée sa classe de résistance courante : 52,5 ; 42,5 ; 32,5, ainsi que sa classe de résistance à court terme : R ; N ; L.
Valorisation énergétique	Introduction dans le processus de production, de sous-produits, déchets ou combustibles <i>a priori</i> inutiles afin d'en utiliser le contenu calorifique pour la production de chaleur. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle des combustibles primaires tels que charbon, fuel ou gaz. Leur utilisation permet d'économiser les ressources primaires en énergie, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les pneus ou des solvants résiduels constituent des combustibles pour le four.
Valorisation matières	Introduction dans le processus de production, de sous-produits ou déchets afin d'en utiliser les caractéristiques chimiques. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle de produits extraits en carrières. Leur utilisation permet d'économiser les ressources minérales naturelles, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les sables de fonderie rentrent dans la composition du cru pour un apport en silice en substitution de sable naturel et les gypses synthétiques (de désulfuration de fumées de centrales thermiques entre autres) remplacent tout ou partie du gypse ou de l'anhydrite naturels dans les ciments, pour en régulariser le temps de prise.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



Société anonyme au capital de 179 600 000 euros

Siège social :

Tour Manhattan - 6 place de l'Iris - 92095 Paris-La Défense Cedex

Tél. : 01 58 86 86 86 - Fax : 01 58 86 87 87

RCS Nanterre 057 505 539 - SIREN 057 505 539

Des exemplaires du présent Document de Référence
sont disponibles sans frais auprès de Vicat,
ainsi que sur les sites internet de Vicat (www.vicat.fr)
et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

